

Patrick Hamel

NORMANDIN
et son terroir



Une production de la Fondation
du Centenaire de Normandie

éditions
marion

NORMANDIN

... A ceux qui y ont cru

... A ceux qui l'ont bâti

... A ceux qui continuent de l'embellir

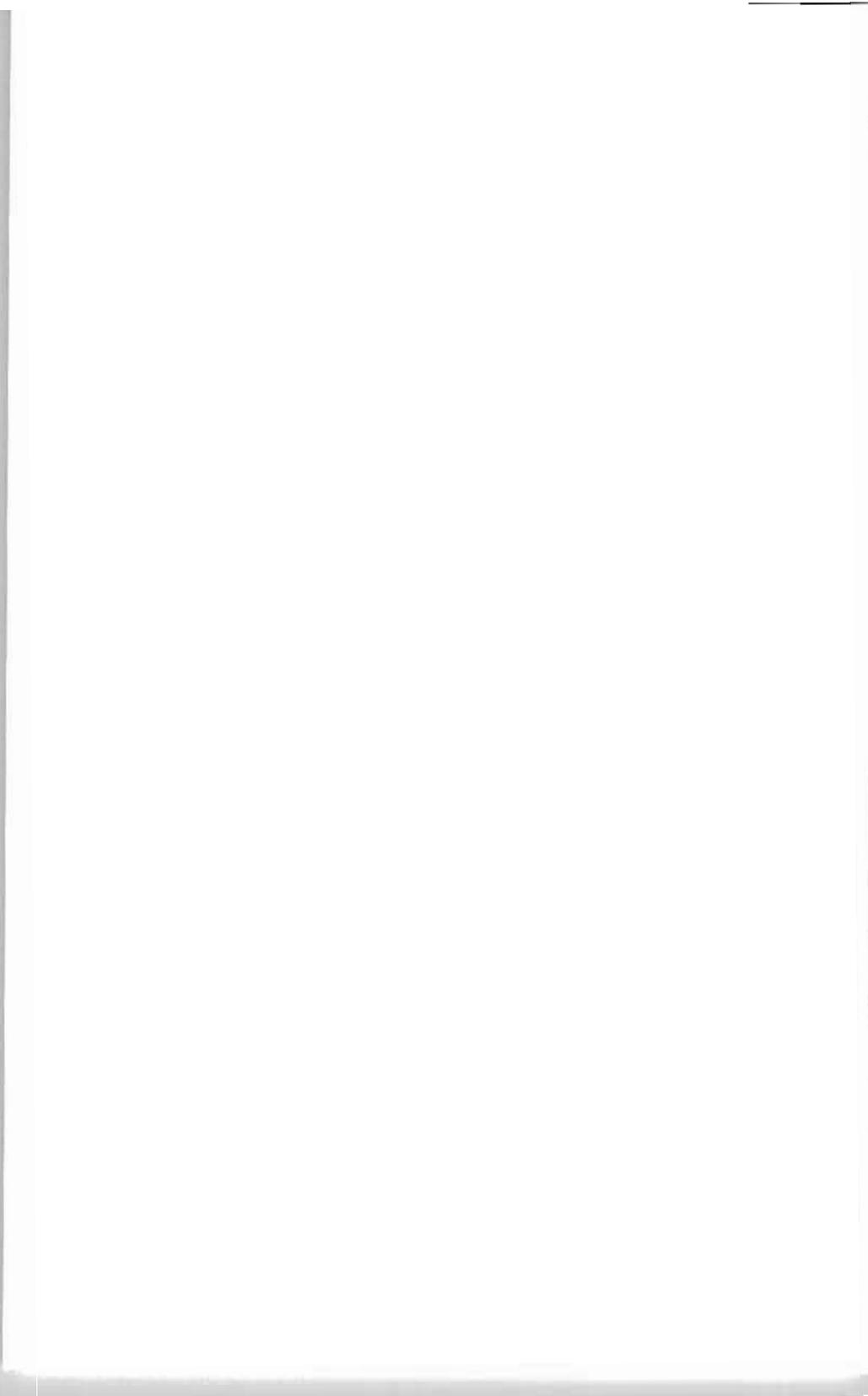
Remerciements

- ... Aux membres de la Fondation du Centenaire de Normandin: Mesdames Estelle Noël Lévesque, Huguette Lemelin, Marie-Joseph Bouchard, Messieurs Réjean Boivin, Jacques S. Noël et Joscelyn Michaud;
- ... A Messieurs Joscelyn Michaud, Jacques S. Noël et Estelle Lévesque qui ont participé activement à la révision des textes;
- ... A Gaétane Savard-Laliberté, artiste peintre;
- ... A la Ville de Normandin et particulièrement à Madame le maire Yvette Nadeau.

L'oeuvre originale reproduite sur la couverture de ce volume a été réalisée par Gaétane Savard-Laliberté, d'après une illustration publiée en 1890 dans le volume "La région du Lac-Saint-Jean, grenier de la Province de Québec", Guide des Colons, par Arthur Buies, archives de la Bibliothèque Saint-Sulpice, p.9

TABLE DES MATIERES

	Page
Préface	7
Chapitre I - Joseph-Laurent Normandin, l'arpenteur	11
Chapitre II - Normandin par Pascal-Horace Dumais	15
Chapitre III - L'opinion d'Arthur Bules	21
Chapitre IV - La Société de Colonisation	29
Chapitre V - L'origine géographique des premières familles	39
Chapitre VI - La topographie de Normandin	47
Chapitre VII - Les travaux routiers à partir de 1880	51
Chapitre VIII - La naissance de la municipalité	57
Chapitre IX - Le chemin Québec - Lac-Saint-Jean	71
Chapitre X - Le chemin de fer	97
Conclusion	111
Annexe I - Répertoire des premiers propriétaires fonciers	113
Annexe II - Procès-verbaux du Conseil Municipal (1890-1902)	189
Index des citations et références	355



Préface

EN ROUTE VERS LA TERRE PROMISE

Comme elle fut difficile à conquérir, cette vallée fertile du Lac-Saint-Jean! Plus de deux siècles s'écoulèrent avant que les premiers pionniers puissent l'appriivoiser. Tant chez les Blancs qu'au sein des bourgades indiennes, on trouvait, d'instinct des raisons pour en préserver le secret potentiel.

Comme toutes les colonies, que ce soit celles de la France, de l'Angleterre ou de l'Espagne, la Nouvelle-France fut exploitée au profit de la mère patrie.

Pour la région du Saguenay, et celle du Lac-Saint-Jean, cette exploitation prit la forme du commerce des fourrures. De Tadoussac à la baie d'Hudson, pendant pratiquement un siècle, ce commerce se perpétua sous la domination anglaise. L'existence de cette "terre promise" fut également tenue cachée par les exploitants de bois, lesquels, en remontant le Saguenay, s'installèrent à Chicoutimi.

Il fallut l'arrivée de la Société des vingt-et-un, sous la direction d'Alexis Tremblay "Picoté", qui avait pour mission de travailler à l'exploitation forestière, pour entrouvrir la porte de cette vaste contrée et cela, malgré la défense qui leur fut faite, de s'adonner à l'agriculture.

Il y eut des rumeurs, dès 1732, à la suite du rapport de l'ingénieur Joseph-Laurent Normandin, qu'il y avait, dans la région du Lac Saint-

Jean, de grandes étendues de terre des plus fertiles. Le but de cette exploration était de délimiter les territoires de chasse appartenant au Royaume de France, à partir de Tadoussac jusqu'à la Baie d'Hudson, baptisés le Domaine-du-Roi, et d'y établir des postes pour la traite des fourrures. L'objectif était alors de concurrencer les Anglais qui étaient établis à la baie d'Hudson et qui trafiquaient avec les Indiens du Lac Mistassini et même plus au sud.

Les premiers à reconnaître le potentiel agricole de la vallée du Lac-Saint-Jean furent sans doute les missionnaires. Mais leurs propos n'intéressaient pas Versailles, qui n'accordait ses crédits qu'à la pelleterie. Pourtant, l'établissement d'un poste de traite à Métabetchouan était un geste d'intérêt envers la région tout entière.

En 1828, à la suite de rapports des coureurs des bois décrivant le fait qu'une grande étendue de terre des plus fertiles entourait le Lac-Saint-Jean Nord, le gouverneur du Canada envoya trois groupes d'ingénieurs afin d'obtenir plus d'informations. Arthur Buies commenta ce rapport à la faveur de l'exploitation forestière. Les investisseurs intéressés conclurent que cette exploitation serait la plus rentable et qu'il n'y avait donc aucune raison de faire de la colonisation. (1)

Sous la domination anglaise, les mêmes recherches aboutirent aux mêmes tentatives de camoufler et d'empêcher l'épanouissement normal de cette riche région: son isolement, accentué par l'obstacle des Laurentides, devait marquer une rude bataille pour l'ouverture des voies de communication.

Il est facile de jeter la pierre et de pointer des coupables. L'impérialisme des deux dominations, française et anglaise, a tenu ce territoire à l'état de colonie aussi longtemps qu'il fût possible, comme cela se produisit pour nombre de pays, jusqu'au jour où se présente l'éventualité d'une migration alarmante vers les Etats-Unis et aussi vers l'Ouest [migration qui avait coûté au Canada-français presque la moitié de ses fils]. On décida enfin d'ouvrir la porte de la terre promise: LA VALLEE DU LAC-SAINT-JEAN. Le curé Labelle et d'autres membres du clergé prirent les choses en main et, avec l'appui de nombreux hommes d'affaires, de professionnels, formèrent des sociétés de colonisation.

La percée de la colonisation et le développement des richesses naturelles se sont accomplis malgré les obstacles administratifs, politiques et naturels.

Mais, pour atteindre cette terre promise, si difficile d'accès, il y avait trois ou quatre chemins possibles. On avait accès au Saguenay par un chemin de terre, de la Baie Saint-Paul à Saint-Urbain; de là à Chicoutimi; de Chicoutimi on parvenait au Lac-Saint-Jean par le chemin de Kénogami.

Il y avait aussi la voie ferrée de Québec à Roberval, qui fut promise si longtemps d'avance, aux colons de tout le comté.

Il est un autre chemin, le plus court à l'époque, qui aurait sauvé bien des misères s'il avait été complété convenablement: c'est le chemin de Stoneham jusqu'à Saint-Jérôme, aujourd'hui désigné sous le nom de boulevard Talbot.

Dès 1863, les pionniers de Normandin, MM. Narcisse Picard et Vallée, construisirent à leurs propres frais, cinq milles de route de Québec à Stoneham. L'année suivante, en 1864, avec l'aide d'autres participants, encore à leur propre compte, ils complétèrent environ quinze milles et étendirent le chemin jusqu'au lac Jacques-Cartier.

Ce ne fut qu'en 1866 que le Gouvernement décida, par une subvention, de participer à la construction de la route. La porte de la "terre promise" était désormais entrouverte, grâce au flair et à la persévérance de ces premiers pionniers de Normandin. Longtemps considérée comme une légende, cette route fut bel et bien une réalité historique.

Ce sera sur les faits entourant la construction de ce chemin que je m'attarderai le plus. Je m'y suis intéressé d'autant plus qu'en 1933, à l'ouverture de la route d'Hébertville qui rejoint le Parc des Laurentides [communément appelé le "Petit Parc"], lors du passage des premiers camions de transport, avec Narcisse Lamontagne de Dolbeau comme transporteur, je vendis et livrai, une cargaison de volailles et de veaux jusqu'à Montréal. Cette route fut l'ouverture à l'ère du commerce.

Les autres chemins, je m'y attarderai moins: celui du Saguenay a été décrit et commenté remarquablement par plusieurs historiens dont Monseigneur Victor Tremblay. (2)

Certains documents que je citerai, me permettent de prouver sans équivoque, quels étaient les vrais premiers occupants du sol de Normandin, soit les promoteurs, propriétaires, et défricheurs. C'est la raison pour laquelle j'ai reproduit, en annexe 1, le registre des premiers propriétaires de Normandin, en y ajoutant certains successeurs que ma mémoire m'a permis de retracer. J'espère que le lecteur me pardonnera si des omissions, bien involontaires, avaient échappé à ma recherche.

Mon autre objectif était de faire connaître ceux qui, pendant les vingt-cinq premières années d'existence de Normandin, ont présidé à l'administration de cette localité. Pour ce faire, je me suis inspiré du cahier des minutes, contenant les procès-verbaux de la municipalité, depuis l'incorporation en 1890 jusqu'en 1902. Le lecteur y trouvera, reproduits en annexe II, les passages les plus intéressants de l'histoire de cette époque.

"Normandin et son terroir" ne serait pas complet sans un bref historique des paroisses environnantes dont quelques-unes ont vu naître le développement de Normandin, tandis que d'autres l'ont complété. Il en est ainsi de Saint-Méthode, de Saint-Prime d'abord, de Saint-Félicien qui desservit les colons pendant quelques années, puis des paroisses voisines qui virent le jour graduellement: Albanel, Saint-Thomas-Didyme et Saint-Edmond-les-Plaines.

Isolément ou en groupe, les pionniers se sont tournés vers cette terre que déjà on surnommait "le grenier de la province". Malgré l'absence de communications et de services, et en dépit d'une grande insécurité financière, des familles entières ont fait souche au Lac-Saint-Jean. Des hommes vaillants, certes, mais aussi des femmes inébranlables face à ce défi presque surhumain.

Pour réussir, il fallait la foi en un idéal et le courage de s'unir pour traverser l'épreuve. Que d'efforts pour conquérir la "terre promise"!

Chapitre I

Joseph-Laurent Normandin, l'arpenteur

En 1733, un arpenteur français du nom de Joseph-Laurent Normandin se rendit jusqu'à deux cents milles au nord-ouest du lac Saint-Jean; il dressa, de toute cette région, la carte historique la plus fidèle et la plus détaillée que nous possédions encore. Afin d'honorer cet arpenteur, notre municipalité a été baptisée NORMANDIN.

Nous avons trouvé en cette carte (3), non seulement un guide sûr, mais encore, ce qui ne manque pas de prix, l'orthographe authentique et officielle des noms amérindiens, noms qui ont subi des modifications arbitraires et souvent capricieuses. Sur cette carte de Normandin, on peut voir, à cent quatre-vingt-neuf milles au nord-ouest du lac, l'indication de l'établissement d'un certain M. Peltier, qui se dresse inopinément au milieu de la solitude, et dont la présence suscite bien des interrogations. Qui était cet homme capable de vivre ainsi, seul dans cette contrée presque inaccessible? Quels desseins pouvait-il nourrir? Était-ce un coureur des bois, un philosophe ou un ermite? Aucune précision ne nous éclaire à ce sujet: contentons-nous d'admirer son audace et son courage, seul dans un pareil exil, à la merci de dangers et de la maladie. Sa bravoure ne fait aucun doute.

Ce que nous appelons maintenant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'avait pas autrefois le même nom, ni les mêmes limites qu'aujourd'hui. On la désignait sous le nom général du "DOMAINE DU ROI", faisant partie des "FERMES REUNIES DE FRANCE". Elle fut concédée à une compagnie appelée la "Compagnie des Postes du Roi". Le "Domaine", pour nous servir

d'un terme abrégé, fut arpenté en 1732, et ses limites fixées par une ordonnance de l'intendant Hocquart, en date du 23 mai 1733. L'arpentage fut fait par Joseph-Laurent Normandin, lequel fut nommé et désigné pour parcourir toutes les rivières et les lacs qui se déchargent dans la rivière Saguenay, en tirant vers l'ouest, depuis le poste de Chicoutimi jusqu'à la hauteur des terres, y marquer les limites par des fleurs de lys plaquées sur des arbres, et de dresser un procès-verbal exact, en forme de journal (4), réunissant toutes observations portées en lesdites ordonnances et instructions.

Quant à l'ordonnance qui, à la suite de l'arpentage de M. Normandin, fixa les limites du territoire saguenéen, voici quelle en était la description:

"Nous avons borné l'étendue du DOMAINE DU ROI, appelé la "TRAITE DE TADOUSSAC", savoir par la côte nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le bas de la seigneurie des Eboulements, qui est vis-à-vis la pointe nord-est de l'Isle-aux-Coudres, jusqu'à la Pointe ou Cap des Cormorans, faisant environ quatre-vingt-quinze lieues de front avec l'Isle-aux-Oeufs et autres isles, islets et battures y adjacentes; du côté de l'ouest, par une ligne supposée tirée est et ouest, à commencer depuis le bas de la seigneurie des Eboulements jusqu'à la hauteur des terres où le portage du lac Patitachekao, par la latitude de quarante-sept degrés, quinze minutes, auquel portage ledit sieur Normandin a plaqué quatre fleurs de lys sur quatre sapins épinettes, duquel lac Patitachekao la rivière de Métabetchouan prend sa source et se décharge dans le lac Saint-Jean, d'où elle tombe dans le Saguenay; plus à l'ouest, par les lacs Spamoskoutin, Sagaigan et Kaouackounabiskat, à la hauteur des terres, par la latitude de quarante-sept degrés, vingt-sept minutes, où ledit sieur Normandin a aussi plaqué quatre fleurs de lys sur quatre sapins épinettes; ledit lac Kaouackounabiskat formant d'autres lacs et la rivière Ouïatchouan qui se décharge par ledit lac Saint-Jean dans le Saguenay, lesquels deux lacs feront la borne des pays de chasse des profondeurs de Batiscan; et courant encore à l'ouest, du côté des Trois-Rivières, dans la profondeur, par la hauteur des terres à deux lieues environ

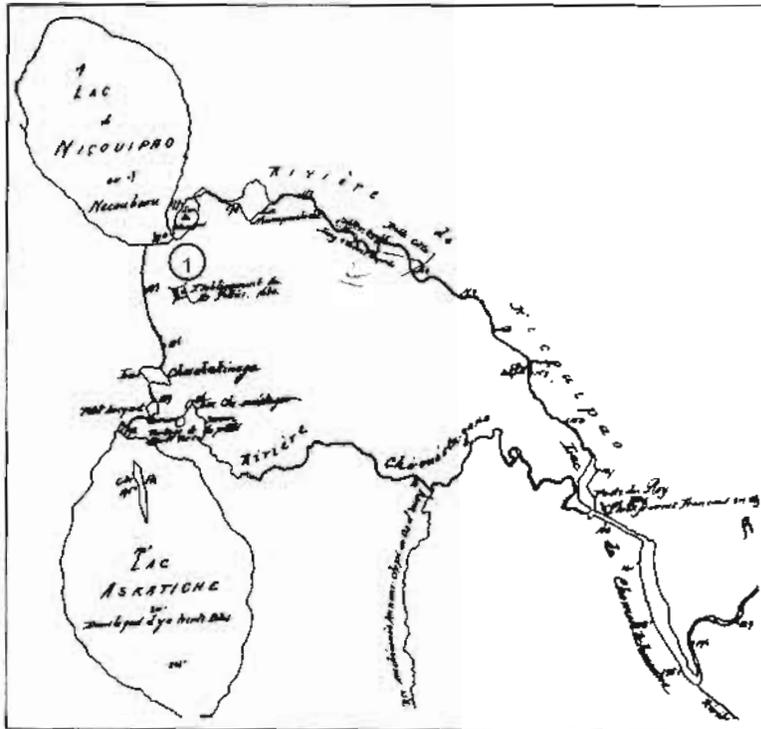
du petit Patitaouaganiche, par les quarante-huit degrés, dix-huit minutes de latitude, où ledit sieur Normandin a pareillement plaqué quatre fleurs de lys sur quatre sapins épinettes, lequel lac passe par le lac Askatiche, d'où il tombe dans la rivière de Nekoubau, où se rendent aussi les eaux du lac Nekoubau, tous lesquels lacs et rivières se rendent par le lac Saint-Jean dans le Saguenay, et feront la borne de séparation des terres du domaine avec le pays de chasse des Trois-Rivières et de la Rivière-du-Liévre; lesdites bornes ci-dessus désignées suivant le journal dudit sieur Normandin, et la carte que nous avons fait dresser sur icelui dont les minutes restent et resteront déposées en notre secrétariat, dans l'étendue desquelles bornes se trouvent renfermés les postes de Tadoussac, Malbaie, Bondésir, Papinachois, Islets et Jérémie et Pointe-des Betsiamites, Checoutimy, Lac Saint-Jean, Nekoubau, Chomontcouane, Mistassins, et derrière les Mistassins jusqu'à la baie d'Hudson, et au bas de la rivière le Domaine sera borné, en conséquence de notre dite ordonnance du douze du présent mois, par le Cap des Cormorans jusqu'à la hauteur des terres, dans laquelle étendue seront compris la rivière Moisie, le lac des Kichetigaux, le lac des Naskapis, et autres rivières et lacs qui s'y déchargent, etc." (5)

J.-L. Normandin, arpenteur, 1732

Exploration

Reproduite par P.-L. Morin, Paris, 1853

① Lieu de résidence de la famille Peltier,
1880, désigné par l'arpenteur.



Postes de Peltier et du Roi. — Dessin de J.-L. Normandin, 1732.

Chapitre II

Normandin par Pascal-Horace Dumais

Le 31 janvier 1872, l'arpenteur-géomètre Pascal-Horace Dumais, écrivait ceci: (6)

"Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini, à l'exception de quelques-uns sur les treizième et quatorzième rangs, sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, qui est navigable jusqu'à sa première chute, laquelle se termine au numéro quarante-cinq du dix-septième rang; c'est le plus beau chemin de colonisation que l'on puisse désirer. Le sol, étant composé d'une argile dure et d'un niveau parfait, a retenu l'eau que les pluies d'automne ont fournie en abondance. La terre est composée d'alluvion (sic), de marne et d'argile; la terre grise se montre sur le bord des cours d'eau. Le terrain continue ainsi jusqu'au cinquième mille. De ce point, il s'élève insensiblement et devient onduleux sur le parcours de la ligne; mais cette ondulation est due au cours d'eau qui serpente dans le voisinage, lequel s'est creusé un lit peu profond, mais suffisant à former de petites coulées, qui égouttent avantageusement une bonne partie des terrains des alentours.

J'ai été surpris de rencontrer dans Normandin un terrain supérieur, tant sous le rapport du sol et du bois que par

l'avantage qu'il a de pouvoir être parfaitement égoutté et ensemencé à la pioche, comme le désire le défricheur.

Dans un de ces brûlis, où le foin sauvage pousse en abondance (fait significatif, tandis que dans les autres parties du Saguenay, là où il y a des brûlis, ce sont des mauvaises herbes qui croissent ou une nouvelle pousse d'arbres) il y a un espace de plusieurs arpents en superficie où les fraises des champs croissent en toute liberté et à profusion; les pieds en sont touffus et les fruits d'une grosseur plus qu'ordinaire. Celui qui m'a donné ce renseignement, cultivateur digne de foi, a passé dans ce terrain lors d'une exploration qu'il fit l'été dernier en compagnie de plusieurs autres personnes, dans une partie du canton Normandin.

La rivière Tikouapé serpente au sud-est du grand cordon (7), à une distance variant d'un mille à deux milles et demi vers le milieu du cordon et s'en approche en arrivant à l'extrémité ouest.

Rien de plus charmant que la vallée de ce cours d'eau. Il n'y a rien de pareil dans le Saguenay, pour ne pas dire ailleurs. Elle roule tranquillement ses eaux noires vers le lac Saint-Jean; les ormes et les saules qui ombragent ses rives y reflètent comme dans un miroir leurs troncs élancés et leurs branches longues et flexibles. Un foin long, bien fourni et toujours vert, croît au pied de ces ormes et augmente tous les ans l'humus fertilisant. La vigne sauvage rampe sur ces hautes herbes et s'élance d'arbre en arbre, comme le lierre, formant un cerceau continu.

Rien de plus invitant pour le colon qui a sincèrement la vocation du défricheur que ces bois clairs et variés, croissant sur un terrain bien égoutté et légèrement onduleux, composé d'un sol riche et fertile. Il se croira riche en possédant quelques arpents de terre faisant front sur la rivière Tikouapé. Plus d'inquiétude pour son cheval et sa vache; bon pâturage pour l'été et excellent fourrage pour l'hiver. C'est

un point important dans le commencement d'une exploitation en pleine forêt, que la nourriture toute prête (sic) pour les pauvres animaux, si utiles et si nécessaires.

Sur le coteau qui longe la vallée des deux côtés de la rivière, le bois, tels que l'épinette, le bouleau, le sapin, le tremble et quelques pins, est d'une longueur et d'une grosseur remarquables; l'épinette surtout, par ses qualités et ses proportions, peut donner au commerce au-delà de cent mille billots. Il n'y a que quelques pins épars çà et là. Des chasseurs m'ont assuré que, dans le haut de cette rivière, quarante à soixante milles du lac Saint-Jean, il y a de magnifiques pinières (8) qui couvrent une grande étendue de terrain; que la qualité de sol et du bois est partout la même, terre forte et bois mêlé; qu'il n'y a aucune montagne ni rocher; que le tout est presque de niveau, descendant insensiblement vers le lac.

En terminant ce rapport, je dirai que je suis parfaitement convaincu que la partie nord-ouest du territoire du Lac Saint-Jean forme le champ le plus vaste, le plus beau, le plus fertile et le plus avantageux sous tous les rapports et propre à favoriser au plus haut degré la belle et patriotique cause de la colonisation*.

En 1872, afin de pousser plus avant la colonisation de la vallée du Lac-St-Jean, plus particulièrement en direction du canton Normandin, décrit comme le plus fertile et le plus apte à la colonisation, l'arpenteur P.-H. Dumais, fut désigné pour en faire l'arpentage. Né le 27 août 1837 à Saint-Georges de Cacouna, il était le fils de Pascal Dumais, notaire. Il vint à Hébertville en 1857. Il a amené les premiers colons à Normandin en l'été 1878. Il les aida à se frayer un chemin par la Friche (9) de Saint-Félicien jusqu'à ce qui serait plus tard le village de Normandin. Dumais, qui fut aussi agriculteur, ébaucha le premier tracé de chemin de fer de Rivière-à-Pierre à Roberval. Au tout début de l'arpentage du canton de Normandin, il fit son rapport comme suit: (10)

"... Afin de remplir à la lettre les instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir, je me suis transporté sans délai à la grande ligne extérieure du canton Parent, à son intersection avec la rivière Tikouapé, sur le lot numéro quarante-neuf du huitième rang de ce canton.

Le mot Tikouapé (11) signifie André en mémoire d'un sauvage montagnais qui demeurait à l'entrée de cette rivière avec sa famille et qui portait ce nom; la rivière l'a conservé.

Le relevé de cette rivière, très capricieuse dans son cours, a été fait le plus minutieusement possible, afin de compléter correctement la subdivision des soixante et seize lots de neuf chaînes et cinquante mailles qui forment la largeur du canton de Normandin.

Les nombreuses sinuosités de ce cours d'eau ne m'ont pas permis de faire les opérations aussi promptement que je le désirais. Cependant j'ai eu la satisfaction de compléter la subdivision de tous les lots du canton Normandin qui font front de chaque côté à cette partie de la rivière Tikouapé, avant la débâcle des glaces et le trop grand dégel..."

Il est bon de porter une attention toute spéciale à la suite du rapport de M. Dumais, dans ce qu'il suggérait au gouvernement, pour poursuivre un programme de colonisation pratique, éclairé et progressif:

"... Faisant tous les ans, sur le terrain réservé pour cet objet, des défrichements considérables; employant, à cet effet, tous les colons pauvres des alentours, les payant bien, soit en produits, soit autrement, élevant le bétail acquis sur les fermes, le gouvernement ferait d'aussi beaux profits que n'importe quel capitaliste et serait en même temps une providence et une protection pour toute la population du canton. Lorsque l'élan serait ainsi donné, il trouverait fort bien à se défaire avec profit de ces fermes, s'il le désirait, lesquelles auraient si bien servi les fins de la colonisation et rendu en même temps de si éminents services aux premiers défricheurs de

la forêt. Ayant en outre de bonnes communications partout où le besoin s'en fait sentir, sans oublier le chemin de fer reliant Québec au Lac-Saint-Jean, le Saguenay n'aurait rien à désirer de plus et serait prêt à rivaliser, sous tous les rapports, avec n'importe quelle autre partie de la province pour le succès et la prospérité de ses habitants."

Signé P.-H. Dumais, 2 mai 1872

Si les propositions compétentes et adéquates que M. Dumais proclamait au gouvernement avaient été suivies, les années noires qu'ont vécues les premiers colons du canton de Normandin n'auraient pas eu lieu. La privation, la misère et les peines engendrées par un mauvais programme de défrichement n'auraient pas entraîné l'exode de tant de familles qui ne purent résister à ces misérables conditions de vie. Mais le chapitre suivant nous fera voir que d'autres courants influencèrent les familles en vue d'une ouverture rapide des terres à la colonisation.



Chapitre III

L'opinion d'Arthur Buies

C'est un vaste mouvement populaire et religieux qui s'amorça en faveur de l'agriculture, dès 1848. Les appels à la colonisation furent d'ailleurs appuyés par de nombreux écrits. Voici un document des plus révélateurs, publié sous la plume d'Arthur Buies: (12)

"Dans le township (13) Labarre, les deux tiers des terres sont établis, et celui de Signai est colonisé dans toute son étendue. Le sol, dans une grande partie de ce township, est composé d'argile; c'est une terre d'alluvion (sic) boisée de merisier, d'épinette, de sapin, de bouleau, de pin, d'orme, de frêne et de cèdre. Le climat y est rendu avantageux par le voisinage du lac Saint-Jean dont les eaux tempérées paralysent, par leur influence sur l'air, les premières gelées d'automne.

Les townships dont les noms vont suivre, forment tous les lisières sud et ouest du Lac. Les voici dans leur ordre: au sud du Lac sont les townships Métabetchouan, Charlevoix et Roberval; le tiers du premier, les deux tiers du second et la moitié du troisième sont établis. En arrière des townships Métabetchouan et Charlevoix ont été ouverts récemment deux cantons nouveaux en l'honneur des deux premiers missionnaires qui sont allés au Saguenay: ce sont ceux de Dequen et de Dablon. Dans le premier, le quart des terres est déjà en voie de culture; dans le second, environ le huitième. Le sol y est de qualité médiocre.

A l'ouest du Lac sont les townships Quiatchouane, Chamouchouane, Demeules et Dufferin. Ce dernier a été arpenté en 1879 et ne contient pas encore d'habitants. Dans les townships Quiatchouane et Demeules le tiers des terres est en culture, tandis qu'il y a en une bonne moitié dans le township Chamouchouane. Enfin, au nord-ouest du Lac se trouvent les townships Parent, Normandin et Albanel. Le premier, dont les deux cinquièmes sont en culture, confine au lac-Saint-Jean lui-même, tandis que les deux derniers sont à quelques milles dans l'intérieur.

Le township Normandin, en voie de colonisation rapide, a été ouvert l'an dernier dans des conditions particulières que nous exposerons plus loin en détail. Il renferme les plus belles terres que l'on puisse désigner. Quant au township Albanel, qui porte le nom du premier missionnaire Jésuite qui se rendit à la baie d'Hudson par le lac-Saint-Jean, il n'est pas encore arpenté, mais va l'être prochainement dans les mêmes conditions que le township Normandin."

Toujours empressé à décrire les avantages de la vie rurale, notre épistollier québécois poursuit sa croisade à la faveur d'un climat particulièrement clément.

"... C'est que la région du Lac-Saint-Jean possède des avantages exceptionnels de sol et de climat qui la rendent éminemment productrice et en fait (sic), peut-être le meilleur champ de culture de toute la province.

"Le climat du Lac-Saint-Jean", disait M. Bouchette il y a déjà un demi-siècle, "est aussi doux et même plus doux que celui de Montréal. Quand, à Chicoutimi, les oignons, les patates et les choux gelaient le 23 septembre 1832, ils étaient restés absolument intacts au Lac-Saint-Jean jusqu'au 12 octobre. On peut cultiver même le melon sur les bords du lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays. En 1828, la récolte manquait presque complètement dans le district de Montréal et dans le Haut-Canada, tandis que le blé

du Lac-Saint-Jean était venu très bien. Avant même que le lac ne soit libre de glace au printemps, la terre y est propre à la culture, du moins jusqu'à un pied de profondeur, ce qui suffit pour semer diverses espèces de légumes."

Le Lac-Saint-Jean est pourtant à trente lieues au nord de Québec, en ligne droite, mais il est entouré d'un cadre de montagnes qui se rapprochent assez de ses rives du côté nord et ouest. Ces montagnes formaient l'ancien rivage du lac. Il y a moins de neige au nord des Laurentides qu'au sud; dès qu'on a dépassé la hauteur des terres, on sent de suite la différence; le printemps y commence deux et même trois semaines plus tôt qu'à Québec. Les montagnes au nord de la vallée ne sont pas aussi hautes que celles qui sont au nord-est, ce qui fait que le vent de nord-est est à peu près inconnu dans cette région, et, quand il souffle, il est toujours plus sec et plus léger. C'est que le vent de nord-est change de caractère en changeant de pays. Ce vent, qui est le fléau de la rive sud du Saint-Laurent, vient d'une étendue de mer dont la surface prolongée jusqu'au pôle le sature sans interruption d'humidité et de froid; mais à mesure qu'on avance dans l'intérieur du pays, il diminue graduellement d'intensité; il est plutôt sec qu'humide, plutôt léger et agréable que pesant et fâcheux. La raison en est que le vent de nord-est n'arrive dans l'intérieur du pays qu'après avoir franchi un rempart de montagnes où il se dépouille des vapeurs dont il était chargé.

Le lac étant abrité ainsi des deux côtés, le climat y est comparativement doux. Il est aussi bien moins variable, plus réglé que dans le reste de la province; c'est ce qu'attestent les observations météorologiques faites à différents intervalles et les tableaux de comparaison dressés par les arpenteurs qui en ont fait une étude spéciale. Les chaleurs et les pluies n'y sont pas excessives comme dans la plus grande partie du district de Québec; en un mot, le bassin du Lac-Saint-Jean est placé dans les circonstances climatiques les plus favorables pour la culture de tous les grains qu'on récolte généralement dans nos campagnes. Le blé d'automne dont on a fait l'essai

réemment, y pousse fort bien, et de mieux en mieux, à mesure qu'on avance vers l'ouest.

M. John Sullivan, arpenteur, rapporte que l'orge et le blé du Lac-Saint-Jean étaient, en 1873, les plus beaux qu'il eût jamais vus; la feuille de la patate y était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères. Du reste, c'est un fait connu que le blé du Lac-Saint-Jean est supérieur même à celui de la province d'Ontario.

... La rive sud du Lac est moins fertile et bien moins profonde que les rives nord et ouest; cependant, entre Métabetchouan et les environs de la Mistassini, il y a plus de trois cent mille acres de terre arable. Le terrain y est parfois excellent, étant formé d'une riche terre noire, souvent argileuse et couverte d'une belle couche végétale.

La partie sud et est du Lac, entre Métabetchouan et la grande Décharge, comprenant les townships Métabetchouan, Caron et Signai, renferme plus de cent mille acres de bonne terre. Le nord et l'est du Lac et toute la rive gauche du Saguenay jusqu'à Chicoutimi, contiennent, d'après M. l'abbé Pilote, près de quatre millions d'acres de terre arable." (14)

Bules se fit l'un des plus ardents promoteurs du Lac-Saint-Jean, qu'il décrit comme éminemment productif, tant pour son sol que son climat.

"On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du lac-Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu un vaste champ d'approvisionnement pour la capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

La colonisation, se développant sans cesse, tend à enserrer le lac tout entier. Depuis quelques années déjà elle s'est

avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord, et les vallées de la Mistassini et de la Péribonca déploieront pour l'homme toute leur fécondité...

... Ces assertions au sujet du climat sont largement sanctionnées par les observations officielles du bureau de météorologie, observations que l'on trouvera consignées aux pages 48 et 49 de cette brochure. Elles prouvent que la température d'été du district du lac-Saint-Jean est en réalité la même qu'à Québec, et plus chaude que celle de Rimouski, de Dalhousie, de N.B., Port Arthur, Ont. et Winnipeg, tandis que la chute de neige est plus de moitié inférieure à celle de Montréal. Elles font voir de plus que le climat, l'automne, est remarquablement doux, la moyenne de la température la plus élevée à Roberval, du 15 septembre au 8 octobre 1890, étant de deux degrés de plus que celle de Montréal.

Citons encore un extrait du rapport de M. Ballantyne, adressé au gouvernement en 1857:

"L'expérience acquise par sept années d'excursions dans les divers cantons qui composent une partie de ce beau territoire, m'a montré les choses sous un jour trop clair pour ne pas faire connaître toute la vérité. Je dirai donc avec la certitude de n'éprouver aucun démenti, que je ne connais nulle part en cette province un territoire qui, sur une étendue aussi considérable, offre des qualités supérieures, à tous égards, aux terres qui composent une partie des cantons que j'ai aprentés...

"Mais ce n'est pas tout. Le climat vient apporter son contingent de faveurs à l'agriculture. J'ai vu bien des personnes marquer de la surprise, lorsque je leur disais que le climat du lac-Saint-Jean peut rivaliser avec celui de Montréal (15); rien de plus vrai cependant. Une chose importante à remarquer est que les vents du nord-est, si humides et si désagréables sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur cortège de vapeurs avant d'arriver au lac-Saint-Jean, et sont

alors ce que sont les vents du sud-ouest sur les bords du fleuve. Les arbres fruitiers que l'on voit dans le jardin du poste de Métabetchouan, sur les bords du lac, attestent la douceur du climat. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ces forêts de cèdres d'une grosseur prodigieuse, de pins blancs, de pins rouges, d'épinettes et de merisiers, pour se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigueur nourricière du sol."

Ajoutons à ces témoignages d'une haute valeur l'appréciation suivante d'un touriste qui a visité dernièrement le pays:

"Le lac-Saint-Jean," dit-il, "est une magnifique étendue d'eau; on n'en peut voir le côté opposé que lorsque le temps est très clair; en tout autre temps on reste sous l'impression que c'est une mer intérieure. En suivant le rivage occidental du lac la scène est très belle. Une pointe bleue éloignée, à peine visible d'abord, se change graduellement en une longue côte, couverte de fermes, de villages et d'églises, nous rappelant les rives du Saint-Laurent en bas de Montréal. L'oeil ne se fatigue jamais à regarder ce magnifique panorama; d'un côté, des champs de blé, s'élevant graduellement des bords du lac; de l'autre côté, l'immense étendue du lac." (16)

Les chroniques d'Arthur Buies, largement diffusées par le clergé, furent bien accueillies par l'Etat qui, à partir de 1867, voulut minimiser l'effet du chômage en adoptant l'Acte 32 Victoria, article XIV. Les effets de cette propagande furent déterminants car en 1874, 72 sociétés de colonisation avaient déjà été incorporées. Le mouvement se maintient jusqu'en 1877 alors qu'une baisse fit dire au commissaire à l'agriculture, Louis Archambault:

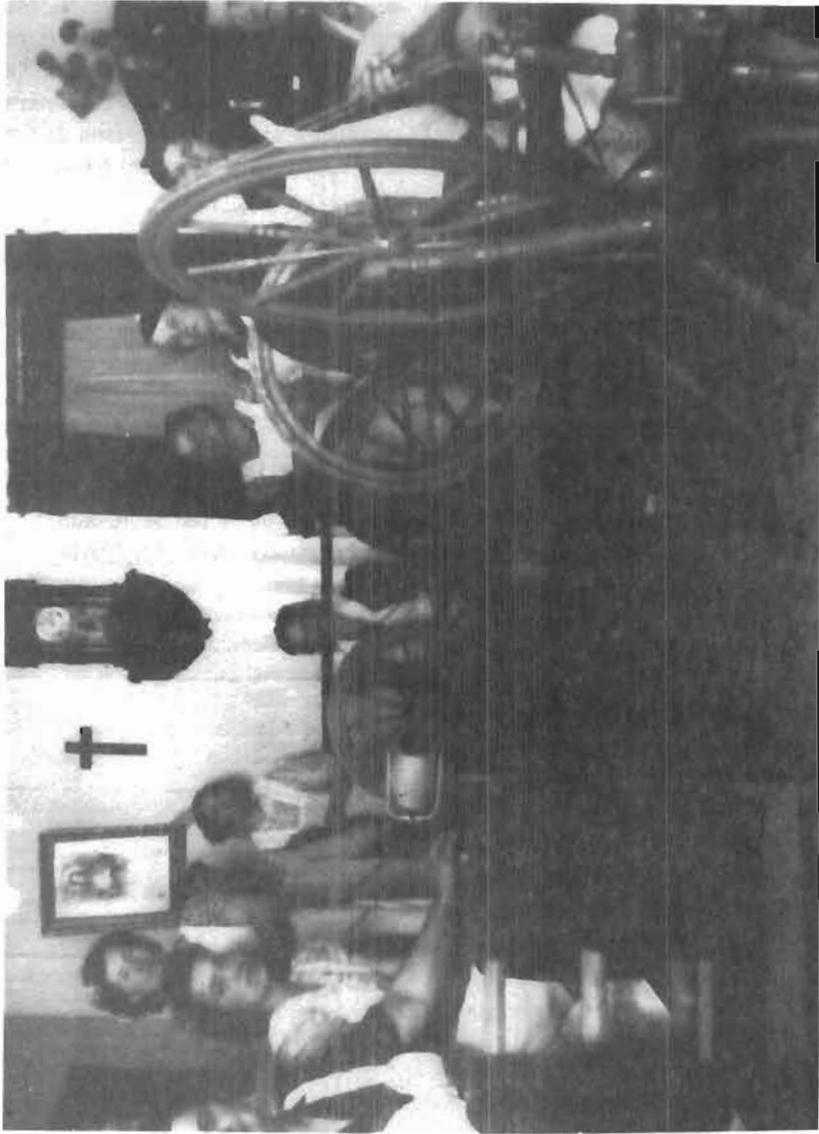
"Les habitants répugnent à se diriger vers les nouveaux cantons; malgré la dépression de l'industrie et du commerce, ils préfèrent tenter fortune, soit dans les villes, soit à l'étranger. Les nouvelles colonies ne reçoivent plus que de rares recrues." (17)

La publication d'écrits, tels les Guides du Colon, fut reprise et intensifiée afin de mieux vendre l'idée du développement agricole. C'est sous cette influence que les bâtisseurs furent informés des soi-disant avantages de la vie rurale au Lac-Saint-Jean. Le célèbre curé Labelle fut largement impliqué dans cette marée colonisatrice. Dans une lettre qu'il adressait à M. J.-G. Scott, secrétaire et gérant du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, datée du 30 mai 1890, voici comment il appuya ce mouvement:

"C'est au district de Québec de continuer à y [au Lac Saint-Jean] envoyer ses enfants; ils y trouveront d'avance des amis, des parents, dont le courage et les efforts ont été couronnés de succès.

Cet exemple sous leurs yeux ne peut qu'exciter leur zèle et leurs espérances.

Continuez de stimuler la colonisation, et le Lac Saint-Jean et le pays et votre chemin de fer en recueilleront les fruits les plus abondants..."



Chapitre IV

La Société de Colonisation

La Société de Colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean, comme les autres sociétés de colonisation, a certainement, par ses oeuvres, tracé la voie au développement de NORMANDIN. Toutefois, il aurait été préférable de considérer comme un avertissement les recommandations de l'arpenteur P.-H. Dumais, en 1872, lors de l'arpentage du canton de Normandin.

Les instigateurs choisirent de poursuivre leur geste de colonisation en empruntant la voie d'un système plus paternaliste. Les sociétaires initiaux, plus fortunés, venaient en aide aux membres associés de leur société. Ils exigeaient de ces derniers le remboursement de l'aide qu'ils leur accordaient, en faisant autant de défrichement sur leur lot que sur celui du colon associé. Il en résulta que le développement que le colon faisait sur son propre lot était minime, retardant ainsi le moment où le colon pouvait se suffire à lui-même.

Il est presque inconcevable que l'on ait envoyé ainsi des colons se perdre dans la forêt vierge, à cent milles des communications les plus proches, en leur promettant une route, des sols fertiles, un climat favorable et même un chemin de fer qu'ils durent, en fin de compte, attendre des années. Pendant qu'à NORMANDIN, la fertilité du sol et sa facilité d'exploitation étaient dans l'attente de porter des fruits, les colons furent gardés dans une pauvreté extrême.

Je peux comprendre pourquoi certains ont quitté cette terre avantageusement décrite, cette terre qui ne demandait qu'à les garder dans son

sein et à les nourrir, mais au prix de quels efforts. Le découragement fut surtout imputable à la lenteur du système de colonisation. Plusieurs familles se sont expatriées ou sont retournées dans leur localité d'origine à bout de ressources.

Aujourd'hui, rendons hommage aux arpenteurs P.-K. Dumais (18) et G.-B. Du Tremblay (19), pour les avis donnés aux gouvernants et les conseils de colonisation qu'ils jugeaient bons d'appliquer. Nous ne pouvons que déplorer les résultats funestes qui en découlèrent, le gouvernement n'ayant pas tenu compte des recommandations faites dans leurs précieux rapports.

Rendons aussi hommage à nos ancêtres, spécialement à ceux qui ont pu tenir le coup ou qui furent obligés de continuer la noble mais ardue tâche de coloniser Normandin sans en avoir les moyens nécessaires. Je me souviens que mon grand-père m'a souvent dit que tous ceux qui étaient capables de quitter Normandin le firent; il ne resta que ceux qui ne pouvaient faire autrement. Malgré tout, nous devons toute notre admiration à ces valeureux colons.

Ce paternalisme était, certes, bien inspiré, mais s'est avéré l'un des facteurs qui a retardé le développement de municipalités telle Normandin. Il eut été préférable que le gouvernement prenne une autre voie. Mais cette époque était imbue du système colonialiste.

Lors d'une conférence le 28 avril 1887, Arthur Buies mentionnait (à la salle Saint-Patrick):

"En 1887, il y avait environ 1,300,000 Franco-canadiens en la Province de Québec. En Nouvelle-Angleterre, au recensement de 1886, 338,000 Canadiens-français avec 130 prêtres canadiens et 30 couvents. En Ontario, 120,000 Canadiens-français; dans les Maritimes, 110,000; dans l'Ouest, 15,000." (20)

N'oublions pas que notre colonie fut assujettie aux Français d'abord, aux Anglais ensuite. Les mères patries étaient intéressées essentiellement aux matières premières de leurs colonies et en retardaient le

développement autant que faire se pouvait de crainte qu'un jour ces colonies ne s'affranchissent.

Au tout début, sous la domination de la France, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne comptait que pour la traite des fourrures. Le développement agricole était suffisant le long du Saint-Laurent et n'oublions pas non plus que colonisation et développement industriel signifiaient refoulement des Amérindiens vers l'intérieur.

Or, l'administration française en avait plein les bras avec les Indiens disséminés le long du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Elle n'avait aucun intérêt à se compliquer l'existence avec les "Indiens" du Lac-Saint-Jean, lesquels leur fournissaient en abondance des fourrures de la baie d'Hudson.

Comme ambassadeurs du maintien de la paix, la France ne pouvait trouver mieux que les Jésuites qui, tout en évangélisant, servaient de pacificateurs.

Sous le régime anglais, les choses demeurèrent les mêmes, jusqu'au jour où survint l'éminence d'une insurrection américaine, doublée d'un danger de révolte intérieure qui se confirma par les troubles de 1837-1838. Pour parer à toute éventualité, l'empire commença la construction du canal Rideau qui devait avoir une longueur de 100 milles reliant le lac Ontario à la rivière Ottawa. Son objectif était de protéger le Canada des attaques américaines, lesquelles ne se sont jamais matérialisées, de sorte que seulement 5 milles furent construits en partant de la rivière Ottawa.

L'Angleterre craignait de perdre une partie du Canada et du Québec. En 1828 le gouvernement britannique connaissait parfaitement l'importance de la région du Lac-Saint-Jean et de ses immenses ressources naturelles ainsi que celles du Saguenay au point de vue stratégique. Lord Dalhousie, alors gouverneur du Canada, envoya une mission d'exploration afin d'y élaborer des plans de défense et de colonisation, qui permettraient, en cas de retraite, de se retrancher le long du Saguenay et de fortifier jusqu'à Tadoussac comme tête de pont. Ceci permettrait à l'Angleterre de conserver intacte et impénétrable la partie Est de sa colonie.

L'expédition de 1828 était présidée par M. Stewart et était divisée en trois groupes: le premier, comprenait M. Bouchette géomètre officiel, M. W. Davies et le lieutenant Gouldie, du 66ième régiment; le deuxième était composé de M. Joseph Hamel, arpenteur, du lieutenant Baddeley, ingénieur royal et de M. Nixon du 66ième régiment, ainsi que M. Paul Wagner. Chacun de ces groupes avait un canot et était accompagné de quatre ou cinq hommes, sans compter les Indiens. Parmi les guides se trouvaient Guillaume Gill, Grégoire Laneville, Alexis Boisvert, Noël Paquet et Joseph Béland.

Les arpenteurs-ingénieurs, Bouchette et Hamel firent leurs rapports. Quant aux stratèges militaires Gouldie, Baddeley et Nixon, ils firent un rapport officiel à Ottawa. Un autre rapport confidentiel fut fait par M. Nixon (21), directement à Londres en confirmant que la région du Lac-Saint-Jean-Saguenay, pouvait être une colonie viable et prometteuse, en plus d'être stratégique et impénétrable. On reconnaissait donc l'importance de notre région, mais de façon plus ou moins secrète, cela 200 ans ou presque après la venue du Père Jean Dequen.

Malheureusement, l'heure n'était pas encore sonnée pour la naissance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le danger de la rébellion de 1837 étant nêté, ainsi que celui de l'insurrection américaine, il n'y avait pas lieu de donner suite au plan Nixon. Après l'indépendance américaine, les loyalistes fuyant les Etats-Unis, vinrent s'établir au Canada.

Les conditions économiques en Amérique, évoluant après la guerre de Sécession, la Nouvelle-Angleterre s'industrialisa. L'ouest américain se développa rapidement. Un nouveau danger pointait à l'horizon, s'amplifiait: les Canadiens-français immigraient massivement aux Etats-Unis, le Québec se vidait de ses meilleurs éléments.

Les Américains étaient à la porte de l'ouest canadien. Le Canada se voyait menacé, non pas par une guerre, mais par un manque d'industrialisation. Suite à une politique coloniale néfaste, tout le peuple s'en allait à la dérive; de toute nécessité il fallait y remédier, faire de la colonisation, s'industrialiser. On commença par abolir les droits des compagnies du Nord-Ouet et de la Baie d'Hudson, lesquelles régissaient

tous les territoires. Dans l'ouest on s'empara des terres des Métis pour y envoyer des colons; dans l'est on forma des sociétés de colonisation. Sur le plan politique, la Confédération de 1867 vit le jour afin de conjuguer nos forces dans un seul bloc.

Devant ce danger national, se fit l'Union; Canadiens-français et Anglais, religieux, professionnels, hommes d'affaires, agriculteurs, colons, formèrent des sociétés de colonisation, ce qui donna naissance au développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On put ainsi réduire l'immigration vers les Etats-Unis, mais cette politique paternaliste s'appliqua malheureusement trop lentement.

A partir de 1867, la Hudson's Bay avait perdu ses droits territoriaux; le gouvernement du Bas-Canada pouvait donc légiférer. En 1873, le commissaire des terres avait octroyé des chartes à 72 sociétés. Dix-neuf disparurent et 13 éprouvèrent de sérieuses difficultés.

M. Firmin Létourneau qui écrivit l'"Histoire de l'Agriculture (Canada Français)" (22), a lui-même visité des sociétés. Sur les 28 sociétés visitées, huit n'avaient pas rempli leurs obligations.

En 1875, à la suggestion de M. J.-A. Chicoyne, Commissaire à l'Agriculture, le gouvernement vota la loi du rapatriement.

Une somme de \$60,000. fut mise à la disposition du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics sous le nom de "Fonds de Colonisation".

Parmi les plus importantes sociétés de colonisation régionales, soulignons celle d'Hébertville en 1849-1850, de Saint-Prime patronnée par l'abbé Grégoire Tremblay, curé de Beauport, vers 1862, et celle qui nous intéresse plus que toutes, la Société de Colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean.

En l'année 1878 se formait à Québec, sous la direction de Monsieur Elisée Beaudet, représentant du comté de Chicoutimi, une association qui prenait le nom de "Société de colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean". Cette association, composée de cinquante membres, obtenait du

gouvernement provincial une concession de vingt mille acres de terre dans le canton nouvellement délimité et arpenté de Normandin. Chacun des sociétaires recevait en même temps le privilège de choisir quatre lots; un lot comprenait cent acres, dans les conditions ordinaires d'établissement, quatre lots faisaient quatre cents acres pour chaque membre de l'association ou, au total, vingt mille acres pour les cinquante membres réunis.

Voici comment était libellé un billet de location:

Formule de billet de location

"No. _____ Agence des terres de la Couronne,
\$ _____ 18____
RECU de _____ la somme de _____
_____ étant le premier versement d'un
cinquième du prix d'achat de _____ acres de terre contenus
dans _____ Lot _____ No. _____
dans le _____ Rang du Township de _____,
P.Q., la balance étant payable en quatre versements égaux
annuels, avec intérêt de cette date.
Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire
des terres de la Couronne, est sujette aux conditions suivantes:
l'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi
vendue dans les six mois de la date de la présente vente et
continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit
par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de ce temps,
et dans le cours de quatre années au plus il devra défricher et
mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix
acres pour chaque cent acres, et y construire une maison
habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé
de bois avant l'émission de la patente que pour défrichage,
chauffage, bâtisses ou clôture; et tout bois coupé contrairement
à cette condition sera considéré comme ayant été coupé
sans licence sur les terres publiques. Nul transport des
droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y
aura en défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions
de la vente. Les lettres patentes n'émaneront dans aucun cas

avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre serait payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force.

_____ Signature

Agent."

En dehors de la concession de vingt mille acres qui était faite en bloc par le gouvernement à la Société de Colonisation, il restait encore une vingtaine de mille acres de terre arable dans le canton Normandin: la Société obtint du cabinet provincial qu'il lui fût permis d'établir une deuxième catégorie de part-prenants auxquelles elle concéderait des lots de cent acres.

Cette dernière facilité était surtout établie en vue de favoriser les gens du Saguenay, déjà à l'étroit dans certains cantons. Beaucoup d'entre eux voulaient aller sur de nouvelles terres, et comme le canton Normandin était réputé fertile entre tous, c'est de ce côté qu'ils voulaient se porter. Les paroisses d'Hébertville et de Saint-Jérôme, à elles seules, étaient prêtes à fournir un contingent de deux cents colons.

En obtenant le pouvoir d'étendre ses opérations et de créer plusieurs catégories de colons en dehors des cinquante premiers actionnaires, la Société pouvait librement entamer le canton Albanel, au nord-ouest de celui de Normandin, lequel ne contenait pas moins de 40,000 acres de terre arable; même que certaines explorations ne portaient pas à moins de 100,000 acres le nombre de bonnes terres qui se trouvent dans la presque-île formée par les rivières Chamouchouane et Mistassini.

La Société de Colonisation devait construire des moulins à farine et des scieries. Le canton Normandin, baigné par la rivière Tikouapé, et par la rivière Chamouchouane qui arrose toute sa partie sud-ouest, ne manquait pas de pouvoirs hydrauliques, ni de bois de commerce, tels que le bouleau, l'épinette, le merisier, le frêne, le sapin, le tremble, le

peuplier, le mélèze (tamarac), l'orme, et aussi le sapin, quoique ce dernier fût en quantité moindre que les autres.

La plupart des membres de la "Société de Colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean" n'avaient pas l'intention d'aller se fixer eux-mêmes sur les lots que le sort leur avait donnés; mais ils devaient y envoyer leurs proches, parents à tous les degrés ou amis qu'ils désiraient voir s'établir dans la Province, au lieu d'aller demander bien loin de leurs foyers, au Manitoba par exemple, des terres qui ne leur faisaient pourtant pas défaut dans leur propre pays. Une pareille initiative méritait tous les encouragements et devait stimuler le zèle de toutes les personnes entreprenantes.

Cependant, les premiers temps furent extrêmement pénibles. Pendant des années, malgré l'espoir qu'on avait fondé dans l'action de la Société, qui devait être plus rapide que celle du gouvernement, les colons n'eurent même pas de chemins pour communiquer les uns avec les autres. A compter de 1888, suite à l'arrivée du chemin de fer à Roberbal, tout a changé d'aspect et la colonie de Normandin a pris un remarquable essor. On y comptait en 1896 cent trente familles, des industriels, des artisans; trois marchands, une fromagerie en pleine activité, enfin un moulin à bardeaux, un moulin à farine et trois moulins à scie.

Arthur Buies nous informe sur cette progression remarquable:

"Le canton a dix milles de largeur et dix rangs de hauteur. Le sol en est étonnamment fertile. Les colons ont en général de bonnes habitations et des bâtiments proprement tenus, ce qui indique que leurs propriétaires jouissent d'une réelle aisance. Les défrichements sont faits à fond: on ne saurait découvrir une seule souche, même aux abords de la forêt. Quant au bois de construction, les rives des cours d'eau en sont chargées; remarquons en passant que ce bois fait partie de la grande forêt qui, partant de la rivière Chamouchouane, s'étend jusqu'à la Baie James, prolongement de la mer de Hudson.

La population de Normandin dépassait en 1896 six cents âmes; elle avait doublé en l'espace de trois ans.

En haut de Normandin, entre la Tikouapé et la Mistassiní, s'étendait le canton Albanel où les premiers colons arrivèrent, il y a cent ans (sic) (23). On y comptait, toujours en 1896, trente-cinq familles, dont plusieurs vivaient à l'aise. Le sol de ce canton est le même que celui de Normandin. On peut dire que ces cantons réunis sont les types de ce que sera un jour cette admirable portion de la Vallée du Lac-Saint-Jean qui forme l'ouest du lac, et qui ne tardera pas à renfermer une dizaine de paroisses florissantes." (24)

Les premiers titres officiels du canton de Normandin apparaissent en 1887-1888, alors que les travaux de la Société de Colonisation et des premiers colons commencèrent en 1878-1879, au moment du défrichement. Après de longues et minutieuses recherches, il s'avère impossible de retrouver exactement quels furent les propriétaires, occupants ou non-occupants, entre les années 1878-1879 et 1887-1888. Le nom du propriétaire apparaissant au registre est celui qui a légalisé ses titres. Ainsi, si un membre de la Société n'a pas pu légaliser ses titres, son nom n'apparaît pas au terrier, mais il faisait partie de la Société et avait fait ou fait faire du défrichement et avait peut-être même habité son lot.

On pourra constater que la date de la vente inscrite au répertoire indique le nom et la date de la légalisation du titre et non la date d'arrivée, de l'occupation primitive ou du premier propriétaire, membre de la Société au tout début.

Par exemple, il survient certaines complications dans la légalisation des titres (25). Ainsi, M. L.-A. Langlais, avocat d'Hébertville, membre de la Société de colonisation, avait été le premier propriétaire sur les lots 15 et 16 du rang 7. Il avait fait faire du défrichement, fait sa première part de chemin, tout en étant un propriétaire non-occupant, mais son nom n'apparaît pas au registre; ce sont ceux de Léon Rémillard et Théodore Rémillard qui apparaissent, lesquels ont légalisé les titres avant l'émission des lettres patentes.

Le premier groupe de colons arriva à Normandin à l'été 1878. Ils furent donc sept à se mettre à la tâche: Alphonse Laliberté, Emeric

Laliberté, Gustave Laliberté, Eugène Laliberté, Isaïe Noël, Arthur Noël
et Narcisse Picard. (25)



Chapitre V

L'origine géographique des premières familles

Les efforts de recrutement de la Société de Colonisation permirent une prise de possession rapide des terres. Les premiers colons de Normandin sont originaires de plusieurs points géographiques. Ainsi, les Picard venaient de Saint-Roch à Québec; les Laliberté et Hamel de la rive sud du Saint-Laurent, comté de Lotbinière; les Carbonneau, de Berthier; les Hébert, Doucet et Painchaud, de Somerset aux environs de Plessisville. Les Robert et Doyon, de La Prairie, sur la rive sud du Saint-Laurent, tout comme les Marceau, Rémillard, Théberge; de la rive nord du Saint-Laurent vinrent les Nadeau, Cossette, Piquette, Frigon et autres. Quelques familles nous sont venues du comté de Charlevoix, entre autres les Trottier et Tremblay, dont notre premier curé, l'abbé Dydime Tremblay. Il y eut un autre groupe de colons dont on ne peut minimiser l'importance et qui nous sont arrivés directement par la rivière Tikouapé, venant soit de Saint-Méthode, Saint-Félicien ou Saint-Prime; il semble qu'ils furent les premiers à acquérir des lots sans passer par la Société de Colonisation. Nous constatons, à la lecture des registres que les personnes suivantes détenaient des titres sur leurs terres, leurs billets ayant été acquittés:

J.-Jos Villenard	Lots 8-9, rang Nord	1881
J.-Hébert Villeneuve	Lot 12, rang Nord	1881
Phydime Gauthier	Lot 5, rang Nord	1882
Odilon Doucet	Lot 4, rang Nord	1883
J.-Hector Villeneuve	Lot 12, rang Nord	1881

Joseph Doucet	Lot 1, rang Sud	1882
Alfred Doucet	Lot 2-3, rang Sud	1883
Jos Villeneuve, fils de Séraphin	Lots 5-6, rang Sud	1883
Georges Villeneuve, fils de " "	Lot 7, rang Sud	1883
Pascal Lavole	Lot 8, rang Sud	1882
Joseph Villeneuve	Lot 9, rang Sud	1882

On peut en déduire que les lots de Normandin, situés en bordure de la rivière Tikouapé, lesquels furent arpentés en premier en 1872, furent acquis directement du gouvernement sans passer par la Société de Colonisation. Séraphin Villeneuve figure parmi les premiers colons de Saint-Félicien, les Doucet, Painchaud, parmi ceux de Saint-Méthode et les Villeneuve, parmi ceux de Saint-Prime.

Il est à noter que, tout en demeurant à ces endroits, les colons venaient par la rivière défricher leurs lots durant l'été; ils peuvent être, à cet égard, considérés comme les premiers colons de Normandin. Autonomes, les autres occupants ont vu leurs titres légalisés seulement après que la Société de Colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean eut rendu ses comptes et fut dissoute en 1887-1888. Il est important de souligner que les colons sont arrivés au Lac-Saint-Jean par le chemin de Québec-Métabetchouan.

Pour avoir une idée plus juste des premiers résidents de Normandin, nous pouvons nous référer à la vente des bancs de la chapelle, en 1883. (26)

L'absence des premiers colons dans les rangs nord et sud s'explique par le fait qu'il n'y avait pas de chemin de communication adéquat pour ceux-ci; par la rivière, ils se rendaient à Saint-Félicien ou à Saint-Prime pour accomplir leurs devoirs religieux. Quant à Jean Villeneuve, il empruntait un chemin temporaire, à travers bois, du rang sud au rang 7.

Voici les noms de ceux qui ont acheté les bancs:

RANGÉE DU MUR, côté de l'évangile:

No.	Nom	Prix
1	Edouard Carbonneau	3,00\$

2	John McDonald	3,25\$
3	Arthur Talbot	2,50\$
4	Elie Drolet	2,25\$
5	Aubert Hamel	2,25\$
6	Alphonse Poirier	2,00\$
7	Magloire Tremblay	2,00\$

RANGÉE DU MILIEU, côté de l'évangile:

1	Narcisse Picard	6,75\$
2	Alphonse Laliberté	3,50\$
3	F.-X. Bluteau	2,75\$
4	Eugène Poirier	2,25\$
5	Jean Villeneuve	2,40\$
6	Christophe Côté	2,00\$

RANGÉE DU MILIEU, côté de l'épître:

1	Honoré Hébert	6,00\$
2	Gustave Laliberté	3,25\$
3	Joseph Lacasse	2,75\$
4	Léger Carbonneau	2,25\$
5	Julien Gauthier	2,25\$
6	Jérôme Gingras	2,00\$

RANGÉE DU MUR, côté de l'épître:

1	Charles Morin	4,50\$
2	Eucher Boutin	3,00\$
3	Thomas Guimont	2,25\$
4	Pierre Guay	2,25\$
5	Alexis Boutin	2,40\$
6	Eusèbe Moreau	<u>2,00\$</u>

Total: 71,75\$ (sic)

Outre ceux qui ont acheté des bancs, on retrouve, parmi ceux qui ont signé après la messe officinée par l'abbé Girard, curé de Saint-Félicien, les noms de J.-B. Carbonneau, G.-S. Paradis, Julien Gauthier, Herménégilde Boutin, Prudent Boutin, Pierre Morin et Pierre Allard.

1886 à 1888 furent des années de misère noire et d'isolement quasi insupportables à Normandin; pour régler leurs affaires, les colons devaient se déplacer vers Chicoutimi, éloignée de 100 milles, par des chemins très rudimentaires. Même la route de Québec s'avérait alors quasi impraticable. Pourtant, à leur arrivée, nos défricheurs avaient eu la promesse ferme d'avoir incessamment le service d'un chemin de fer pour les approvisionner. Au contraire, les colons furent laissés à eux-mêmes, sans ressources, privés mêmes des utilités indispensables à la vie courante. Tous ceux qui étaient en mesure de quitter Normandin le firent; alors que 29 familles avaient élu domicile à Normandin en 1884, totalisant 152 âmes (27), il ne resta qu'une douzaine de familles à la fin de 1888: parmi celles-ci, les Laliberté, Carbonneau, McDonald, Hamel, Poirier, Picard, Villeneuve, Hébert, Gingras, Boutin, Morin et Doucet demeurèrent attachées à leurs biens.

A ce propos, une anecdote me vient de mon grand-père Aubert Hamel. Celui-ci était le dernier colon au bas des rangs 6 et 7, alors que Jérôme Gingras était le premier colon en haut du rang 6. Le dimanche à la chapelle, pour se reconforter et s'encourager, ils se répétaient:

"Tenons bien dur chacun notre bout; de cette manière, les autres ne pourront plus nous échapper ou nous quitter."

A ces quelques familles de valeureux colons, Normandin peut rendre hommage d'avoir pu résister, tant bien que mal, à une si rude épreuve. N'eût été leur courage, leur confiance dans l'avenir et leurs convictions religieuses, on ne retrouverait plus de traces de ces pionniers; ils auraient grossi le nombre des expatriés.

L'année 1888 se caractérisa par l'arrivée du chemin de fer à Roberval, réalisation d'une promesse qui avait trop tardé. Normandin se repeupla rapidement par l'arrivée de nouveaux colons, venant de la rive sud et de la rive nord du Saint-Laurent, des paroisses du Saguenay, du bas du Lac-Saint-Jean, d'Hébertville, de Saint-Jérôme et d'ailleurs.

Quelques-uns des anciens colons suivis par plusieurs Franco-canadiens, revinrent au début des années 1900. Normandin florissait, se développait magnifiquement avec l'addition de professionnels, éducateurs et indus-

triels. Un nombre considérable de gens du comté de Charlevoix, avant la guerre de 1914, sont arrivés pour acquérir des terres. Leur sens des affaires et leur expérience en agriculture en firent des cultivateurs aguerris et prospères.

Terminons l'origine des pionniers de Normandin avec l'arrivée des familles qui, après l'élévation des eaux du lac Saint-Jean due à l'érection d'un barrage sur la rivière Saguenay, "Barrage de l'Isle-Maligne", furent obligés de se relocaliser. Les agriculteurs de Saint-Méthode principalement, furent alors déracinés, car leurs terres étaient complètement inondées. On peut ajouter que ceux qui acceptèrent les premières offres de la compagnie Alcan furent assez bien rémunérés; toutefois, ceux qui eurent recours à l'arbitrage n'eurent vraisemblablement pas une compensation équitable.

Saint-Méthode, par sa situation géographique composée de terres basses riveraines du lac Saint-Jean et de son affluent, la rivière Tikouapé, avait subi des inondations plus ou moins importantes depuis le début de la colonisation.

Arthur Bules en 1890 écrivait dans son volume "La Région du Lac-Saint-Jean, grenier de la province": (28)

"Le lac Saint-Jean que les Indiens appellent "Piekouagami" (lac plat) égoutte l'immense vallée qui porte son nom et est le réservoir de plusieurs grandes rivières. Sa distance de Québec, en ligne droite, est d'environ 140 milles; de Chicoutimi, 60 milles; et de Tadoussac, 120 milles. Sa plus grande longueur entre l'embouchure de la Belle Rivière et celle de la Mistassini atteint 28 milles, et sa plus grande largeur a été calculée à 25 milles. Un mesurage exact lui donne 365 milles en superficie et une circonférence de 85 milles. La profondeur de l'eau du lac n'est pas considérable, la plus forte moyenne ne dépassant pas 80 pieds. A un seul endroit vers le centre on a trouvé 225 pieds, tel qu'en fait foi un rapport officiel de M. Joseph Ross, ingénieur, en date du 14 janvier 1885.

Au printemps les eaux du lac montent de 15 à 24 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, et de 3 à 4 pieds seulement dans les grands vents d'automne."

Un rapport du Révérend M. Dubé, curé de Sainte-Julie de Somerset, venait confirmer les inconvénients de la crue des eaux à Saint-Méthode. L'abbé Dubé, en voyage d'inspection des paroisses du Lac-Saint-Jean, afin d'activer la colonisation, adressait son rapport à M. J.-G. Scott, secrétaire et gérant de la compagnie des Chemins de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean.

De passage à Saint-Méthode, le Révérend Dubé retrouvait plusieurs de ces anciens paroissiens, dont les Painchaud, Doucet et autres. Voici un extrait de son rapport, daté du 14 août 1890:

"Tikouapé ou Saint-Méthode, est une nouvelle paroisse qui possède un prêtre depuis un an. Il y a d'excellentes terres en cet endroit, mais, malheureusement, le débordement de la rivière causé par l'élévation des eaux du lac au printemps, est un grand inconvénient. L'eau recouvre une grande partie des terres en mai et en juin, dans le temps des semailles, ce qui oblige les cultivateurs à laisser ces endroits en prairie ou en pâturage."

L'une des causes possibles de l'inondation de 1928 aurait pu être imputable à un élément naturel telle la crue des eaux à la fonte des neiges. Mais, cette année-là, la tragédie fut occasionnée par un rehaussement du niveau des eaux du Lac Saint-Jean.

La compagnie, dans sa hâte de développer ses centrales électriques de la rivière Saguenay, aurait-elle pu prendre en considération les intérêts des agriculteurs et éviter ce qu'on a appelé depuis lors "la tragédie du lac Saint-Jean"? La réponse n'a jamais été formulée publiquement. Par la suite, il est vrai que la compagnie a apporté certaines corrections qui s'imposaient, notamment en régularisant le niveau du lac. Cette deuxième intervention explique pourquoi les réclamants qui allèrent en arbitrage furent perdants: les dommages subis après la régularisation furent moins apparents que ceux de mai 1928.

Ce fut très douloureux pour ceux qui furent délogés, obligés de quitter les fermes qu'ils avaient défrichées, l'endroit qui les avait vu naître et grandir.

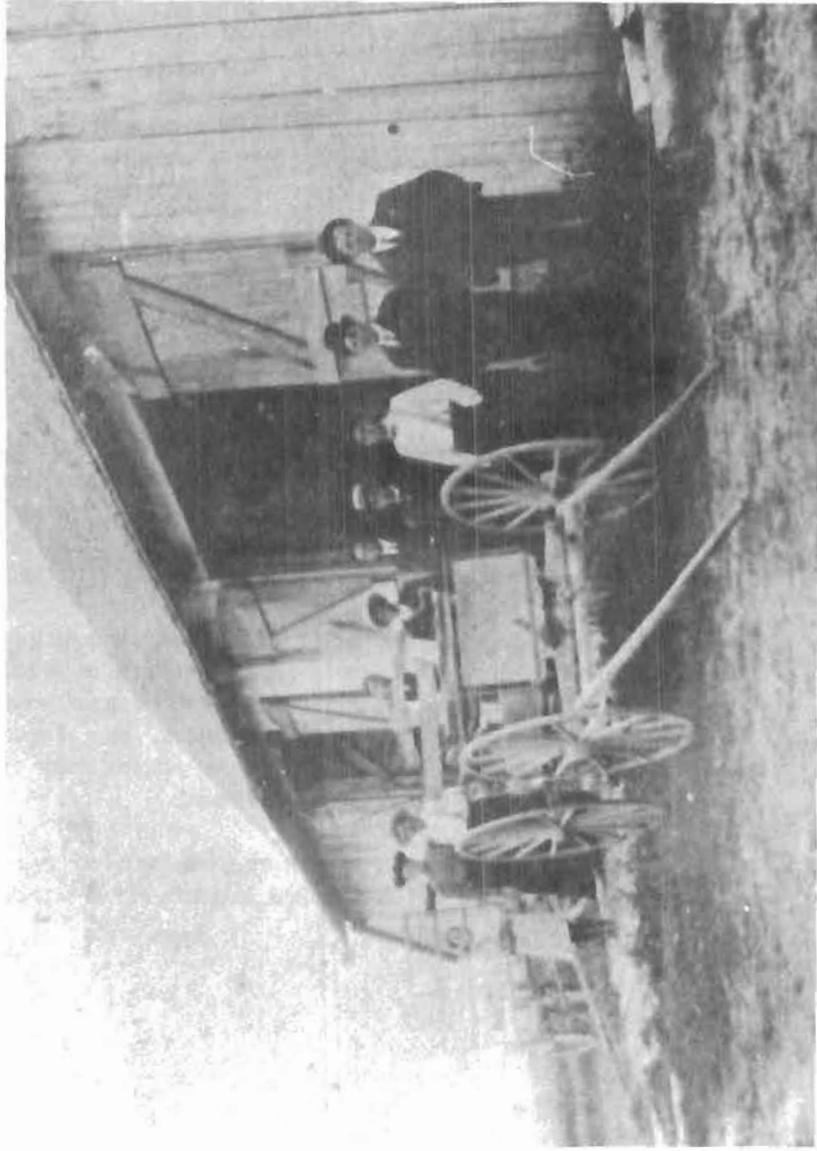
Plus tard, les descendants des premiers défricheurs de Normandin durent se résoudre à certains exodes, provoqués par la petitesse de leurs fermes. Ils s'expatrièrent vers les villes naissantes avoisinantes.

Pour faire du territoire du Lac-Saint-Jean et du Saguenay ce qu'il est maintenant, on devait en toute nécessité, développer nos ressources naturelles. Notre puissance énergétique contribua à l'électrification des fermes, fit naître l'usine d'aluminium à Arvida et facilita la modernisation de l'industrie forestière.

Le barrage sur la rivière Saguenay fit disparaître de bonnes terres agricoles autour du lac Saint-Jean et en affecta d'autres, mais les retombées économiques furent énormes. Les villes d'Alma, Arvida, Jonquière, Chicoutimi et La Baie qui, aujourd'hui, font l'orgueil de notre région, auraient-elles connu un tel essor sans l'industrialisation?

Au début, l'élévation désordonnée du lac fut tragique pour la municipalité de Saint-Méthode à un point tel que le gouvernement, afin de ne pas priver la municipalité de ses revenus, décréta que les terres appartenant à la compagnie Alcan seraient dorénavant considérées, pour fin de taxation, comme des terres complètement cultivées et bâties, même si elles ne l'étaient pas ou ne l'étaient que partiellement.

Saint-Méthode s'est ressentie pendant plusieurs années de ce bouleversement, mais constitue aujourd'hui une paroisse coquette et un site de villégiature recherché.



Chapitre VI

La topographie de Normandin

Pour bien faire connaissance avec Normandin, cette grande étendue de terre des plus fertiles, situons-la avec ses cent milles carrés, non obstrués par aucune montagne ou grand lac. Tout son territoire est une élévation naturelle, unie, facilitant le drainage de ses terres, particulièrement assuré par la rivière Tikouapé.

Normandin est formée de dix rangs, de dix milles de longueur sur un mille de profondeur chacun. Les sept rangs du côté nord sont plus propices à l'agriculture et à l'industrie; l'extrémité sud est bornée par la rivière Ashuapmouchouan, site idéalement touristique avec son merveilleux parc, le camping de la Chute-à-l'Ours.

Les rangs numéro 1-2-3, au Sud du canton Normandin n'étant pas propices à l'agriculture, le Gouvernement Provincial y opère depuis 1927 une pépinière qui produit plusieurs millions de plants d'arbres pour le reboisement en forêt.

Le centre de ces trois rangs est occupé par une bleuétière coopérative où les sociétaires récoltent des dizaines de milliers de livres de bleuets lors des années d'abondance.

Normandin a aussi l'avantage d'être traversée dans toute sa longueur, d'ouest en est, par la rivière Tikouapé. En plus de contribuer à la fertilité du sol et à son drainage, cette rivière alimente des pouvoirs hydrauliques, actionnant deux moulins à scie et à farine. Une centrale

hydro-électrique y fut construite par M. Ovila Noël, en 1925. Plus tard, en 1929, la Compagnie électrique du Saguenay (Saguenay Power) en fit l'acquisition. L'autre moulin, celui ayant appartenu à M. François-d'Assise Nadeau et son fils Robert, est aujourd'hui opéré par M. Maurice Pelletier et sa famille. L'eau de la rivière est encore la source énergétique de ce moulin ancestral.

Un autre cours d'eau très important se déversant dans la rivière Tikouapé en direction ouest-est, est celui qui, au tout début de son parcours, se situe aussi loin que les lots 35 et 40 rangs 4 et 5, par une coulée de plus en plus prononcée, jusqu'au lot 25, rang 5, recevant le long de son parcours les eaux de drainage des différentes terres.

Au delà du lot 25, le ruisseau devient naturel: il est d'une importance capitale. Pour l'amélioration d'un tel cours d'eau ainsi que pour l'érection de ponts nécessaires lorsqu'un ruisseau ou une rivière traverse un chemin public ou une route, il était d'usage courant de faire appel au gouvernement provincial pour l'obtention de subsides.

Ce ruisseau, passé le lot 25, continue sa course dans le rang 5 jusqu'au lot 20, poursuit sur le rang 6 jusqu'au rang 7, sur le lot 14, où il traverse le chemin public nécessitant un pont (désigné Aubert Hamel); à la limite des rangs 7 et 8, il fusionne avec une petite rivière traversant encore un chemin public du rang sud et exigeant un pont (appelé Séraphin Villeneuve), alors se déversant dans la rivière Tikouapé entre le nord et le sud.

Tout au long de son chemin, cette coulée devenant ruisseau et ensuite petite rivière, on retrouve les terres les plus fertiles qui font la renommée de Normandin tant pour la fécondité de leur sol que pour leur potentiel industriel. La compétence d'un inspecteur agraire était nécessaire pour définir la part de chacun, soit pour la confection et l'entretien de routes et ponts et pour répartir cette charge équitablement entre propriétaires limitrophes.

L'existence de petits canaux agraires originant de fossés, de petites coulées et des ruisselets, aussi loin vers le sud-ouest que sur les lots 40-45 des rangs 5 et 6, formaient un peu plus loin, aux lots 31-32, deux

ruisseaux naturels distincts qui traversent le chemin entre les rangs 6 et 7. Ce chemin demandait d'être assujéti à l'entretien et la construction d'un seul pont. Les minutes de la municipalité traitent fréquemment des circonstances qui entouraient la localisation et l'entretien des ponts.

C'est le long de l'un de ces deux petits ruisseaux, sur les lots 33 et 34, que fut inaugurée la première fromagerie de Normandin, appartenant à Paquin et Frères. Soulignons aussi que ce site agricole était tellement attirant qu'il a incité le Gouvernement Fédéral à y établir, en 1937, une imposante ferme expérimentale de recherches, dont Normandin peut, avec raison, s'enorgueillir.

Le ruisseau qui traverse le chemin sur le lot 28 s'alimente depuis le lot 40 des rangs 5 et 6. A son entrée sur le rang 7, sur ce lot 28, côté est, on retrouve la deuxième fromagerie, la plus importante, qui remplaça celle des Paquin et qui appartenait à cette époque à M. Anthime Laganière. Par la suite, Charles-Edouard Clément l'acquit, suivi d'un autre propriétaire, du nom de M. Léo Bernard.

L'importance de ce réseau d'irrigation ne pouvait rester dans l'ombre car c'est grâce à la pente homogène, formant un drainage naturel, que le défrichement et le développement de Normandin ont pu se faire aussi rapidement.

Un autre fait important à retenir est qu'un incendie, dont la date n'est pas précise, s'étendit de l'Ashuapmouchouan jusqu'à la rivière aux Rats en dévastant la partie sud-ouest du canton Normandin. Sur les lots 36 à 43, en terrains secs, boisés d'épinettes noires, l'humus fut brûlé jusqu'à la terre franche. Le bas du rang, côté est, en fut épargné à cause de ses terres humides.

Dans ces circonstances, le haut du rang se développa plus facilement et rapidement, et le bas du rang, fut plus difficile à drainer et à défricher, nécessitant donc plus d'efforts et de temps.

La topographie de Normandin, il est vrai, rendait l'agriculture plus

facile. Un extrait du rapport des délégués Anicet et Irénée Lord, daté du 28 avril 1890 nous le démontre bien:

"Nous nous sommes rendus directement à Roberval, et le lendemain, en parcourant les paroisses de Saint-Prime et de Saint-Félicien, nous avons remarqué certains endroits trop sablonneux pour la culture, mais en général la terre est bonne dans ces localités. On nous a informés qu'à Normandin le sol était encore plus riche que dans ces dernières paroisses. De retour de notre voyage nous avons déclaré et déclarons de nouveau que la vallée du Lac-Saint-Jean est avantageuse aux colons, parce qu'il n'y a pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue et enfin parce que ce n'est pas montagneux.

Certainement, il y a comme ailleurs quelques obstacles à repousser, mais il y a tout de même une bonne chance pour le colon qui désirerait aller s'y établir."

Chapitre VII

Les travaux routiers à partir de 1880

Il est intéressant de suivre de près, à l'aide des documents retracés dans les archives de la Province de Québec, les travaux d'importance qui s'effectuèrent à partir de 1880. (29)

Canton Parent

"Route entre Saint-Félicien et Tikouapé, partant de la rivière Ashuapmouchouan et se rendant à la rivière Tikouapé en traversant les numéros 1-2-3-4 entre le 6ième et le 7ième rangs et devant se continuer jusqu'à la rivière Mistassini.

Trente journées ont été données par les intéressés. Il y aura un pont à construire sur la rivière Tikouapé évalué à \$400.00 ou \$500.00. Il ne reste que peu de lots à prendre le long de cette route et presque tous ceux qui sont occupés surtout ceux du 4ième rang, sont occupés et de bons défrichements y ont été faits partout. Cette route n'est qu'en partie verbalisée. (Voir rapport de M. Chs. Drapeau)

Conducteur: A. Perreault

Octroi dépensé: 796.30\$

Longueur de ponts construits: 262 pieds"

DEMEULE

"Route du moulin à farine de Saint-Félicien, du 2^{ième} au 3^{ième} rang, entre les lots 22 et 23 de ce canton. Les travaux de cette route ont été faits cette année dans des côtes très élevées qui ont été aplanies et dans un terrain en bois debout. Une église est en voie de construction et tous les lots qui avoisinent cette route sont pris depuis quelque temps. Un moulin à scie et un moulin à farine y sont déjà en opération."

CANTON NORMANDIN ET ALBANEL

"Route de Normandin et Albanel, ayant son point de départ entre le 6^{ième} et le 7^{ième} rang de Normandin, traversant le 7^{ième} et le 8^{ième} rang entre les lots 24 et 25 et devant se continuer jusqu'à la rivière Mistassini.

Les travaux ont été confiés cette année à la Société de Colonisation dont M. Beaudet est le président, et c'est la Société qui a choisi le conducteur. Une chapelle a été bâtie cette année. Le sol du canton Albanel est de première qualité. Il s'y trouve beaucoup d'épinettes blanches et rouges propres au commerce.

Conducteur: Alphonse Laliberté

Octroi dépensé: \$800.00

Longueur de chemin travaillé: 1 mille et 26 arpents

Longueur de pont construit: 12 pieds."

CANTON NORMANDIN ET ALBANEL - 1882-83

"Conducteur: H. Boulanger

Montant payé: \$270.00 (voir rapport de 1882-83)

Chemins et ponts dans le canton de Normandin. Ces travaux qui ne sont pas désignés dans les rôles de paie du conducteur ont été faits sous le contrôle de la Société de Colonisation dont M. Elisée Beaudet, de Québec, est le président.

Les colons doivent y donner de leur temps pour s'acquitter d'autant de leurs dettes sur ce qu'ils pouvaient encore devoir sur le prix de leurs lots acquis du département des terres de la Couronne.

Monsieur A. Laliberté a conduit ces travaux, mais son compte au montant de \$400.00 et plus n'a pas encore été réglé."

CANTON PARENT

"Route Mistassini, traversant de la rivière Ashuapmouchouan, à la rivière Mistassini, ayant son point de départ entre les lots 65ième et 66ième du canton Parent et mesurant 40 arpents.

Cette partie du canton est boisée en épinettes grises et en trembles.

Conducteur: E. Lalancette.
Longueur de chemin complété: 40 arpents
Montant dépensé: \$298.70"

CHEMIN A L'OUEST DE LA ROUTE DE TIKOUAPE

"Entre le 4ième et le 5ième rang du canton Parent, depuis le lot numéro 11 jusqu'au lot numéro 17, et devant se continuer jusqu'au 8ième rang et plus haut, en suivant la rivière Tikouapé et biaisant les lots: dix-neuf lots ont été pris cette année le long de cette route et déjà 50 colons y sont établis, dont trois familles de retour des Etats-Unis. Une chapelle a été complétée cette année. Il y a peu de bois de commerce."

ALBANEL-NORMANDIN

"La route Albanel n'est pas verbalisée. Elle traverse une partie du canton Normandin; son point de départ est au 7ième rang du canton Normandin qu'elle traverse ainsi que le 8ième rang du même canton et le rang nord, passant entre les lots

numéros 24, 25, 24 et 33 du même rang. La longueur est de 3 milles, et il reste dix milles à faire. On en a réparé cette année 10 arpents. On a fait deux milles en chemin d'hiver seulement et deux milles en chemin d'été; mais un mille de ce chemin d'été est un demi-chemin. Trois arpents ont été pontés et façonnés. Deux ponts et douze ponceaux ont été construits. Il reste un mille à compléter et deux milles à faire à neuf au coût de \$300.00 du mille.

M. Siméon Fortin a fait des défrichements assez importants cet automne et il se propose de mettre au-delà de 100 acres de terre en valeur au printemps (1885).

Il y a sept colons nouveaux, tous Canadiens-français, dont trois sont revenus des États-Unis.

La route d'Albanel doit se continuer jusqu'au 61ème rang, car il y a six colons d'établis dans ce rang où ils ont fait des défrichements considérables. Le canton d'Albanel est en partie occupé par des colons de Roberval et de Saint-Prime, et tous attendent que cette route soit terminée pour s'y fixer. Le sol d'Albanel est de première qualité, il se trouve une qualité d'épinettes blanches et rouges propres au commerce, dans ces deux cantons, les grains récoltés ici sont le blé d'automne et le blé de printemps, l'avoine, l'orge et les pois. Cet automne, ces grains ont beaucoup souffert de la gelée.

Conducteur: A. Laliberté.

Octroi dépensé: \$416.10

Chemin travaillé: 4 milles, 2 ponts, 12 ponceaux"

L'ouvrage fait par les colons, sur les chemins, devait servir d'acompte sur le paiement de leur billet de location. Or, la Société de Colonisation ne le capitalisa pas et les colons furent contraints de payer deux fois.

CANTONS NORMANDIN ET ALBANEL

"L'octroi au lieu d'avoir été dépensé directement dans cette route l'a été dans le fronteau de la rivière Tikouapé. L'ouvrage a consisté dans la réparation de 5 arpents et dans le déblaiement de onze milles et dix arpents de vieux chemin sur une largeur de douze pieds. Les travaux ont commencé entre les 5ième et 6ième rangs sur les lots 28 et 29 du rang double de la rivière Tikouapé et ont été continués jusqu'au commencement du canton Albanel entre les 7ième et 8ième rangs. Ce chemin parcourt une région de terre forte, mélangée à de la terre jaune, qui est très propre à la culture. Trente colons y sont établis (voir rapport de M. Charles Drapeau en date du 7 décembre 1882)

Conducteur: H. Bélanger

Octroi dépensé: \$1,199.90

Longueur de chemin travaillé: 11 milles et 10 arpents

Longueur des ponts faits: 351 pieds"

CANTON PARENT

"Chemin Tikouapé ou chemin le long de la rivière jusque chez Edouard Lalancette, et route de 37 arpents, traversant de la rivière Mistassini à la rivière Ashuapmouchouan.

Ces routes serviront de sortie aux colons de la rivière Tikouapé. Dix colons sont établis à la Pointe Mistassini.

Conducteur: H. Bélanger

Octroi dépensé: \$100.00

Longueur de chemin travaillé: 1 mille"



Chapitre VIII

La naissance de la municipalité

SAINT-PRIME fut le noyau des paroisses, des municipalités, qui ont développé le haut du Lac-Saint-Jean. La société de colonisation formée par l'abbé Grégoire Tremblay, de Beauport, fut une des meilleures et contribua largement à la mise en valeur du grenier du Lac-Saint-Jean.

Plusieurs des premiers colons de Normandin sont originaires de Saint-Prime. L'abbé F.-Xavier Belley, curé de cette paroisse, devenu par la suite Prêlat Domestique, desservait les missions de Saint-Félicien et Saint-Méthode de 1880 à 1883. Il vit à l'organisation de la paroisse de Normandin. Les premiers enfants de Normandin furent baptisés à Saint-Prime, par lui, entre 1880 et 1883.

En voici le registre:

"Le 24 août 1880, Marie-Louise Georgina, fille de Thomas Guimont et de Eloïse Hamel.

Le 16 décembre 1881, Marie-Angéline, fille de Thomas Guimont et Eloïse Hamel.

Le 4 juin 1882, Marie-Alphonsine-Philomène Amada, fille de Jean Villeneuve et de Alphonsine Bolly. Sépulture le 17 septembre 1882.

Le 20 août 1882, Antoinette-Alphonsine, fille de Gustave Laliberté et de Mathilda L'Heureux.

Le 22 octobre 1882, Joseph-Albert-Arthur Aristide, fils de Charles Morin et de Fiore Vézina.

Le 20 mars 1883, Marie-Elysabeth-Hélène, fille de Alphonse Laliberté et de Césaire Boulianne (son père fut l'un des membres de la Société des vingt-et-un)."(30)

En 1887, à Saint-Prime, une subvention de deux mille dollars fut accordée par le gouvernement pour la construction du premier moulin à farine et à scie, ainsi que la première beurrerie et fromagerie. Celle-ci, propriété d'Albert Perron, est encore en opération et jouit d'une renommée internationale.

Une description de cette époque, sous la plume d'Arthur Buies, nous confirme ces faits: (31)

"En quittant la Réserve des Sauvages, on perd petit à petit le lac de vue, les défrichements deviennent de plus en plus rares et le chemin passe parfois en pleine forêt; on traverse la rivière des Iroquois où ont été trouvées (sic) d'anciennes marmites, des chaudières de cuivre, des haches à tête ronde, des lances et, enfin, des fusils à long calibre (sic), des batte-feu, des silex, etc., puis l'on arrive sur les hauteurs de Saint-Prime d'où un immense panorama se déploie subitement sous le regard: c'est le lac avec sa vallée entière, l'immense plaine de trente milles de largeur qui le borde du côté nord, et la chaîne de Péribonca dont la ligne bleue ondule par-delà la plaine.

Au bas de ces hauteurs, là où la rivière Chamouchouane vient déboucher, s'étend la jeune paroisse de Saint-Prime, qui comptait en 1890 ses vingt-cinq années d'existence, habitée par autant qu'une cinquantaine d'habitants. On la traverse rapidement et on arrive à Saint-Félicien qui n'était encore en 1880, qu'une mission où le curé de Saint-Prime allait dire la

messe tous le mois dans une pauvre chapelle de bois, mais qui n'en renfermait pas moins près de cinquante familles de colons; paroisse et mission réunies montraient, en 1880, une population de 1700 âmes.

Les commencements de Saint-Prime et de Saint-Félicien qui, toutes deux, furent colonisées en même temps, sont à peu près les mêmes que ceux des autres établissements nouveaux. Cinq ou six pionniers courageux frayèrent le chemin vers 1865; et seulement quatre ou cinq ans plus tard, lorsqu'il se fut établi des communications, bon nombre d'autres familles allèrent se fixer dans le fertile canton de Chamouchouane. C'est de cette époque que date le commencement véritable de Saint-Prime. En 1871, il y avait dans Saint-Prime quarante-cinq familles; l'année suivante, il y en avait seize de plus, et la population était passée, en un an, de 188 à 345 âmes.

En 1887, on y comptait 140 familles, ce qui donnait une population de plus de 800 âmes...

... Dans Saint-Félicien, il y avait vingt-deux familles en 1871; l'année suivante en comptait vingt-trois de plus et une augmentation de 88 têtes dans la population."

En 1878, partant de Saint-Félicien, les premiers colons empruntèrent la rivière Ashuapouchouan pour se rendre aux confins de Normandin et se frayèrent un chemin jusqu'au coeur de la future paroisse. Ce chemin allait sceller des liens entre ces localités. Cette intimité fut confirmée par l'union d'un colon de Normandin, M. Gustave Laliberté, avec une fille de Saint-Félicien, Mlle Mathilda L'Heureux; ils s'étaient connus en 1879, et ils contractèrent mariage le 2 novembre 1881, à Saint-Félicien. Ce fut le premier mariage en l'église de Saint-Félicien.

Sur le plan religieux, l'abbé Joseph Girard fut nommé curé de Saint-Félicien. Il arriva le 6 novembre 1883 avec une obédience l'attirant à desservir la mission de Normandin. Sa première visite remonte au 9 octobre 1883. Le 11 novembre de cette même année, il procède à la bénédiction de la première chapelle à Normandin.

A cette époque de la colonisation du canton de Normandin, les colons s'approvisionnaient à Saint-Félicien, transportant parfois leurs marchandises à dos, par les sentiers d'arpentage. Ce fut, entre autres, le cas de mon grand-père, Aubert Hamel, qui, afin d'abrégéer le trajet du chemin de l'Afrique (9) aux rangs 6-7, empruntait le sentier de ligne d'arpentage entre les lots 12 et 14.

Le magasin de Monsieur Dominique Têtu, marchand de Saint-Félicien, était le fournisseur de la plupart des colons de Normandin et car celui-ci leur faisait crédit. Pour avoir une idée de ce qu'était le commerce en ces années (1880-1887), je reproduis une lettre que M. Têtu envoya à Aubert Hamel, en 1884:

"Monsieur,

Je crois que je vais partir bientôt pour Québec; si vous pouvez m'envoyer quelques piastres, vous me rendrez service, c'est terrible de ce que l'argent est rare cet automne, il y a des journées que je ne vois pas une plastre, c'est décourageant.

Si vous avez besoin de quelque chose, j'espère que vous voudrez bien m'encourager.

Votre dévoué,

D. Têtu."

Cette lettre, comme tout le courrier, provenait de Saint-Félicien à Normandin par le chemin de l'Afrique (9) qui passait par le rang 4 et se rendait au village.

De 1887 à 1892, après que la Société de Colonisation, qui gérait les intérêts du canton Normandin eut rendu ses comptes au gouvernement, l'administration du territoire de Normandin fut assurée par la municipalité de Saint-Félicien.

C'est à cette dernière municipalité que les colons de Normandin payaient leurs taxes. Les reçus de taxes payées par Aubert Hamel sur ses lots, en font foi:

"Saint-Félicien, 16 mars 1889

Reçu de Aubert Hamel la somme de deux piastres et 62/100 montant de taxe municipale pour 1888 et 1889, lots 13 et 14, rangs 5-6, Normandin.

D. Emile Roy
Sec. Trés."

"\$1,55, Saint-Félicien, 4 août 1890

Reçu de Aubert Hamel la somme de une piastre et cinquante-cinq cents montant dû par lui pour taxes municipales.

D. Emile Roy
Sec. Trés."

Pour confirmer l'administration du canton Normandin par celle de Saint-Félicien pendant les années qui ont précédé l'érection de Normandin en municipalité en 1890, référons-nous à un extrait des minutes de la nouvelle municipalité:

"Procès-verbal du 4 juillet 1890.

Il est ordonné et statué par résolution du conseil come suit:

M. Aubert Hamel, propose, secondé par M. Elie Drolet

1- Que la demande faite par M. Auguste Genest par une lettre demandant de ne faire aucun dégagement dans la route concernant les clôtures, et il est accordé de ne faire aucun changement à ce qui a été réglé par le conseil de Saint-Félicien.

Adopté.

(Signé) F. Laliberté, sec. trés."

Il est très regrettable que nous ne puissions retracer les minutes de l'administration de la municipalité de Saint-Félicien depuis son érection. Cela nous aurait permis de revivre les premiers moments de la vie économique et sociale de Normandin, pendant les années qui se sont

écoulées entre le retrait de la Société de Colonisation et l'incorporation de la municipalité en 1890. Malgré plusieurs recherches en ce sens, je n'ai pu retracer aucun registre ou document d'administration datant du commencement de la Municipalité de Saint-Félicien. Les plus anciens documents remontent à 1900. Ceux antérieurs furent détruits ou perdus, semble-t-il.

Le canton Normandin est d'abord né avec les explorations de Pascal-Horace Dumais, qu'Arthur Buies décrit comme "le célèbre arpenteur qui nous a révélé la région du Lac-Saint-Jean, qui l'a explorée dans tous les sens, et qui a produit de forts beaux rapports qui nous ont été d'une utilité précieuse."

Nous pouvons dire de plus que P.-H. Dumais, parmi tous ceux qui ont étudié plus ou moins la région du Lac-Saint-Jean, est le seul qui l'ait comprise et nous en ait révélé la synthèse scientifique et philosophique. On peut dire qu'il fut le père de la Municipalité de Normandin. C'est lui qui, après avoir traversé ce désert de sable qui bordait la rivière Ashuapmouchouan, arriva au coeur de la terre promise. P.-H. Dumais avait dressé les plans afin que le canton soit divisé d'une manière pratique, tout en respectant les normes en usage.

L'arpentage commença par la porte d'entrée du territoire, soit la rivière Tikouapé. Comme son cours est irrégulier et sinueux, la largeur des lots fut réduite en proportion équivalente. L'arpentage du canton fut complété en formant des lignes symétriques d'ouest en est, de dix milles de longueur et d'un mille de profondeur, et en traçant des rangs doubles entre les 4-5, 6-7, etc...

Au Sud-Ouest de la rivière Tikouapé, l'arpentage fut effectué de manière conventionnelle, soit des lots de quatre arpents et demi par vingt-huit, formant cent acres chacun.

Saint-Méthode est le premier voisin de Normandin. Plusieurs détails sont mis en relief, dans le présent ouvrage, concernant Saint-Méthode. Plusieurs habitants de Normandin y sont originaires, dont la première femme, et la seule à avoir passé l'hiver à Normandin en 1879, Mme Honoré Hébert. Les premiers colons établis le long de la rivière Tikouapé, aux

rangs nord et sud de Normandin, venaient de Saint-Méthode et de Saint-Prime.

Des dizaines de colons, avant de s'établir définitivement à Normandin, ont demeuré à la pointe de la Mistassini. Ils y trouvaient la nourriture nécessaire à leur subsistance, soit du poisson, des produits de la chasse et pour leurs bestiaux, du foin sauvage, du foin bleu, comme on le désigne au Lac-Saint-Jean. C'était là qu'ils cueillaient leur manne avant d'entrer dans la "terre promise".

Mais avant d'y parvenir, plusieurs avaient à franchir non pas un désert, mais le chemin du Lac-Saint-Jean en travers des Laurentides, au prix des plus durs sacrifices.

Plusieurs colons, suite à l'élévation du niveau du lac, s'établirent de préférence à Normandin, où les terres étaient réputées pour leur fertilité.

Voici ce qu'écrivait l'arpenteur Pascal-Horace Dumais au sujet du canton Albanel:

"Depuis que j'ai mis les pieds dans Albanel, j'ai marché de surprise en surprise. Rien de plus beau que les forêts qui ombragent les vallons et les côteaux sur une grande étendue de ce canton. Le sol est très riche et des plus faciles à défricher; le bois y pousse avec une vigueur qu'on s'explique aisément dès lors qu'on étudie la nature du sol; c'est un jardin, ni plus ni moins. Je crois pouvoir trouver 300 lots et plus de terre de première qualité dans cette partie du bassin; avec cent lots de plus dans Normandin et au moins cent autres lots, tous aussi bons, sur les terres vacantes à l'ouest de ces deux cantons, on aura 50,000 acres de terre fertile, ou mille lots de 50 acres chacun.

Si les gens de Québec voulaient former une Société de Colonisation en profitant des avantages que la dernière loi a mis entre les mains du gouvernement, plus de mille colons, recevant chacun cinquante acres de terre, pourraient aller

s'établir confortablement sur la péninsule formée par la Mistassini et la Chamouchouane. Le chemin va être ouvert jusqu'à la rivière Ticouapé cet automne, si rien ne vient mettre obstacle aux travaux que je fais continuer dans la direction des bonnes terres de Normandin et d'Albanel. Je conseillerais de faire diriger un mouvement vers ce dernier canton, parce que l'intérêt du Lac-Saint-Jean nous y retient plus qu'ailleurs, plus surtout que le canton projeté de Racine qui déboucherait directement à Chicoutimi, et qui n'a aucun trait d'union avec les autres parties colonisées du Lac-Saint-Jean. Le canton Racine est d'un accès difficile pour le moment, et n'a pas non plus ce je-ne-sais-quoi que l'on ressent à la vue de l'immense plateau où Albanel et Normandin s'allignent avec ampleur et invitent à venir respirer l'air vivifiant qui circule sous leurs magnifiques forêts à essences résineuses et au feuillage touffu."

ALBANEL fit partie de Normandin à partir de ses débuts en 1890 jusqu'à son érection en municipalité distincte en 1899; on trouvera dans l'annexe II les faits marquants de son développement jusqu'à son détachement de la paroisse-mère.

Quant à SAINT-THOMAS-DIDYME, elle demeura liée à Normandin jusqu'en 1910 et fut constituée en municipalité dès 1923. La plus grande partie de sa population provient des familles de Normandin et de leurs descendants.

Leur voisine, SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, se développa graduellement pour trouver son identité en 1938.

Voici un bref historique touchant la formation du premier conseil municipal, rapporté dans les minutes en date du 13 juin 1890. (32)

"PREMIERE ELECTION MUNICIPALE DES CANTONS-UNIS DE NORMANDIN
ET ALBANEL

Province de Québec
Municipalité des Cantons Unis de Normandin et Albanel.

A une assemblée publique des électeurs de la Municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel, tenue à la maison et demeure de sieur EDOUARD CARBONNEAU, en la dite Municipalité, MARDI, le 13e jour de juin mil huit cent quatre-vingt-dix (13 juin 1890) à dix heures de l'avant-midi, dûment convoquée par sieur Elzéar Quillet, Préfet du Comté du Lac St-Jean, conformément au Code Municipal de la Province de Québec, MM. Aubert Hamel, Eucher Boutin, Elie Drolet, Damase Paquin, Alphonse Laliberté, Gustave Laliberté et Jérôme Gingras, ont été élus et nommés par acclamation Conseillers pour la Municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

(Signé) J.-C. LINDSAY, président de l'Élection.

M. Alphonse Laliberté, premier colon, est choisi par ses concitoyens Premier Maire."

Après la formation du conseil, les premiers départements institués furent les finances et l'attribution des tâches s'y rapportant. Dans une municipalité, l'une des responsabilités du conseil, est l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, s'il y a lieu, pour certains travaux. Le rôle d'évaluation est aussi du ressort du conseil, pour lequel, ce dernier nomme des évaluateurs qui doivent produire des rapports qui seront confirmés et ratifiés par procès-verbaux. Les conseillers doivent voir à se procurer l'argent nécessaire à la bonne administration de leur territoire, soit par taxes, emprunts ou subsides des gouvernements supérieurs.

Le conseil municipal doit également nommer un secrétaire-trésorier qui aura la charge d'inscrire les minutes des assemblées municipales, de voir à l'expédition d'avis pour fins administratives, pour le paiement des taxes établies, ou autres. Il doit en outre recevoir le paiement de ces taxes et s'occuper d'acquitter les comptes autorisés. Un auditeur devra ensuite être chargé de vérifier les comptes tenus par le secrétaire-trésorier lorsque jugé opportun.

On désigna des inspecteurs de voirie, leur enjoignant la responsabilité de la construction des chemins, fossés et clôtures. On nomma ensuite un

surintendant spécial pour tracer des chemins et routes, leurs modifications lorsque nécessaires, pour préparer les procès-verbaux. Les chemins, fossés et clôtures non verbalisés, ainsi que les ponceaux, demeuraient à la charge des propriétaires frontaliers.

Lorsqu'un chemin, un fossé ou une clôture étaient faits, les inspecteurs devaient établir la partie que chacun devait entretenir à ses frais ainsi que le délai requis pour les travaux qui devaient être effectués. Passé ce délai, l'inspecteur devait faire effectuer les travaux nécessaires et évaluer le coût devant être acquitté par chacun des contribuables en défaut.

Les inspecteurs devaient non seulement voir à l'entretien l'été, mais aussi à l'entretien hivernal, de manière à ce que tout soit entretenu adéquatement, les chemins balisés aux distances appropriées, élargis aux rencontres, etc...

Comme les clôtures étaient érigées en perches superposées, à l'automne ils devaient voir à l'enlèvement des rangées de perches supérieures afin de freiner l'accumulation de neige dans les chemins et routes. L'entretien des chemins d'hiver et routes verbalisés était donné à forfait par le conseil municipal qui établissait, lorsque nécessaire, une taxe spéciale à cette fin. Pour clôturer les routes, les inspecteurs devaient soumettre un rapport mentionnant le nombre de piquets et de perches nécessaires pour la confection d'une telle partie, demandaient des soumissions pour la fourniture des matériaux, et le conseil se chargeait d'octroyer les contrats à qui de droit.

Voilà en résumé ce qui constituait les charges des inspecteurs de voirie, au tout début de la municipalité.

Pour valoriser la fertilité des terres de Normandie, il fallait contrôler les artères vitales. Ces artères sont les cours d'eau qui servent au bon drainage du sol. Pour ce faire, dès le début de la formation de la municipalité, le 23 juin 1890, on nomma des inspecteurs agraires.

Parmi leurs attributions, les inspecteurs devaient voir à ce que les chemins et routes soient bien drainés, établir la part que chaque propriétaire riverain devait supporter pour un drainage proportionnel, accéder aux demandes des colons et cultivateurs afin de permettre d'intensifier la production et la valeur de leurs lots respectifs. La contribution et l'arbitrage de l'inspecteur agraire s'imposaient en cas de mésentente entre les parties.

L'inspecteur agraire devait déterminer quels étaient les intéressés au cours d'eau et dresser le procès-verbal nécessaire, qui devait être accepté par le conseil municipal avant de prendre force de loi.

Il faut aussi mentionner que lorsqu'un cours d'eau traversait, pour fin de drainage, plus d'une municipalité, on devait s'adresser au Conseil de Comté afin de définir tous les arrangements.

A l'assemblée du 23 juin 1890, on nomma un gardien d'enclos, mais pas de policier; tous les citoyens étant considérés de bonnes gens. Toutefois on devait contrôler les animaux, non parce qu'ils étaient plus méchants qu'à l'ordinaire, mais les clôtures laissaient à désirer; construites pour la plupart d'embaras (33), les animaux pouvaient facilement s'échapper.

Le gardien d'enclos désigné avait la charge de garder chez lui les animaux errants. Il essayait de retrouver le propriétaire et celui-ci, pour reprendre possession de sa bête, devait payer les frais de transport et de pension pour le temps où le gardien avait eu la garde de l'animal.

Quelques années plus tard naissait le cercle agricole de Normandin (34). La première assemblée des colons intéressés eut lieu le 21 avril 1893 en la demeure de Gonzague Mercier et sous la présidence d'Aubert Hamel, alors maire.

Ont été nommés officiers, Honoré Hébert, président; Damase Paquin, vice-président; Alphonse Poirier, secrétaire; Pierre Boulet, Antoine Laprise, représentants des cultivateurs d'Albanel; J.-B. Carbonneau, Joseph Trottier et Théophile Ménard, directeurs.

A la 3e séance, celle du 2 juin 1893, le programme suivant fut adopté:

- 1- assemblée chaque mois, un dimanche de mission;
- 2- campagne énergique pour l'égouttement des terres;
- 3- développement de l'industrie laitière par l'amélioration des troupeaux, la culture des fourrages verts, etc.;
- 4- inciter les colons à faire brûler leurs abattis, l'été précédant l'ensemencement, afin d'éviter les feux de forêts et la destruction des parties ensemencées à la herse, et le brûlage des clôtures;
- 5- nommer un comité s'occupant de placer les nouveaux colons sur des lots vacants;
- 6- organiser un concours d'étable avec primes."

A cette assemblée, on constate que l'industrie laitière prenait réellement forme, bien qu'il y avait encore plusieurs lots vacants. Certains sociétaires-colonisateurs n'avaient pas rempli leurs obligations liées au billet de location. Aussi, d'autres lots étaient encore disponibles; beaucoup de colons étaient venus s'établir à Normandin dans les années 1893-1894, encouragés par l'extension du chemin de fer jusqu'à Chicoutimi en 1893. On espérait que cette poussée se prolonge jusqu'au nord du Lac.

On voit aussi que les colons, après la levée de leurs abattis, semaient, à travers les souches, à la herse; c'est pourquoi on adopta la recommandation de brûler en temps propice pour sauvegarder le semis et les clôtures.

Le cercle agricole avait donc comme objectif d'aider les cultivateurs sur le plan de l'agriculture et de créer un esprit d'entraide envers ceux qui avaient des problèmes.

En 1894, Honoré Nadeau se vit confier un taureau Ayrshire, pur sang, payé \$50.00 à M. McCallu, de Danville (comté de Richmond).

C'était à cette période qu'un groupe de spécialistes, chargés de conseiller les agriculteurs, se rendit à Normandin. Dans leur rapport, Ness, Irving, et Buchanan décrivent l'état des fermes ainsi (35):

"En revenant nous avons visité la paroisse de Normandin; le premier colon chez qui nous sommes arrêtés est Honoré P. Hébert; il a une ferme de quatre cents acres (sic) de terre dont cent cinquante sont défrichés; il est parti des Cantons de l'Est il y a treize ans pour venir s'établir ici, il préfère cette localité à celle qu'il a laissée. M. Hébert se plaint du manque de moyens de transport de ses produits à un marché. S'il y avait un chemin de fer ce serait un grand bienfait pour la place. M. Hébert a un bon silo rempli d'avoine et de lentille.

M. A. Hamel a aussi une grande ferme, cent acres (sic) défrichés, il est ici depuis onze ans; il est maire de la paroisse. Le sol est composé de terre sablonneuse et d'argile, surtout d'argile."

Le développement agricole est donc freiné par l'éloignement et les colons ne manquent pas une occasion pour le souligner publiquement, comme en fait foi ce dernier rapport.



Chapitre IX

Le chemin Québec-Lac St-Jean

On ne peut passer sous silence les débuts de la construction de ce chemin; cette route, reliant Stoneham à Métabetchouan, donna accès à la terre promise qu'était la vallée du Lac-Saint-Jean, et plusieurs des premiers colons de Normandin l'empruntèrent pour s'y rendre.

Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer à Chambord en 1888, puis à Roberval, ce fut leur seul moyen de communication avec Québec et ce, pendant dix longues années de "misère noire".

Un des premiers colons de Normandin, M. Narcisse Picard, faisait partie de l'équipe des Vallée et Picard qui firent en 1863 les cinq milles initiaux du chemin partant de Stoneham. Qui étaient Picard et Vallée? En ce qui concerne les Picard, j'ai effectué des recherches qui précisent que ce fut Louis, l'aîné des Picard, qui fut le dirigeant de ces premiers jalons de chemin. Louis Picard était natif de la paroisse Saint-Roch, à Québec. Tout comme ses frères Narcisse, Prudent et René, Louis Picard était le fils de J.-Baptiste Picard et de Marie Pruneau; c'est dans les archives de l'Eglise Saint-Roch que l'on retrouve les états civils de la famille des Trois Maisons, dit Picard.

Pour ce qui est des Vallée, je ne peux prouver que ce furent les mêmes Vallée qui firent partie des premiers colons de Normandin, toutefois, la logique serait que ce soit les mêmes souches. Pourquoi? Parce que les Vallée de Normandin sont originaires de Sainte-Brigitte-de-Laval, petite municipalité sise entre Beauport et Saint-Adolphe, à l'entrée même du

chemin de Québec; aussi, n'oublions pas que le chemin initial, soit celui des trappeurs et des Jésuites, débouchait à Beauport, et passait par Sainte-Brigitte-de-Laval, à la hauteur du lac des Meiges, et poussait jusqu'au lac Jacques-Cartier. C'est pourquoi, tout nous porte à croire que ce sont les mêmes que ceux mentionnés dans les archives comme étant des associés dans ce défi (36).

De leur propre initiative, avec seulement l'apport de leur énergie et la confiance de pouvoir percer jusqu'à la grande vallée du Lac-Saint-Jean, ils commencèrent à ouvrir la route vers cette grande étendue de terre renommée pour sa fertilité et ses immenses richesses naturelles. Voulaient-ils suivre l'exemple des "vingt-et-un", les premiers colonisateurs du Saguenay? Ce que les vingt-et-un avaient fait, sans autorisation, eux pouvaient le faire aussi, et ils prirent le chemin le plus court: STONEHAM-METABETCHOUAN.

L'existence de cette terre promise, tenue cachée pendant si longtemps, ne demandait qu'à sortir de la légende. Des gens comme Elisée Beaudet, député et président de la Société de Colonisation du Lac-Saint-Jean, M. St-Hilaire, son secrétaire, M. Edouard Matte, tanneur de Beauport en étaient informés. Il en est ainsi pour plusieurs membres parmi les cinquante faisant partie de la Société qui fonda Normandin, aussi pour l'abbé Grégoire Tremblay, curé de Beauport, qui dirigea le premier contingent de colons vers Saint-Prime. C'est ce dernier qui paracheva le chemin de Québec. Le député M. P.-G. Huot, de Saint-Roch, reconnu pour son esprit progressif, incita certainement les Picard et les Vallée à se lancer dans leur téméraire entreprise. Toutes ces personnes connaissaient l'importance de la région du Lac-Saint-Jean et les moyens à prendre pour y parvenir.

L'arpenteur Joseph-Laurent Normandin avait mentionné, dans l'un de ses rapports, que la région du Lac-Saint-Jean était remarquable par ses grandes étendues de terre arable.

Vers 1700 et pendant une trentaine d'années, les Jésuites avaient avantageusement mis en culture trois cents acres de terre à Métabetchouan. Ils avaient demandé, devant les merveilleux résultats obtenus, que l'on y fasse de la colonisation, ce qui leur fut refusé. Les

Jésuites avaient emprunté des voies de communications directes de Québec à travers les Laurentides, en suivant le chemin des trappeurs. Des animaux avaient d'ailleurs été transportés par ce chemin de Québec-Stoneham jusqu'à Métabetchouan.

"Vestiges de l'ancien chemin" (37)

"Nous entrons sur le majestueux domaine du "Club des Laurentides" qui a une superficie de cinquante milles, arrosés par on ne sait combien de lacs, dont une trentaine, jusqu'à présent, ont été découverts. Le premier de ces lacs, que l'on trouve sur sa route en se rendant au château des clubistes, est le lac Travers, le long duquel passait autrefois le chemin célèbre, connu seulement des chasseurs et des missionnaires, qui menait de Québec au lac Saint-Jean. On suivait les lacs les uns après les autres, en faisant des "portages" entre chacun d'eux, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à l'embouchure de la Métabetchouane, où les Jésuites avaient établi une ferme magnifique, et où la Compagnie de la Baie d'Hudson érigea plus tard un poste et des magasins, pour faire la traite des pelleteries."

Même si ces faits furent tenus cachés si longtemps, les développements effectués par les Jésuites à Métabetchouan, les plans militaires et de colonisation en 1828, tout cela était connu à Québec. Le député de Saint-Roch, M. P.-G. Huot, incita les Vallée et Picard à se lancer dans leur téméraire entreprise en 1863 qui, se concrétisa par l'arrivée de Narcisse Picard à Normandin en 1878. Ceci n'est donc pas une légende.

Pour prouver l'authenticité des gestes des Vallée et des Picard, retrouvons Arthur Bules, alors qu'il était secrétaire de Mgr Labelle, alors sous-ministre de la colonisation. Dans son ouvrage sous-titré "Emparons-nous du sol", publié en 1880, il précise l'existence de ce premier chemin. (38)

CHEMIN DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN

"C'est aux années 1847 et 1848 qu'il faut remonter pour trouver la première mention de ce fameux chemin direct de Québec au

lac Saint-Jean qui fut si longtemps regardé comme une chimère et qui n'est devenu une réalité que depuis 1877. A cette époque (1847-48), MM. Blaiklock et Duberger, arpenteurs, furent chargés de faire une exploration qui permit d'établir la ligne que le chemin devait suivre, s'il était praticable, et il résulta de leur rapport

"qu'il était inutile de chercher plus longtemps à ouvrir un chemin à travers un pays qui n'était nullement propre à l'agriculture et brisé par des chaînes de montagnes escarpées, tandis que cette exploration entraînerait des dépenses considérables, sans avantage pour le service public";

et M. J.H. Price, alors commissaire des Terres de la Couronne, disait en manière de conclusion dans son rapport ministériel:

"En examinant les opérations faites par MM. Blaiklock et Duberger, telles qu'elles sont indiquées dans les plans de M. Blaiklock, il paraît que, bien que l'on puisse tracer jusqu'à la rivière Jacques-Cartier, et probablement quelque peu au delà, un chemin passable qui serait la continuation du chemin actuellement ouvert jusqu'à Stoneham, cependant la nature escarpée et montagneuse du pays, sur un espace de plusieurs milles à l'est ou à l'ouest de la ligne d'exploration, fait qu'il est impossible de tracer ou même d'ouvrir un chemin d'aucune espèce, pendant que le sol, à cause de sa nature pierreuse, n'est nullement propre à la culture, sauf quelques lisières de terrain isolées dans le voisinage des rivières."

Toute idée de pratiquer un chemin à travers une pareille région, qui s'offrait dans des conditions si défavorables, fut donc abandonnée, et l'on n'y pensa plus jusqu'en 1863, alors que plusieurs citoyens de Saint-Roch de Québec, parmi lesquels il est juste de mentionner MM. Vallée et Picard, convaincus par des explorations particulières de la possibilité d'ouvrir un

chemin entre Stoneham, à quinze milles au nord-ouest de Québec, et le lac Saint-Jean, firent pratiquer dans le bois, à leurs propres frais, une voie d'environ cinq milles de longueur, qu'ils auraient sans aucun doute prolongée si le gouvernement, en présence de cette tentative privée, ne se fût résolu à faire faire une exploration, et, comme conséquence, le chemin lui-même.

On sait ce qu'il advint de cette exploration qui fut pendant un assez long temps l'objet des plaisanteries et des sarcasmes des députés de la Chambre chaque fois qu'un incident quelconque la rappelait. Il en subsiste aujourd'hui deux rapports, celui des arpenteurs Nelson et Hamel, et celui de M. J. Perreault, alors député à l'Assemblée Législative.

Pour qu'une pareille entreprise pût réussir, il eût fallu que les explorateurs l'eussent faite dans une saison favorable qui leur eût permis de se livrer à une investigation minutieuse des lieux. Or, c'est cette première condition indispensable qui fit défaut. Les explorateurs, entrés dans la forêt le 24 octobre, trouvaient de la neige deux jours après leur départ et étaient arrêtés dans leur marche par un mauvais temps presque continu. Si l'on en croit M. Perreault, le parti engagé dans cette expédition aurait eu à lutter, non-seulement contre les intempéries d'une fin d'automne, mais à subir même toute espèce de privations et à se voir menacé d'une disette complète. Une fois pénétrés dans la forêt, les explorateurs, suivant lui, n'auraient guère pu faire autre chose que chercher à en sortir au plus vite, n'importe comment, pour ne pas périr d'inanition.

Toutefois, malgré les désavantages de la saison et l'impossibilité pour les explorateurs de faire toutes les recherches que nécessitait l'objet de leur expédition, ils en conclurent pas moins dans leur rapport qu'il était facile et serait même peu coûteux d'ouvrir un bon chemin de Stoneham au lac Saint-Jean. Aussi, l'année suivante, MM. Vallée et Picard envoyaient-ils, sous leur propre responsabilité, une dizaine de travailleurs pour continuer les travaux commencés l'automne précédent et

faire un chemin d'hiver jusqu'au lac Jacques-Cartier, c'est-à-dire jusqu'à la moitié de la distance entre Stoneham et le lac Saint-Jean. D'autres citoyens de Québec, pris d'émulation à la vue de leur courage et de leur persévérance, parfaitement renseignés du reste sur la praticabilité du chemin projeté et convaincus de son importance, avaient voulu se joindre à MM. Vallée et Picard, et contribuer de leur bourse au succès de cette entreprise qui se continua alors assez rapidement, et d'autant plus économiquement que chaque travailleur était intéressé au résultat.

Cette activité ne tarda pas à porter ses fruits, et bientôt les ouvriers, à la tête desquels se trouvaient des personnes qui connaissaient la forêt pour l'avoir parcourue en tous sens dans de nombreuses excursions de chasse et de pêche, eurent pratiqué dans le bois environ trente-trois milles d'un chemin bordé de belle et bonne terre, sans côtes et relativement facile. De l'endroit où ils étaient parvenus jusqu'au lac Jacques-Cartier, il y avait tout lieu de croire, d'après l'expérience des travailleurs et leurs assertions, que le chemin serait tout aussi bon, sinon meilleur encore.

Plus tard, M. Jean Gagnon, chargé par le curé de Beauport, M. G. Tremblay, de faire le tracé du chemin, disait dans son rapport:

"Les montagnes où les rivières Malbaie, Chicoutimi, Sainte-Anne et Montmorency prennent leur source, présentent des cimes d'une grande élévation. Sur le 24^e mille j'ai traversé une rivière large de cinquante-cinq pieds, tributaire de la Chicoutimi. De cette rivière au lac Jacques-Cartier, le terrain est uni et ne paraît devoir offrir aucune difficulté pour le tracé. Toutes les côtes réunies forment une longueur de pas plus de trois milles et demi, à partir du poste de Métabetchouane, sur une distance d'environ 52 milles que comprend le tracé que j'ai fait entre le lac Saint-Jean et le lac Jacques-Cartier. Il

tombe beaucoup moins de neige dans la vallée que j'ai suivie que dans les endroits qui avoisinent le Saint-Laurent; j'ai constaté, par des observations journalières, que la profondeur de la neige était généralement de trois pieds à trois pieds et demi.

Dans l'autre moitié du chemin, c'est-à-dire celle qui est comprise entre le lac Jacques-Cartier et Stoneham, le tracé suit la rive ouest du lac Jacques-Cartier dans toute sa longueur, laquelle est d'environ sept milles. Depuis le lac Jacques-Cartier jusqu'au petit lac à l'Épaulé, à sept lieues de distance, le terrain est sablonneux. De ce dernier lac à Stoneham, distance d'environ neuf lieues, le terrain est bien boisé et très propre à la culture. Le poisson abonde dans tous les lacs situés le long du chemin. Cette seconde partie du tracé ne présente pas plus de difficultés pour l'ouverture d'un bon chemin d'été que l'autre. Elle offre moins de côtes que la première partie. A l'exception de la section qui comprend la grande coulée au point de départ de Stoneham, le chemin ouvert suit l'ancien chantier des chasseurs, dont M. Blaiklock ne paraît pas s'être éloigné dans sa dernière exploration."

Pendant les années qui suivirent l'époque dont nous venons de parler, la question du chemin de Québec au Lac Saint-Jean ne manqua pas d'occuper les esprits de temps à autre avec plus ou moins d'intensité; on y revint à plusieurs reprises, les tentatives furent renouvelées, quelques-unes même poussées au point de faire croire à la réalisation de l'entreprise, jusqu'à ce qu'enfin, en 1877, le gouvernement prit la détermination sérieuse et efficace de poursuivre l'oeuvre jusqu'à sa complète exécution.

Avant 1878, les colons du Lac Saint-Jean avaient soixante-cinq milles à faire pour atteindre la Grande Baie, puis un trajet de 165 milles de plus par le chemin Bagot pour se rendre

à Québec. Par le nouveau chemin, une distance de 140 milles seulement les sépare de la capitale; voilà donc du coup un chemin qui diminue de 85 milles l'espace compris entre la capitale et le Lac. Il y a des maisons de campement construites sur son parcours, avec de bonnes écuries pour les chevaux et les bestiaux, et les personnes chargées des postes sont obligées de tenir le chemin en bon ordre. Ce chemin, qui a pour point de départ Stoneham, aboutit à Métabetchouane. Il a 24 pieds de largeur pour le présent, mais on ne tardera pas à l'élargir sans doute davantage pour le mettre mieux en état de répondre aux besoins de la colonisation et de donner passage aux troupeaux de bestiaux, de moutons et de porcs. Dans son état actuel, le chemin est simplement passable; l'hiver, on met entre trois et quatre jours à le parcourir d'une extrémité à l'autre; mais il se passera encore quelque temps avant qu'on puisse l'utiliser commodément pendant la belle saison."

Un extrait de presse daté de 1883, fait d'ailleurs mention des aménagements qui facilitent les voyages en direction du Lac-Saint-Jean:

"Il y a sur le chemin de colonisation du lac Saint-Jean onze camps qui sont établis de douze en douze milles ou à peu près. Les premiers sont à huit lieues de Québec. Ces camps sont très confortables et on y peut toujours trouver le vivre et le coucher."

"Il y a aussi de bonnes écuries, du foin et de l'avoine pour les chevaux."

"Ce qui fait que les camps sont si bien entretenus, c'est que les gardiens les habitent avec leurs familles. De cette manière, le voyageur est toujours sûr de trouver un bon gîte, une bonne hospitalité." (39)

Pour séparer la réalité de la légende concernant l'existence de ce chemin et son accessibilité à la vallée du Lac-Saint-Jean, je me permettrai d'exposer certains détails que l'on retrouve dans les archives de la province de Québec.

1863 - pour exploration du chemin du lac-Saint-Jean
\$1,392.20
1865 - pour exploration du chemin du lac-Saint-Jean
\$1,628.99

"Dans la dernière session du Parlement de la ci-devant Province du Canada, qui s'est terminée le 15 août 1866, il n'a pas été voté d'octroi de colonisation pour 1867.

En conséquence les travaux ont été suspendus l'an dernier sur tous les chemins de la colonisation. Plusieurs sont d'avis que nous devrions nous porter créanciers du gouvernement fédéral pour les \$50,000. que le Parlement du Canada avait l'habitude d'affecter chaque année à ce sujet. C'est une question que je me contente d'indiquer!

Cependant, je ne dois pas omettre de mentionner ici deux explorations importantes qui ont été faites, l'an dernier, dans l'intérêt de la colonisation: l'une sur le chemin projeté entre Québec et le Lac-Saint-Jean par P.-H. Dumais, écuyer arpenteur provincial à la réquisition du département des Terres de la Couronne."

Par ses instructions en date du 8 mars 1867, M. Pascal-Horace Dumais avait été chargé de faire le relevé du chemin entre le Lac-Saint-Jean et Québec et de faire un rapport fidèle des opérations.

"Un chemin d'hiver (40), depuis Stoneham au lac Jacques-Cartier, d'une longueur d'environ quinze lieues, a été ouvert par messieurs P.-G. Huot (député de Saint-Roch), Louis Picard et Etienne Haillé (sic); mais depuis ce temps, ce chemin n'ayant pas été entretenu, les arbres qui sont tombés sous l'effet du vent, l'ont obstrué en plusieurs endroits. Le gouvernement a fait commercer, à la sortie de Stoneham, environ deux milles de chemin d'été; néanmoins, malgré ces misères, environ 200 personnes y ont marqué des lots, 40 personnes y ont fait des défrichements et bâti de petits camps, 4 personnes y ont fait

des défrichements plus considérables et des bâtisses logeables. Tous attendent pour continuer qu'il soit fait des chemins d'hiver, un tracé divisé; le gouvernement a fait ouvrir depuis, comme chemin d'hiver, un tracé depuis le lac Jacques-Cartier jusqu'au Lac-Saint-Jean."

D'autres documents font état des travaux entrepris par P.-G. Tremblay, en 1868: (41)

"Subvention: \$5,000.00	
Chemin propre au roulage	9 milles
Pontage et facinage	20 milles
Chemins réparés	9 milles
Ponts	690 ponts et ponceaux
10 milles et demi terminés	
Coût du facinage: \$1,260.00	
Coût des ponts: \$ 654.00	
Balance en mains. Balance à établir."	

Au début de janvier 1871, le journal "MERCURY" accuse le curé Tremblay d'avoir dépensé \$1,000.00 dollars pour la construction de chaque mille de route du Lac-Saint-Jean et de ne pas avoir fait de rapport à cet effet.

Les rapports de l'honorable Commissaire des Travaux publics pour les années 1868-69 et 1869-70 contiennent des précisions apportées par le curé Tremblay. Les accusations du "Mercury" sont ainsi contredites et du même coup, on apprend que le curé a visité les chantiers. Entre le 20 janvier et le 20 février 1871, "l'Événement" publie des lettres et des communiqués signés ou envoyés par le curé Tremblay qui rappellent que ce chemin est ouvert pour faciliter la colonisation. Le journal conteste que le coût de construction ait été trop élevé. "Le Canadien" et l'ancien député M. Evanturel (élu dans le comté de Québec en 1863) poursuivirent la lutte engagée par le "Mercury".

Le 1 février 1871, un communiqué publié dans "l'Événement" rapporte que:

"Huit personnes ont fait le voyage aller-retour Québec-Hébertville via le lac Jacques-Cartier.

Six autres personnes d'Hébertville sont arrivées à Québec après 36 heures de voyage transportant des volailles pour le marché et pour offrir les prémices au Lieutenant-gouverneur, au Premier Ministre du Québec l'Honorable P.-J.-Olivier Chauveau, au ministre Archanbault et au curé G. Tremblay, l'ami dévoué des colons du Lac-Saint-Jean en reconnaissance de l'ouverture de la route."

Dans le rapport qu'il fit à son excellence le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, le commissaire S. Lesage dresse le bilan des opérations du département de l'Agriculture et des Travaux publics pour les douze mois expirés le 31 décembre 1869.

"Je me suis réjoui avec tous les amis de la colonisation de voir l'intérêt que votre Excellence n'a cessé de porter à cette grande entreprise si intimement liée à la prospérité de Québec. Vous en avez donné une preuve non équivoque en allant visiter les travaux en compagnie de l'Honorable Premier (sic). Les félicitations que vous avez adressées sur les lieux au Révérend M. Tremblay, conducteur du chemin, l'été dernier, l'impression favorable que vous avez rapportée tous deux de votre visite, me sont une garantie que cette entreprise est bien dirigée, qu'elle atteindra le double but que notre gouvernement s'est proposé en l'exécutant: rapprocher le Haut-Saguenay de Québec, donner à Québec ce qui lui manque au nord: une contrée qui l'alimente."

Les travaux évoluèrent ainsi en l'année 1869:

"\$16,000.00 Par P.-G. Tremblay:	
Simplement ouvert	22 milles
Propre au roulage	12 milles
Chemins réparés	8 milles

Chemin d'hiver rendu au lac Jacques-Cartier. Deux camps bâtis sur le parcours, un au Lac-à-l'Épaule et l'autre près du lac Jacques-Cartier, pour loger les voyageurs et chevaux, ainsi que les provisions pour la prochaine saison."

Après la polémique engendrée par ce dossier, l'abbé P.-G. Tremblay fit connaître l'évolution de ses travaux.

CHEMIN DU LAC-ST-JEAN

Pour donner une juste idée des travaux exécutés dans ce chemin, je ne puis mieux faire que de donner l'extrait suivant au rapport de Mr. Tremblay."

"Conducteur: P.-G. Tremblay
Montant octroyé: \$5,000.00

Le chemin dont j'ai eu à conduire les travaux est le chemin du lac-Saint-Jean, long de cent dix milles, de Stoneham à Métabetchouan sur le lac-Saint-Jean.

Il est à déblayer en chemin d'hiver dans toute sa longueur. Dix milles et demi sont faits en beau chemin d'été, large de vingt pieds, y compris les fossés faits de chaque côté.

J'ai fait terminer un peu plus de neuf milles cette année. Dans cet espace, il y a 3,600 pieds de pontage reposant sur les lambourdes et recouverts d'une couche de terre pour adoucir le roulage; il y a aussi des terrassements considérables en plusieurs endroits. Ces pontages coûtent en moyenne \$0.35 le pied, \$1,260.00 en tout.

Il y a soixante-dix-sept (sic) ponts en tout:

35 de 3 à 7 pieds de long	\$215.00
6 de 8 pieds	\$48.00
1 de 24 pieds	\$24.00
1 de 12 pieds	\$27.00
1 de 40 pieds	\$48.00

3 de 10 pieds	\$30.00
2 de 30 pieds	\$60.00
1 de 34 pieds	\$34.00
2 de 12 pieds	\$34.00
2 de 20 pieds	\$40.00
1 de 33 pieds	\$66.00
1 de 28 pieds	<u>\$28.00</u>
Coût pour le total des 77 ponts (sic)	\$654.00

Il reste encore cent milles à faire qui pourront coûter \$55.00 à \$60.00 (du mille) à part trois grands ponts, l'un de 160 pieds et les deux autres de 50 à 60 pieds.

L'ouverture de ce chemin tant désiré procurera surtout l'avantage précieux de permettre la colonisation des terres qui sont sur les bords de ce chemin même et près de l'immense et fertile territoire des bords de la vallée du Lac-Saint-Jean. Il est facile de voir que ce sera une grande source de prospérité pour Québec.

La forêt est très épaisse et consiste surtout en érables, merisiers, épinettes et bouleaux, tous ces bois sont de dimensions extraordinaires. Le sol est de très bonne qualité. Il y a un superbe pouvoir d'eau à quelques arpents du chemin.

Bon nombre de personnes ont pris des lots à tâtons, car il n'y a pas d'arpentage de fait en cet endroit. Trois colons ont défriché, cette année, une dizaine d'arpents de terre, qu'ils se proposent d'ensemencer au printemps. L'un d'eux s'est bâti une maisonnette sur son lot et y réside.

Les comptes produits établissent une dépense de \$4,797.37. Il reste donc une balance de \$202.63 qui sera employée à la construction de deux ponts considérables et dont il faudra tirer le bois sur la neige ferme de la fin de l'hiver.

Je produis en même temps les divers comptes en double dont les sommes ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-contre.

Au nombre des items de ces comptes se trouve la balance qui était restée due par le Département au montant de vingt-sept piastres (\$27.00), lors de l'exécution des premiers travaux du chemin, en 1866.

Si du montant total de la dépense on retranche le coût des 77 ponts	\$654.00
le coût de 3,600 pieds de pontage	\$1,260.00
la valeur des outils	\$100.00
l'indemnité à McKee	\$25.00
les \$27.00 de 1866	<u>\$27.00</u>
Total	\$2,066.00

Nous avons dépensé \$2,731.77 pour les neuf milles et demi de chemin complété cette année, c'est-à-dire \$287.48 par mille.

Ceci est très peu élevé considérant cette section des plus rocheuses. A preuve, ces vingt barils de poudre que nous avons utilisés pour tirer 4,000 coups de dynamite.

Je me hasarde donc à espérer que vous trouverez le résultat très satisfaisant.

G. Tremblay, Ptre."

Le journal "Express" en fit un article retentissant dont voici un extrait:

"C'est ici le lieu de parler du grand chemin qui va bientôt relier la ville de Québec à la vallée du Lac-Saint-Jean et qui, j'en ai la ferme conviction, est destiné à imprimer un élan décisif à la colonisation de ce riche territoire. Ce chemin aura environ quarante lieues (120 milles) depuis Tewkesbury où se trouve son point de départ, jusqu'à l'embouchure de la rivière Métabetchouan soit l'extrémité est (sic) du Lac-Saint-Jean où il doit se terminer. On compte six lieues de Québec à Tewkesbury; ça fera donc en tout une distance de 46 lieues pour

aller de Québec au Lac-Saint-Jean, par le chemin projeté, tandis que, par les communications actuelles, il y a pour le moins 68 lieues, savoir: 20 lieues de Métabetchouan à la Bale des Hal Hal, puis à la Bale Saint-Paul et à Québec. La distance totale entre Québec et le Lac-Saint-Jean se trouvera donc réduite de 23 lieues, c'est-à-dire du tiers."

Pendant que l'opinion publique se laisse toucher par ce développement, les travaux se poursuivent.

"Vu l'importance des travaux exécutés l'été dernier dans ce grand chemin de colonisation, j'ai cru qu'il valait mieux donner en entier le rapport du conducteur afin de faire mieux connaître la nature de ces travaux et leur état actuel". Voici ce rapport:

"Conducteur: P.-G. Tremblay
Montant octroyé: \$20,000.00

"Le chemin dont j'ai conduit les travaux est le chemin du Lac-Saint-Jean, long de cent dix milles; il s'étend de Stoneham au Lac-Saint-Jean.

Dix milles ont été complétés l'année dernière en bon chemin d'été; dix autres milles ont été aussi faits cette année en chemin d'été, mais plus parfaits, plus solides et mieux égouttés, et cela par l'ordre de l'Honorable Commissaire des Travaux publics qui, à la grande satisfaction des connaisseurs, a ordonné de retoucher les premiers dix milles pour leur donner le fini nécessaire aux chemins de première classe. Son excellence Sir Narcisse Belleau, l'Honorable Premier Ministre, M. Chauveau, qui ont honoré ces travaux de leur visite ainsi que messieurs le Préfet et plusieurs maires du comté, ont hautement loué la sagesse de l'Honorable Commissaire qui, en donnant une certaine perfection à un chemin de cette importance, n'a pas tombé dans l'excès.

Il y a donc actuellement vingt milles de chemin carrossable de terminés et qui nous conduisent au Lac-à-l'Épaule.

De ce point au lac Jacques-Cartier, il y a vingt-deux milles qui sont ouverts en chemin d'hiver de quarante pieds de large, comprenant la largeur du chemin d'été plus quelques pieds de découverts; les arbres y sont enlevés avec leurs racines, le sol est resté nu, prêt au travail de la pioche et de la pelle l'été prochain; la plupart des ponts y sont faits; trois autres assez considérables, y compris celui de la décharge du lac Jacques-Cartier, sont en voie de construction. Le coût du travail fait dans ces deux milles est d'environ un cinquième du coût total de l'ouvrage terminé.

Le montant octroyé est de \$20,000.00. Il a été employé comme suit: \$3,000.00 pour retoucher les premiers dix milles; \$3,500.00 pour enlever les arbres et les souches des vingt-deux milles compris entre le Lac-à-l'Épaule et le lac Jacques-Cartier; \$9,500.00 pour les dix milles faits en très beau chemin d'été et autres dépenses dont je produis les comptes en double; balance au Trésor \$4,000. plus l'escompte \$302.23 en mains.

Cette balance s'emploie actuellement pour terminer les ponts en construction et pour faire un dépôt de provisions au lac Jacques-Cartier, afin de faciliter l'exécution des travaux au printemps; c'est une bonne économie, car les travailleurs ayant les provisions à bon marché, leurs gages seront moins hautes, ils n'y perdront point et le gouvernement y gagnera.

Dans les dix milles faits et parachevés cet été, il y a 52 ponts dont:

32 de 3 à 10 pieds de long
3 de 15 pieds de long
3 de 20 pieds de long et 8 pieds de cage
1 de 26 pieds de long et 8 pieds de cage
5 de 30 pieds de long et 8 pieds de cage
1 de 35 pieds de long et 8 pieds de cage
2 de 40 pieds de long et 18 pieds de cage
1 de 55 pieds de long et 18 pieds de cage
1 de 71 pieds de long et 4 pieds de cage
1 de 99 pieds de long et 18 pieds de cage
1 de 75 pieds de long et 18 pieds de cage
1 de 161 pieds de long et 20 pieds de cage

Tous ces ponts mesurent ensemble 1,023 pieds de longueur, sont faits très solidement et coûtent, en moyenne, \$1.00 le pied.

Il y a 6,500 pieds de pontage, quelquefois avec de forts terrassements, et coûtent \$0.35 le pied en moyenne. Dans les 22 milles du Lac-à-l'Épaulé au lac Jacques-Cartier, quatre bâtisses ou camps de 20 X 18 pieds ont été construits assez solidement pour procurer un logement convenable en hiver aux voyageurs ainsi qu'à leurs chevaux; car dans chacun il y a un bon poêle. Une de ces bâtisses coûte \$40.00 et les trois autres \$30.00 chacune. Le coût des items ci-dessus, ponts, pontages et bâtisses est compris dans le coût des dix milles faits cette année et donne un montant de \$3,428.00; si on le retranche de \$9.500., on a \$6,072.00 pour les dix milles de chemin, par conséquent \$607.20 du mille.

\$17,000 à \$18,000 pourront suffire pour enlever les arbres avec leurs racines dans les 68 milles du lac Jacques-Cartier au Lac-Saint-Jean et en faire un magnifique chemin d'hiver; c'est donc \$22,000 à \$25,000 qu'il faudrait octroyer cette année. Après

cela, \$45,000.00 compléteront le tout en chemin d'été.

Le coût total du chemin serait donc environ de \$95,000.00: le tiers du coût du quai de la Rivière-du-Loup, pas la moitié de celui des chemins Matapédia et Témiscouata, quoique mesurant 25 à 30 milles de plus que ces chemins. Cent quatre-vingt-quatorze lots ont été arpentés chaque côté du chemin et sont presque tous pris à l'avance, certains défrichements ont même été faits en attendant que le gouvernement mette ces lots en vente. L'arpenteur déclare qu'en général ces lots sont bons, plusieurs même très bons, mais que les moins bons feront vivre leurs propriétaires; que le sol vaut mieux que certains terrains qu'il a arpentés dans d'autres localités.

Il y a trois pouvoirs d'eau très bien espacés. Le climat diffère de celui des environs de la ville. Du grain et des patates récoltés sur le chemin par deux colons ont parfaitement mûri et ont donné un bon rendement. J'ai constaté un grand empressement à prendre des lots sur le chemin, ce qui fait espérer qu'avant peu, il y aura deux ou trois paroisses dans le township Cauchon que traverse le chemin.

Le tout humblement soumis,
G. Tremblay, ptre."

A la session de 1876, le Commissaire transmit le rapport suivant:

"Québec: chemin du Lac-Saint-Jean:
Entretien du chemin du Lac-Saint-Jean, pendant l'hiver 1875-
1876
J.-P. Lachance \$70.00

Pénétré comme je suis de l'importance actuelle de ce territoire et de l'avenir qui l'attend, je n'hésite pas à dire que

la province a tout intérêt à se hâter d'établir une communication directe entre Québec et le Lac-Saint-Jean, d'autant plus que des sommes considérables ont été déjà dépensées sur le chemin du Lac-Saint-Jean, et qu'elles seraient perdues si l'on devrait s'en tenir là.

Il a été dépensé jusqu'à ce jour \$81,476.00 sur ce chemin de Québec au Lac-Saint-Jean qui est déjà carrossable sur les deux tiers de son parcours. Cette somme serait irrévocablement perdue si le chemin n'était pas complété.

Longueur parachevée cette année en chemin de roulage: 60 milles.

Le moment est arrivé où il faut, de toute nécessité, faire quelque chose pour ranimer le courage de la population du Haut-Saguenay et lui faire sentir que son sort est intimement lié à celui du reste de la province et je suis d'avis que le parachèvement du chemin de colonisation de Québec au Lac-Saint-Jean aura cet effet. Un autre résultat non moins certain et non moins important, c'est qu'une fois le chemin terminé sur toute sa longueur et bien organisé pour le trafic, les colons des environs de Québec et d'ailleurs en profiteront pour aller s'établir au Lac-Saint-Jean. Ils s'y rendront en droite ligne, avec leurs propres voitures et leurs provisions de route, sans presque bourse déliée apportant un appoint considérable à la population du Haut-Saguenay.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille renoncer à l'idée d'un chemin de fer au Lac-Saint-Jean. A mon avis, le chemin carrossable aura l'effet de préparer sûrement les voies au chemin de fer en contribuant à l'accroissement de la population et à l'augmentation de la production. Sans parler des touristes étrangers qui trouveraient sur cette grande route les plaisirs de la vie sauvage, l'augmentation graduelle du nombre de ceux qui auront visité le Haut-Saguenay servira à faire connaître la richesse et l'importance de cette partie de la province et la nécessité de nous annexer solidement par un

chemin de fer. En sorte que l'ouverture immédiate du chemin carrossable serait, en définitive, le moyen le plus sûr d'arriver à la construction du chemin de fer tant désiré.

Chemin de Québec au Lac-Saint-Jean: Montant payé \$200.75 par A. Sewell.

Longueur ouverte cette année en chemin d'hiver seulement: 9 milles.

Ponts et ponceaux: 63 - Total: \$300.00

Montant payé: \$1,656.27 Lac-Saint-Jean durant l'hiver.

Embranchement d'Hébertville au chemin du Lac-Saint-Jean.

Raccourci de cinq lieues la distance entre Québec et Hébertville (Embranchement Vachon)

Longueur du parcours des chemins après leur parachèvement, total: 9 milles.

Longueur ouverte cette année en chemin d'hiver seulement: 9 milles

Montant payé: \$300.00 par A. Dumas.

Entretien du chemin du Lac-Saint-Jean durant l'hiver 1878-79.

Ponts sur le chemin du Lac-Saint-Jean. 1879."

Le département de l'Agriculture et des Travaux publics a conservé en archive ce document daté du 30 juin 1879:

"Chemin du Lac-Saint-Jean; Garde des camps, montant payé:
\$216.25

Surveillance de ce chemin pendant l'hiver et déviation par M.
Moïse Vachon. Montant payé \$158.00.

Indemnités pour divers accidents arrivés aux voyageurs
l'automne dernier: Montant payé: \$86.00.

Frais de voyage à Saint-Prime, par M. Vachon, pour secourir
les colons nouveaux: Montant payé: \$20.50.

Quatre minots de grains (lentilles) à M. Vachon, pour les
faire semer auprès du camp Picoba sur le chemin du Lac-Saint-
Jean. Montant payé: \$24.50.

Le montant total des dépenses pour travaux de colonisation
dans toute la province pendant l'année financière 1879-80
s'élève à
\$29,653.36.

Coût de l'entretien et des réparations du chemin du Lac-
Saint-Jean \$2,816.73

Un autre écrit, rapporté dans le Progrès du 14 mars 1931, vient
confirmer l'existence de la route du Lac-Saint-Jean. Citant le "Chroni-
cité Telegraph" dans la colonne intitulée: "Au Lac-Saint-Jean, il y a 50
ans", voici un texte qui nous replonge en 1881:

"LA ROUTE DU LAC-SAINT-JEAN

La route de colonisation du Lac-Saint-Jean ayant été ouverte
par le service des postes, a été beaucoup employée. Plusieurs
attelages doubles, conduits par des fermiers du Lac-Saint-Jean,
sont arrivés en ville avec des produits, et deux ou trois
jeunes gens ont quitté la ville par cette route pour aller
s'établir dans le canton Normandin. M. Gosselin, père du curé
de Saint-Roch, a aussi quitté la ville pour le Lac-Saint-Jean

afin de rendre visite à des membres de sa famille qui sont établis là.

Il est intéressant de noter qu'un de ces jeunes gens était M. J.-B. Carbonneau, présentement Gouverneur de la Prison de Québec. M. Carbonneau s'établit dans ce district dans les environs de 1881 et plus tard devint maire de Normandin, préfet du comté, Agent de colonisation, Agent de Rapatriement, député du Lac-Saint-Jean à Québec... Suit une copie de l'acte de vente d'un terrain entre M. R. Carrier de Lévis de qui il avait acheté la terre.

Je, soussigné, cède et transfère à MM. Edouard et J.-B. Carbonneau, les lots connus sous le numéro 29 de la réserve H. du Township de Normandin, incluant tout l'ouvrage fait jusqu'à date sur la propriété pour la somme de \$225.00 (deux cent vingt-cinq piastres). Les acheteurs consentent à faire les dépenses nécessaires concernant la propriété."

Après avoir exposé en détail les documents qui se rapportent à la construction du Chemin de Québec, il est temps de séparer la légende de la réalité.

En 1732, l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin fut mandaté pour délimiter les territoires de chasse appartenant à la Compagnie du Roi, de Tadoussac à la baie d'Hudson, et il en dressa une carte très détaillée. Sur cette carte, on peut retracer le cheminement, les portages suivis par les Jésuites et les chasseurs pour se rendre à Québec, ce qui prouve que le chemin reliant Métabetchouan à Québec existait.

Dans un volume publié, il y a plus de 100 ans par l'historien Roy sur l'histoire de Tadoussac (42), on mentionne que dès 1680, il y avait à Métabetchouan une ferme de 300 acres en culture, opérée par les Jésuites. Dans le journal de J.-L. Normandin, on y lit:

"Les sauvages disent qu'autrefois il y avait un quart de lieue en carré déserté."

L'histoire de Tadoussac, nous indique que la mission de St-Charles de Métabetchouan était l'Eldorado de toutes les missions et la plus choyée. L'analyse énumère avec complaisance tous les outils qui y sont exposés: rabots, gouges, bédanes, guillaumes, ciseaux, valets, fermails, varloppes, villebrequins, haches, compas, tenailles et godendard. On y possédait même un moulin à blé, fabriqué par un Anglais et que Monsieur De St-Germain s'était procuré. En 1684, Monsieur et Mademoiselle Boisseau, Monsieur De Buisson, Monsieur et Mademoiselle de Saint-Denis avaient donné les bestiaux de l'établissement agricole. Au printemps de 1690, lorsque la Compagnie du nord reprit possession de la ferme royale, les Pères tuèrent une vache, une génisse, un gros boeuf, un cochon gras de quatre ans et fournirent treize minots de pois, du blé d'inde et du blé français, une grande quantité de citrouilles, des navets et de rabiotes. On mentionne aussi qu'à la fin de l'année 1682, la maison de Chicoutimi fut incendiée, et le père Dalmas qui y résidait se réfugia à la Ferme du Lac: le coteau pittoresque de Chicoutimi verra en 1728 s'élever un nouveau temple qui recevra à son tour les restes épars des néophytes de la Métabetchouan.

Par où sont arrivés ces animaux, ces outils? Plusieurs diront que c'est impossible par des sentiers de chasse. Certainement que ces animaux ne sont pas arrivés adultes; petits veaux, petits cochons, volailles, etc.. Sans doute ces sentiers ne pouvaient être facilement accessibles en tout temps, mais il était très facile, au printemps, pendant les mois de mars et d'avril, sur la surface croûtée de la neige, d'utiliser avantageusement ces sentiers. J'en sais quelque chose pour avoir déjà séjourné avec des Indiens à la chasse à l'orignal, utilisant les rivières et les lacs, les portages, sur une distance de 50 à 60 milles à parcourir, par de longs jours de printemps, profitant du froid de la nuit. C'était chose courante. Une charge de 400 à 500 livres sur un traîneau était normale. Que penser des premiers explorateurs, prospecteurs allant de Saint-Félicien à Chibougamau? Une distance de 150 milles par des sentiers semblables à ceux de Métabetchouan à Québec, où on pouvait faire le trajet par étapes: Québec-Jacques-Cartier; lac Jacques-Cartier-Pikauba; Pikauba-Métabetchouan. Des camps de chasseurs pouvaient très bien servir de relais. D'ailleurs c'est à ces endroits qu'on érigea des camps lors de la construction et de l'utilisation du chemin de Québec.

Voilà que la légende se rapproche de la réalité! Toutefois, afin de demeurer dans le domaine de la logique, nous devons tenir compte de plusieurs anciens documents écrits. J'ai retrouvé dans un très ancien livre, dont l'historien Roy fait référence, un passage concernant Monsieur de Saint-Denis:

"La probabilité, qu'il ne soit pas étranger au développement de la ferme du lac, est plausible pour le transport de ce qui se rapportait à la ferme, animaux, provisions, main-d'oeuvre. La ferme, pour mettre en culture 300 acres, devait être assez importante. Il faut tenir compte que les Indiens n'ont jamais participé au défrichement car une telle entreprise allait à l'encontre de leurs principes."

Les activités de M. De Saint-Denis au Saguenay-Lac-Saint-Jean se situent exactement pendant les années d'activités de la ferme de Métabet-chouan, soit de 1682 à 1728. Durant ces années, il n'y avait même pas de chapelle à Chicoutimi. Pas de chapelle, pas de résidents, pas d'activités commerciales. Autre chose qui prouve l'importance qu'avait la ferme du lac pour la fourniture de provisions se rapportant à la traite des fourrures, c'est qu'à sa fermeture, on en ouvrit une autre à la Baie Saint-Paul. C'était pour alimenter le processus du commerce des fourrures.

Avec ces explications, on présume que le chemin de Québec fut utilisé en premier lieu par les Jésuites et les chasseurs, comme sentier de portage, tant par terre que sur lacs et rivières. Puis, vient le début d'un chemin carrossable commencé par les Vallée et Picard en 1863, pris en charge par le gouvernement en 1865, puis achevé en 1880. Il fut utilisé, quoique d'une façon très précaire, jusqu'à l'arrivée du chemin de fer à Roberval en 1888. Pendant ces 18 années qui ont réuni le Québec au Lac-Saint-Jean par voie carrossable, dans quelle condition était ce chemin? De quelle manière les premiers colons l'ont-ils utilisé?

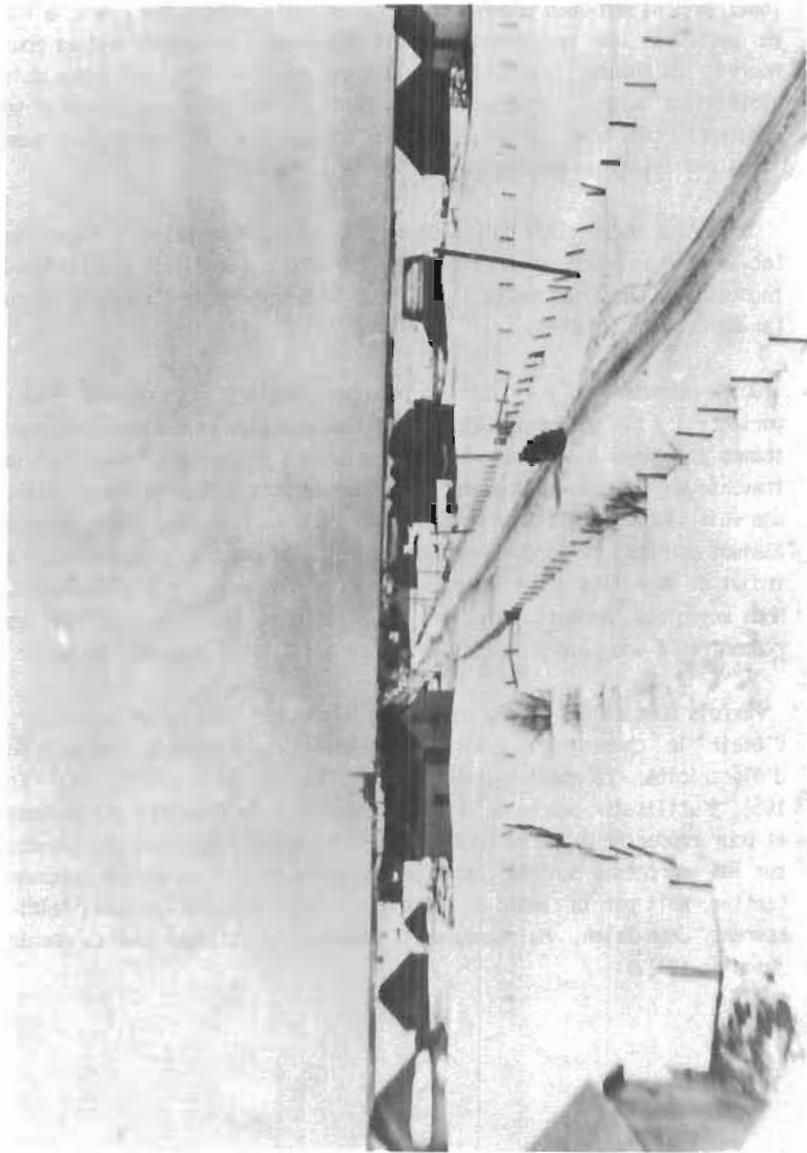
Plusieurs des premiers colons ont emprunté ce chemin pour s'établir au Lac-Saint-Jean dont ceux de Normandin et Saint-Méthode. Entre autres les Painchaud et les Doucet vinrent de Somerset à Saint-Méthode puis Norman-

din, par ce chemin. Leur groupe fit un voyage très pénible, c'était en 1881; je l'ai moi-même entendu relater. On mentionnait que vers la fin du parcours les provisions étaient épuisées, notamment celles pour nourrir les chevaux. On aurait voulu s'en procurer dans les camps mais ils étaient vides. Nos aventuriers perdirent un cheval en chemin et se rendirent, tant bien que mal, avec le dernier en le nourrissant avec leurs provisions de bouche; du pain et de la farine.

Ce ne fut qu'en 1933 qu'un chemin plus carrossable rella la région du Lac-Saint-Jean à Québec en partant d'Hébertville, profitant des circonstances de la construction de lignes pour le transport de l'électricité du Lac-Saint-Jean à Québec.

Je me permettrai d'y ajouter une note personnelle: Le premier transport que j'y fis comprenait 1,000 volailles abattues et quelques veaux de champs tous dans leur peau. Nous étions partis le soir pour emprunter la traverse du Parc au-delà du dépôt de Québec, près d'Hébertville; c'était une voie simple, c'est-à-dire une seule voie carrossable. Les savanes étaient pontées en perches non équarries, les côtés très abruptes. Le trajet de 90 milles entre les deux barrières du parc prenait 10 heures. Nous voyagions de nuit, avec les lumières nous pouvions localiser les rencontres à une plus grande distance, ce qui était impossible de jour.

Parfois nous étions forcés de faire marche arrière pour rencontrer. C'était le chemin qui avait servi pour les lignes de transmission d'électricité. Le chemin passait par les "Portes de l'enfer". (43) En 1934, j'utilisais ce chemin régulièrement pour le transport des bleuets et pour rapporter d'autres fruits et des légumes. J'écoulais mes bleuets sur les marchés à Montréal, soit par la vente en gros au marché Jacques-Cartier, soit par la vente au détail aux marchés Saint-Jacques, Saint-Laurent, Jean-Talon, Maisonneuve et Atwater. J'utilisai donc ce chemin jusqu'en 1937.



Chapitre X

Le chemin de fer

Quand les sociétés de colonisation furent établies, c'est avec la promesse qu'un chemin de fer desservirait la région à brève échéance. Pour le Lac-Saint-Jean, le gouvernement avait confié à deux compagnies de chemin de fer l'obligation de desservir les colonies du Lac-Saint-Jean, soit la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean, qui devait aller directement de Québec au Lac-Saint-Jean; l'autre était la compagnie du chemin de fer des Basses Laurentides, patronnée par le curé Labelle, qui escomptait le faire passer par La Tuque pour rejoindre l'extension transcontinentale en direction de l'Ontario. On peut affirmer sans contredit que la dispute entre ces deux compagnies fut la cause du retard apporté à la construction du chemin de fer Québec-Lac-Saint-Jean. Dès 1879, le début de construction, en partant de Québec, était engagé.

Afin de bien comprendre les difficultés qui précédèrent la construction du chemin de fer de Québec-Lac-Saint-Jean, nous nous référons à Arthur Buies, qui publie dans son volume "Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean" (44), le texte de l'une de ses conférences, celle du 31 mars 1888. Il soulignait, à ce propos:

"Messieurs,

Il y a dix ans seulement, pour qui la vaste région du Lac-Saint-Jean n'était-elle pas un pays aussi inconnu que l'extérieur du Japon? Et aujourd'hui encore combien y en a-t-il qui la connaissent? Moi-même, qui vous fais en ce moment une

conférence à ce sujet, moi qui avais étudié la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au point d'en faire un livre tiré à 3,000 exemplaires, et vendu avec acharnement à tous les départements publics et à tous les particuliers imaginables, je n'avais aucune notion sur l'espace intermédiaire entre Saint-Raymond, situé à 36 milles de Québec et le Lac-Saint-Jean proprement dit. Et où aurais-je pris de ces notions? Il n'y a sur l'intérieur du pays compris entre les dernières paroisses du nord de "Québec et le lac" d'autre document public que le rapport d'une exploration ordonnée par l'Assemblée législative en 1828 et faite simultanément par trois arpenteurs partis de trois points différents pour aboutir au même endroit sur le lac, rapport tellement insignifiant, tellement nul, tellement dépourvu de toute notion scientifique ou agricole quelconque, que je n'ai pu en extraire, pour mon utilité que cinq lignes d'un paragraphe sur une vingtaine de colonnes."

Dans le volume d'Arthur Buies intitulé "Le Saguenay et le bassin du Lac-Saint-Jean" (45), on peut y lire:

"FORMATION DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

Il faut ici que le lecteur se reporte quelque peu en arrière s'il veut savoir combien furent difficiles les commencements, combien pénibles les étapes successives d'une entreprise que nous considérons comme la plus féconde de toutes celles qui aient été conçues pour la province de Québec, depuis un demi siècle, et comme portant en elle d'incalculables résultats. La construction du chemin de fer du Lac-Saint-Jean est une époque dans notre existence coloniale; elle a été le point de départ d'un déploiement dont on peut suivre jour par jour le progrès; elle a été l'idée force de projets grandioses dont quelques-uns sont dès maintenant en pleine voie d'exécution, et l'on peut dire d'elle qu'avec ses développements futurs elle a, pour la Province de Québec, province aussi vaste qu'un grand Etat du vieux monde, une importance au moins aussi grande que celle du chemin de fer du Pacifique pour le Dominion tout entier.

Il y a déjà quarante ans passés, en 1854, quelques personnes jetaient les bases d'une compagnie ayant pour objet de construire une voie ferrée allant de la capitale à la rivière Sainte-Anne, et devant être prolongée ensuite jusqu'au Lac-Saint-Jean. Mais cette compagnie ne réussit guère qu'à faire faire quelques explorations. En 1868, la question fut ramenée sur le tapis et en 1869 la "Compagnie du chemin de fer de Québec et Gosford" recevait de l'Assemblée législative l'autorisation de construire une ligne de Québec au township Gosford, distance de vingt-six milles, en suivant la direction nécessaire pour atteindre le Lac-Saint-Jean, dans un avenir quelconque. Elle recevait en outre, de la même Assemblée législative, une subvention de \$1,750. dollars par mille; la ville de Québec, de son côté, prenait pour dix mille dollars de "stock", et des souscriptions privées étaient ouvertes!

LE CHEMIN A LISSES DE BOIS

Ce n'était pas là une tentative dérisoire, comme on serait porté à le croire de nos jours où de pareils chiffres feraient sourire. On voulait naïvement essayer, on voulait voir quelle figure feraient des capitaux canadiens dans une entreprise de chemin de fer; surtout, on voulait commencer par quelque chose, n'importe quoi, pour tirer la Capitale de son isolement, des barrières qui l'étreignent dans tous les sens, et pour la doter d'un arrière-pays productif dans la direction du nord, puisque de ce côté-là seulement elle pouvait essayer de se déployer.

Mais on reconnut bientôt l'impossibilité de construire un chemin de fer avec d'aussi maigres ressources. Alors on eut l'idée d'en faire un avec des "lisses de bois", et, effectivement, on posa des rails en bois de Québec à Gosford, et, pendant près d'une année, des trains circulèrent sur cette ligne d'un genre inédit. Les résultats furent surprenants, étonnèrent jusqu'aux directeurs de la Compagnie eux-mêmes.

En quelques semaines, trois grandes scieries s'élevaient sur des rivières traversées par la ligne et de grandes quantités de

bois de chauffage et de construction étaient transportées à la ville.

Mais la saison des pluies glaciales et des tempêtes de neige survenant, on se buta immédiatement contre une autre impossibilité, celle de faire rouler des trains sur des "lisses" de bois couvertes de verglas. Néanmoins on ne se laissa pas décourager et, pendant plusieurs années, tous les printemps, on recommença l'exploitation de la ligne, qui ne fut abandonnée définitivement qu'en 1874.

... Le 27 novembre de cette même année, M. Edmond Giroux, conseiller de ville, proposait de demander à l'Assemblée législative l'autorisation d'émettre des débentures au capital de la "Compagnie de Gosford et du Lac-Saint-Jean".

Le montant de ces débentures devait être de quatre cent cinquante mille dollars, représentant une subvention de \$2,500.00 par mille et payables successivement par sommes de \$90,000.00, au fur et à mesure que la Compagnie aurait construit trente-six milles de chemin. La distance entre Québec et le Lac-Saint-Jean étant évaluée à 180 milles, la ligne se trouvait divisée en cinq sections égales et la Compagnie devait recevoir \$90,000.00 dollars, chaque fois qu'une section nouvelle serait complétée.

La proposition de M. Giroux fut adoptée avec empressement et, dès l'hiver qui suivit, M. P.-H. Dumais, arpenteur-géomètre d'une grande autorité, était chargé par le gouvernement provincial pour faire une exploration minutieuse de tout le pays compris entre le Lac-Saint-Jean et le lac Edouard, la rivière Batiscan et le Saint-Maurice. Ses travaux terminés, M. Dumais se prononçait énergiquement en faveur de la construction du chemin de fer projeté, dans une lettre qu'il adressait au commissaire des Terres publiques, et la Compagnie, reprenant un nouvel essor, décidait d'adopter le tracé indiqué par M. Dumais: elle se constituait, cette fois définitivement, sous le nom qu'elle porte aujourd'hui, avec un capital de cinq millions

de dollars; les travaux, longtemps interrompus, recommençaient par la construction d'un pont monumental sur la rivière Jacques-Cartier et l'entreprise toute entière prenait une physionomie et une allure inconnues jusque-là.

... Nous étions parvenus alors à l'année 1878. Rien ne semblait devoir désormais troubler l'action de la Compagnie, mais de nouveaux nuages s'étaient formés, subitement à l'horizon et, grossissant toujours, allaient fondre sur l'entreprise en paralysant encore une fois ses mouvements à peine rendus à leur liberté et à leur vigueur.

Une compagnie rivale s'était formée et avait obtenu de l'Assemblée législative un acte l'incorporant sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay". Elle avait pour objet principal l'exploitation des forêts entre les vallées du Saint-Maurice, de la Batiscan et du Lac-Saint-Jean, et voulait construire une ligne qui, partant du lac, aboutirait à un point quelconque entre Batiscan et Trois-Rivières.

.....

Mise en éveil par le danger dont la menaçait une rivale improvisée, la Compagnie poussa vigoureusement ses travaux dans la direction de Saint-Raymond, afin de pouvoir compléter au moins la première section de sa ligne; elle dépensait en travaux plus de trois cents mille dollars, donnait de l'ouvrage à cinq cents hommes, à part les artisans spéciaux de la construction, faisait l'acquisition d'un matériel roulant considérable et pouvait enfin livrer au public le premier tronçon de sa ligne le 1 décembre 1880.

RIVALITE IMPUISSANTE

Cependant la compagnie des Basses Laurentides et du Saguenay revint à la charge. La session de 1880 était à peine commencée qu'elle renouvelait ses tentatives avec plus d'âpreté que

jamais et dressait des batteries formidables, afin de faire échouer devant la Chambre une demande de subsides faite par la Compagnie du Lac-Saint-Jean. Ses porte-parole dans la Législature prétendirent que la Compagnie du Lac-Saint-Jean avait perdu sa charte, vu qu'elle n'avait pas fait exécuter les travaux dans le temps prescrit et qu'elle avait pris sur elle de donner à sa ligne une direction différente de celle qui avait été originellement arrêtée et consentie par le gouvernement.

DEFENSEURS DE LA COMPAGNIE DEVANT L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

La situation était délicate. Il s'agissait pour la Compagnie du Lac-Saint-Jean de faire régulariser le fait accompli et modifier sa charte de façon à ce qu'elle pût continuer à suivre le nouveau tracé jusqu'au parachèvement de la ligne. M. Elysée Beaudet, le représentant du Saguenay et l'un des directeurs de la Compagnie, se leva alors en Chambre et présenta un projet de loi visant particulièrement à faire reconnaître qu'une extension des pouvoirs de la Compagnie était devenue aussi nécessaire qu'une modification à sa charte, qu'elle devait être autorisée à adopter le tracé qu'elle trouverait être le plus avantageux pour le public, et que le délai pour compléter sa ligne jusqu'au Lac-Saint-Jean devait être prolongé jusqu'au 31 décembre 1885, l'obligation pour elle de conduire ses trains jusqu'à l'extrémité de l'île du lac Edouard, le 31 décembre 1882, étant stipulée formellement par la Chambre.

L'honorable M. David Ross et M. Shehyn, député de Québec-Est, se firent les avocats chaleureux du projet de loi de M. Beaudet."

Ceux-ci firent un excellent travail de défenseur et la Compagnie de chemin de fer Québec - Lac-Saint-Jean gagna sa cause. Bites commente ainsi (46):

"A la suite de ces considérations si claires et si convaincantes, présentées par les avocats de la Compagnie du Lac-Saint-Jean, les députés de l'Assemblée législative n'hésitèrent pas à adopter le projet de loi de M. Beaudet et à accorder à la Compagnie toutes ses demandes. Dès lors, le triomphe de cette dernière semblait assuré et définitif et deux de ses directeurs partaient, peu de temps après, pour l'Europe où ils allaient essayer de contracter un emprunt qui permit à la Compagnie de finir ses travaux et de livrer sa ligne complète au public, dans le cours de l'année 1885.

Mais il s'en fallait de beaucoup que la Compagnie pût trouver les moyens d'atteindre si tôt son projet. En 1885, c'est à peine si elle touchait à la rivière Batiscan, au bout de la deuxième section de la ligne; à la fin de 1886, elle se rendait jusqu'à l'île du lac Edouard, au-delà de la troisième section; douze mois plus tard, elle arrivait au Lac Bouchette, à cent soixante milles de son point de départ, et en 1888 enfin, ses trains de construction parvenaient en vue de Chambord..."

Les premiers directeurs et officiers du chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean furent les suivants en 1890:

Directeurs:

M. Frank Ross	Québec
M. Elisée Beaudet	Québec
M. Simon Peters	Québec
Hon. P. Garneau, Ministre des Travaux Publics	Québec
M. Gavin Moir	Québec
Hon. François Langelier, M.P.	Québec
M. Thomas A. Piddington	Québec
M. Jules Tessier, M.P.P.	Québec
M. John Théodore Ross	Québec
M. Edwin Hanson	Montréal
Hon. Géo. Irvin	Québec
Hon. Juge J.-A. Gagné	Chicoutimi

M. Joseph-J. Frémont, maire de Québec

Québec

Officiers:

Frank Ross	Président
Elisée Beaudet	Vice-président
Simon Peters	Vice-président
J.-G. Scott	Secrétaire et gérant
Alex. Hardy	Agent général du fret et des voyageurs
E.-A. Hoare	Ingénieur en chef

Dans son volume "Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean" (47), Arthur Buies mentionnait aussi:

"M. Beemer était le constructeur du chemin de fer, il employait de 1200 à 1500 hommes en 1886, il construisit 40 milles du lac Edouard au lac des Commissaires. Il doit construire une ligne indépendante, n'est-ce pas en 1890 la Compagnie du Lac-Saint-Jean est obligée de payer à la compagnie du Pacifique du droit de passage sur un parcours de 4 milles qui lui coûte \$12,000.00 par année. M. Beemer construira à partir de Québec une ligne indépendante qui passera au dessus des chutes de Lorette pour transporter tous les produits de M. Reed, et des autres fabriques à être installées plus tard."

Dans les "Documents de la Session (No. 2)" du gouvernement, relativement aux chemins de fer, on trouve la mention suivante:

"Chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean.
Subsides: \$4,000.00 par mille.
Longueur totale de la ligne: 150 milles, dont aucune partie n'est livrée au trafic. Aucun subside n'a été payé pendant l'année fiscale 1878-79.
Payé antérieurement: \$48,171.20.

Chemin de fer des Laurentides.
Subsides: \$4,000.00 par mille.
La ligne entière est longue de 15 milles, et est ouverte au

trafic depuis plus d'un an. Aucun subside n'a été payé pendant l'année fiscale 1878-79.
Payé antérieurement: \$57,000.00."

Retournons maintenant à la suite du volume de M. Arthur Bules, "Le Saguenay et le bassin du Lac-Saint-Jean" (48) où un autre commentaire d'Arthur Bules laisse deviner les mystères qui planèrent autour de la réalisation du chemin de fer:

"Généralement, dans ce pays-ci, quand on construit un petit embranchement de dix à douze milles de longueur, il se fait un tapage infernal. Toute la députation est assaillie à la fois et l'on met le couteau sur la gorge à chacun des ministres. Les directeurs de la Compagnie du Lac-Saint-Jean procédaient, eux, comme entourés d'une sorte de mystère. On eut dit des conspirateurs. Ils ne donnaient signe de vie que de loin, quand la ligne avait franchi une étape nouvelle, et ces étapes n'étaient jamais moins de vingt-cinq à trente milles. Ils connaissaient l'espèce humaine; ils savaient qu'il faut souvent encore bien plus se dissimuler pour faire le bien que pour faire le mal. Les hommes ne pardonnent pas en effet qu'on leur fasse du bien pour lequel ils ont commencé à médire, et, comme on l'a vu, la médisance et les fausses imputations avaient été distribuées à torrents par ce bon public que l'on dotait d'un chemin de fer malgré lui et presque à son insu (...)

... On peut dire que la construction du chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean a été une merveille de persévérance, de ténacité et de prévision. Les promoteurs de l'entreprise avaient vu clairement au fond des choses et devant eux. Pendant que tout le monde ou à peu près les accusait de vouloir uniquement atteindre - pour les exploiter - les riches forêts qui enveloppent chaque versant des Laurentides, eux, tranquillement, sourds aux commérages, avançaient toujours en tournant les montagnes, traversaient la chaîne entière, cette chaîne qu'on peut contempler de la Capitale. Ils avaient laissé loin derrière eux, les derniers contreforts de la chaîne, ils avaient atteint le lac Edouard, plus de la moitié du chemin

entre Québec et le lac fameux qui, jusqu'alors, n'avait été qu'une légende. Un an plus tard, la "légende" elle-même était atteinte, et les rives silencieuses, les rives encore si sauvages, si désertes du Lac-Saint-Jean entendaient le cri triomphant de la locomotive."

Arthur Buies disait aussi (47), dans un autre extrait:

"Le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean offre les avantages suivants aux colons:

Sur présentation d'un certificat de l'assistant-commissaire de l'Agriculture à Québec, les cultivateurs, et sur présentation d'un certificat de l'agent d'immigration à Québec, les immigrants arrivant d'Europe, qui iront s'établir au Lac-Saint-Jean, pourront bénéficier des privilèges ci-dessous:

Transport gratuit de Québec au Lac-Saint-Jean des colons de bonne foi et de leurs familles, de 300 livres d'effets de ménage pour chaque adulte et de 150 livres pour chaque enfant. Tout excédent de 300 livres d'effets de ménage - mais pas au-delà d'un chargement de char pour chaque famille - sera transporté au prix nominal de 9 centimes par 100 livres.

Les colons de bonne foi qui désireront aller seulement examiner les terres obtiendront un demi-passage de Québec au Lac-Saint-Jean et retour, soit \$2.75 chacun, sur présentation d'un certificat de l'agent d'immigration du Dominion, ou de l'assistant-commissaire de l'Agriculture.

Les colons trouveront à acheter de belles terres en culture au Lac-Saint-Jean.

Pour renseignements concernant la vente des terres, etc., s'adresser à M. Georges Audet, agent des terres de la Couronne, à Roberval, Lac-Saint-Jean, Mgr Labelle et Mgr Marquis, au département de l'Agriculture, à Québec, et les immigrants

d'Europe à M. L. Stafford, agent d'immigration du Dominion, à Québec.

Pour autres renseignements, demandez nos indicateurs.

NOTE. - Pour se procurer un certificat de l'assistant-commissaire, il faut que l'appliquant (de la classe agricole) soit porteur d'un certificat du curé de sa paroisse, afin de donner une preuve de sa bonne foi."

Pour résumer la deuxième étape de l'histoire du chemin de fer, on doit ajouter que Saint-Félicien et les gens du nord du Lac durent attendre un autre 29 ans avant d'obtenir le prolongement de Roberval à Saint-Félicien.

C'est sur ce prolongement vital pour le développement des paroisses du haut du Lac-Saint-Jean que Jos Girard, député du Lac-Saint-Jean, à chaque élection, multipliait les promesses que, s'il était réélu, la prolongation du chemin de fer était chose faite. Ainsi, il obtenait les votes des gens du haut du comté. Le prolongement étant retardé, les gens du bas du Lac avaient l'espoir qu'il passerait par Saint-Joseph-d'Alma et ils votaient pour Jos Girard.

Les gens des paroisses du Haut du Lac étaient trop éloignés pour faire le voyage dans la même journée, 30 à 40 milles, ils devaient coucher à Roberval, une mine d'or pour les hôteliers, les magasins; en plus, Roberval était le chef-lieu du comté.

Enfin, le prolongement se fit; le 3 décembre 1917, le train de passagers entra en gare à St-Félicien avec son agent M. Adjuitor Boulanger, au grand soulagement des gens du haut du Lac. Ceci mettait fin aux longues randonnées; ils pourraient maintenant faire le voyage aller-retour dans la même journée.

C'était un grand pas de fait pour le bien-être des gens de Normandin et d'Albanel. Mais déjà l'on songeait à prolonger le tracé. Pourquoi le chemin de fer ne se rendrait-il pas à Normandin? Comme toutes les étapes de l'histoire, les chemins de fer avaient toujours fait partie de

l'actualité politique et suivaient la tradition établie par l'ancien député Jos Girard. Le notaire J.-S.-N. Turcotte décida de former une compagnie (43) qui verrait à faire ou obtenir le prolongement du chemin de fer jusqu'à Normandin. Le projet ne s'est pas réalisé.

Le 14 février 1920, la Compagnie du chemin de fer des fermiers de Normandin vit le jour. Les actionnaires déboursèrent chacun \$200.00. La question de subsides pour la construction d'une usine de papier-journal à Dolbeau était dans l'air et il se faisait beaucoup de pressions pour que le chemin de fer passât par Alma. Cette localité avait pris beaucoup d'ampleur depuis la construction du barrage de la Chute-à-Caron à Alma et de la construction d'une usine et d'une centrale électrique. Aussi, entre Alma et Mistassini à l'embouchure de la rivière Petite Péribonka, il y avait une petite usine. C'est peut-être ce qui a incité M. Turcotte à contrer ces influences. S'il se faisait des pressions du côté d'Alma, il s'en faisait aussi d'autres du côté de Roberval.

C'est la construction d'une usine de papier journal sur la rivière Mistassini qui fut la pierre d'achoppement. Toutefois, pour en arriver à une réalisation de ce projet, deux conditions s'imposaient: l'octroi de subsides en concession forestière pour alimenter le moulin, ce qui était du domaine provincial, et la permission du gouvernement fédéral à la compagnie de chemin de fer pour démarrer la construction.

Un certain temps, la construction entre Saint-Joseph-d'Alma a commencé, il était fortement question d'un chemin de fer de ceinture autour du Lac-Saint-Jean. C'était l'argument d'Alma. Mais Roberval ne le vit pas d'un bon oeil, car les nouveaux développements industriels et ruraux automatiquement iraient vers Alma à son détriment. Le chef-lieu de Roberval perdrait beaucoup de son importance.

La polémique, relativement à ce chemin de ceinture autour du Lac-Saint-Jean, passant par Alma, existait depuis que la compagnie de chemin de fer des Basses Laurentides avait inclus dans son tracé le chemin de ceinture dans sa charte au tout début de la colonie.

Enfin, en 1927, la Compagnie Lake St-John Power and Paper construisit un moulin à papier à Dolbeau, ce qui assura la réalisation du tracé

jusqu'à ses installations. Cette annonce fut applaudie par les citoyens de Normandin; comme une victoire.

Dans le journal "Le Soleil" du 20 mars 1928, il y avait un article se rapportant à la délégation présidée par Thomas-Louis Bergeron, maire de Roberval, venue rencontrer le Premier Ministre pour réclamer une route carrossable entre l'Isle-Maligne et Québec. Il disait que le chemin de fer actuel ne répondait pas aux exigences des gens de la région et qu'il l'avait même qualifié de "mauvais chemin de fer". Je voulais absolument le mentionner car cet article touchait à la fois le chemin de terre entre Hébertville et Québec et le chemin de fer. Dans cet article, on peut lire le commentaire suivant que lui avait fait Monsieur J.-G. Scott, gérant de la Compagnie du chemin de fer Québec - Lac-Saint-Jean:

"A PROPOS DU CHEMIN DE FER QUEBEC-LAC-SAINT-JEAN

Québec, 10 Mars 1928

Monsieur le Rédacteur du "Soleil"

Cher Monsieur,

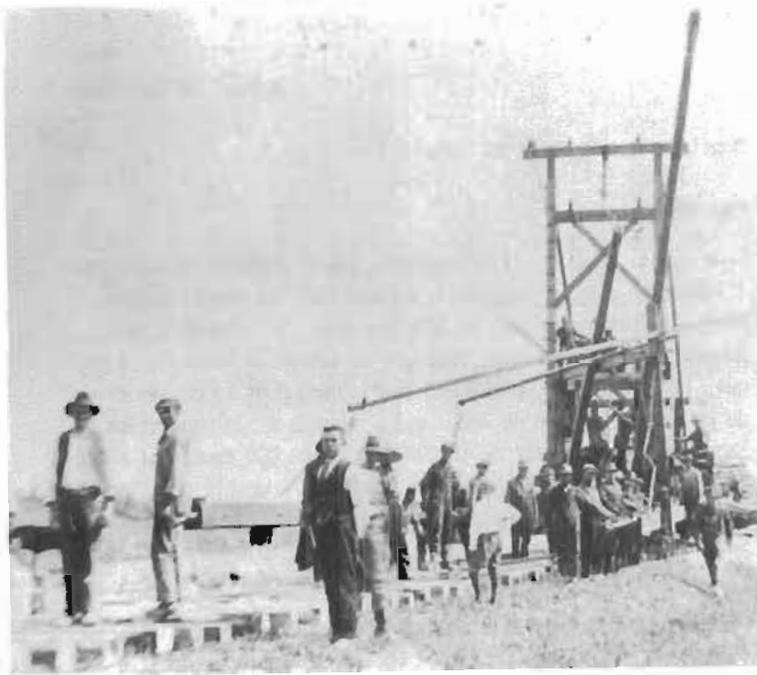
Je suis tout à fait certain que M. Bergeron n'avait pas l'intention d'être injuste à la mémoire des hommes entrepreneurs et patriotes - M. le Sénateur Ross, MM. Beaudet, Beemer, Hanson, Lemoine, Garneau, Tessier et autres - associés à moi qui, il y a 30 ans, placèrent leur argent dans la construction de ce mauvais chemin de fer, qui a permis à la population du Saguenay de se porter de 10,000 âmes à 100,000 âmes, qui a été la cause de la venue d'énormes capitaux pour la création de nouvelles industries et a donné aux braves pionniers du Saguenay la chance d'y établir une prospérité agricole qui en fait un jardin et un sujet d'admiration pour tout le Canada..

.. Votre population s'étant multipliée par 10 depuis la construction du chemin de fer, je crois que vous avez droit à la construction d'une bonne route carrossable mais je ne crois pas que vous ayez un "mauvais chemin de fer".

J.-G. Scott"

C'est ainsi que se tournèrent deux des plus importantes pages d'histoire du Lac-Saint-Jean, l'une touchant la route du Parc des Laurentides et l'autre le chemin de fer.

L'isolement des colons prenait donc fin, alors que s'ouvrait une ère de prospérité étroitement reliée au commerce et à l'industrie.



En 1927, le chemin de fer reliant Roberval à Doïbeau fut enfin réalisé.

Conclusion

L'historien aventurier que je suis peut-il clore sa recherche sans mettre en lumière l'ambiguïté qui a permis à Normandin, comme aux autres localités agricoles du Lac-Saint-Jean, de voir le jour?

En fouillant les écrits des arpenteurs, des inspecteurs et des promoteurs de la colonie naissante, les descriptions surfaites ne cessent de rebondir. Avec force descriptions, le climat, la topographie et les sols ont été enjolivés à dessein par les émissaires de l'état et du clergé.

Les colons, attirés par ce paradis de l'agriculture, doivent se souvenir avec amertume de la réalité qu'ils découvrirent en arrivant sur les lieux qu'on avait tant vantés. Le rêve vite estompé fit place à la dure réalité de leur contrat, signé pourtant avec ferveur.

Qu'une poignée de braves agriculteurs se soient ainsi accrochés au sol, sacrifiant tout confort, tout loisir, toute quiétude pour imprégner le sol de leur volonté, suscite chez moi une admiration sans borne.

C'est à force de croire à leurs rêves qu'ils en ont fait une réalité. Pour s'en convaincre, il suffit de constater la prospérité de Normandin, 110 ans après l'installation des pionniers.

Avec une population de 4,140 âmes, des fermes modernes, un centre commercial et de services, un site touristique naturel, un centre de

recherche en agriculture et un autre en plantation forestière, Normandin a dépassé depuis longtemps les prédictions optimistes des années 1878.

Ce qu'elle est aujourd'hui, c'est le fruit de nombre d'années de misère noire, qui ne devrait pas être oubliée.

Qu'on se souvienne des premiers, voilà l'objectif que je me suis fixé en concrétisant cette recherche.



Vue aérienne du village et du développement rural en 1935.

Annexe I

Répertoire des premiers propriétaires fonciers

PRESENTATION

Plusieurs passionnés d'histoire ont tenté déjà de retracer le nom des cinquante sociétaires ayant formé la Société de Colonisation de la vallée du Lac-Saint-Jean. Comme cette recherche ne permet pas, de façon significative, de dresser la liste de ces personnes, j'ai préféré orienter mes efforts vers la reconstitution d'un registre des premiers propriétaires fonciers.

Connaissant la clause très pertinente de cette société, à l'effet que chaque membre pouvait obtenir quatre lots de cent acres, l'on peut présumer de l'identité de plusieurs d'entre eux. Ainsi, les premiers propriétaires ayant acquitté leur billet de location figurent dans le registre reproduit ici. Ces derniers pouvaient être membres actifs ou encore membres associés, selon qu'ils aient pris une part active au défrichement ou supporté à distance l'ouverture des terres à l'agriculture. Quant à ceux qui, pour des raisons économiques, n'ont pas été en mesure d'acquitter le billet de location, leurs noms sont difficilement retraçables et ne figurent plus sur les registres de l'époque.

Abréviations utilisées:

Prop. succ.:	Propriétaire successeur
Occ.:	Occupant
N.H.:	Notes historiques
Prop. préc.:	Propriétaire précédent
N. occ.:	Non occupant

RANG IV - CANTON DE NORMANDIN

Lot 1

Dame Veuve Olivier Cloutier,
née Marie-Anne Lefebvre
Paul Cloutier

Vente 05.12.1917
Patenté 06.09.1972

Lot 2

Raymond Cloutier
Paul Cloutier

Vente 25.03.1925
Patenté 06.09.1972

Lot 3

Dollard Cloutier
Eugène Cloutier

Vente 25.06.1918
Patenté 21.12.1971

Lot 4

Aimé Bergeron
Pierre Bergeron

Vente 27.12.1909
Patenté 24.08.1971

Lot 5

Aimé Bergeron
Aimé Bergeron

Vente 02.03.1909
Patenté 13.04.1927

Lot 6

J.-Bte Poirier
J.-Bte Poirier

Vente 04.11.1913
Patenté 13.09.1922

Lot 7

Alex. Savageau
J.-Baptiste Poirier

Vente 14.11.1904
Patenté 10.03.1923

Lot 8

Joseph Dorval
Achille Chalifour

Vente 30.10.1905
Patenté 27.06.1916

Lot 9

Louis Boullanne
Achille Chalifour

Vente 12.11.1901
Patenté 27.06.1916

<u>Lot 10</u>			
Honoré Turgeon		Vente	17.12.1910
Honoré Turgeon		Patenté	26.05.1921

<u>Lot 11</u>			
Stanislas Marceau		Vente	05.04.1908
Wilfrid Dorval		Patenté	02.09.1936

<u>Lot 12</u>			
Edmond Boulianne		Vente	17.12.1913
Thomas Paradis		Patenté	09.05.1929
Prop. succ.:	Stanislas Noël qui exploitait un moulin à scie; son fils Adélard Noël.		

<u>Lot 13</u>			
Arthur Gauthier		Vente	10.11.1903
Jean-Marie Trottier		Patenté	05.12.1961

<u>Lot 14</u>			
Charles Trottier		Vente	27.05.1918
Jean-Marie Trottier		Patenté	28.04.1971

<u>Lot 15</u>			
Joseph Hébert		Vente	25.02.1955
Cléophas Fortin		Patenté	23.07.1973

<u>Lot 16</u>			
Noël Grondin		Vente	06.07.1955
Cléophas Fortin		Patenté	23.07.1973

<u>Lot 17</u>			
Octave Normand		Vente	03.11.1916
Les représentants légaux d'Octave Normand		Patenté	27.10.1971

<u>Lot 18</u>			
Joseph Tremblay, fils de Xavier		Vente	14.04.1930
Joseph Tremblay, fils de Xavier		Patenté	21.01.1946
Prop. préc.:	Célestin Bélanger		

Eugène Trottier	Patenté	25.02.1904
<u>2ième partie:</u> Au nord-est du chemin de l'Afrique (sic) et borné au sud-ouest par ledit chemin:		
Félicité Fortin	Vente	09.09.1884
Télesphore Bélanger	Patenté	04.02.1901
<u>3ième partie:</u> Bornée au sud-ouest par la deuxième partie et au nord-est par le chemin entre les rangs IV et V:		
Félicité Fortin	Vente	09.09.1884
Eugène Trottier	Patenté	25.02.1904
Prop. succ.: Alex Sauvageau; Jos Cantin.		

Lot 25

<u>La demie Nord-Ouest:</u>		
Félicité Fortin	Vente	09.09.1884
Wilbrod Chalifour	Patenté	25.02.1901
<u>La demie Sud-Est:</u>		
Félicité Fortin	Vente	09.09.1884
Eugène Trottier	Patenté	25.02.1904
Prop. succ.: Eric Sauvageau.		

Lot 26

Michel Cantin	Vente	09.04.1897
Michel Cantin	Patenté	05.12.1898
Prop. succ.: Napoléon Cantin.		

Lot 27

Thomas Jalbert	Vente	23.02.1894
Michel Cantin	Patenté	05.12.1898
Prop. succ.: Michel Cantin.		

Lot 28

Louis Lamothe, fils	Vente	29.05.1882
Clovis Audet	Patenté	21.08.1898
Prop. succ.: Moïse Laurin		

Lot 29

Henri Jalbert	Vente	23.02.1894
Achille Chalifour	Patenté	10.12.1909

Prop. succ.: Moïse Laurin; Alfred Villeneuve, petit-fils de Séraphin Villeneuve.

N.H.: Arthur Villeneuve fut maire de Normandin de 1957 à 1960.

Lot 30

La demie Nord-Ouest:

Zoel Turgeon	Vente	26.10.1893
Ernest Roy	Patenté	20.08.1900

La demie Sud-Est:

Zoel Turgeon	Vente	28.10.1893
Zoel Turgeon - Occ.	Patenté	20.08.1900

Lot 31

Albert Roy	Vente	28.01.1898
Albert Roy	Patenté	20.03.1902

Prop. succ.: Aimable Dorval; Wilfrid Dorval.

Lot 32

Joseph Girard	Vente	23.08.1898
Joseph Girard - Occ.	Patenté	11.10.1900

Lot 33

Paschal Tremblay	Vente	30.08.1898
Napoléon Gélinas	Patenté	26.02.1906

Prop. succ.: Alphonse Girard

Lot 34

Paschal Tremblay	Vente	30.08.1898
Napoléon Gélinas	Patenté	26.02.1906

Prop. succ.: Ludger Simard; Patrice Simard.

Lot 35

Henry Girard	Vente	28.07.1894
Joseph Murray	Patenté	16.08.1904

Prop. succ.: Jules Dutil.

N.H.: Jules Dutil fut maire de Normandin de 1915 à 1917.

Lot 36

Georges Girard	Vente	26.02.1895
----------------	-------	------------

Arthur Trahan - Occ.	Patenté	12.10.1905

<u>Lot 37</u>		
Philippe Gagnon	Vente	23.08.1898
Gédéon Noël, fils	Patenté	04.08.1927
Prop. succ.: Arthur Turcotte		

<u>Lot 38</u>		
Fortunat Garneau	Vente	15.09.1914
Fortunat Garneau	Patenté	22.05.1925
N.H.: Fortunat Garneau fut cordonnier à Normandin.		

<u>Lot 39</u>		
<u>Le quart Nord-Est:</u>		
Joseph Séguin	Vente	17.01.1944
Joseph Séguin	Patenté	14.02.1944
<u>Le trois-quarts Sud-Ouest:</u>		
Gaston Girard	Vente	02.08.1955
Ghislain Girard	Patenté	14.04.1983

<u>Lot 40</u>		
Arthur Bouchard	Vente	18.12.1956
André Bouchard	Patenté	17.03.1975

<u>Lot 41</u>		
Rémi Ferland	Vente	03.01.1958
Georges Ferland	Patenté	16.04.1974

<u>Lot 42</u>		
Léo Dion	Vente	26.06.1953
N.H.: Pas encore patenté.		

<u>Lot 43</u>		
Elie Larouche	Vente	12.11.1963
Elie Larouche	Patenté	13.02.1973

Lot 44

Le tiers Sud-Ouest:

Henri Picard	Vente	25.05.1961
Henri Picard	Patenté	24.08.1971

Les deux-tiers Nord-Est:

Albert Mathieu	Vente	12.06.1951
	Révocation	26.01.1953

Lot 45

Alphonse Poirier	Vente	12.08.1913
Henri Picard	Patenté	30.01.1974

Lots 46 à 60 inclusivement

N.H.: Forêt domaniale

Lot 61

La demie Nord-Est:

Ovide Martel	Vente	03.10.1967
Fernand Martel	Patenté	26.09.1974

La demie Sud-Ouest:

N.H.: Forêt domaniale

RANG V - CANTON DE NORMANDIN

Lots 1 à 10

Prop. occ.: Eugène Piquette, fils de Narcisse;
Luger Doucet.

N.H.: Les Doucet étaient des gens très humoristiques. Ils étaient passés maîtres dans l'art de forger et raconter des histoires, toutes plus invraisemblables les unes que les autres.

Lot 11

Ulric Hébert - N. occ.	Vente	24.01.1894
Lucien Grondin - Occ.	Patenté	27.05.1936

Lot 12

Ulric Hébert	Vente	24.01.1894
Michel Carrier - Occ.	Patenté	14.06.1906

Prop. succ.: Edmond Tremblay, fils de Oslas Tremblay.

N.H.: Michel Carrier alla s'établir en Saskatchewan, il écrivit souvent à Aubert Hamel et insistait fortement pour que ce dernier aille le rejoindre là-bas.

Lot 13

Aubert Hamel	Vente	21.11.1895
Philippe Frigon	Patenté	04.09.1908

Lot 14

Aubert Hamel	Vente	21.11.1895
Joseph Hamel	Patenté	19.03.1915

Lot 15

Edouard Matte, jr.	Vente	06.09.1895
Félix Grondin	Patenté	12.10.1905

Prop. succ.: Alfred Boivin; Ulysse Villeneuve, petit-fils de Séraphin Villeneuve.

Lot 16

Olivier Frigon	Vente	22.12.1887
Edmond Frigon	Patenté	20.02.1935

Prop. succ.: Stanislas Trottier, fils de Narcisse Trottier; Augustin
Cantin; Emilio Valois.

Lot 17

Euclier Boutin	Vente	11.04.1888
Euclier Boutin	Patenté	02.05.1888
Prop. succ.: Geffrey Trottier, fils de Narcisse Trottier.		

Lot 18

Euclier Boutin	Vente	11.04.1888
Euclier Boutin	Patenté	02.05.1888
Prop. succ.: Jos Dallaire, ses frères Arthur et Achille.		
N.H.: Les Dallaire venaient de la Nouvelle-Angleterre et étaient tous des <u>violoneux</u> .		

Lot 19

Honoré P. Hébert & Raoul Girouard	Vente	07.06.1887
Honoré Hébert & Raoul Girouard	Patenté	21.11.1887
Prop. succ.: Thaddé Boulianne; M. Tremblay.		

Lot 20

Honoré P. Hébert & Raoul Girouard	Vente	07.06.1887
Honoré P. Hébert & Raoul Girouard	Patenté	21.11.1887
Prop. succ.: Edmond Boulianne.		
N.H.: Edmond Boulianne était l'un des cultivateurs les plus en vue des rangs 4 et 5 et se spécialisait dans l'élevage de chevaux de race.		

Lot 21

Pierre Boulet	Vente	07.06.1887
Pierre Boulet	Patenté	20.10.1887
Prop. succ.: Edmond Boulianne.		
N.H.: Sur ce lot, il y eut aussi une "maison d'école".		

Lot 22

Pierre Boulet	Vente	07.06.1887
Pierre Boulet	Patenté	20.10.1887
Prop. succ.: Joseph Tremblay, fils de Osias Tremblay.		

La demie Sud-Est:

Napoléon Saulnier	Vente	10.11.1896
Napoléon Saulnier	Patenté	18.12.1896

R.H.: Napoléon Saulnier fut conseiller municipal.

Lot 44

La demie Sud-Est:

Jérôme Gingras	Vente	22.11.1888
Georges Gingras	Patenté	20.05.1915

La demie Nord-Ouest:

Ernest Dufour	Vente	27.11.1888
Julien Gauthier	Patenté	14.09.1896

Lots 45-46

Edouard Matte	Vente	30.06.1887
Edouard Matte	Patenté	20.10.1887

Lot 47

J.-Bte Provost	Vente	06.12.1887
Trefflé Fortin	Patenté	21.12.1910

Lots 48-49

Arthur Jos. Turcotte	Vente	06.12.1887
Frédéric Tweddell	Patenté	12.04.1919

Lot 50

Alphée Frigon	Vente	01.12.1924
Alphée Frigon	Patenté	06.05.1927

Lot 51

Arsène Lefebvre	Vente	14.12.1922
Les représentants légaux d'Arsène Lefebvre	Patenté	02.07.1954

Lots 52-53

Arthur Verrault	Vente	14.12.1922
Arthur Ménard	Patenté	23.10.1924

<u>Lot 54</u>			
Freddy Thibault		Vente	16.09.1924
Les représentants légaux de Freddy Thibault		Patenté	17.02.1958

<u>Lot 55</u>			
Jean-Bte Potvin		Vente	24.02.1927
Jean-Bte Potvin		Patenté	21.08.1950

<u>Lot 56</u>			
Maurice Landreville		Vente	09.08.1929
Cyrille Tremblay		Patenté	07.10.1980

<u>Lot 57</u>			
Fernand Gauthier		Vente	25.06.1947
Fernand Gauthier		Patenté	15.09.1955

<u>Lot 58</u>			
Gérard Gauthier		Vente	08.02.1939
Gérard Gauthier		Patenté	04.04.1955

<u>Lot 59</u>			
Roland Gauthier		Vente	21.10.1938
Frédéric Gauthier		Patenté	05.12.1961

<u>Lot 60</u>			
Hilas Gauthier		Vente	20.01.1960
Gérard Larouche		Patenté	02.07.1970

<u>Lot 61</u>			
<u>Le tiers Nord-Ouest:</u>			
Elzéar Xavier Tremblay		Vente	22.09.1924
Les représentants légaux d'Elzéar Tremblay		Patenté	25.01.1968
<u>Les deux tiers Sud-Est:</u>			
Arthur Tremblay, fils de Xavier		Vente	15.06.1928
Les représentants légaux d'Arthur Tremblay		Patenté	25.01.1968

Aubert Hamel - Occ. Patenté 10.11.1896
 Prop. succ.: Albert Hamel, Occ.; Bertrand Hamel, Occ.; Joseph Hamel
 (marié à Madeleine Boulianne, fille de Didace Boulianne),
 Occ.; Patrick Hamel, Occ.; Philippe Hamel, Occ.
 N.H.: Aubert Hamel était originaire de Sainte-Croix, Lotbinière, et
 arriva à Normandin en 1881. Sa famille arrive en 1882. Aubert
 Hamel fut élu maire par acclamation pour le terme 1891 à 1895.
 Ensuite, il fut nommé Juge de paix, le 22 juin 1894, pour le
 district de Chicoutimi. (49)

Aubert Hamel eut quatre fils: ORIGENE, GEDEON, THEOPHILE ET
 JOSEPH (père de l'auteur de cette recherche), ainsi que cinq
 filles: EXERINE, GEORGIANA, ENEDINE, JULIA ET LEONISE.

Lot 15

Edouard Matte, Jr. - N. occ. Vente 06.09.1895
 Félix Grondin - Occ. Patenté 12.10.1905
 N.H.: Edouard Matte était originaire de Beauport. Félix Grondin
 tirait, lui, ses origines de Saint-Brigitte, près de Sainte-
 Eulalie.

Lot 16

La demie Sud-Est:
 Olivier Frigon - Occ. Vente 22.12.1887
 Arthur Trudel - Occ. Patenté 17.03.1920
 N.H.: Arthur Trudel était originaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.
La demie Nord-Ouest:
 Olivier Frigon - N. occ. Vente 22.12.1887
 Philippe Frigon - Occ. Patenté 25.09.1908
 Prop. succ.: Ovide Frigon; Joseph Frigon; Philippe Frigon.

Lots 17 et 18

Euher Boutin - Occ. Vente 11.04.1888
 Euher Boutin Patenté 02.05.1888
 Prop. succ.: Almas Villeneuve - Occ.
 N.H.: Euher Boutin fit partie du premier conseil municipal en 1890 et,
 par la suite, il fut secrétaire-trésorier de cette municipalité
 pour le terme 1893-1909. Almas Villeneuve était le gendre de

Eucher Boutin.

Lot 19

Honoré P. Hébert et Raoul Girouard - Occ. Vente 07.06.1887
Honoré P. Hébert et Raoul Girouard Patenté 21.11.1887
Prop. succ.: Idas Boulianne, arrivé en 1894, Originaire de Laterrière;
 Louis Boulianne (fils d'Idas Boulianne); Wilfrid
 Laliberté; tous trois occupants.
N.H.: Honoré Hébert était originaire de Sainte-Sophie-d'Halifax, dans
 les Cantons de l'Est. Il avait séjourné à Saint-Méthode avant de
 s'établir à Normandin. En 1880, Mme Hébert fut la seule et
 première femme à avoir hiverné à Normandin.

Lot 20

Honoré P. Hébert et Raoul Girouard Vente 07.06.1887
Honoré P. Hébert et Raoul Girouard - Occ. Patenté 21.11.1887
Prop. succ.: Cérénus Boulianne (fils de Idas Boulianne), qui fut maire
 de Normandin de 1908 à 1910; Charles Edouard; Yvan
 Desmeules; Prospère Lapointe.
N.H.: Raoul Girouard était le beau-frère de Honoré Hébert.

Lot 21

Pierre Boulet Vente 07.06.1887
Pierre Boulet - Occ. Patenté 20.10.1887
Prop. succ.: Adélarde Boulet (fils de Pierre Boulet); Ephémère Bouchard.
N.H.: Pierre Boulet était originaire de Montmagny; il fut maire de
 Normandin de 1896 à 1899.

Lot 22

Pierre Boulet Vente 07.06.1887
Pierre Boulet - Occ. Patenté 20.10.1887
Prop. succ.: C. Boulay; Osias Tremblay; Henri Tremblay.

Lot 23

Jean-Baptiste Voyer Vente 23.06.1887
Jean-Baptiste Voyer - Occ. Patenté 20.10.1887
Prop. succ.: Léon Rémillard (époux de Hénédine Hamel, fille de Aubert

Hamel). L'occupant actuel est Gérard Rémillard, fils de Léon, originaire de Saint-Vallier, Montmagny.
N.H.: Jean-Baptiste Voyer était membre de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean.

Lot 24

Jean-Baptiste Voyer	Vente	23.06.1887
Jean-Baptiste Voyer - Occ.	Patenté	20.10.1887
Prop. succ.: Aimé Bergeron; Alphonse Bélanger; Joseph Noël.		

Lot 25

Narcisse Picard	Vente	07.06.1887
Narcisse Picard - Occ.	Patenté	18.07.1889
Prop. succ.: Donat Ducharme, occ.; Onésime Noël, occ.; Jos Girard, occ.		

N.H.: Narcisse Picard fut l'un des sept premiers colons venus ouvrir le chemin, à l'été 1878, de Saint-Félicien à Normandin, en passant par le Portage de la Chute-à-l'Ours, et continuant sur les rangs quatre, cinq et six, entre les lots vingt-quatre et vingt-cinq. Agé de 52 ans et même amputé d'un bras, lui et les 6 autres colons construisirent ensuite leurs camps, le premier fut celui d'Alphonse Laliberté, et le second celui de Narcisse Picard. A l'automne, ils s'employèrent à défricher et, dès l'arrivée des premières neiges, Narcisse Picard retourna à Québec, pour ne revenir qu'au printemps afin de continuer le défrichage et de faire brûler son abattis, accompagné, cette fois, de plusieurs autres défricheurs. Ce ne fut qu'en 1881 qu'il s'y établit définitivement avec sa famille. Pour ce faire, il emprunta le chemin de Québec-Stoneham-Lac-Saint-Jean. Ce qui est ignoré, c'est qu'en 1863, avec ses frères Prudent et René, sous la gouverne de leur frère aîné Louis, avec les Vallée, ils entreprirent, à leurs propres frais, la continuation du chemin qui partait de Québec pour se terminer à Stoneham. Ils commencèrent donc le chemin partant de Stoneham et firent 5 milles en direction du Lac-Saint-Jean. L'année suivante, toujours à leurs propres frais, avec l'aide d'autres citoyens de Beauport, ils en continuèrent la prolongation jusqu'au lac Jacques-Cartier. Ce chemin fut ensuite complété jusqu'à Métabetchouan, aux frais du gouvernement, sous la gouverne de l'abbé Grégoire Tremblay, de

Beauport. Narcisse Picard fit un voyage vers Québec avec son épouse, par ce chemin, après son établissement à Normandin.



Narcisse Picard fut l'un des sept pionniers à ouvrir la route de la colonisation en pénétrant jusqu'à Normandin (1878).

Lot 26

Narcisse Picard	Vente	07.06.1887
Narcisse Picard	Patenté	18.07.1889

Prop. succ.: Gaudiose Bélanger; Ironie Noël.

N.H.: En 1901, Gaudiose Bélanger eut un moulin à scie. Ensuite, Ironie Noël l'acquitt avec un moulin (Moulin à Bardeaux). Ironie Noël était originaire de Armath, dans le comté de Montmagny.



Ironie Noël, surnommé Méni, opéra une moulange et un moulin à bardeaux sur le lot 26.

Lot 27

Marie Beaupré et Elie Drolet	Vente	13.12.1887
Elie Drolet et Marie Beaupré	Patenté	18.07.1889
Prop. succ.: Alfred Dumas et ses fils Alphonse et Charles.		

M.H.: Marie Beaupré et Elie Drolet, qui fut conseiller municipal à partir de 1890 jusqu'à son départ, ont émigré en Nouvelle-Angleterre, plus précisément à Central Falls; ils furent parmi ceux que la misère noire des années 1886-1887 avait vaincu. Ils vendirent leur terre à un M. Genest. L'hiver dernier, j'ai retracé leur descendant à Pawtucket, Rhode Island.

Lot 28

La demie Nord-Ouest:

Honoré Sanson	Vente	15.12.1887
François Pronovost - Occ.	Patenté	25.04.1899

N.H.: Honoré Sanson était membre de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean. François Pronovost était propriétaire d'un magasin général, et ses fils Omer, Josaphat et Wilbrod, d'une boutique à bois.

La demie Sud-Est:

Honoré Sanson	Vente	15.12.1887
Lucien Trottier - Occ.	Patenté	20.05.1918
Prop. succ.: Rémi Mailhot, occ.; le docteur Doyon, occ.; Charles-Henri Bouchard, occ.		

N.H.: Lucien Trottier fut un important commerçant d'animaux.

Lot 29

Phillippe C. Dupuis	Vente	07.06.1887
P. Couillard Dupuis	Patenté	02.05.1888
Prop. succ.: Joseph Lacasse, occ.; Eugène Poirier, occ.		

N.H.: Napoléon Poirier et ses fils Raoul (forgeron à Normandin) et Jean-Baptiste, occ. à Normandin; le frère et la soeur d'Eugène Poirier, Alphonse et Philomène, occ.. Philomène Poirier fut la première sacristine à Normandin. Plusieurs descendants d'Eugène Poirier s'établirent par la suite à Albanel.

Lot 30

Partie Sud-Est:

Phillippe C. Dupuis	Vente	07.06.1887
P. Couillard Dupuis	Patenté	02.05.1888

Partie Nord-Ouest:

Pierre Morin	Vente	07.06.1887
Pierre Morin	Patenté	21.11.1890
Prop. succ.: Eugène Bouchard, occ.; Joseph Mailloux qui avait épousé une des filles de Eugène Bouchard, occ.		

N.H.: Philippe Couillard Dupuis était membre de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean. Pierre Morin était originaire du comté de Montmagny. Au tout début, il demeura avec Joseph Lacasse. Puis, il partit travailler aux États-Unis, d'où il revint pour s'établir sur ce lopin de terre. Pierre Morin eut quatre fils: Paul, Hector, Jean-Baptiste (agronome), Alphonse, ainsi qu'une fille Alexina, qui vit encore, mariée en premières noces à Alphonse Beaudet, et en secondes noces à Oscar Leclerc. Alphonse

Morin (fils de Pierre Morin) fut secrétaire municipal de 1939 à 1970. Maire du village de 1947 à 1955, il fut aussi gérant de la Banque Canadienne Nationale établie à Normandin.

Lot 31

Florent Laliberté et Joseph Lacasse	Vente	07.06.1887
Florent Laliberté et Joseph Lacasse	Patenté	21.01.1888

N.H.: Florent Laliberté fut secrétaire-trésorier de la municipalité de 1890 à 1893 et reçut une rémunération annuelle de 20,00\$ pour cette fonction.

Joseph Lacasse avait un frère, le Père Zacharie Lacasse, qui joua un rôle important dans l'histoire, il fut l'ami des colons, missionnaire et écrivain, il fut l'instigateur de la colonisation à Normandin.

Lot 32

Florent Laliberté et Joseph Lacasse	Vente	07.06.1887
Florent Laliberté et Joseph Lacasse	Patenté	20.01.1888

Prop. succ.: Joseph Harvey, occ.

N.H.: Joseph Harvey était laitier en plus d'exploiter son lopin de terre. La Ferme Expérimentale de Normandin est sise sur les lots 32C, 33 et 34.

Lot 33

Eusèbe Moreau - Occ.	Vente	07.06.1887
Damase Paquin	Patenté	09.06.1893

Prop. succ.: Charles Laganière, occ. jusqu'en 1936.

N.H.: Eusèbe Moreau était membre de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean.

Damase Paquin érigea la première fromagerie sur ce lot.

Lot 34

Eusèbe Moreau	Vente	07.06.1887
Damase Paquin - Occ.	Patenté	09.06.1893

Prop. succ.: Charles Laganière, originaire de Grondines; Elie Levesque.



La première fromagerie, appartenant à Damase Paquin

Lots 35-36

Philémon Lemieux et Jos. Lemieux - Occ.	Vente	20.01.1888
Philémon Lemieux	Patenté	28.10.1895

Lot 37

Général Trottier	Vente	24.12.1887
Hennéguilde Trottier - Occ.	Patenté	31.07.1897

Lot 41

Odilon Palin et Gustave Laliberté	Vente	07.06.1887
Odilon Palin et Gustave Laliberté	Patenté	28.06.1889

Lots 35, 36, 38, 39, 40 et 41

Prop. succ.: Occupants: Fridolin Cloutier; Donat Cloutier; Baptiste Cloutier; Philadelphie Ferland; Ulric Pelletier; Nérée Cloutier; Amédée Bernard; Nelson Bernard - la famille Bernard était originaire des Etats-Unis; Chrysologue Tremblay.

Lot 42

Odilon Palin et Gustave Laliberté	Vente	07.06.1887
Odilon Palin et Gustave Laliberté	Patenté	28.06.1889

Prop. succ.: Georges Laliberté; Lionel Laliberté, occ. actuel.

N.H.: Gustave Laliberté était l'un des sept premiers colons à venir à Normandin. Il arriva donc en même temps que ses cousins Alphonse et Emeric, son frère Eugène, Arthur et Isaïe Noël, et Narcisse Picard. Arthur et Isaïe Noël ne s'établirent pas à Normandin. Les descendants de Gustave Laliberté occupent encore la ferme ancestrale. Mme Vitaline Gingras, épouse de Georges Laliberté, est la fille de Jérôme Gingras, âgée de 87 ans, elle vit encore.

Lot 43

La demie Sud-Est:

Napoléon Saulnier	Vente	10.12.1888
Napoléon Saulnier - Occ.	Patenté	18.12.1896

La demie Nord-Ouest:

Elzéar Gagné	Vente	04.01.1889
Odilon Palin	Patenté	26.01.1906

Lot 44

La demie Nord-Ouest:

Joseph Malenfant	Vente	04.03.1889
Julien Gauthier	Patenté	14.09.1896

Nord-Ouest de demie Sud-Est:

Joseph Malenfant	Vente	04.03.1889
------------------	-------	------------

Julien Gauthier Patenté 12.07.1897

Résidu:

Joseph Malenfant Vente 04.03.1889

Odilon Palin Patenté 26.01.1906

N.H.: Joseph Malenfant fut conseiller municipal pendant plusieurs années.

Lots 45 et 46

Edouard Matte Vente 30.06.1887

Edouard Matte - N. occ. Patenté 20.10.1887

N.H.: Edouard Matte était l'un des membres les plus actifs de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean.

Lot 47

J.-Bte Provost Vente 06.12.1887

Trefflé Fortin Patenté 21.12.1910

N.H.: M. Trefflé Fortin était le crieur officiel de la paroisse. A la porte de l'église, sur une petite estrade en rond comme une chaire, il annonçait les événements sociaux de la semaine, ceux à survenir, faisait la criée et la vente à l'enchère des produits de la ferme, petits cochons, volailles, légumes. Avec l'argent ainsi obtenu, on faisait dire des messes pour les biens de la terre et pour les âmes du purgatoire. Parfois, pas souvent et c'était toujours très regrettable, il y avait la vente par le shérif de propriété pour non paiement de taxes. On agissait de la sorte aussi pour liquider, clarifier les tenants d'une terre laissée sans contrat officiel enregistré et pour activer le règlement d'une succession. Après qu'une propriété avait été vendue pour taxes, l'unique acheteur parce qu'il y avait eu entente pour cette formalité, avait alors des titres clairs et tout ce qui était antérieur était effacé.

Lot 48

Arthur Jos. Turcotte Vente 06.12.1887

Alfred (alias Frédéric) Tweddell - N. occ. Patenté 23.01.1907

N.H.: Une anecdote humoristique courait dans la région à l'effet que M. Tweddell cultivait ses terres endimanché, et épandait même son engrais avec sa cravate. Ne résidant pas sur cette terre durant

l'hiver, il revenait chaque printemps, accompagné d'une nouvelle femme.

Lot 49

Romuald Mignault	Vente	20.07.1894
Romuald Mignault	Patenté	19.08.1908

Lot 50

Joseph Mignault	Vente	20.07.1894
Romuald Mignault	Patenté	31.08.1906

N.H.: Romuald Mignault fut maire de 1910 à 1914.

Lot 51

Trefflé Fortin	Vente	16.09.1895
Achille Dallaire	Patenté	07.01.1915

N.H.: Achille Dallaire était originaire de la Nouvelle-Angleterre.

Lot 52

La demie Sud-Est:

Philibert Simard - N. occ.	Vente	17.11.1894
Alexis Bluteau - Occ.	Patenté	24.07.1905

La demie Nord-Ouest:

Alexis Guay	Vente	17.11.1894
Alfred Toupin	Patenté	13.03.1901

N.H.: Philibert Simard était originaire de Saint-Félicien. Il était marié à Georgiana Hamel, fille d'Aubert Hamel. Son petit-fils, Philibert Simard était embouteilleur et distributeur de boisson gazeuse pour le comté de Roberval, Lac-Saint-Jean. Alexis Guay était, lui aussi, originaire de Saint-Félicien.

Lot 53

Noël Simard	Vente	09.11.1894
Trefflé Toupin	Patenté	21.01.1902

N.H.: Noël Simard était originaire de Saint-Félicien.

Lot 54

S.A.P. Martin	Vente	16.09.1895
Avila O. Bellemare	Patenté	28.11.1902

N.H.: Avila O. Bellemare fut notaire à Normandin dans son camp de colon.

Lot 55

Arméas Savard	Vente	02.11.1894
Alfred Toupin	Patenté	13.03.1901

Lot 56

Alfred Potvin	Vente	17.09.1894
Alfred Potvin	Patenté	28.08.1899

Lot 57

Israël Simard	Vente	17.03.1893
Philiias Laurentdeau	Patenté	19.01.1931

Lot 58

Joseph Duchesne, Jnr.	Vente	22.09.1894
Jos. Duchesne, Jr.	Patenté	24.11.1899

Lot 59

Thomas Louis Potvin	Vente	17.09.1894
Thomas Louis Potvin	Patenté	26.08.1899

Lot 60

Arsène Simard	Vente	17.03.1893
Israël Simard	Patenté	16.03.1909

Lot 61

Sud-Est de front:

Joseph Coutu	Vente	29.06.1911
Xavier Dubois	Patenté	06.06.1922

Nord-Ouest de front:

Joseph Coutu	Vente	29.06.1911
Augustin Coutu	Patenté	14.10.1938

Sud-Est de résidu:

Augustin Coutu	Vente	29.06.1911
Xavier Dubois	Patenté	06.06.1922

Nord-Ouest du résidu:

Augustin Coutu	Vente	20.06.1911
Augustin Coutu	Patenté	14.10.1938

N.H.: La famille Coutu était originaire des Etats-Unis.

RANG VII - CANTON DE NORMANDIN

Lot 1

Eugène Guay	Vente	11.09.1912
Eugène Guay	Patenté	14.06.1923

Lot 2

François Beaudin	Vente	30.08.1904
Georgianna Fortin, épouse d'Eugène Guay, fils	Patenté	15.10.1945

Lot 3

François Beaudin	Vente	30.08.1904
Georgianna Fortin, épouse d'Eugène Guay, fils	Patenté	15.10.1945

Prop. succ.: Charles Guay.
N.H.: Eugène Guay était originaire de Saint-Félicien.

Lot 4

Emilien Simard - N. occ.	Vente	14.07.1903
Les représentants légaux d'Emilien Simard	Patenté	04.04.1955

N.H.: Emilien Simard était originaire de Saint-Félicien et épouse
Exérine Hamel, fille d'Aubert Hamel.

Lot 5

Emilien Simard	Vente	14.07.1903
Les représentants légaux d'Emilien Simard	Patenté	13.05.1956

Lot 6

Joseph Rhéaume	Vente	15.04.1919
Les représentants légaux de Joseph Rhéaume	Patenté	13.05.1956

Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Prop. succ.: Antoine Gagné, Honoré Bussière; Arthur Mercier;
Benoît Turcotte.
N.H.: Benoît Turcotte cultiva cette terre sans jamais l'occuper.

Lots 7-8

Lucien Robert	Vente	29.10.1901
Lucien Robert	Patenté	10.11.1908

N.H.: Lucien Robert avait quatre fils: Jos, Omer, Honoreus et Fortunat qui eurent plus tard d'autres terres sur le rang XI de ce canton de Normandin.

Lot 9

Alfred Dumas	Vente	28.01.1897
Philippe Frigon - N. occ.	Patenté	17.06.1911
Prop. succ.: Armand Trudel; Ernest Milot; Albert Roy.		

Lot 10

La demie Sud-Est:

Adéline Morin	Vente	09.08.1897
Philippe Frigon	Patenté	04.09.1908

La demie Nord-Ouest:

Adéline Morin	Vente	09.08.1897
Philippe Frigon - N. occ.	Patenté	22.02.1921
Prop. succ.: M. Caouette; Joseph Langevin; Famille Girard.		

Lot 11

Arméline Beaulieu, épouse séparée quant aux biens de Victor E. Godbout	Vente	24.07.1888
Siméon Théberge	Patenté	02.12.1896
Prop. succ.: Narcisse Piquet; Albert Lévesque.		

Lot 12

Arméline Beaulieu, épouse séparée quant aux biens de Victor E. Godbout - N. occ.	Vente	24.07.1888
Siméon Théberge	Patenté	02.12.1896
Prop. succ.: Jos et Charles Dufour; Henri Lévesque.		

N.H.: Victor E. Godbout était originaire de Québec et fut membre de la Société de Colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean. Siméon Théberge avait épousé Julia Hamel.

Lot 13

Cyrille Duquet - N. occ.	Vente	07.06.1887
Aubert Hamel	Patenté	09.01.1906
Prop. succ.: Origène Hamel; Joseph Hamel; Armand Hamel.		

Prop. succ.: Donat Boisvert; Alexandre Hébert.

Lot 18

Charles Morin Vente 07.06.1887

Charles Morin Patenté 21.05.1888

Prop. succ.: Narcisse Laurendeau; Donat Boisvert; E. Hébert.

Lot 19

François Frigon Vente 24.12.1887

Narcisse Trottier Patenté 04.02.1908

Prop. succ.: Edouard Lefebvre (gendre de Narcisse Trottier).

Lot 20

Esdras Morin Vente 15.10.1897

Narcisse Trottier Patenté 26.04.1910

Prop. succ.: Charles Morin; Achille Trottier Nazaire Tremblay; Edmond Tremblay; Aurèle Tremblay.

N.H.: La famille Tremblay était originaire du Massachusset, Etats-Unis. Achille Trottier, était le fils de Narcisse Trottier et de Clarisse Trudel, né le 26 juillet 1897 à Saint-Stanislas, comté de Champlain. Il fut ordonné prêtre à Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, le 10 mai 1923.

Lot 21

Lucien Trottier Vente 24.12.1887

Joseph Frigon - N. occ. Patenté 09.11.1909

Prop. succ.: Partie Est: Antonia Frigon et Jules Trottier.

Partie Ouest: Henri Frigon.

Lot 22

Alfred Trottier Vente 24.12.1887

Alfred Trottier - Occ. Patenté 28.07.1897

Prop. succ.: Arthur Trudel; Cléophas Fortin.

Lot 23

Pierre Boulay Vente 13.06.1894

Joseph Boulet - Occ. Patenté 30.11.1909

Prop. succ.: Partie Est: Edouard Tremblay.

Partie Ouest: Georges Boulay.

N.H.: Edouard Tremblay était originaire de Baie Saint-Paul. Je me rappelle un événement cocasse qui se passa à la criée: un dimanche, Edouard Tremblay, nouvellement arrivé dans la paroisse (lequel n'était pas au courant de la coutume de donner des produits dont la vente servirait pour faire dire des messes) trouvait que les petits cochons se vendaient chers. Il décida d'en apporter un couple. Après la criée, il alla trouver l'encanteur pour collecter l'argent, ignorant que ce n'était pas à son profit. Eh bien! Ce monsieur Tremblay, pour toujours a hérité du nom de Tremblay Cochon. Ce surnom s'ajoutait à d'autres pseudonymes. Pour les Tremblay, qui en ont tellement, c'était une autre façon d'en distinguer un parmi d'autres. Georges Boulay fut secrétaire-trésorier de la municipalité.



La première boutique de forge était fort achalandée.
Son propriétaire était Amédée Larouche.

François Kirouac Patenté 01.05.1888
Prop. succ.: Hubert Trottier; Médéric Valois; Anthime Laganière.
J.-B. Hébert, partie ouest.
N.H.: Médéric Valois fut maire de Normandin de 1914 à 1915 et de 1923 à 1926.

Anthime Laganière fut propriétaire de la deuxième fromagerie de Normandin, qui fut acquise successivement par Chs.-Edouard Clément puis Léo Bernard. Il était également propriétaire de chevaux de course et opérait aussi un hippodrome sous harnais, sur la propriété de son frère Charles, laquelle s'y situait sur l'emplacement actuel de la ferme expérimentale. Cette piste de course fut en opération ds 1912 et ce, pendant plusieurs années. On y retrouvait des participants de Saint-Félicien, Roberval, Chicoutimi. Mentionnons entre autres les Bernier, Lapointe, Bergeron. Ces compétitions étaient des plus populaires et attiraient des foules nombreuses.

Sur ce lot de terre 28 ouest, M. J.-B. Hébert y tint un important magasin général pendant plusieurs années. Ce dernier était le fils de Honoré Hébert.

Lot 29

Edouard Carbonneau et François Léger Carbonneau Vente 07.06.1887
Ed. Carbonneau et F. L. Carbonneau Patenté 22.05.1888
Prop. succ.: Joseph Carbonneau, marchand; Narcisse Tremblay, forgeron;
Fabrique de Normandin; Edouard Carbonneau; Georges
Fortin; Paul-Émile Fortin; J.-B. Carbonneau.
N.H.: Edouard Carbonneau donna un arpent de demi de front par vingt-huit arpents de profondeur à la Paroisse et leur vendit la demie restante: ainsi la paroisse y érigea son église, son presbytère, son école, etc... Edouard Carbonneau construisit également plusieurs des premières écoles de la paroisse. Les descendants des Carbonneau sont encore nombreux dans les paroisses avoisinantes.

Lot 30

Ed. Carbonneau et F. L. Carbonneau Vente 07.06.1887
Ed. Carbonneau et F. L. Carbonneau Patenté 22.05.1888

Prop. succ.: Eleusipe Cantin; Paul-Émile Fortin.



Une vue du lot 30 prise en juin 1903.

N.H.: LE COEUR DE LA VILLE DE NORMANDIN se situe sur les lots des Carbonneau et le centre d'affaires entre les lots 27 et 33, rangs six et sept.

Lot 31

E. Carbonneau et F. L. Carbonneau	Vente	07.06.1887
E. Carbonneau et F. L. Carbonneau	Patenté	22.05.1888
Prop. succ.: Léger Carbonneau; Joseph Poirier.		

Lot 32

Edouard Carbonneau et F. L. Carbonneau	Vente	07.06.1887
Ed. Carbonneau et F. L. Carbonneau	Patenté	22.05.1888
Prop. succ.: Eugène Poirier; Alphonse Poirier		

Lot 33

Damase Paquin Vente 07.06.1887
Damase Paquin - Occ. Patenté 17.04.1889
N.H.: Paquin & Frères fut la première fromagerie. Par la suite J.-B. Hébert avait des intérêts dans l'industrie et ce fut Paquin et J.-B. Hébert.

Ci-dessous un duplicata d'une enveloppe de paie de fromagerie, du temps de Paquin:

FABRIQUE DE PAQUIN & FRERES

Nom du patron Aubert Hamel No 13
Répartition du 8 juin au 3 juillet

Quantité de lait	Payé o'o LBS lait	Gras o'o LBS gras	Prix du fromage	Prix du beurre	Argent
6669	.50	Plus 58	6 3/8		\$33.35 1.07 \$34.42

Lot 34

Eric Montambeault Vente 07.06.1887
Eric Montambeault- N. occ. Patenté 17.04.1889
Prop. succ.: Auguste Poirier; Jos Duchesne.

Lot 35

Napoléon Gaudreault Vente Déc. 1885
Joseph B. Hébert - Occ. Patenté 09.11.1896
Prop. succ.: Nestor Roy; Albert Roy, fils de Nestor Roy.
N.H.: L'abbé Alphonse Roy, fils de Nestor Roy, est né à Normandin, le 15 août 1908 et fut ordonné le 2 juin 1935. Il décéda en 1975.

Lot 36

Alcide Hébert Vente Déc. 1885
Ulric Hébert Patenté 09.11.1896
Prop. succ.: Ulric Hébert; Olivier Cloutier; Alphonse Cloutier.
N.H.: Olivier Cloutier eut 6 enfants, Alphonse, Paul, Raymond, Eugène,

Dollar et Olivier.

Ulric Hébert, en 1896, était commis au magasin OTIS, à Roberval. Il était le père de Antonio Hébert, pionnier de Mistassini. Ulric Hébert, lui-même fils de Honoré Hébert, immigra en Nouvelle-Angleterre. Il nous laissa des souvenirs touchants sur Normandin et sa famille quand, du New-Hampshire, Etats-Unis, il écrivit et publia, sous le pseudonyme U. Hébert de Falls River, un livre intitulé "Mes souvenirs", dont voici un extrait:

"... Inutile de dire que dans ce nouveau canton, où il n'y avait de voie de communication avec l'extérieur que par la rivière ou à travers la savane, à pieds ou à cheval, la vie là offrait de grands avantages pour y mourir d'ennui. Aussi, que de fois nous aurions pu voir, en arrière du rideau de catalogue qui lui servait de chambre à coucher, la jeune mère bercer son enfant dans le berceau rustique pour l'endormir.

Elle chante les chansons du bon vieux temps. Peu à peu, le chant arrête (ce chant, l'a ramenée là-bas). Elle revoit briller le vieux clocher du village qu'elle a déserté. Dans le flanc de la montagne, la vieille maison fraîchement restaurée qui l'a vue naître. Le vieux verger tout près, avec ses arbres, pleins de fruits mûrs, qu'entoure une grosse clôture... la ruche d'abeilles qui fournira le bon miel pour l'hiver qui vient.

Et instinctivement, sans s'en rendre compte, du revers de son tablier, elle essuie son visage mouillé. Mais, l'enfant rose, sous sa moustiquaire, remue. Une piqûre! Elle se penche et chasse les moustiques. Elle contemple son enfant, son amour, et au même instant s'allume dans son coeur une flamme. La flamme de l'amour maternel qui ne connaît pas de borne aux sacrifices.

Le décor se change! A la lumière de cette flamme, le nuage se retire et laisse entrer dans cette âme souffrante, un rayon d'espoir. Elle voit son enfant plus loin... partir pour l'école du rang avec ses livres sous le bras. Plus loin encore, adolescent, dans le champ défriché de ses souches, guider les chevaux de son

triel, moulin à scie, à farine, que comme constructeur de ponts, etc... D'ailleurs, on retrouve plusieurs descendants encore dans la région du Lac-Saint-Jean.

Lot 41

Georges Nadeau	Vente	26.12.1888
Georges Nadeau	Patenté	16.03.1908
Prop. succ.: SUR LES LOTS 40, 41 et 42: Théophile Mathieu.		
N.H.: Théophile Mathieu fut boucher au village de Normandin. Joseph était contracteur forestier.		



Le premier tracteur sur la ferme Mathieu.

Lot 42

Georges Nadeau (H.)	Vente	08.02.1889
Alexandre Nadeau	Patenté	30.05.1900
Prop. succ.: Théophile Mathieu.		

Lot 43

La moitié Nord-Ouest:

Père Chs Arnaud	Vente	07.06.1887
Alexandre Nadeau	Patenté	30.05.1900

La moitié Sud-Est:

Père Chs Arnaud	Vente	07.06.1887
Jérôme Gingras	Patenté	29.01.1908

Prop. succ.: Napoléon Saulnier; Gaudiose Nadeau.

N.H.: Le Révérend Chs Arnaud n'occupa jamais ce lot de terre qui lui a appartenu. Lors du décès de celui-ci il fut inhumé au cimetière de la Pointe-Bleue, mais, plus tard les Amérindiens de la Côte-Nord vinrent chercher son corps, argumentant qu'il leur appartenait, ayant passé la majorité de sa vie parmi eux. Sa plaque commémorative demeure au musée amérindien de Pointe-Bleue, et se lit ainsi:

"ICI REPOSE le corps du R.P. Charles Arnaud, O.M.I., décédé le 6 juin 1914, à l'âge de 88 ans. Après 60 ans de ministère chez les Montagnais du Saguenay et de la Côte-Nord. Aimé et vénéré de toute la tribu. R.I.P."

Sur ce lot 43, on retrouvait aussi une fromagerie.

Lot 44

Père Chs Arnaud	Vente	
		07.06.1887
Alexis Fortin	Patenté	30.05.1897

Prop. succ.: Jérôme Gingras.

N.H.: Jérôme Gingras fait certes partie d'une des plus intéressantes familles de Normandin. Il fut plusieurs fois conseiller municipal.

Jérôme Gingras était parmi la douzaine de familles tenue à préserver Normandin durant ces années noires de famine.



Une famille de colons, posant devant la maison,
au temps de la misère noire.

Lot 45

F.-X. Berlinguet	Vente	04.01.1888
Louis Fournier	Patenté	11.10.1899
Prop. succ.: Ernest Dufour.		

Lot 46

<u>La demie Sud-Est:</u>		
Thomas Berlinguet	Vente	04.01.1888
Trefflée Fortin	Patenté	12.08.1909
<u>La demie Nord-Ouest:</u>		
Thomas Berlinguet	Vente	04.01.1888
Célestin Bolvin	Patenté	14.07.1903

Lot 47

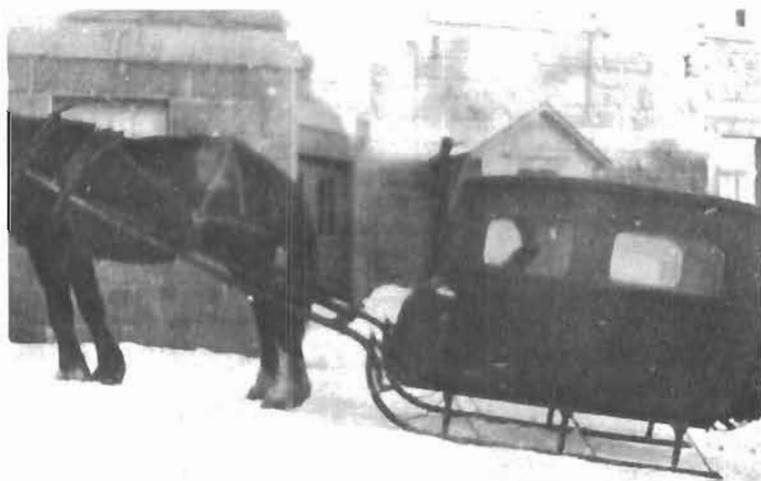
Napoléon Saulnier

Vente 26.06.1895

Philippe Dion

Patenté 09.11.1898

N.H.: La famille de Philippe Dion était originaire de Buckland, comté de Bellechasse, mais quand il vint à Normandin, il arrivait de Nouvelle-Angleterre. Philippe Dion eut une nombreuse famille, la plupart de ses descendants habitent Normandin et y ont fait leur marque. Son fils Arthur, pendant de nombreuses années opéra une boutique de menuiserie et de charronage avec succès et compétence au Village de Normandin. Il était passé maître dans la fabrication de voitures d'hiver, spécialement les berleaux, c'étaient des bijoux. Les autres fils de Philippe Dion furent Eugène qui demeura sur la terre paternelle, Elle qui fut fromagier et Chs-Henri, marchand. Un petit-fils de Philippe Dion, fils de Arthur, l'abbé Jean-Baptiste Dion est né à Normandin le 17 septembre 1940 et fut ordonné prêtre le 11 juin 1960.



"Taxi" hiver 1937-40

Arthur Dion était passé maître dans l'art de fabriquer des voitures d'hiver.

Lot 48

Napoléon Saulnier	Vente	26.06.1895
Philippe Dion	Patenté	09.11.1898
Prop. succ.: Arthur Dion.		

Lot 49

<u>Partie:</u>		
Jos. Mercier	Vente	03.02.1897
Jos. Mercier	Patenté	18.12.1919
<u>Partie:</u>		
Agriculture, Pêcheries & Alimentation	Vente	04.08.1975
Office du Crédit Agricole		
Cyrille Tremblay	Vente	30.11.1978
Prop. succ.: Charles Dufour.		

Lot 50

<u>Partie:</u>		
Romuald Migneault	Vente	11.06.1906
Romuald Migneault	Patenté	31.08.1906
<u>Partie:</u>		
Agriculture, Pêcheries & Alimentation	Vente	04.08.1975
Office du Crédit Agricole		
Cyrille Tremblay	Vente	30.11.1978

Lot 51

<u>Partie:</u>		
Ludger Savard	Vente	25.09.1896
Achille Dallaire	Patenté	07.01.1915
<u>Partie:</u>		
Agriculture, Pêcheries & Alimentation	Vente	04.08.1975
Office du Crédit Agricole		
Cyrille Tremblay	Cession	30.11.1978
Prop. succ.: Achille Dallaire, franco-américain.		

Lot 52

Ephrem Simard	Vente	26.06.1895
César Tremblay	Patenté	24.04.1906
N.H.: Ephrem Simard s'établit ensuite à Girardville.		

Lot 53

Réna Simard	Vente	09.11.1894
Médéric Cantin	Patenté	30.07.1906

Lot 54

Xavier Allaire	Vente	06.05.1895
Avila O. Bellemare	Patenté	28.11.1902

N.H.: Avila Onésime Bellemare fut le premier notaire arrivé à Normandin en 1896. Il avait une grosse famille qu'il avait installée à quelques milles du Village.

Lot 55

Ernest Tremblay	Vente	02.11.1894
Arthur Potvin	Patenté	18.06.1906

Lot 56

Arthur Toupin	Vente	21.09.1894
Arthur Toupin	Patenté	09.11.1900

Lot 57

Joseph Mathieu	Vente	21.09.1894
Les représentants légaux de Joseph Mathieu	Patenté	21.01.1939

Prop. succ.: Philion Laurendeau
N.H.: M. Laurendeau y avait un moulin à scie.

Lot 58

Henri Potvin	Vente	17.09.1894
Henri Potvin	Patenté	26.08.1899

Lot 59

Wilfrid Tremblay	Vente	11.10.1894
Thomas Guay	Patenté	15.05.1922

Prop. succ.: Napoléon Allard

Lot 60

Avila O. Bellemare	Vente	09.03.1897
Patrick Guay	Patenté	02.10.1922

Prop. succ.: Evans Guay.

Lot 61

Joseph Simard	Vente	27.05.1896
Joseph Simard	Patenté	20.06.1903
Prop. succ.: Idola Vincent; Charles-Edouard Simard.		

RANG SUD - CANTON DE NORMANDIN

Lot 1

La demie Sud-Est:

Joseph Doucet	Vente	02.02.1882
Omer Baril	Patenté	13.12.1952

La demie Nord-Ouest:

Joseph Doucet	Vente	02.02.1882
Les représentants légaux de J. Doucet	Patenté	10.08.1942

Prop. succ.: La demie Sud-Est: Lude Doucet; son fils Joseph Doucet.
La demie Nord-Ouest: Lude Doucet.

Lot 2

Alfred Doucet	Vente	07.07.1883
Les représentants légaux d'A. Doucet	Patenté	15.09.1941

Prop. succ.: Lude Doucet.

Lot 3

Edouard Doucet	Vente	07.07.1883
Les représentants légaux d'E. Doucet	Patenté	25.05.1938

Prop. succ.: Lude Doucet

N.H.: Les trois frères Joseph, Alfred et Edouard Doucet, originaires de Somerset, Plessisville, sont venus par le chemin de Québec-Stonham-Métabetchouan. Leur expédition fut laborieuse tant pour les voyageurs que pour leur cheval à cause de l'épuisement de leurs provisions et de l'impossibilité d'en trouver à la dernière cache longeant leur route. Ils parvinrent tout de même à la maison du colon à Hébertville où ils restèrent quelques temps. Ils s'établirent ensuite à la Pointe du Lac à Saint-Méthode pour environ deux ans. Plusieurs familles s'y établissaient temporairement y trouvant du poisson en abondance ce qui leur procurait une subsistance certaine. C'est après qu'ils arrivèrent à Normandin, mais après maints efforts de colonisation, Edouard et Alfred retournèrent à Plessisville, et Joseph conserva les lots et y installa sa famille. C'était en 1881. Son fils Lude assura la continuité de l'occupation de ces terres. Lude eut 8 fils: Lydoric qui fit partie du corps expéditionnaire outre-mer de l'armée, comme volontaire, durant la guerre de 1914, eut ensuite une boutique de menuiserie au Village de Normandin; Joseph, qui occupa la terre

paternelle et demeura plus tard à Montréal; René qui fut président de la Commission Scolaire et maître de poste de Normandin, tint un important magasin de meubles et articles ménagers à Normandin et une quincaillerie à Dolbeau, sous le nom de René Doucet et fils; Paul; Wilbrod; Roger, qui épousa Joséphine Hamel, petite-fille de Aubert Hamel; Adélarde et Gérard.

Lot 4

Ovide Mailhot	Vente	23.11.1935
Emile Fortin	Patenté	17.03.1970

Lot 5

Jos. Villeneuve, fils de Séraphin	Vente	19.01.1883
Jos. Villeneuve, fils de Séraphin	Patenté	24.09.1895

Lot 6

Jos. Villeneuve	Vente	19.01.1883
Jos. Villeneuve	Patenté	24.09.1895

Lot 7

Georges Villeneuve, fils de Séraphin	Vente	19.01.1883
Les représentants légaux de Georges Villeneuve	Patenté	14.12.1940

Prop. succ.: Victor Vézina

M.H.: Séraphin Villeneuve fut l'un des quatre premiers colons arrivés à Saint-Félicien en 1865. Par la suite, il établit sa famille à Normandin et il y laissa une nombreuse descendance.

Tout porte à croire que MM. Séraphin Villeneuve, Jean Villeneuve, Pascal Lavoie et Joseph Doucet ne faisaient pas partie de la Société de colonisation de la Vallée du Lac-Saint-Jean. Ils avaient obtenu leur billet de location directement du Gouvernement et l'avaient payé entièrement en 1882 et 1883.

Lot 8

Pascal Lavoie	Vente	02.01.1882
Joseph Villeneuve	Patenté	02.07.1899

	<u>Lot 9</u>		
Jean Villeneuve		Vente	02.01.1882
Joseph Villeneuve		Patenté	02.07.1899

	<u>Lot 10</u>		
Louis Laurendeau		Vente	19.07.1902
Lude Doucet		Patenté	09.03.1929
Prop. succ.: René Doucet.			

	<u>Lot 11</u>		
<u>La demie Sud-Est:</u>			
Jos.-Jean Laurendeau		Vente	16.03.1903
<u>La demie Nord-Ouest:</u>			
Jos.-Jean Laurendeau		Vente	16.03.1903
Daniel Langevin		Patenté	18.10.1982

	<u>Lot 12</u>		
Louis Villeneuve		Vente	19.06.1905
Louis Villeneuve		Patenté	10.08.1905

	<u>Lot 13</u>		
Jean-B. Villeneuve		Vente	22.06.1904
Alphée Frigon		Patenté	16.02.1911
Prop. succ.: Ulric Fortin			

	<u>Lot 14</u>		
Jules Villeneuve		Vente	09.02.1894
Alphée Frigon		Patenté	16.02.1911
Prop. succ.: Ulric Fortin			

	<u>Lot 15</u>		
Jean Villeneuve et Alphonsine Boily (100 acres)		Vente	28.05.1891
Jean Villeneuve et Alphonsine Boily		Patenté	09.09.1893
Conrad Fortin (38 acres)		Vente	15.09.1938
Conrad Fortin		Patenté	22.09.1983
N.H.: Jean Villeneuve et Alphonsine Boily obtinrent cent acres de terre comme octroi, puisqu'ils avaient 12 enfants.			

Aucun des propriétaires du rang sud n'avait de sortie pour se rendre au village par le rang huit durant les premières années. Pour s'y rendre ils firent, à leurs propres frais, un chemin sur le rang VII, qu'ils entretenaient eux-mêmes, jusqu'au grand chemin des rangs 6 et 7, au niveau des rangs 11 et 12. L'autre chemin, pour se rendre à Saint-Méthode, était la rivière Tikouapé, par où ils avaient émigré d'ailleurs.

RANG VIII - CANTON DE NORMANDIN

Note: Le rang VIII est la prolongation du rang sud.

Lot 13

Ironie Noël	Vente	26.08.1899
Les représentants légaux d'I. Noël	Patenté	16.08.1956
Prop. succ.: Siméon Thêberge		

Lot 14

Honoré P. Hébert	Vente	04.11.1901
Joseph-Abel St-Pierre	Patenté	12.11.1903
Prop. succ.: Siméon Thêberge		

N.H.: Siméon Thêberge fut secrétaire-trésorier de la municipalité de 1910 à 1922 et maire pendant les années 1926 à 1931. Il eut 13 enfants dont huit fils: (Thomas, Adrien, Joseph, Roméo, Hilaire, Napoléon, Maurice et Pascal) et cinq filles (Alvine [religieuse], Marie, Léontine, Florence [religieuse] et Célestine).

Lot 15



La ferme d'Ovila Noël fut munie d'un dynamo qui l'alimentait en électricité.

Ovila Noël	Vente	07.09.1901
Roméo Théberge	Patenté	01.08.1950

Lot 16

Louis Boullanne	Vente	09.06.1916
Cyrille Villeneuve	Patenté	16.04.1964

Lots 17-18

Charles Morin	Vente	07.06.1887
Charles Morin	Patenté	21.05.1888

Lot 19

Partie Sud-Est:

Alfred Trottier	Vente	06.12.1893
Les représentants légaux d'A. Trottier	Patenté	04.12.1951

Partie Nord-Ouest:

J.-E. Trottier	Vente	06.12.1893
Dame Patrick Meunier, née Marie-Ange Marcil	Patenté	14.05.1956
Prop. succ.: Philippe Trottier		

Lot 20

Samuel Vallée	Vente	01.05.1901
Télesphore Pelletier	Patenté	19.09.1907

Lot 21

Narcisse Picard	Vente	14.10.1901
Narcisse Picard	Patenté	26.08.1904

Lot 22

Théode Veillet	Vente	03.10.1894
Théode Veillet	Patenté	23.05.1901
Prop. succ.: Malcolm Guimond		

Lot 23

Hubert Trottier	Vente	08.10.1888
Dame Méricie Marcotte, épouse de N. Pronovost	Patenté	08.05.1893
Prop.succ.: Adrien Simard		

Lot 31

Edouard Carbonneau et François Léger Carbonneau Vente 07.06.1887
Edouard Carbonneau et François L. Carbonneau Patented 22.05.1888
Prop. succ.: Joseph Poirier; Fortunat Marceau

Lot 32

Edouard Carbonneau et F. L. Carbonneau Vente 04.06.1887
Edouard Carbonneau et F. L. Carbonneau Patented 22.05.1888
Prop. succ.: Alphonse Poirier; Auguste Marceau

Lot 33

Damase Paquin Vente 07.06.1887
Damase Paquin Patented 17.04.1889
Prop. succ.: Hilaire Thérberge

Lot 34

Eric Montambault Vente 07.06.1887
Eric Montambault Patented 17.04.1889
Prop. succ.: Crhysologue Poirier; Augustin Poirier; Joseph Thérberge

Lot 35

Napoléon Gaudreault Vente Déc. 1885
Joseph B. Hébert - Occ. Patented 09.11.1896
Prop. succ.: Eugène Roy

Lot 36

Joseph Hébert Vente 24.12.1887
Ulric Hébert Patented 09.11.1896
Prop. succ.: Paul Levesque

Lots 37-38

Georges Beudet Vente Sept. 1887
Georges Beudet Patented 21.11.1887
Prop. succ.: Théophile Ménard; Crhysologue Fournier; Elie Marcil
N.H.: Georges Beudet fut propriétaire d'un moulin à farine.

Lot 39

Stanislas Labonté Vente 01.06.1905

Stanislas Labonté - Occ. Patenté 05.06.1905
N.H.: Chrysologue Fournier occupa ce lot avant cette date.

Lot 40

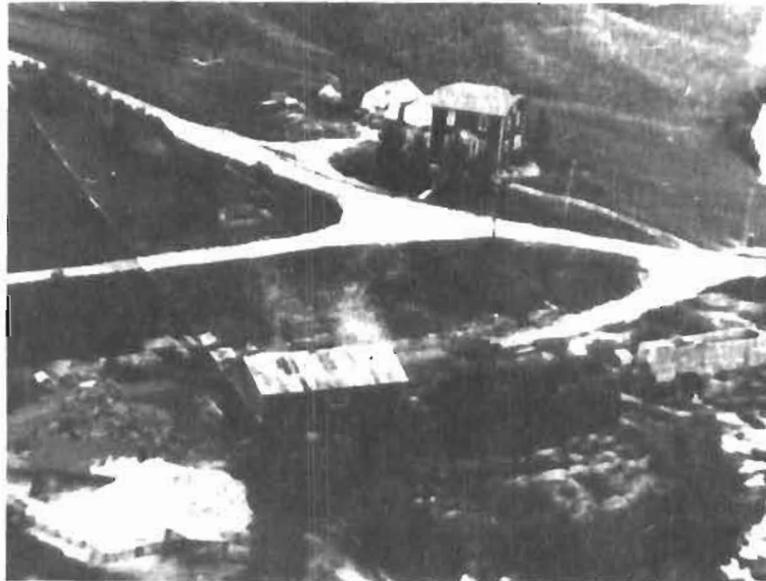
Elisée Beaudet et Thomas Guimond - Occ. Vente 07.06.1887
Eugène Perron -Occ. Patenté 27.11.1903

Prop. succ.: Charles-Edouard Marcil

N.H.: Elisée Beaudet était président de la Société de Colonisation de
la Vallée du Lac-Saint-Jean; Thomas Guimond était originaire de
Lotbinière; Eugène Perron opéra sur ce lot un moulin à farine.

Lots 41 et 42

Elisée Beaudet et Thomas Guimond (100 acres) Vente 07.06.1887
Eugène Perron Patenté 27.11.1903



Une vue du moulin à scie de François d'Assise Nadeau.

A l'intérieur de ce lot, il existe les emplacements non arpentés ci-dessous:

Maurice Pelletier	Bail	01.09.1974
Maurice Pelletier	Bail	01.09.1984

N.H.: Maurice Pelletier est le propriétaire actuel du moulin. François d'Assise Nadeau fut propriétaire du moulin pendant plusieurs années, suite à son père Honoré, et le transmis, par la suite, à son fils Robert. François d'Assise Nadeau fut également maire de la municipalité durant les années 1922, 1923, 1931 à 1933 et finalement de 1941 à 1947.

Lot 43

Père C. Arnaud	Vente	07.06.1887
Léopold Nadeau	Patenté	14.05.1924

Lot 44

Père C. Arnaud	Vente	07.06.1887
Joseph Lévesque	Patenté	29.01.1907

Lot 45

F.-X. Berlinguet - Occ.	Vente	04.01.1888
Joseph Lévesque - Occ.	Patenté	29.01.1907

N.H.: Ernest Dufour occupa ce lot après F.-X. Berlinguet, mais avant Joseph Lévesque.

Lot 46

La moitié Sud-Est:

Thomas Berlinguet	Vente	04.01.1888
Trefflé Fortin	Patenté	12.08.1909

La moitié Nord-Ouest:

Thomas Berlinguet	Vente	04.01.1888
Célestin Boivin	Patenté	14.07.1903

Lot 47

Ernest Néron	Vente	01.05.1893
Philippe Dion	Patenté	09.11.1898

Lot 48

David Néron	Vente	01.05.1893
-------------	-------	------------

Philippe Dion		Patenté	09.11.1898

	<u>Lots 49 et 50</u>		
Théophile Cantin		Vente	01.12.1896
Théophile Cantin		Patenté	14.04.1902

	<u>Lot 51</u>		
J.-B. Carbonneau		Vente	01.12.1896
Johnny Tremblay		Patenté	25.10.1906

	<u>Lot 52</u>		
Aristide Carbonneau		Vente	18.06.1897
Aristide Carbonneau		Patenté	19.12.1905

	<u>Lot 53</u>		
Alphonse Carbonneau		Vente	18.06.1897
Alphonse Carbonneau		Patenté	19.12.1905

	<u>Lot 54</u>		
J.-B. Hébert		Vente	21.02.1898
Les représentants légaux de J.-B. Hébert		Patenté	28.06.1939

	<u>Lot 55</u>		
P.-L. Lévesque		Vente	23.01.1897
Prosper Tardif		Patenté	21.07.1937

	<u>Lot 56</u>		
Xavier Gaudreault		Vente	16.03.1910
Gérard Cantin		Patenté	09.08.1939

	<u>Lot 57</u>		
Aristide Pelland		Vente	20.08.1897
Amédée Bernard		Patenté	27.02.1907
N.H.:	La famille Bernard était originaire de la Nouvelle-Angleterre.		

	<u>Lot 58</u>		
Eugène Perron		Vente	03.02.1897
Origène Cantin		Patenté	14.04.1902

Lot 59

Washington Bernard	Vente	19.05.1931
Washington Bernard	Patenté	13.02.1939
N.H.: Jean-Pierre Grand Adam occupa ce lot avant Washington Bernard.		



La ferme de Jean-Pierre Grand Adam et ses occupants.

Lot 60

Alfred Fortin	Vente	27.01.1897
Washington Bernard	Patenté	27.10.1905

Lot 61

La moitié Sud-Est:

F.-D. Nadeau	Vente	23.08.1913
Les représentants légaux de F.-D. Nadeau	Patenté	02.05.1962

La moitié Nord-Ouest:

F.-D. Nadeau

Les représentants légaux de F.-D. Nadeau

Vente 23.08.1913

Patenté 01.03.1956

RANG NORD - CANTON DE NORMANDIN

Lot 1

Alphonse Doucet	Vente	14.03.1896
Les représentants légaux d'Alphonse Doucet	Patenté	02.04.1973
Prop. succ.: Victor Vézina; René Fortin.		

Lot 2

René Fortin (59 acres)	Vente	29.04.1959
René Fortin	Patenté	02.04.1973

Partie submersible à la cote 22.5:

Gouvernement du Québec	Acquis	01.02.1977
------------------------	--------	------------

Lot 3

Odilon Doucet	Vente	07.07.1883
Welly Painchaud	Patenté	30.11.1910

Lot 4

Odilon Doucet	Vente	07.07.1883
Welly Painchaud	Patenté	30.11.1910

Prop. succ.: Ernest Painchaud

N.H.: La famille Painchaud est l'une des plus anciennes familles de Normandin et est originaire de Saint-Méthode.

Lot 5

Phydime Gauthier	Vente	22.05.1882
Arthur Blais	Patenté	18.09.1912

Prop. succ.: Napoléon Leboeuf

N.H.: Napoléon Leboeuf était propriétaire de l'ancienne fromagerie.

Lot 6

Albert Michaud	Vente	27.04.1915
Albert Michaud	Patenté	20.07.1915

N.H.: La famille Michaud est originaire de la Nouvelle-Angleterre. Elle a séjourné à la Pointe du Lac, à Saint-Méthode avant d'arriver à Normandin.

Lot 7

Trefflé Michaud	Vente	09.05.1914
-----------------	-------	------------

Trefflé Michaud		Patenté	20.07.1915

	<u>Lot 8</u>		
Ls.-Jos. Villeneuve		Vente	29.12.1881
Nil Villeneuve		Patenté	16.04.1913

	<u>Lot 9</u>		
Ls.-Jos Villeneuve		Vente	29.12.1881
Nil Villeneuve		Patenté	16.04.1913

	<u>Lot 10</u>		
Nil Villeneuve - Occ.		Vente	28.09.1888
Georges Fortin - Occ.		Patenté	23.04.1913
N.H.: Georges Fortin était originaire de Hébertville. Il fut syndic en 1911. Il eut 7 fils: Ulric, Armand, qui a tenu le magasin J.-E. Trottier, Roland, Lionel, Conrad, Antonio et Gérard.			

	<u>Lot 11</u>		
J.-Hector Villeneuve		Vente	28.09.1888
J.-Hector Villeneuve		Patenté	15.08.1901
Prop. succ.:	Louis Mailhot; Roland Fortin		

	<u>Lot 12</u>		
J.-Hector Villeneuve		Vente	29.12.1881
J.-Hector Villeneuve		Patenté	15.08.1901
Prop. succ.:	Welly Painchaud; Jessy, Alexandre Painchaud		

	<u>Lot 13</u>		
Charles Fortin		Vente	04.12.1897
Les représentants légaux de Charles Fortin		Patenté	09.03.1925
Prop. succ.:	Etienne Painchaud; Isidore Painchaud		

	<u>Lot 14</u>		
Charles Fortin, fils		Vente	10.12.1897
Nil Villeneuve		Patenté	28.04.1919

	<u>Lot 15</u>		
Hector Villeneuve		Vente	11.11.1902

Paul-Arthur Morin - Occ. Patenté 23.12.1953

Lot 16

Joseph Villeneuve Vente 14.04.1897
J.-Hector Villeneuve Patenté 12.02.1906

Lot 17

Hennéngilde Guay Vente 08.07.1898
Louis Thomassin Patenté 30.04.1909

Lot 18

Nil Villeneuve Vente 01.02.1899
Joseph Gaumont Patenté 03.02.1909

Lot 19

Arsène Thêberge Vente 27.10.1897
Phyllas Thêberge Patenté 19.11.1909

Lot 20

Ernest Bouchard Vente 02.12.1897
Les représentants légaux d'Ernest Bouchard Patenté 22.10.1906

Lot 21

Front:

Jérémie Bouchard et Marie Girard Vente 31.01.1899
William Fortin Patenté 25.03.1931

N.N.: Ce couple obtint la terre en octroi car ils avaient 12 enfants.

Résidu:

Gédéon Villeneuve Vente 19.12.1905
Gédéon Villeneuve Patenté 22.10.1906

Lot 22

Charles Fortin Vente 13.09.1897
Alfred Fortin - Occ. Patenté 23.06.1910

N.H.: Sur les lots 18 à 22 on retrouvait ensuite: Auguste Tremblay-Gadelle et la Fromagerie de Patrick Sasseville.

Lot 23

Alfred Fortin Vente 14.07.1898

Charles Fortin		Patenté	13.02.1917

	<u>Lot 24</u>		
Joseph Rompré - Occ.		Vente	06.06.1898
Victor Drapeau - Occ.		Patenté	02.06.1905
Prop. succ.:	Après Joseph Rompré, mais précédemment à Victor Drapeau, M. Alphonse BÉlanger occupa ce lot.		

	<u>Lot 25</u>		
Augustin Dufour		Vente	12.07.1899
Frank Fournier		Patenté	22.01.1908

	<u>Lot 26</u>		
Jean Vallée		Vente	28.07.1898
Samuel Vallée		Patenté	19.09.1902
Prop. succ.:	Henri Vallée		

	<u>Lot 27</u>		
Télesphore Pelletier		Vente	27.09.1901
Télesphore Pelletier		Patenté	19.07.1903

	<u>Lot 28</u>		
<u>Au Sud-Ouest du chemin:</u>			
Isaïe Thomassin		Vente	17.10.1898
Georges Vallée		Patenté	05.12.1910
<u>Au Nord-Est du chemin:</u>			
Isaïe Thomassin		Vente	17.10.1898
Georges Vallée		Patenté	05.12.1910
Gouvernement du Québec		Acquis	09.09.1968
Armand Drapeau		Vente	29.05.1969
Paul Yvon Drapeau		Vente	27.04.1982

	<u>Lot 29</u>		
Joseph Rompré		Vente	05.01.1899
Joseph Rompré		Patenté	24.04.1901

	<u>Lot 30</u>		
Georges Paquin		Vente	14.03.1890

Joseph Boulanger Patenté 29.08.1902

Lot 31

John McDonald Vente 14.03.1890

John McDonald Patenté 01.03.1901

Prop. succ.: Xavier Tremblay

Lot 32

Le premier tiers Nord-Ouest:

Alexis Boutin, fils de Herménégilde Boutin Vente 26.03.1890

Arthur St-Jean Patenté 22.06.1912

Prop. succ.: Thomas Laflamme.

N.H.: Thomas Laflamme occupa ce lot avant Arthur St-Jean, mais successivement à Alexis Boutin.

Les deux-tiers Sud-Est:

Alexis Boutin, fils de Herménégilde Boutin Vente 26.03.1890

Anselme Guimond Patenté 11.10.1910

Lot 33

Les deux-tiers Nord-Ouest:

Herménégilde Boutin Vente 01.12.1883

Henri Bronsard (112 acres) Patenté 29.11.1902

Le tiers Sud-Est:

Herménégilde Boutin Vente 01.12.1883

Arthur St-Jean (56 acres) Patenté 22.06.1912

Prop. succ.: Camille Côté.

N.H.: M. Côté occupa également ce lot précédemment à Arthur St-Jean mais successivement à Herménégilde Boutin.

Lot 34

Phydime Allard Vente 05.11.1883

Pierre Boisvert Patenté 05.04.1911

Lot 35

Partie Sud-Ouest:

Edouard McDonald Vente 27.03.1893

Philippe Boisvert Patenté 27.06.1916

Partie Nord-Est:

Edouard McDonald Vente 27.03.1893

Louis Tremblay, fils de François Tremblay Patenté 05.02.1931

Prop. occ.: J.-E. Trottier,

N.H.: M. Trottier occupa la partie sud-ouest de cette terre successivement à Edouard McDonald, mais avant Philippe Boisvert.

Lot 36

Julien Gauthier Vente 19.11.1896

Joseph Drapeau, père Patenté 22.02.1900

Lot 37

Rény Tremblay Vente 23.07.1878

Joseph Drapeau, père Patenté 22.02.1900

Lot 38

Demerise Nugent Vente 30.08.1881

Jean Vallée Patenté 17.06.1899

Lot 39

Télesphore Fortin Vente 01.05.1883

Jean Vallée Patenté 17.06.1899

Lot 40

Damase Naud Vente 11.07.1896

Cyrille Bussières, fils de Georges Patenté 18.09.1916

Lot 41

Edmond Perreault Vente 11.07.1896

Cyrille Bussières Patenté 15.06.1911

Lot 42

F.-X. Trudel Vente 21.06.1897

Cyrille Bussières Patenté 18.06.1908

Prop. succ.: Alphonse Bélanger occupa ce lot antérieurement à F.-X. Trudel.

	<u>Lot 43</u>		
Alphonse Bélanger - Occ.		Vente	18.08.1896
Honoré Bussières		Patenté	16.06.1908

	<u>Lot 44</u>		
Gaudiase Bélanger		Vente	28.07.1896
Lucien Robert		Patenté	18.06.1903

	<u>Lot 45</u>		
Théodule Lessard		Vente	11.09.1895
Lucien Robert		Patenté	18.06.1903

	<u>Lot 46</u>		
Cyprien Villeneuve		Vente	10.04.1893
Cyprien Villeneuve		Patenté	13.06.1903
N.H.: Cyprien Villeneuve était originaire de Saint-Prime.			

	<u>Lot 47</u>		
François Villeneuve		Vente	07.04.1893
Cyprien Villeneuve		Patenté	13.06.1903

	<u>Lot 48</u>		
William Therriault		Vente	11.09.1895
Pierre, alias Pitre Villeneuve		Patenté	04.10.1902

RANG X - CANTON DE NORMANDIN

Lots 1 à 38

N'EXISTENT PAS

Lot 39

Partie Sud-Est:

Pierre Dumais	Vente	23.03.1897
Florian Paradis	Patenté	13.12.1930

Partie Sud-Ouest de Nord-Ouest:

Pierre Dumais	Vente	23.03.1897
Charles St-Laurent	Patenté	12.05.1911

Partie Nord-est de Nord-Ouest:

Pierre Dumais	Vente	23.03.1897
Philéas Laurendeau	Patenté	29.09.1914

Lot 40

Au Sud-Ouest du chemin:

Narcisse Laurendeau	Vente	01.09.1899
Chs St-Laurent	Patenté	12.05.1911

Au Nord-Est du chemin:

Narcisse Laurendeau	Vente	01.09.1899
Philéas Laurendeau	Patenté	29.09.1914

N.H.: Narcisse Laurendeau fut propriétaire d'un moulin à scie.

Lot 41

Au Sud-Est de Sud-Ouest du chemin:

Joseph Laurendeau	Vente	18.10.1899
Chs St-Laurent	Patenté	12.05.1911

Au Sud-Est de Nord-Est du chemin:

Joseph Laurendeau	Vente	18.10.1899
Philéas Laurendeau	Patenté	29.09.1914

Nord-Ouest:

Joseph Laurendeau	Vente	18.10.1899
Les représentants légaux de Jos. Laurendeau	Patenté	15.06.1934

Lot 42

Antoine Paradis	Vente	07.07.1899
Antoine Paradis	Patenté	19.08.1908

Lot 43

Siméon Pelletier	Vente	14.08.1895
Joseph Villeneuve	Patenté	03.12.1912

Lot 44

Prime Pelletier et Cimégonde Paradis	Vente	1892
Prime Pelletier et Cimégonde Paradis	Patenté	10.05.1893

N.H.: Ce couple obtint la terre en octroi car ils avaient 12 enfants.

Lot 45

Tous les lots subséquents de ce rang font maintenant partie de Saint-Edmond (depuis 1938)

Adélard Gauthier	Vente	11.04.1900
Ernest Gauthier	Patenté	23.06.1904

Lot 46

Simon Gauthier	Vente	11.04.1900
Ernest Gauthier	Patenté	19.10.1908

Lot 47

Lazare St-Pierre	Vente	02.08.1893
Chs Deschênes	Patenté	18.06.1912

Lot 48

En front:

Médard Bérubé et Thècle Beaulieu	Vente	1892
Médard Bérubé et Thècle Beaulieu	Patenté	13.10.1893

N.H.: Ce couple obtint la terre en octroi car ils avaient 12 enfants.

En arrière:

Xavier Deschênes	Vente	17.11.1943
Xavier Deschênes	Patenté	22.11.1943

Lot 49

Joseph St-Pierre	Vente	10.05.1893
Charles Paradis	Patenté	30.08.1912

Rémi Mailloux Patenté 03.12.1924
N.H.: Rémi Mailloux était originaire de Saint-Flavien de Lotbinière.

Lot 58

Clovis Fortin Vente 25.05.1910
Benjamin Tremblay Patenté 15.03.1922

Lot 59

Joseph Tremblay Vente 26.07.1917
Méridé Doré Patenté 06.06.1929
Prop. succ.: Armand Doré

Lot 60

Napoléon Desgagné Vente 13.04.1908
Benjamin Tremblay Patenté 15.03.1922

Lot 61

Partie 0.92 acres:

J.S.N. Turcotte Vente 20.01.1909
Alphonse Brochu Patenté 31.01.1921

Partie 57.08 acres:

J.S.N. Turcotte Vente 20.01.1909
Alphonse Brochu Patenté 31.01.1921
Gouvernement du Québec Acquisition 20.04.1967

réserve spéciale

René Doré Vente 15.01.1968

Partie 36 acres:

J.S.N. Turcotte Vente 20.01.1909
Alphonse Brochu Patenté 31.01.1921

Partie Sud-Ouest:

J.S.N. Turcotte Vente 22.01.1909
Alphonse Brochu Patenté 31.01.1921

N.H.: J.S.N. Turcotte était originaire de l'Île d'Orléans. Il eut sa résidence sur ce lopin de terre. Notaire, il s'intéressait grandement à l'agriculture et à sa paroisse. Dès 1909, il possédait des lots aux confins du rang X de Normandin. Plus tard, il en acquit dans le rang VII à la limite de Saint-Méthode ainsi que plusieurs autres lots qui furent cultivés par son fils, Benoît.

sans pour autant les occuper. L'exploitation de ces terres cessa suite à la noyade de son fils Benoit, près de son île sur la rivière Chamouchouane.

Le notaire Turcotte participa à toutes les activités du développement de la paroisse, tant administratives, culturelles, éducatives, que sportives. Il fut député provincial de 1916 à 1919. Il fut préfet et maire du comté du Lac-Saint-Jean Ouest de 1917 à 1922, maire du Village de Normandin de 1926 à 1928, 1932 et 1933, 1955 et 1956. Il fut aussi secrétaire-trésorier de Normandin au cours des années 1909 et 1910. Son fils Jean-Joseph Turcotte, notaire, fut également député, d'octobre 1958 à juin 1960. Maire de la municipalité de 1955 à 1966. J.S.N. Turcotte et son fils Jean-Joseph ont pratiqué le notariat pendant 80 ans à Normandin, soit de 1906 à 1986.

RANG IX - CANTON DE NORMANDIN

Lots 1 à 38

N'EXISTENT PAS

Tout le rang IX fait partie de Saint-Edmond depuis l'année 1938.

Lot 39

Jérémie Trottier	Vente	08.02.1897
Louis Fournier	Patenté	20.11.1902

Lot 40

Joseph Lévesque	Vente	08.02.1897
Joseph Lévesque	Patenté	03.01.1907

Lot 41

J. Adjuitor Ménard	Vente	15.01.1897
Théophile Ménard	Patenté	19.10.1905

Lot 42

Albert Ménard	Vente	15.01.1897
Rhéule Tremblay	Patenté	14.09.1906

Lot 43

Baptiste Jean	Vente	07.01.1897
Israël Dufour	Patenté	14.06.1900

Lot 44

Adéland Perron	Vente	04.01.1897
Pierre Bouchard	Patenté	28.04.1905

Lot 45

Honoré Bouchard	Vente	04.01.1897
Eugène Fortin	Patenté	18.07.1906

Lot 46

Gaspard Perron	Vente	05.03.1897
Adéland Gauthier	Patenté	23.06.1904

Lot 47

Hector Harvey	Vente	25.09.1896
---------------	-------	------------

Adjutor Fortin		Patenté	06.07.1920

	<u>Lot 48</u>		
David Poitras		Vente	25.09.1896
Jos. Bénoni Hébert		Patenté	17.02.1903

	<u>Lot 49</u>		
Joseph Harvey		Vente	25.09.1896
Joseph Harvey		Patenté	23.11.1906

	<u>Lot 50</u>		
Amédée Bernard		Vente	05.11.1896
Oscar Bernard		Patenté	16.04.1920

	<u>Lot 51</u>		
Donat Corneau		Vente	07.01.1897
Joseph Marcoux		Patenté	03.05.1920

	<u>Lots 52-53</u>		
Honoré Hébert		Vente	17.10.1896
Alfred Jean		Patenté	20.08.1900

	<u>Lot 54</u>		
Ulric Lévesque		Vente	20.11.1896
Horace Bélanger		Patenté	25.05.1905

	<u>Lot 55</u>		
Pierre Louis Lévesque et Marie-Céline Magnan		Vente	30.09.1896
P.-L. Lévesque et Marie-Céline Magnan & Elie Lévesque fils et donataire de ces derniers		Patenté	30.11.1909
N.H.: Ce couple obtint le lot gratuitement car ils avaient 12 enfants.			

	<u>Lot 56</u>		
Louis Lévesque		Vente	20.11.1896
Alvarez Carbonneau		Patenté	23.12.1905

	<u>Lot 57</u>		
Paul Lévesque		Vente	22.10.1896

Amédée Bernard Patenté 27.02.1907

Lot 58

Elie Lévesque Vente 28.12.1896

Ernest Bouchard Patenté 28.11.1955

Lot 59

Amédée Bernard Vente 04.12.1917

Les représentants légaux d'Amédée Bernard Patenté 09.08.1939

Lot 60

Alexina Harvey Vente 21.02.1902

Les représentants légaux d'Alexina Harvey, épouse

de David Poitras Patenté 20.09.1963

Lot 61

Joseph Lavoie Vente 16.12.1902

Les représentants légaux de Joseph Lavoie Patenté 10.09.1940

Annexe II

Procès-verbaux (1890-1902)

7 Juin 1890

Province de Québec

Municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel

A une session spéciale du conseil municipal des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel, convoquée par MMS. Damase Paquin, Gustave Laliberté, Eucher Boutin, Aubert Hamel, Elie Drolet, Jérôme Gingras et Alphonse Laliberté et tenue en la maison et demeure de Monsieur Edouard Carboneau, en ladite municipalité, Samedi, le septième jour de juin mil huit cent quatre vingt-dix conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Damase Paquin, Président - et les conseillers Gustave Laliberté, Eucher Boutin, Aubert Hamel, Elie Drolet, Jérôme Gingras et Alphonse Laliberté formant un quorum sous la présidence de Monsieur Damase Paquin.

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Monsieur Aubert Hamel propose
secondé par Monsieur Elie Drolet

1- Que Monsieur Alphonse Laliberté soit élu maire de cette municipalité

Note au lecteur: Ces textes ont été reproduits avec l'orthographe apparaissant sur les originaux.

- 2- Qu'il est accordé à Florent Laliberté comme secrétaire-trésorier la somme de vingt-piastres par année -
- 3- Que la salle des sessions du Conseil soit tenue à la sacristie au lieu de chez Monsieur Ed. Carboneau -
- 4- Que l'heure des sessions du Conseil soit à sept-heures de l'après-midi -

Le procès verbal est lu et adopté unanimement.

(signé) Damase Paquin, Président.

F. Laliberté, Sec.-Trés. -

Le 3 juin 1890

Province de Québec

Municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

A une assemblée publique des Electeurs de la municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel tenue en la maison et demeure de Monsieur Edouard Carboneau, en ladite municipalité. Mardi, le troisième jour du mois de juin en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix à dix heures de l'avant-midi dûment convoquée par Elzéar Ouellet Ecuyer, Préfet de la Municipalité du Comté du Lac St-Jean conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Messieurs Aubert Hamel, Eucher Boutin, Elie Drolet, Damase Paquin, Alphonse Laliberté, Gustave Laliberté et Jérôme Gingras ont été dûment élus et només par acclamation, conseillers pour ladite municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

(signé) J.G. Lindsay,
Président de l'Election

Vraie copie

J.G. Lindsay
Président de l'Election

(Signé) F. Laliberté
Secrétaire-Trésorier

EXTRAIT DES DELIBERATIONS D'UNE ASSEMBLEE DU CONSEIL
MUNICIPAL DES CANTONS UNIS DE NORMANDIN ET D'ALBANEL,
tenue le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-dix,
à la sacristie.

LEMENT CONVOQUEE ET A LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM:

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1- Monsieur Eucher Boutin, propose,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
que messieurs Honoré Nadeau, Hubert Trottier et Alphonse
Bélanger soient nommés estimateurs -
- 2- Monsieur Gustave Laliberté propose,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
que Monsieur Trefflé Fortin soit nommé inspecteur de voirie pour
l'arrondissement No. 1 depuis la route jusqu'à l'extrémité Nord -
- 3- Monsieur Eucher Boutin propose,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
que Monsieur Joseph Hébert soit nommé inspecteur de voirie pour
l'arrondissement No. 2 depuis la route jusqu'au township Parent -
- 4- Monsieur Jérôme Gingras propose,
secondé par Monsieur Eucher Boutin,
que Monsieur Narcisse Piquette soit nommé inspecteur pour la route
Rang 7 - 8 - de Voirie - jusqu'à la rivière.
- 5- Monsieur Eucher Boutin propose,

secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
que Monsieur Gonzague Mercier soit nommé Inspecteur de voirie pour
la route rang 5 et 6 jusqu'au Petit Lac.

- 6- Monsieur Eucher Boutin propose,
secondé par Gustave Laliberté,
que Monsieur Crys. Fournier soit nommé Inspecteur-agraire pour
l'arrondissement No. 1 -
- 7- Monsieur Elie Drolet propose,
secondé par Monsieur Gustave Laliberté,
que Monsieur Charles Morin soit nommé Inspecteur-agraire
pour l'arrondissement No. 2
- 8- Monsieur Jérôme Gingras propose,
secondé par Monsieur Gustave Laliberté,
que Monsieur Jérémie Trottier soit nommé gardien d'enclos Public.

COPIE CONFORME NON-AMENDEE, NI REVOQUEE.

(signé) Aubert Hamel, Président.

23 juin 1890 (signé) F. Laliberté, secrétaire-Trésorier

EXTRAIT DES DELIBERATIONS D'UNE ASSEMBLEE DU CONSEIL
MUNICIPAL DES CANTONS UNIS DE NORMANDIN ET D'ALBANEL,
tenue à la sacristie, le deux juillet mil huit cent
quatre-vingt-dix.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Monsieur Aubert Hamel propose,
secondé par Monsieur Gustave Laliberté,

- 1- Que les ponts municipaux soit à la charge de toute la municipalité et que tous les travaux qui se feront sur ces ponts devront se faire sous la surveillance de l'inspecteur de voirie de l'arrondissement où il se trouve et que les bons hommes seront payés une piastre par jour.

AMENDEE LE 26 JANVIER 1895

COPIE CONFORME

(signé) F. Laliberté, secrétaire-Trésorier

2 juillet 1890

4 juillet 1890

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

M. Aubert Hamel, propose,
secondé par M. Elie Drolet,

- 1- Que la demande faite par M. Auguste Genest par une lettre demandant de ne faire aucun dégagement dans la route concernant les clôtures, et il est accordé de ne faire aucun changement à ce qui a été réglé par le conseil de St-Félicien. Adopté.
- 2- Que tous les chemins de front soient débarrassés de branches et de souches de la largeur de 36 pieds entre les fossés, et les travaux devront se faire entre le premier octobre prochain. Adopté.

Signé: F. Laliberté, sec. Trés.

Le 22 août 1890

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1- Il a été résolu de fixer pour taxes municipales et dépenses inhérentes la somme de soixante piastres \$60.00.
- 2- Pour travaux faits dans les chemins et routes la somme de 61.00.
- 3- Le rôle d'évaluation est lu et examiné.

Le procès verbal est lu et adopté.

Signé: Aubert Hamel, Président
F. Laliberté, Sec.-Trés.

Le 6 octobre 1890

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1- Monsieur Aubert Hamel propose, secondé par M. Elie Drolet, que Monsieur Justilien Hamel soit nommé Inspecteur de voirie pour Albanel, et que Monsieur Phirin Lavole soit nommé Inspecteur agraire.
- 2- Proposé par M. Aubert Hamel, secondé par M. Elie Drolet, que M. John MacDonald soit nommé inspecteur de voirie pour la route d'Albanel. M. John McDonald est autorisé à faire relever la route, le secrétaire-trésorier doit lui écrire.
- 3- Proposé par M. Jérôme Gingras, secondé par M. Gustave Laliberté,

que la route entre les numéros 24 et 25, rang 7 et 8 soit répartie entre les numéros 33 et 34.

Le procès verbal est lu et adopté unanimement.

(signé) Alphonse Lalibert, maire.
F. Laliberté, secrétaire-trésorier

Le 3 novembre 1890

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Monsieur Gérôme Gingras donne le compte pour avoir répartie la route entre les Nos 24 et 25 Rang 7 et 8 deux jours et demi d'ouvrage chacun à une piastre par jour: \$5,00 - accepté -

Monsieur Elie Drolet propose,
secondé par Monsieur Eucher Boutin,
que les inspecteurs de voirie soient autorisé de faire entreprendre les routes pour entretient d'hiver.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Alphonse Laliberté, maire
F. Laliberté, sec. trés.

1 décembre 1890

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

D'après le tirage au sort, Monsieur Alphonse Laliberté et Monsieur Damase Paquin sont sortis de charge.

Le procès verbal est lu et adopté.

19 janvier 1891

Messieurs John McDonald et Antoine Laprise ont été dûment élus et nommés conseillers pour ladite municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

Proposé par Monsieur Eucher Boutin,
secondé par Monsieur Aubert Hamel,
que la première assemblée sera tenue chez F. Laliberté, sec.-Trés. - le dix-neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt-onze à dix heures de l'avant-midi pour l'élection du maire et l'engagement du secrétaire-Trésorier. -

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) F. Laliberté, Sec.-Trésorier - Président

9 mars 1891

Province de Québec
Municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

A une session spéciale du conseil municipal des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel, tenue en la maison et demeure de F. Laliberté, sec. Trésorier, le dix-neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, sous la présidence de Monsieur Eucher Boutin à laquelle session étaient présent tous les conseillers.

Il fut proposé par Monsieur Eucher Boutin,
secondé par Monsieur Elie Drolet,

que Monsieur Aubert Hamel fut élu Maire de la dite Municipalité.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin
 F. Laliberté, Sec.-Trésorier.

9 mars 1890

9 mars 1891

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil, comme suit:

Proposé par Monsieur Eucher Boutin,
secondé par Monsieur John Mc Donald,
que la charge de Monsieur Elie Drolet comme conseiller pour la municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel a été déclarée vacante, le secrétaire-Trésorier est autorisé d'en donner avis public.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
 F. Laliberté, sec. Trés.-

6 avril 1890 -

9 avril 1891

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil, comme suit:

1- Monsieur Edouard Carbonneau propose,
secondé par Monsieur Auguste Genest,

que Monsieur Joseph Trottier soit nommé et élu conseiller pour remplacer Monsieur Elie Drolet pour la municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel - Monsieur Trottier a été élu par acclamation.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. Trés.

11 mai 1891 -

11 mai 1891

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil, comme suit:

Le conseil reçoit la demande de Messieurs Romuald Dumais et Jean Villeneuve demandant de faire verbaliser les chemins de front d'Albanel entre les rangs 6 - 7 -

Le procès verbal est lu et adopté.

(Signé) Aubert Hamel, maire.
F. Laliberté, sec.-Trésorier.

25 mai 1891

25 mai 1891

Il est ordonné et statué par règlement du conseil, comme suit:

Après avoir donné l'avis public, le conseil prend en considération

la raison des intéressés pour ou contre et après délibérations:

Proposé par Monsieur Jérôme Gingras,
secondé par Monsieur Joseph Trottier,
que le chemin de front d'Albanel soit verbalisé par règlement, depuis le
numéro 24 à 45.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire.
Alphonse Poirier, assistant-secrétaire.

1 juin 1891

1 juin 1891

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- No. 1 Proposé par Monsieur Jérôme Gingras,
 secondé par Monsieur Jos Trottier,
 que par un acte d'accord signé par les intéressés du 6ème et
 7ème rang du Canton d'Albanel il est réglé par règlement du
 conseil comme suit:
- 1- Qu'un chemin soit ouvert entre les rangs sixième et septième du
 Canton D'Albanel depuis le lot No 24 à 45 ayant trente-six pieds au
 moins entre les clôtures et trente pieds de roulage et les travaux à
 faire seront répartis comme suit:
 - 2- Il devra s'ouvrir dans l'année courante un demi-chemin de 18 pieds
 avec un fossé assez profond pour subvenir à l'écoulement de tous les
 eaux.
 - 3- Et le reste de la largeur dudit chemin avec l'autre fossé devra se
 faire entre-ci le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-
 douze.

- 4- Tous les frais et entretien seront à la charge de tous les intéressés qui seront sur le parcours du dit chemin, et le dit chemin devra se faire sur les dits lots No. 26 et 27 en laissant le trait-carré tel qu'il est tracé actuellement sur le rang 6 -

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Monsieur Eucher Boutin propose,
secondé par Monsieur Gustave Laliberté,
vu que tous les conseillers étant intéressés au chemin de front des rangs 6 & 7 du Canton Normandin il soit résolu que nous référons au Conseil de Comté pour la permission du dit chemin entre les dits rangs 6 - 7 du Canton Normandin afin de savoir lesquelles des occupants sont tenus de faire le chemin, le demi-chemin étant fait sur le rang 6 par la société du Canton de Normandin qui est discuté aujourd'hui et à laquelle les occupants des rangs 6 & 7 ont payé également à la confection du demi-chemin des dits Rangs 6 - 7 de Normandin.
Adopté à l'unanimité.

Le procès verbal est lu et adopté.

(Signé) Aubert Hamel, Maire
Alphonse Poirier, assistant Sec. Trésorier

7 septembre 1891

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Le conseil reçoit la demande de Monsieur Justinien Allard demandant de faire verbaliser la route d'Albanel et celle de Normandin laissant Albanel jusqu'au Pont -

Le conseil reçoit la demande de Monsieur Charles Morin demandant de faire verbaliser le chemin qui conduit au moulin depuis le lot No. 24 -

et aussi la demande de Monsieur J.B. Hébert demandant de faire

réparer le chemin de front sur les lots No. 22 rangs 6 & 7 Canton Normandin.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) F. Laliberté, sec. Trés. -

21 septembre 1891

5 octobre

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Monsieur Gustave Laliberté propose,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
et résolu

- 1- Qu'il y ait 6 rencontres depuis les lots No. 11 jusqu'au township Parent.
- 2- Route Rangs 7 - 8: 5 rencontres par mil depuis le Pont et que les routes soient données à l'entreprise - dans le cours du mois d'octobre -
- 3- Il a été décidé de taxer 25 ct par 100 - pour les habitants de Normandin et 16 par 100 pour les habitants d'Albanel plus l'entretien de la route pour la somme de \$12.00 aux propriétaires rangs 7-8 -

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) F. Laliberté, sec. trés. -
Aubert Hamel, maire.

2 novembre

7 déc. 1891

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Monsieur Gustave Laliberté propose,
secondé par Monsieur Antoine Laprise,
et résolu que la charge de Monsieur Jos. Trottier - comme conseiller pour
la dite municipalité est déclaré vacante pour faute d'incapacité.

D'après le tirage au sors Monsieur Aubert Hamel et Eucher Boutin
sont sortis de charge.

Proposé par Mons. Gustave Laliberté, secondé par M. Ant.- Laprise et
résolu - que le lot No 32 rang 7 Canton d'Albanel - appartenant à Mons
Hubert Pronovost soit vendu par le conseil de Compté pour taxes municipa-
les.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) F. Laliberté
Aubert Hamel, maire

16 décembre 1891

16 décembre 1891

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur Antoine Laprise,
secondé par Mons. Eucher Boutin,
que Monsieur Jean Villeneuve soit nommé et élu conseiller pour la dite
municipalité pour remplacer Monsieur Jos. Trottier.

Monsieur Villeneuve a été élu par acclamation.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire.
F. Laliberté, sec.-trésorier.

11 janvier 1892

11 jan 1892

Messieurs Aubert Hamel et Alphonse Poirier ont été dûment élus et nommés par acclamation conseillers pour la dite municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

(Signé) F. Laliberté, sec.- Trés.
Président

Province de Québec

8 Fév. 1892

Municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel.

A une session générale du conseil municipal des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel - tenue en la sacristie de la dite municipalité Lundi le 8ième jour du mois Février mil huit cent quatre-vingt-douze à sept heures du soir sous la présidence de Monsieur Antoine Laprise, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers - Antoine Laprise, Aubert Hamel, Alphonse Poirier, John Mc Donald, Jean Villeneuve.

Monsieur Jean Villeneuve propose, secondé par Monsieur Alphonse Poirier que Monsieur Aubert Hamel soit nommé et élu maire de cette municipalité.

Monsieur Aubert Hamel a été élu par acclamation.

Monsieur le Maire prend le fauteuil et la séance est ajournée.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Antoine Laprise.

4 mars 1892

Il est ordonné et statué par règlement du conseil come suit:

Proposé par Monsieur Jérôme Gingras,
secondé par Monsieur Alphonse Poirier,

- 1- Que Messieurs Napoléon Gaulnier, Pierre Boulé et Léger Carboneau soient nommés estimateurs -
- 2- Que Monsieur Joseph Malenfant soit nommé inspecteur de voirie, pour l'arrondissement No 1 et que Monsieur Prudent Boulé l'arrondissement No 2 depuis la route jusqu'au township Parent.
- 3- Que Monsieur Narcisse Picard, fils, soit nommé inspecteur de voirie pour la route Rang 7 & 8 et Monsieur Alfred Trottier pour la route rang 5 - 6 jusqu'au Portage St-Onge.
- 4- Que Monsieur Eugène Poirier soit nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement No 2 et Monsieur Odilon Palin, l'arrondissement No 1
- 5- Que Monsieur Louis Ouellet soit nommé inspecteur de voirie pour Albanel et Monsieur George Ouellet inspecteur agraire pour Albanel.
- 6- Que Monsieur Elzéar Gagné soit nommé gardien d'enclos public.
- 7- Que Monsieur Honoré Hébert soit nommé auditeur des comptes.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire

P. Lemieux, ass. sec.

4 avril 1892

4 avril 1892

Il est ordonné et statué par résolution du Conseil, comme suit-

Proposé par Monsieur Antoine Laprise,
secondé par Monsieur Jean Villeneuve,
que les comptes soient audités depuis 1890 jusqu'au 31 mars 1892. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Proposé par Monsieur John Mc Donald,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
que le conseil fasse une résolution pour faire usage de la langue française, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire.

2 mai 1892

2 mai 1892

Il est ordonné et statué par résolution du Conseil, comme suit -

Proposé par Monsieur Alphonse Poirier,
secondé par Jean Villeneuve,
que le conseil fasse une résolution demandant au gouvernement la somme de \$50,00 pour un bac ou challand pour traverser la Rivière Tikouapé vis-à-

vis les lots occupés par Messieurs Hubert, Joseph & Elie Villeneuve.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. trés.

11 juin

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur Jérôme Gingras,
secondé par Monsieur Jean Villeneuve,
que monsieur Alphonse Laliberté soit nommé surintendant pour visiter le
chemin et la route qui conduit au moulin de Monsieur Chs Morin dans le
8ème Rang sur les lots No 25 - 26 27 - 28 et 29
Cette proposition a été adoptée.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. Trés.-

13 juillet 1892

3 juillet

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur Jérôme Gingras,
secondé par Monsieur Antoine Laprise,
que Monsieur Gustave Laliberté soit nommé pour conduire les travaux qu'il
y a faire dans le chemin la route (connue sous le nom de l'Affrique
depuis le détour de la Route Rang 6 - 5 - et 4 jusqu'à la ligne Parent)

Cette proposition a été adoptée.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. Trés.

9 août 1892

1 août

Il a été unanimement ordonné et statué par résolution du Conseil
comme suit:

Vu les circonstances que la Route Rangs 6 et 5 étant en mauvais
ordre et qu'elle exige - soit a être rebâtie de nouveau, le conseil
ferait exécuter les travaux nécessaires par l'inspecteur de voirie ainsi
que la route Rang nord et que ces travaux seront répartis sur l'étendue
du terrain des propriétaires ou occupants de chaque rang - les travaux
dans le 4ième Rang, devront être faits de la même manière que dans le 5-
6 -

Proposé par Monsieur Gustave Laliberté,
secondé par Antoine Laprise,
que Monsieur John Mc Donald, fils, soit nommé inspecteur de voirie pour
la route du Rang nord -
Cette proposition a été adoptée.

Le compte pour avoir retracé le chemin depuis la ligne Parent
jusqu'au détour de la route a été accepté montant de \$11,00 sur la
surveillance de Gustave Laliberté.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. tré.-

5 septembre 1892

5 septembre 1892

Reçu une lettre de M. H. Hébert demandant de faire clore le chemin de front sur les lots No 21-22 Rang 6 - 7 Canton Normandin le plus tôt possible, le secrétaire est autorisé d'écrire à l'inspecteur de voirie et de lui enjoindre de faire retracer le chemin à défaut des propriétaires.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, se. Trés.

3 octobre 1892

La demande de Monsieur Joseph Trottier, procureur de Mrs Alfred et de Lucien Trottier, demandant de faire retracer le chemin sur les lots No 21 et 22 Rang 7 - a été prise en considération, vu que ce conseil ne peut pas obliger Monsieur Pierre Boule de venir en aide aux travaux du dit chemin.

Sur motion de Monsieur Alp. Poirier,
secondé par Monsieur Jérôme Gingras,
il a été unanimement ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Que le conseil s'oblige à fournir deux hommes, la poudre, les barres à mines et la ratelle, suivant la nécessité des travaux qu'il y a à faire sur le rocher.

2 Monsieur Narcisse Picard, Père, demande de faire préparer les perches nécessaires pour clore le Rang 5 et ce qu'il aura besoin dans le Rang 6 au printemps de 1893 -

L'inspecteur de voirie devra en donner avis aux intéressés du commencement dès l'hiver.

Le rôle d'évaluation a été reviser et approuvé.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. Trés-

22 octobre 1892

22 octobre 1892

Il est ordonné et statué par résolution du Conseil comme suit:

Monsieur Auguste Genest demande des fossés dans le 4ème rang et dans le 5ème Rang. Cette demande est accordée. Le secrétaire est autorisé d'écrire à l'inspecteur de voirie et de lui enjoindre de faire exécuter les travaux le plus tôt possible.

Sur proposition de Monsieur Alp. Poirier,
secondée par Ant. Laprise,
il a été unanimement résolu de taxer 10% - pour le Rang d'Albanel - et de 20% pour Normandin, pour les frais communs - plus l'entretien des routes de chaque Rang.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. trés. -

5 déc. 1892

5 déc.-

Il est ordonné et statué par résolution, comme suit - - -

Monsieur Antoine Laprise propose,

secondé par Gustave Laliberté,
que le secrétaire trés.- soit chargé de transmettre au bureau du conseil
de Comté une liste des lots dans cette municipalité sur lesquelles il est
dû des arrérages de cotisations afin que ces lots soient vendus par le
dit conseil de Comté pour recouvrements de ces cotisations.

à savoir L.J. Langlais No

Nestor Fortin	Rang Nord No 29	Rangs 7
Théséphor Fortin	Rang Nord 39]	Cyprien Bonneau 46
Jos. Fortin	" " 40]	Joseph Paré -
F.A. Buteau	" 43]	
Jos. Buteau	44]	
Louis Buteau	45	

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté

9 janvier 1893

Sur proposition de Monsieur C. Fournier,
secondée par Monsieur Damase Paquin,
Messieurs J.B. Cartonneau, Honoré Nadeau et Jean Villeneuve ont été
dûment élus et nommés par acclamation, conseillers pour la dite municipa-
lité des Cantons de Normandin et d'Albanel.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. trés.

6 février 1893

4 avril 1893

Monsieur Alp. Poirier donne avis de motion qu'à la première session générale du conseil qui sera tenue le 1 mai 1893 - qu'une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur - de faire usage - seulement - de la langue Française pour les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre du conseil dans cette municipalité -. Le secrétaire Trésorier est prié d'en donner avis public aux intéressés dans les deux langues - -

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. trés-

1 mai 1893

Il est ordonné et statué par résolution comme suit:-

Proposé par Mons. Honoré Nadeau,
secondé par Monsieur J. B. Carboneau,
que Monsieur Aubert Hamel soit autorisé de se rendre à Roberval pour acheter les lots qui ont été mis en vente au conseil de Comté - Cette résolution a été adoptée.

Proposé par Monsieur J. B. Carboneau,
secondé par Monsieur Jean Villeneuve,
que Monsieur Aubert Hamel soit réélu maire pour la dite municipalité. Monsieur Hamel a été élu à l'unanimité.

Il a été unanimement décidé de payer \$2,00 (deux piastres) par cent perches, avec les piquets pour les employer en épinette rouge, pour la Route Rang 5 - 6 -

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Antoine Laprise - Président
F. Laliberté, sec. trés.

6 mai 1893

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Sur motion de Monsieur Alp. Poirier,
secondé par Monsieur Honoré Nadeau,

Attendu que toute la population de la municipalité des Cantons Unis de Normandin et d'Albanel entend et parle la langue française, demande soit faite à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien prescrire par un ordre en conseil que les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre du conseil, dans cette municipalité, soient celles requises dans la Gazette Officielle de la province se fasse à l'avenir dans la langue française seulement.

Monsieur Jos. et Séraphin Villeneuve notifie le conseil qu'il leur faut un chemin passable dans le 8ième rang d'ici le 15 juin prochain. Le secrétaire est autorisé d'écrire au député, Jos Girard Ec - à ce sujet lui demandant s'il veut avoir de l'argent pour ce chemin.

Le compte de M. P. Hébert au montant de trois piastres pour avoir audité les comptes de 1890 et 1891 a été accepté.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. Trés.

5 juin 1893

19 juin 1893

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Attendu que le chemin entre le 6 et 7ième rang du Canton de Normandin est en très mauvais ordres, les propriétaires de chaque lots sont tenus de le faire d'aujourd'hui à 30 jours - les travaux ci-dessus mentionnés devront être exécutés comme suit:

- 1- Que les propriétaires du 7ième rang devront faire leur chemin de front suivant la loi c-à-d de 18 pds large M.F. entre les clôtures avec fossés suffisant pour l'écoulement des eaux et arrondit.
- 2- Les propriétaires du 6ième rang devront le réparer et arrondir de manière à être accepté par l'inspecteur de voirie pour que division en soit faite aussitôt après les travaux.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire

3 juillet

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur J.B. Carbonneau,
secondé par Monsieur Alphonse Poirier,
que les évaluateurs voient à préparer le rôle d'évaluation d'ici au 15 juillet.

Proposé par Monsieur J.B. Carbonneau,
secondé par Monsieur Alp. Poirier,
que Monsieur Alphonse Laliberté soit nommé surintendant pour visiter les lieux là où devra être tracé le chemin dans le Rang 8, Canton Normandin pour donner une sortie à Messieurs Jos & Séraphin Villeneuve. Cette visite doit être faite de suite où les besoins pressants.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) F. Laliberté, sec. très-
Aubert Hamel, maire

7 août 1893

2 octobre 1893

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur J.B. Carbonneau,
secondé par John McDonald,
que la demande de MMS Prudent Boutin et de Jos. Malenfant demandant à
être remplacé par Monsieur Narcisse Piquette pour les finission des
Chemins dans le 6 et 7ième Rang, Canton de Normandin, soit acceptée.
Cette demande a été acceptée et Monsieur Piquette a en instruction de
faire exécuter les travaux le plus tôt possible.

Le secrétaire est prié de répondre de suite aux lettres suivantes,
savoir:

Lettre du conseil d'hygiène de la Province de Québec et de M. Aubin,
sec. très. - Chicoutimi -

Monsieur le Maire reçoit une lettre du secrétaire-trésorier deman-
dant à être démis de sa charge, comme secrétaire.

Monsieur Eucher Boutin est prié de bien vouloir examiner les comptes
de la municipalité, de nouveau, vu que son rapport n'a pas donné satis-
faction aux conseillers - -

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
F. Laliberté, sec. trés.

12 oct. 1893

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par Monsieur Honoré Nadeau,
secondé par Monsieur Jean Villeneuve,
que la somme de vingt-cinq piastres soit accordé pour salaire à Eucher
Boutin comme secrétaire-trésorier du conseil municipal des cantons unis
de Normandin et d'Albanel en remplacement de M. F. Laliberté, sorti de
charge.

Proposé par Monsieur Alphonse Poirier,
secondé par Monsieur J.B. Carboneau,
que la taxe municipal soi de vingt centims par cent piastres pour
Normandin et dix centims par cent piastres pour Albanel plus l'entretien
des routes de chaque rang.

Le procès verbal est adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

Le 6 novembre 1893

Il est ordonné et statué par résolutions du conseil comme suit:

Proposé par M. J. B. Carboneau,
secondé par M. Alphonse Poirier,
que le gouvernement soit prié durant cette session d'étudier une des plus
grande inconvéniens que rencontre le colon de bonne foi pour se procurer
des lots. Car beaucoup de cultivateur nous viennent pour s'établir ici et

se trouve toujours en face des lots déjà concédé même travaillé un peu mais non habité qui cause au colon résident un tort incalculable sont une cause de mauvais chemins et que nous restons toujours en petit nombre pour les travaux municipal, scolaire et religieux que le gouvernement prendrait en considération la suggestion que nous lui soumettons humblement que la loi de colonisation qui a trait à la concession des lots qui n'ont pas remplies les conditions du billet de locations après six mois d'avis et que le propriétaire a droit de traire soit retranché et remplacé par le suivant qu'il soit loisir à l'agent des terres sur production du certificat d'un juge de paix ou garde forestier constatant que le lot en question n'est pas habité. De remettre un nouveau billet de location au porteur d'un tel certificat qui permettra au nouveau acquéreur de prendre immédiatement possession du lot qui comme dans l'ancienne loi de rembourser les améliorations utiles tel que constaté par le garde-forestier.

Nous prions le gouvernement d'appliquer cette loi pour protéger les colons nouveaux qui nous sont arrivés cette automne et qui se sont fixés sur de tel lot après leur avoir promis notre protection auprès du gouvernement. Le compte de Louis Ouellet, de Charles Morin et Alfred Trottier ont été acceptés par le conseil aujourd'hui.

Proposé par M. Jean Villeneuve,
secondé par M. Alphonse Poirier,
que les séances du conseil se tiennent à l'avenir chez M. Gonzague Mercier
avis devra en être donné à la porte de la Chapelle dimanche prochain.

Proposé par M. J.B. Carboneau,
secondé par M. Alphonse Poirier,
que les routes d'hiver soit donné à l'entreprise à la prochaine mission
les conditions seront les suivantes:

baliser les routes et en doubler tout les six arpents dans les chemins
droit et dans les détours suivant le besoin et l'entreprise des routes
sera payé au printemps par taxes spéciale.

Proposé par M. Jean Villeneuve,
secondé par M. J.B. Carboneau,

que l'inspecteur de voirie soit chargé de donner avis que le front municipal chez M. Aubert Hamel soit entrepris par soumission.

Proposé par M. Alphonse Poirier,
secondé par M. J.B. Carbonneau,
que toute demande de changement qui sera faite au conseil soit faite par requête en payant une plastre pour l'entrée avis public sera donné pour changement de l'accord pour les séances du conseil.

Le procès verbal est adopté.

(signé) Aubert Hamel, Maire.
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

4 décembre 1893

4 décembre 1893

Il est ordonné et statué par résolution du conseil, comme suit:

Proposé par M. J. B. Carbonneau,
secondé par M. Antoine Laprise,
que le Moulin Beaudet et la réserve du moulin soit transmis au conseil de comté pour être vendus pour taxes municipale et scolaire.

Proposé par M. J. B. Carbonneau,
secondé par M. Alphonse Poirier,
que M. Alphonse Bélanger soit élu conseiller en remplacement de M. Jean Villeneuve qui est tombé dans l'incapacité d'être conseiller.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, Maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

8 janvier 1894

Sur proposition de Monsieur Narcisse Picard Père,
secondé par Monsieur Hubert Trottier,
que M. Auguste Genest soit dûment élu conseiller pour la municipalité des
cantons unis de Normandin et d'Albanel en remplacement de M. John
McDonald et adopté unanimement.

Sur proposition de Monsieur Narcisse Piquet,
secondé par Monsieur Jérémie Trottier,
que Monsieur Alphonse Lévesque soit dûment élu conseiller pour la dite
municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel en remplacement
de Monsieur Antoine Laprise et adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin
Président de l'assemblée.

5 février 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Proposé par J.B. Carboneau, Alphonse Poirier et Honoré Nadeau,
secondé par Alphonse Bélanger, Alphonse Lévêque et Auguste Genest,
que M. Aubert Hamel soit de nouveau élu maire pour notre municipalité.
Adopté unanimement.

Proposé par M. Honoré Nadeau,
secondé par M. Alphonse Poirier,
de faire la demande au gouvernement pour nous venir en aide pour réparer
la route du rang 7 et 8 et continuer le chemin dans le rang 8 pour faire
sortir M. Séraphin Villeneuve. Nous prions humblement le gouvernement de
vouloir bien faire visiter les lieux pour voir si réellement est la place
ou l'argent doit être employé vu la position où se trouve le pont que
vous connaissez déjà et pour lequel pont M. Bureau constate par un

rapport que le pont n'est pas réparable tout cela est pour vous mettre en position de mieux juger la nécessité de notre demande.
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier.

5 mars 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Qu'une taxe spéciale de dix piastres soit imposé aux propriétaires du rang cinq et six du Canton Normandin pour l'entretien du chemin d'hiver.

Qu'une taxe spéciale de quatorze piastres soit imposé aux propriétaires du rang sept et huit du Canton Normandin pour l'entretien de chemin d'hiver.

Proposé par M. Honoré Nadeau,
secondé par M. Auguste Genest,
que M. Damase Paquin, Jérôme Gingras et Louis Trudelle soi nommé estimateur.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel Maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

2 avril 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

--- La liste des électeurs de la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel a été examinée et corrigée.

--- Monsieur John McDonald, inspecteur, demande au conseil de réparer le pontage du pont sur la rivière Attiquapé.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

16 avril 1894

REQUETE FAIT A NORMANDIN 22 MARS 1894

Requête de la majorité des contribuables des rangs 5-6 de la municipalité de Normandin.

Au conseil municipal des cantons unis de Normandin et d'Albanel.

Nous les soussignés prions humblement le conseil de vouloir prendre en considération à sa prochaine séance d'un changement à faire dans les règlements des réparations de la route de Normandin dans les rangs 5-6 que le règlement actuel connu sous le nom en commun fait par le conseil soit retranché et remplacé par le règlement suivant qu'une répartition nouvelle soit faite et que chaque contribuable soit tenu à l'avenir d'entretenir les parts qui lui seront données par le conseil. Les raisons qui nous porte à demander un tel changement sont les suivantes:

1er Parce qu'on s'est soumis à un règlement du conseil qui nous oblige à déposer une piastre entre les mains du secrétaire pour présenter une telle requête

- 2e Que la route demande une réparation urgente qui devra coûter pour le moins deux cents piastres par la manière de l'inspecteur telle que le règlement d'aujourd'hui.
- 3e Qu'il n'y aura pas d'injustice pour personne en faisant ce changement par ce qui est constaté que tous auront des parts à travailler les parts élevées devront caler les fossés pour permettre aux parts bossés de s'égoûter
- 4e Qu'il est inutile d'employer un homme pour nous faire travailler que chaque contribuable doit être en état de travailler sa part sans conducteur excepté dans le cas d'un contribuable qui refuserait de faire son ouvrage
- 5e Que pour toute ces raison nous prions Messieurs les conseillers de bien vouloir accéder à notre demande. Et nous avons signés
- | | |
|--------------------|--------------------------|
| Narcisse Picard | Théotime Trottier |
| Albert Picard | Veuve Alphonse Laliberté |
| Alphonse Picard | Gustave Laliberté |
| Eucher Boutin | Joseph Malenfant |
| Prudent Boutin | Trefflé Fortin |
| H.P. Hébert | Philémon Lemieux |
| Jérémie Trottier | Florent Laliberté |
| Odilon Palin | Gonzague Mercier |
| Alfred Dumas | Elzéar Gagné |
| J.E. Trottier | Lucien Trottier |
| François Pronovost | Herménégilde Trottier |

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

7 mai 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Que le procès verbal pour le règlement de la répartition de la route du rang 5-6 a été homologué sans amendement et qu'un avis public sera donné à la porte de la chapelle Dimanche prochain à cette fin.

Monsieur Alphonse Bélanger propose,
secondé par M. Honoré Nadeau,
que le chemin de front entre le 4-5 soit verbalisé depuis le lot No 20 jusque y compris le lot no 31.

Monsieur Auguste Genest propose,
secondé par M. Alphonse Bélanger,
qu'une demande soit faite au gouvernement par l'entremise de Monsieur Joseph Girard, Député du Lac St-Jean, pour venir en aide aux colons des rangs 4-5 pour les ponts qu'il y a à faire dans leurs chemin de front.

4 juin 1894

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

4 juin 1894

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Que la requête des contribuables d'Albanel demandant l'ouverture du chemin de front entre le 6-7 jusqu'à l'extrémité du rang est entre au conseil et sera prise en considération à la séance spéciale qui aura lieu le 18 juin prochain à sept heures du soir Avis public sera donné Dimanche prochain à ce sujet.

Proposé par Auguste Genest,
secondé par J.B. Carbonneau,
que M. Téléphore Bélanger inspecteur soit autorisé de faire faire le pont sur la décharge du petit lac à la journée le plus tôt possible au

prix ordinaire des travaux municipaux vu qu'il est très dangereux pour le passage des voitures.

Proposé par M. J.B. Carbonneau,
secondé par M. Auguste Genest,
que le temps fixé par le conseil pour payer les taxes municipal est le samedi depuis une heure après midi jusqu'à six heures du soir le secrétaire-trésorier devra être chez lui pour répondre aux contribuables qui se présenteront pour payer leurs taxes.

M. J. B. Carbonneau propose,
secondé par M. Auguste Genest,
que les contribuables des rangs 6-7 qui n'ont pas terminé les travaux qu'il y a à faire dans leur chemin de front sont priés de les terminer dans les huit jours après l'avis public donné à cette fin sinon que les inspecteur de voirie devront les faire exécuter dans les huit jours suivant.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

18 juin 1894

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:-

Qu'un chemin soit ouvert entre les rangs 4-5 depuis le lot No 20 jusque y compris le lot No 31 pour faire un bon passage pour les voitures chaque propriétaire devra pour cette année égouter et essoucher un bon chemin pour le passage en voiture à la satisfaction de l'inspecteur dans les trente jours qui suivront l'entrée en vigueur du dit règlement et chacun devra faire ses ponts passable pour cette année.

Que chaque propriétaire est tenue à la confection de son chemin de front depuis le premier jour du mois de juin de l'année mil huit cent

quatre vingt quinze jusqu'au quinzième jour de juillet de la même année.

Que ce chemin devra avoir trente-six pieds entre les clôtures M.F. dix-huit pieds sur chaque rang et que chaque propriétaire devra terminer ses ponts et faire les fossés nécessaire pour l'écoulement des eaux et le chemin arrondi pour le premier jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt quinze avis public sera donné Dimanche 24 juin prochain.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

6 août 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:-

Monsieur J. Bte Carbonneau propose,
secondé par M. Alphonse Bélanger,
que M. Le Maire et le secrétaire-trésorier soit autorisé à passer un billet promissoire au nom de la corporation à Madame Veuve Nestor Rochefort pour cinquante piastres pour payer les 24 piastres au fond de bâtisse et dix piastres au secrétaire - et le reste sera pour payer l'entreprise des routes d'hiver.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

1er octobre 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

M. Alphonse Lévêque propose,
secondé par M. Auguste Genest,
que M. Le Maire et le Secrétaire-trésorier soit autorisé à faire la vente
des lots appartenant à la municipalité.

M. Auguste Genest propose,
secondé par M. Alphonse Bélanger,
que M. Charles Dufour soit autorisé à faire finir le chemin de front
entre les rangs 6 - 7 depuis la route chez M. Picard qui passe entre le
lot No 24-25 jusque y compris le lot No 50

Le conseil a révisé et amendé le rôle d'évaluation en force pour
cette année.

M. Auguste Genest propose,
secondé par M. Alphonse Bélanger,
que la taxe soit imposé pour cette année à quarante cinq centims par cent
piastre pour le canton Normandin et quinze centims pour le canton
Albanel.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier.

3 décembre 1894

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Le conseil a approuvé et homologué le procès-verbal fait par M.
Narchisse Piquet surintendant spécial nommé pour faire le tracé du
chemin de front dans le rang nord de Normandin depuis le lot No 33
jusqu'au lot No 44.
- 2e La demande de M. George Paquin et M. Joseph Rompré est pris en
considération et

M. J.B. Carbonneau propose,
secondé par M. Alphonse Bélanger,
que M. Narcisse Piquet soit nommé surintendant spécial pour visiter
les lieux pour faire un tracé de chemin de front dans le rang nord
de Normandin depuis le lot No 39 jusqu'au lot No 28 et visiter les
lieux où il y a besoin d'un pont et mesurer la hauteur et la
longueur qu'il doit avoir.

3e La demande de M. Alphonse Bélanger est prise en considération pour
faire clore sa terre le long de la route vis à vis de sa terre faite
le conseil lui accorde sa demande moyennant qu'il fasse la moitié de
la clôture et les propriétaires des parts de route l'autre moitié.

4e Le compte de M. Narcisse Piquet est accepté par le conseil pour les
frais du tracé du chemin de front dans le rang Nord de Normandin
depuis le lot No 33 jusqu'au lot No 49 qui est de cinq piastres et
qui devra être répartis sur les propriétaires de ce chemin.

5e M. J. B. Carbonneau propose,
secondé par M. Honoré Nadeau,
que les lots appartenant à M. Edouard Godbout, L.A. Langlais et
Olivier Frigon soit vendus par le conseil de comté pour les taxes
municipal et scolaire.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier.

14 janvier 1895

1er Sur proposition de M. Joseph Hébert,
secondé par M. Joseph Carbonneau,
M. Théophile Ménard est élu conseiller en remplacement de M.
Alphonse Poirier, sortant de charge.

- 2e Sur proposition de M. Téléphore Bélanger,
secondé par M. Auguste Genest,
M. Joseph Hébert a été élu conseiller en remplacement de M. Aubert
Hamel sortant de charge.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

Province de Québec

18 janvier 1895

Municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel

A une session spéciale du conseil municipal des cantons unis de
Normandin et d'Albanel convoqué par les conseillers et tenue chez M.
Gonzague Mercier vendredi le dix huitième jour du mois de Janvier mil
huit cent quatre vingt quinze conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents

Monsieur l'ex Maire Aubert Hamel et les conseillers Messieurs J.B.
Carbonneau Honoré Nadeau Alphonse Bélanger Alphonse Lévesque Auguste
Genest Théophile Mesnard et Joseph Hébert formant le quorum du conseil
sous la présidence de Monsieur l'ex Maire

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Monsieur Auguste Genest propose,
secondé par Messieurs Théophile Mesnard et Joseph Hébert,
que Monsieur J.B. Carbonneau soit élu Maire de cette municipalité
- 2e Monsieur Alphonse Lévesque propose,
secondé par M. Honoré Nadeau,
que Monsieur Alphonse Bélanger soit élu Maire de cette municipalité.

Pour Monsieur J. B. Carbonneau M. Auguste Genest Théophile Mesnard
et Joseph Hébert.

Pour Monsieur Alphonse Bélanger M. Alphonse Lévesque et Honoré Nadeau et Monsieur l'ex Maire Aubert Hamel donne sa voix en faveur de M. Alphonse Bélanger pour égaliser les voix et ensuite donne sa voix prépondérante pour M. Alphonse Bélanger et le déclare élu Maire pour la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel.

- 3e Monsieur Honoré Nadeau propose,
secondé par M. Auguste Genest,
que M. Ernest Dufour soit nommé Inspecteur de voirie en remplacement de son frère Charles pendant son absence.

Adopté.

Province de Québec

Municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel

A une session spéciale du conseil municipal des cantons unis de Normandin et d'Albanel convoqué par M. Théophile Mesnard et M. Joseph Hébert et tenu chez M. Gonzague Mercier samedi le vingt sixième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt quinze conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur l'ex - Maire Aubert Hamel et les conseillers Messieurs J. B. Carbonneau Honoré Nadeau Alphonse Bélanger Alphonse Lévesque Auguste Genest Théophile Mesnard et Joseph Hébert formant quorum du conseil sous la présidence de Monsieur l'ex Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil come suit:

- 1er Qu'un amendement soit fait au procès-verbal de la session du dix huitième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt quinze et remplace par les suivant:

Que Monsieur l'ex-Maire Aubert Hamel avec l'aprobation de Messieurs les conseillers préside l'assemblée pour l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Auguste Genest propose,
secondé par M. Théophile Mesnard,
que M. J.B. Carbonneau soit élu Maire de cette municipalité.

Adopté unanimement.

Monsieur Président déclare Monsieur J.B. Carbonneau élu Maire et lui remet son siège. Monsieur J.B. Carbonneau prête serment et avant de prendre son siège de Maire se fait un devoir au nom du conseil de faire l'éloge de celui qui a consacré pour Normandin pendant quatre ans la majeure partie de son temps ne ménageant ni ses jours ni ses veillées pour le progrès de la paroisse. C'est avec autant plus de plaisir que je fais l'éloge de M. l'ex-Maire qu'étant survenu en ses derniers temps un mal-entendu regrettable et pour ceux qui sont en cause et pour la paroisse qui a besoin de l'union de tous ces citoyens pour pouvoir marcher dans la voie du progrès afin de faire de cette colonie plus profits de l'élan qu'on donné avant nous tous ceux qui étai chargés de la cause publique contant sur les avis que pourra me donner M. l'ex-Maire ainsi que sur l'appuie du conseil actuel je prend mon siège avec la confiance de pouvoir être utile à Normandin. Monsieur le Maire J.B. Carbonneau prend son siège.

2e Le procès verbal fai par M. Narcisse Piquet est accepté et homologué par le conseil avec l'amendement suivant que chaque rang sera tenue à l'avenir de faire et d'entretenir ses ponts municipaux.

M. Honoré Nadeau propose,
secondé par M. Joseph Hébert,
qu'un amendement soit fait au règlement passé de deuxième jour du mois de juillet mil huit cent quatre vingt dix qui dit que les ponts municipaux sont à la charge de la municipalité et remplacé par le règlement suivant.

Que le petit pont suggéré par M. Narcisse Piquet dans sont procès-verbal soit fait et entretenu par les propriétaires du rang Nord.

3e M. Honoré Nadeau propose,
secondé par M. Auguste Genest,

que M. Ernest Dufour soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de son frère Charles pendant son absence.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

4 février 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er M. Honoré Nadeau et M. Alphonse Lévesque s'oppose à ce que le procès verbal de la dernière session soit adopté parce qu'ils prétendent que l'élection des conseillers n'a pas été faite suivant la loi malgré que le procès verbal de l'assemblée publique des propriétaires tenant feu et lieu de cette municipalité a été adopté à la session du dix huitième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt quinze. Monsieur le Maire leur a permis la disention malgré que cela ne dérangerait rien dans les session précédentes après discussion faite Monsieur Honoré Nadeau et M. Alphonse Lévesque ont adopté le procès verbal de la dernière session unanimement avec Messieurs les autres conseillers.
 - 2e Le secrétaire-trésorier a rendu ses comptes de l'année dernière qui ont été accepté unanimement par Messieurs les Conseillers.
 - 3e Le secrétaire-trésorier demande une augmentation de cinq piastres sur son salaire après certaine remarque en faveur de la demande de la part de M. Honoré Nadeau Alphonse Lévesque Auguste Genest et du secrétaire-trésorier
- M. Alphonse Lévesque propose,
secondé par M. Alphonse Bélianger,
que la somme de trente piastres soit accordé au secrétaire-trésorier pour salaire de la présente année.

Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

4 mars 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er La liste des électeurs est pris en considération.
- 2e M. Auguste Genest propose,
secondé par M. Joseph Hébert,
que le M. le Maire J. B. Carboneau soit nommé procureur pour
représenter la municipalité pour acheter le lot No 43 Rang Nord du
Canton Normandin et le revendre ensuite au nom de la municipalité à
M. Paul Bouchard le dit lot No 43 dans le rang nord de Normandin qui
appartient à la municipalité.
- 3e Eucher Boutin Secrétaire-trésorier fait la demande au conseil s'il
veut accepter M. Ulric Hébert comme caution du Secrétaire-trésorier
en remplacement de M. Pierre Boulet accepté unanimement.
- 5e M. Alphonse Bélanger propose,
secondé par M. Auguste Genest,
que M. Théodore Veullette soit nommé Inspecteur de voirie pour le
chemin de front et la route du rang nord de Normandin.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J. B. Carboneau, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-Trésorier

6 mai 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Que le chemin de front entre les rangs 6-7 du Canton Albanel soit verbalisé depuis le lot No 44 jusqu'au lot No 57 et qu'un pont municipal je crois nécessaire entre les lots 45-46 et sera à la charge des propriétaires des rangs 6-7 et que chaque propriétaire devra pour cette année égoutter et essoucher un bon chemin pour passer en voiture à la satisfaction de l'inspecteur de voirie dans les trente jours qui suivront l'entrée en vigueur du dit procès-verbal et que chacun devra faire ses ponts passable pour cette année.
- 2e Que chaque propriétaire est tenue à la confection de son chemin de front depuis le premier jour du mois de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt-seize jusqu'au premier jour du mois d'août de la même année.
- 3e Que ce chemin devra avoir trente six pieds entre les clôtures M.F. dix-huit pieds sur chaque rang et que chaque propriétaire devra terminer ses ponts et faire les fossés nécessaire pour l'écoulement des eaux et le chemin arrondi.
- 4e Que ces travaux devront être exécuté sous la surveillance de M. Romuald Dumas Inspecteur de voirie.
- 5e M. Auguste Genest propose,
secondé par M. Honoré Nadeau,
que les session du conseil se tiendront à l'avenir chez M. J. Bte Carbonneau pour le prix de deux piastres et cinquante centims pour l'année avis public en sera donné.
- 6e Voyant que dans le rang 9 et dans le rang Nord de Normandin les lots ne sont pas tout près M. Alphonse Lévesque propose,
secondé par M. Joseph Hébert,
que les propriétaires du rang 9 et le propriétai rang nord de Normandin maintenant que le chemin de front est verbalisé doivent

venir en aide pour réparer leurs routes d'été et qu'une petite taxe spéciale leur soit imposé pour l'entreprise des routes d'hiver comme les propriétaires des rangs 5-6-7-8- suivant l'étendue de leur terrain pourvu qu'ils ne soient pas plus chargés que les propriétaires des autres rangs.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trés.

3 juin 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Le procès verbal du chemin de front entre les rangs 6-7 du Canton Albanel depuis le lot no. 99 jusqu'au lot no. 57 a été homologué avec l'amendement suivant que les lots 95-96 le chemin passe environ trois arpents sur le rang sept à environ un demi arpent à côté du cordon et que le pavé qu'il y a à faire pour relever le chemin sera à la charge du rang excepté Jacques Rochette, Louis Hudon et Ernest Savard qui ont des chemins bien difficile à faire.
- 2me Qu'un amendement soit fait au procès-verbal des lots No 43-44 et que le chemin de front sur ces deux lots passe environ deux arpents et trois quart sur le rang 7 environ un demi arpent à côté du cordon et que le bout qu'il y aura à paver pour relever le chemin soit à la charge du rang excepté Jacques Rochette, Louis Hudon et Ernest Savard qui ont des chemins bien difficile à faire.
- 3me Que le chemin de front entre les rangs 6-7 du Canton Albanel soit verbalisé depuis le lot no 56 jusque y compris le lot No. 51 et que chaque propriétaire devra pour cette année égoûter et essoucher un bon demie chemin pour passer en voiture à la satisfaction de l'inspecteur de voirie dans les trente jours qui suivront l'entrée en vigueur du dit procès verbal et que chacun devra faire ses ponts

passable pour cette année.

.....
8me Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Alphonse Lévesque,
que Mr. J.B. Carbonneau maire de Normandin soit autorisé à faire
signer des billets et à les échanger à la banque de Roberval.

Il a été constaté qu'un conseiller était tombé dans l'incapacité.

Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Théophile Ménard,
que Mr. Aubert Hamel soit élu conseiller en remplacement de Mr. Alphonse
Bélanger qui est tombé dans l'incapacité.
Adopté unanimement.

Mr. Auguste Genest propose un amendement au paragraphe 8 proposé par M.
Auguste Genest,
secondé par Mr. Honoré Nadeau,
que le Secrétaire-trésorier soit autorisé conjointement avec Mr. le Maire
pour endosser les billets au nom de la municipalité.
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier.

17 juin 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Que le procès verbal du chemin de front des rangs 6-7 du canton
Albanel depuis le lot No. 56 jusque y compris le lot No. 61 a été
homologué sans amendement.

2me Mr Aubert Hamel propose,

secondé par Mr Auguste Genest,
que Mr Jean Villeneuve soit nommé inspecteur de voirie pour le rang
8 et le rang sud.

3me Que le chemin de front du rang 8 du canton Normandin soit verbalisé
depuis la route qui passe entre les lots No. 24-25 jusqu'au lot No
11 sur les lots qui sont vendus et que chaque propriétaire devra pour
cette année égoûter et essoucher un bon demi chemin pour passer en
voiture à la satisfaction de l'inspecteur de voirie dans le trente
jours qui suivront l'entrée en vigueur du dit procès verbal et que
chacun devra faire ses ponts passables pour cette année.

Adoptés unanimement.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Prudent Boutin, Assistant secrétaire-trésorier

5 août 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Honoré Nadeau propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
que Mr. Alfred Dumas soit nommé surintendant spécial pour les cours d'eau
qui arrivent chez Mr. Narcisse Piquet près de sa grange.

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier.

7 octobre 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Le rapport du Surintendant Mr. Alfred Dumas a été accepté par le conseil
- 2me La requête de la route dans le rang 7 pour aller au huitième rang a été pris en considération. Voyant le grand nombre de lots qui sont pris et qui ne font pas sur le rôle de perception il a été résolu Mr. Aubert Hamel propose, secondé par Mr. Auguste Genest, que cette route soit à la charge du rang en attendant la prochaine évaluation et qu'un bout de bossé soit fait à l'automne et environ sept arpents de clôture au printemps.
- 4me Mr. Théophile Ménard propose, secondé par Mr. Honoré Nadeau, que Mr. Jean Villeneuve, Inspecteur de voirie du dit chemin soit autorisé à faire ou faire faire le pont chez Mr. Cyrille Duquet dans le chemin de front du rang 8 ainsi que la côte chez Mr. Théodore Veillette.
- 5me Mr. Alphonse Lévesque propose, secondé par Mr. Aubert Hamel, que Mr. Damase Lamontagne soit nommé pour faire la répartition des routes rang 6 - 7 du Canton Albanel.
- 6me Mr. Auguste Genest propose, secondé par Mr. Théophile Ménard, que la taxe soit imposée pour cette année à quarante-cinq centims par cent piastres pour le Canton Normandin
- 7me Mr. Alphonse Lévesque propose, secondé par Mr. Théophile Ménard, que la taxe soit imposé pour cette année à quinze centims par cent piastres pour le canton Albanel.
- 8me Mr. Auguste Genest propose, secondé par Mr. Alphonse Lévesque, que l'entretien des routes d'hiver soit vendus et que les balises soit planté tout les trente six pieds et pas moins de sept pieds de

largeur entre les balises et un tracé en voie double de vingt cinq pieds de longueur tout les quatre arpents de cinq pieds de largeur entre les balises que le chemin soit levé à toute les bordés de bonne heure le matin et les chemins gratté quand ils seront arondi par le doux temps et que les chemins soient en bon ordre en tout temps et que les balises soit ramassé au printemps et les bancs de neige pelleté quand le besoin s'en fera sentir.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Euchel Boutin, Secrétaire-Trésorier
J. B. Carboneau, Maire

4 novembre 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Le chemin de front entre les rangs 4-5 du canton Normandin est verbalisé depuis les lots No. 30 jusqu'au lot No. 37 et qu'un demie chemin devra être fait d'ici au premier jour du mois d'Août mil huit cent quatre vingt seize ce demie chemin devra être fait en commun avec un fossé du côté qu'il vient le plus d'eau, s'il y a entente et s'il n'y a pas d'entente le chemin devra être fait à la largeur c'est-à-dire trente six pieds entre la clôture M F et deux fossés et dans deux ans le conseil pourra faire parachever ce chemin s'il le juge à propos.
- 2me Qu'un avis public soit donné pour convoquer les intéressés des rangs 6-7 pour donner le pont sur le ruisseau chez Mr. Aubert Hamel à l'entreprise les conditions seront donné sur les lieux.
- 3me Qu'un avis public soit donné pour vendre les routes des rangs 6-7 du canton Albanel.
- 4me Messieurs Méridé Duval Thomas Dubé et Zéphirin Lavoie font la demande pour verbaliser le chemin de front entre les rangs 6 - 7 du

canton Albanel depuis les lot No. 21 jusqu'au lot No. 25 avis en sera donné pour le premier lundi de Décembre.

- 5me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Théophile Ménard,
que Mr. le Curé soit nommé auditeur pour les comptes de la corporation municipale.
- 6me Il est ordonné par le conseil que le Secrétaire-trésorier le compte des arrérages au conseil pour les lots qui devront être mis au conseil de Comté pour le premier lundi de Décembre.
- 7me Mr. Joseph Hébert propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
que le Maire Mr. J.B. Carbonneau soit autorisé à régler le billet de quarante deux piastres par un renouvellement au nom de la corporation où d'emprunter l'argent pour la remettre s'il ne peut le régler à la banque.
Adopté.
- 8me Une demande est faite par Mr. Narcisse Picard fils pour faire huit arpents de clôture dans la route du côté de Mr. Narcisse Piquet depuis le chemin de front en continuant jusqu'à huit arpents avis public en sera donné.
- 9me Une demande est faite par Eric Sauvageau pour clore la route du rang 4 d'un bout à l'autre.
- 10me Une demande est faite par Mr. Eugène Trottier pour faire clore les parts de route du rang 5 d'un bout à l'autre.
- 11me Une demande est faite par Mr. François Pronovost pour quatre arpents de clôture dans le rang nord de Normandin.
Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier
J.B. Carbonneau, Maire

2 décembre 1895

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Le pont sur le ruisseau chez Mr. Aubert Hamel doit être entretenu en attendant que le pont dans le front du rang sur la rivière Athiquapé soit fait afin de connaître ceux qui devront séparer ce pont.

Qu'un chemin soit ouvert entre les rangs 6-7 du Canton Albanel depuis les lots No. 21 jusqu'aux lots No. 25 et que chaque propriétaire devra essoucher et égouter un bon demi chemin pour passer en voiture à la satisfaction de l'inspecteur de voirie d'ici au quinzième jour de Juillet de l'année mil huit cent quatre vingt seize avec les ponts nécessaires pour cette année.

Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
que Mr. Alphonse Lévesque soit nommé président pour l'élection des conseillers.
Adopté.

Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Théophile Ménard,
que ceux qui ne payeront pas leurs taxes municipal avant le premier jour du mois de Janvier payeront l'intérêt depuis le premier jour du mois de Décembre et que ceux qui n'auront pas payé leurs taxes avant l'élection des conseillers ne devront pas prendre part à l'élection des conseillers.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Euchèr Boutin
J.B. Carbonneau, Maire

Province de Québec

Municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel.

A l'Assemblée publique des habitants tenant feu et lieu dans la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel tenue chez Mr J. B. Carbonneau lundi le treizième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi dûment convoqué par le Secrétaire trésorier par avis public conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

Sur proposition de Mr Florent Laliberté,
secondé par M. Alfred Trottier,
que les Messieurs dont les noms suivent soient élu conseiller en remplacement des Messieurs J.B. Carbonneau, Aubert Hamel et feu Honoré Nadeau, sortant de charge

Monsieur Aubert Hamel
Mr Narcisse Piquet
Mr Odilon Palin

Sur proposition de Mr Idace Bouliane,
secondé par M. Jean Bte Jean,
que Mr M. Bte Charbonneau soit élu conseiller.

Sur proposition de Mr Eugène Poirier,
secondé par Mr Philomène Lemieux,
que Mr Damase Paquin soit élu conseiller.

Sur proposition de Mr Wilbrode Chalifour,
secondé par Mr Téléphone Bélanger,
que Mr Alphonse Bélanger soit élu conseiller.

Monsieur Alphonse Bélanger refuse d'accepter la charge de conseiller parce qu'il n'y a pas un an qu'il est sorti de charge.

Monsieur Alphonse Lévesque Président de l'assemblée refuse d'accepter la nomination de Mr Alphonse Bélanger parce que Mr Alphonse Bélanger refuse de l'accepter voyant qu'il est sorti de charge dans le cour de l'année dernière.

Voyant qu'il y a cinq conseiller sur les rangs les Messieurs dont les

noms suivent demandent le pôle:

Monsieur Léger Carbonneau
Mr Zoel Turgeon
Mr Joseph Hébert
Mr Auguste Genest
Mr Pierre Boulet

Mr Alphonse Lévesque Président de l'Assemblée procède à l'enregistrement
des votes come suit:

Pour Mr J. Bte Carbonneau

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
1	Prudent	Boutin	Cultivateur	Normandin	17	5-6
2	Ulric	Hébert	Commis	Roberval	35	7-8
3	Julien	Gauthier	Cultivateur	Normandin	44	5-6
4	Philémon	Lemieux	"	"	36	6
5	Johnny	Francoeur	"	Albanel	37	7
6	Ernest	Savard	"	"	40	6
7	Auguste	Miron	"	"	38	6
8	Noël	Villeneuve	"	Normandin	10	Nord
9	Joseph	Villeneuve	"	"	5-6	Sud
10	Michel	Cantin	"	"	26-27	4
11	L. Joseph	Villeneuve	"	St-Prime	8-9	Nord
12	Zoel	Turgeon	"	Normandin	30	4
13	Damase	Turgeon	"	Albanel	41	6
14	S.A.P.	Martin	"	Normandin	54	6
15	Welley	Painchaud	"	"		Nord
16	François	Allard	"	"	25	8
17	Louis	Ouellet	"	Albanel	31	6
18	Eugène	Poirier	"	Normandin	32	6,7,8
19	Marcel	Ménard	"	Albanel	43	6
20	Gustave	Laliberté	"	Normandin	41-42	5-6
21	Barthélemy	Tremblay	"	Albanel	29-30	7
22	Chrysologue	Fournier	"	Normandin	39	7-8
23	Léger	Carbonneau	"	"	31	7-8
24	J. Bte	Jean	"	"	39-40	5-6

25	Idace	Bouliane	"	"	19-20	5-6
26	Damase	Paquin	"	"	33	5,7,8
27	Wilbrode	Challfour	"	"	25	9
28	Jean	Villeneuve	"	"	25	Sud
29	Joseph	Hébert	"	"	35	7-8
30	Alfred	Villeneuve	"	"	26	7
31	Telesphore	Bélanger	"	"	24	4
32	Auguste	Poirier	"	"	34	7-8
33	Alphonse	Poirier	"	"	32	6,7,8
34	Auguste	Genest	"	"	24	5
35	H.P.	Hébert	"	"	11-12	5
36	Joseph	Frigon	"	"	16	6
37	Joseph	Carbonne	Marchand	"	29	7
38	Joseph	Poirier	"	"	31	7-8
39	Célestin	Bélanger	Cultivateur	"	21	4
40	Phillippe	Frigon	"	"	16	6
41	Charles	Dufour	"	"	45	7
42	Théophile	Ménard	"	"	37-38	7-8
43	George	Ouellet	"	Albanel	24	7
44	Joseph	Ouellet	"	"	29	6
45	Maurice	Tremblay	"	"	28	6
46	Alexis	Fortin	"	Normandin	44	7
47	Eucher	Boutin	"	"	17-18	5-6

Le treize janvier mil huit cent quatre vingt seize à quatre heures de l'après midi come il y a encore des électeurs qui n'ont pas voté le Président ajourne l'enregistrement des votes au quatorze janvier mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi.

Le soussigné certifie que les votes donné pour M. J.B. Carbonneau sont de quarante sept voix.

(signé) Alp. Lévesque, Président

Le quatorze janvier mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi le président continue à prendre l'enregistrement des votes.

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
48	Alfred	Dumas	Cultivateur	Normandin	27	6
49	Camil	Côté	"	"	33	Nord
50	Eleusipe	Cantin	"	"	30	7
51	Zéphirin	Ouellet	"	"	29	6
52	Alphonse	Routhier	"	"	34	6
53	François	Boulangier	"	Attiquapé	2	Nord
54	Joseph	Doucet	"	"	1	Sud
55	Edouard	Morel	"	Normandin		
56	Alfred	Doucet	"	Attiquapé	2	Sud
57	Joseph	Rompé	"	Normandin	29	Nord
58	Théodule	Tremblay	"	Albanel	45-46	6
59	Gonzague	Mercier	"	Normandin	49	6
60	Joseph	Malenfant	"	"	44	6
61	Ernest	Dufour	"	"	45	7-8
62	Lucien	Trottier	"	"	28	6

A midi et demie on a enregistré la dernière voix de sorte que à une heure et demie on a fermé le pôle et on a compté les voix.

Le soussigné certifie que les votes données pour Mr J. B. Carbonneau sont de soixante-deux dans les deux jours
14 janvier mil huit cent quatre vingt seize

(signé) Alp. Lévesque, Président

Votes donné pour Mr Damase Paquin le treize janvier mil huit cent quatre vingt seize

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
1	Philémon	Lemieux	Cultivateur	Normandin	36	6
2	Joseph	Villeneuve	"	"	5-6	Sud
3	L. Joseph	Villeneuve	"	St-Prime	8-9	Nord
4	Antoine	Laprise	"	Albanel	33	7

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
5	Edmond	Fortin	Cultivateur	Albanel	41	7
6	Chrysologue	Fournier	"	Normandin	34	7-8
7	Léger	Carbonneau	"	"	31	7-8
8	Jean Bte	Jean	"	"	39-9	5-6
9	Idace	Bouliane	"	"	19-20	5-6
10	Wilbrode	Charlifoux	"	"	25	9
11	Thomas	Dubé	"	Albanel	34	7
12	Jean	Villeneuve	"	Normandin	15	Sud
13	Joseph	Hubert	"	"	35	7-8
14	Télesphore	Bélangier	"	"	24	4
15	Auguste	Genest	"	"	34	7-8
16	Auguste	Genest	"	"	24	5
17	Zéphirin	Lavoie	"	Albanel	30	6
18	Joseph	Carbonneau	Marchand	Normandin	29	7
19	Joseph	Poirier	"	"	31	7-8
20	Célestin	Bélangier	Cultivateur	"	21	4
21	Philippe	Frigon	"	"	16	6
22	Odilon	Palin	"	"	40-41	5-6
23	Théophile	Ménard	"	"	37-38	7-8
24	George	Ouellet	"	Albanel	29	7
25	Joseph	Ouellet	"	"	29	6
26	Maurice	Tremblay	"	"	28	6
27	Alexis	Fortin	"	Normandin	44	7
28	J. Bte	Carbonneau	"	"	29	7

Le soussigné certifie que les votes donné pour Mr Damase Paquin sont de vingt-huit

13 janvier 1896

(signé) Alp. Lévesque, Président

Le quatorze janvier mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi le président continua à prendre l'enregistrement des votes.

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
29	Alfred	Dumas	Cultivateur	Normandin	27	6
30	Eleusipe	Cantin	"	"	30	7
31	Zéhirin	Ouellet	"	Albanel	29	6
32	Alphonse	Routhier	"	"	34	6
33	François	Boulangier	"	Attiquapé	2	Nord
34	Joseph	Doucet	"	"	1	Sud
35	Edouard	Morel	"	Normandin		
36	Alfred	Doucet	"	Attiquapé	2	Sud
37	Joseph	Rompé	"	Normandin	29	Nord
38	Théodule	Tremblay	"	Albanel	45-46	6
39	Gonzague	Mercier	"	Normandin	49	6
40	Joseph	Malenfant	Cultivateur	Normandin	44	6
41	Ernest	Dufour	"	"	45	7-8

Le soussigné certifie que les votes donnés pour Mr Damase Paquin sont de quarante un dans les deux jours.

14 janvier mil huit cent quatre vingt seize

(signé) Alp. Lévesque, Président

Votes donné pour Mr Aubert Hamel le treize janvier mil huit cent quatre vingt seize

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
1	Florent	Laliberté	Cultivateur	Normandin	31-32	6
2	Pierre	Boulet	"	"	21-23	5,6,7
3	J.E.	Trottier	Marchand	"	35	Nord
4	Théodore	Veillette	Cultivateur	"	22	8
5	Thomas	Laflame	"	"	33-32	Nord
6	François	Pronovost	"	"	28	6
7	Origène	Hamel	"	"	13	6-7
8	Raymond	Trudel	"	Albanel	37	6
9	Louis	Trudel	"	"	36	6
10	Romuald	Dumais	"	"	27-37	6-7

No	Noms	Prénoms	Profession	Résidence	No	Rang
11	Auguste	Marceau	"	Normandin	30	5
12	Hubert	Trottier	"	"	24-27-28	7-8
13	Alfred	Trottier	"	"	27	7
14	Justinien	Allard	"	Albanel	25	6-7
15	Alphonse	Picard	"	Normandin	26	5
16	Pierre	Ducharme	"	Albanel	36	7
17	Antoine	Laprise	"	"	33	7
18	Albert	Picard	"	Normandin	26	5
19	Alphonse	Bélanger	"	"	24-42-43	Nord
20	Narcisse	Tremblay	Forgeron	"	24	7
21	Eric	Savageau	Cultivateur	"	25	4
22	Damase	Paquin	"	"	33	5,7,8
23	Damase	Lamontagne	"	Albanel	26	6
24	Thomas	Dubé	"	"	34	7
25	Alfred	Villeneuve	"	Normandin	26	7
26	Narcisse	Piquet	"	"	29	7
27	Alphonse	Poirier	"	"	32	6,7,8
28	Zéphirin	Lavoie	"	Albanel	30	6
29	Odilon	Pailin	"	Normandin	40-41	5-6
30	Pierre	Morin	"	"	30	6
31	Léon	Rémillard	"	"	23	6
32	Joseph	Noël	"	"	24	6
33	Eucher	Boutin	"	"	17-18	5-6

Le soussigné certifie que les votes donnés pour Mr Aubert Hamel sont de trente trois.

Treize janvier mil huit cent quatre vingt seize

(signé) Alp. Lévesque, Président

Le quatorze janvier mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi le Président a continué à prendre l'enregistrement des votes.

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
34	George	Nadeau	Cultivateur	Normandin	41-42	7
35	Ephiphane	Bilodeau	"	Albanel	26	7

Le soussigné certifie que les votes donnés à Mr Aubert Hamel sont de trente cinq dans les deux jours.

14 janvier mil huit cent quatre vingt seize

(signé) Alp Lévesque, Président

Votes donné pour Mr Narcisse Piquet le treize janvier mil huit cent quatre vingt seize

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
1	Florent	Laliberté	Cultivateur	Normandin	31-32	6
2	Pierre	Boulet	"	"	21-23	5,6,7
3	J.E.	Trottier	Marchand	"	35	Nord
4	Théodore	Veillette	Cultivateur	"	22	8
5	Thomas	Lafiamme	"	"	32-33	Nord
6	François	Pronovost	"	"	28	6
7	Origène	Hamel	"	"	13	6-7
8	Raymond	Trudel	"	Albanel	37	6
9	Louis	Trudel	"	"	36	6
10	Romuald	Dumais	"	"	27-37	6-7
11	Auguste	Marceau	"	Normandin	30	5
12	Hubert	Trottier	"	"	24-27-28	7-8
13	Alfred	Trottier	"	"	27	7
14	Justinien	Allard	"	Albanel	25	6-7
15	Alphonse	Picard	"	Normandin	26	5
16	Pierre	Duchaine	"	Albanel	36	7
17	Antoine	Laprise	"	"	33	7
18	Albert	Picard	"	Normandin	26	5
19	Alphonse	Bélanger	"	"	24-42-43	Nord
20	Narcisse	Tremblay	Fongeron	"	24	7
21	Napoléon	Saulnier	Cultivateur	"	43-47-48	5,6,7

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
22	Damase	Paquin	"	"	33	5,7,8
23	Damase	Lamontagne	"	Albanel	26	6
24	Thomas	Dubé	"	"	34	7
25	Alfred	Villeneuve	Cultivateur	Normandin	26	7
26	Alphonse	Poirier	"	"	32	6,7,8
27	Zéphirin	Lavoie	"	Albanel	30	6
28	Aubert	Hamel	"	Normandin	13-14	5,6,7
29	Ollidon	Palin	"	"	40-41	5-6
30	Pierre	Morin	"	"	31	6
31	Léon	Rémillard	"	"	23	6
32	Joseph	Noël	"	"	24	6

Le soussigné certifie que les votes donnés pour Mr Narcisse Piquet sont de trente deux.

Treize janvier mil huit cent quatre-vingt seize.

33	Epiphane	Bilodeau	"	Albanel	26	7
----	----------	----------	---	---------	----	---

(signé) Alp. Lévesque, Président

Votes donnés pour Mr Odilon Palin le treize janvier mil huit cent quatre vingt seize.

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
1	Florent	Laliberté	Cultivateur	Normandin	31-32	6
2	Pierre	Boulet	"	"	21-23	5,6,7
3	P.E.	Trottier	Marchand	"	35	Nord
4	Théodore	Veillette	Cultivateur	"	22	8
5	Thomas	Laflamme	"	"	32-33	Nord
6	François	Pronovost	"	"	28	6
7	Origène	Hamel	"	"	13	6-7
8	Raymond	Trudel	"	Albanel	34	6
9	Louis	Trudel	"	"	36	6
10	Romuald	Dumais	"	"	27-37	6-7

No	Prénoms	Noms	Provection	Résidence	No	Rang
11	Auguste	Marceau	"	Normandin	30	5
12	Hubert	Trottier	"	"	24-27-28	7-8
13	Philémon	Lemieux	"	"	36	6
14	Alfred	Trottier	"	"	27	7
15	Justinien	Allard	"	Albanel	25	6-7
16	Alphonse	Picard	"	Normandin	26	6
17	Pierre	Duchaine	"	Albanel	36	7
18	Albert	Picard	"	Normandin	26	5
19	Alphonse	Bélanger	"	"	24-42-43	6
20	Narcisse	Tremblay	Forgeron	"	29	7
21	Napoléon	Sauvier	Cultivateur	"	43-47-48	5,6,7
22	Damase	Lamontagne	"	Albanel	26	6
23	Narcisse	Piquet	"	Normandin	24	7
24	Aubert	Hamel	"	"	13-14	5,6,7
25	Pierre	Morin	"	"	30	6
26	Léon	Rémillard	"	"	23	6
27	Joseph	Noël	"	"	24	6

Le soussigné certifie que les votes donnés pour Mr Odilon Palin sont de vingt sept.

treize janvier mil huit cent quatre vingt seize

(signé) Alp. Lévesque, Président

No	Prénoms	Noms	Profession	Résidence	No	Rang
28	Gonzague	Mercier	Cultivateur	Normandin	49	6
29	Joseph	Malenfant	"	"	44	6
30	Ernest	Dufour	"	"	45	7-8
31	Epiphane	Bilodeau	"	"	26	7

(signé) Alp. Lévesque, Président

A une heure et demie après midi après avoir compté les votes je soussigné déclare avoir proclamé élu conseiller

Monsieur J. Bte Carboneau
Monsieur Damase Paquin
Monsieur Aubert Hamel

(initialé) A.L. P.

3 février 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Le chemin de front entre les rangs 6-7 du canton Normandin est verbalisé depuis les lots No 50 jusqu'aux lots No. 61 et qu'un demie chemin devra être fait d'ici au premier jour du mois d'Août de l'année mil huit cent quatre vingt seize ce demie chemin devra être fait en commun s'il y a entente et s'il n'y a pas d'entente, le chemin devra être fait à la largeur c'est-à-dire trente six pieds entre les clôtures M F et deux fossés. Et dans deux ans le conseil pourra parachever ce chemin s'il le juge à propos.

2me Sur les entreprises de routes d'hiver Mr. Joseph Rompré donne ordre au conseil de donner à Mr. Jérôme Gingras la somme de vingt quatre piastres quand l'argent des routes d'hiver sera échue.

3me Le procès-verbal du chemin de front entre les rangs 6-7 du canton Albanel depuis les lots No 21 jusqu'aux lots No. 25 a été homologué sans amendement.

.....

7me Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Alphonse Lévesque,
qu'un pont neuf soit bâti sur la rivière Attiquapé et que la proposition soit transmise au gouvernement par l'entremise de Mr. Castonguay l'ingénieur.

Pour la proposition Mr. Damase Paquin
Mr. Théophile Ménard

Mr. Joseph Hébert

Contre la proposition: Mr. Aubert Hamel

8^{me} Le conseil autorise le Secrétaire-trésorier à faire entreprendre des perches et des piquets pour clore environ sept arpents dans la route qui va au chemin de Mr. Eugène Poirier.

9^{me} Le Secrétaire-trésorier est autorisé à régler avec Madame veuve Alphonse Laliberté pour onze livres de barre à mine cinq verges de rate) et une livre et demie de poudre à miner.

10^{me} Mr. Téléphore Bélanger Inspecteur de voirie présente un compte au conseil pour un arpent de clôture fait par Mr. Alphonse Bélanger dans les parts de Jérémie Trottier George Trottier et Théotime Trottier trois piastres ce compte est accepté par le conseil à la condition qu'il attende que l'argent soit remboursé par les propriétaires des parts de route.

11^{me} Mr. Alphonse Lévesque propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
que le secrétaire-trésorier soit engagé pour cette année aux mêmes conditions de l'année dernière.

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin Secrétaire-trésorier
J.B. Carboneau, Maire

20 février 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil come suit:

1^{er} Monsieur Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
que Mr. J. B. Carboneau soit élu Maire de cette municipalité.

Adopté unanimement.

- 2^{me} Mr. Auguste Genest propose un vote de remerciement à Mr. J.B. Carboneau,
secondé par Mr. Damase Paquin,
pour les services qu'il a rendu à la paroisse dans l'année qui vient de s'écouler et espérant qu'il voudra bien continuer à rendre les services à la paroisse dans le cour de l'année qui se présente.
- 3^{me} Le conseil autorise le Secrétaire-trésorier à faire une demande au gouvernement pour accorder une aide pour la confection du chemin de front du rang 8 ainsi que le pont qu'il y a à faire dans ce chemin. Le secrétaire a fait cette demande à Mr. Joseph Girard, député avec prière de transmettre cette demande au gouvernement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Euchèr Boutin - Secrétaire-trésorier
J.B. Carboneau, Maire

2 mars 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1^{er} Mr. Alphonse Lévesque ayant vendu sa terre donne sa démission comme conseiller parce qu'il est tombé dans l'incapacité de siéger comme conseiller et sa démission est acceptée par le conseil à l'unanimité.

.....

- 5^{me} Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
que Mr. Idace Bouliane Narcisse Piquet et Jean Bte Jean soit nommé estimateur et que Mr. Auguste Marceau soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 4-5 et Mr. Philippe Frigon inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs

6-7 depuis la route entre les lots 24-25 jusqu'au canton Parent et Mr. Gustave Laliberté inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rang 6-7 depuis la route entre les lots 24-25 jusqu'à la rivière Attiquapé c'est-à-dire y compris les lots No 50 et Mr. Camil Côté inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du rang nord et Mr. Dufirène inspecteur de voirie pour la route du rang 6 d'Albanel et Mr. Raymond Trudelle inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 6-7 du canton Albanel et Mr. Justinien Allard inspecteur pour la route du rang 7 d'Albanel et Mr. Théodore Quellet pour la route des rang 7-8 de Normandin et Mr. Jean Villeneuve inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang 8 de Normandin et Mr. François Pronovost inspecteur de voirie pour la route des rangs 5-6 et M. Wilbrode Chalifour inspecteur de voirie pour la route du rang 4.

6me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Théophile Ménard,
que Messieurs Philémon Lemieux Alfred Trottier Eric Savageau et Antoine Laprise soit nommés inspecteur agraire et Messieurs Ernest Frigon et Zéphirien Quellet soit nommés gardien d'enclos public

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

7 avril 1896

Il est proposé et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que le conseil municipal de St-Félicien voit à faire ouvrir le chemin par l'Afrique pour monter à Normandin quand le passage sur la rivière deviendra dangereux près de l'Eglise voyant que le courrier n'est pas tenue de passer par St-Méthode il serait bien

raisonnable de lui exempter de faire le tour et remonter passer sur le pont.

2me Mr. Théophile Ménard propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que Mr. Thomas Laflamme soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du rang nord.

3me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que Mr. John McDonald soit nommé Surintendant spéciale pour faire un tracé de chemin de front dans le rang nord depuis le lot No. 29 jusqu'à la grande ligne du canton Parent.

Le procès verbal est lu et adopté unanimement

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

4 mai 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil come suit:

Le pont dans le chemin de front du rang nord près de chez Mr. Joseph Rompré construit par Mr. J.E. Trottier a été accepté par le conseil.

Mr. Théophile Ménard propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
que Eucher Boutin Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer un billet au nom du conseil de soixante onze piastres et quarante huit centims à la banque nationale de Roberval pour J.E. Trottier et cie pour le payment d'un pont

Adopté unanimement.

Une demande est faite par Mr. Alphonse Bélanger pour faire un déba-

rassé de chemin de front dans le rang nord depuis la route jusqu'à ses lots pour transporter son grain de semence.

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

1er juin 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Aubert Haine propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
de demander une aide au gouvernement par l'entremise de Mr. Jos Gérard
Député pour ouvrir une route entre les lots 41-42 du canton Normandin
depuis le fronteau entre les rangs 6-7 jusqu'au rang 10 laquelle route
devra être la sortie des colons qui sont à défricher leurs lots dans les
rangs 8-9-10 et qui n'ont pas une sortie cette route projetée serait
une des plus importante pour l'avancement de cette partie de notre
paroisse de Normandin

Adopté

(signé) J.B. Carbonneau Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

6 juillet 1896

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

1. Qu'un emprunt de deux cent piastres soit fait pour payer les travaux faits et à faire dans les chemins et les ponts dans la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel et pour remettre la somme

de cinquante piastres qui est due à Madame Joseph Frigon avec l'intérêt de la présente année et la somme de soixante onze piastres et quarante huit centims qui est due par le conseil à la banque Nationale de Roberval et qu'une taxe annuelle suffisante pour payer l'intérêt soit imposé chaque année et la dite somme sera remboursable dans cinq ans et qu'une séance spéciale du conseil municipal des Cantons unis de Normandin et d'Albanel aura lieu mardi le vingt et unième jour du mois de juillet mil huit cent quatre vingt seize chez Mr. J.B. Carbonneau à dix heures de l'avant midi à laquelle session les électeurs devront voter pour approuver ou désapprouver le dit règlement et le conseil s'occupera de tout ce qui est du ressort du conseil. Avis public en sera donné.

2me Qu'un chemin soit ouvert dans le rang 5 du canton Albanel depuis le lot No. 21 jusqu'au lot No. 38 et que d'après le rapport de Mr. Damase Lamontagne surintendant spéciale norme pour faire un tracé de chemin dans le rang 5 depuis le lot No. 21 jusqu'au lot No. 38 le dit chemin devra partir du lot No. 21 entre cinq à six arpents du cordon et continuer pour arriver au lot No. 25 à environ deux arpents et demie du cordon et ensuite le chemin devra passer dans le cordon jusqu'au lot No. 38 et qu'un demi chemin soit ouvert dans le dit tracé de Mr. Damase Lamontagne Surintendant spécial.

3me Que les propriétaires du rang 5 du canton Albanel sont tenus à essoucher et égoûter un bon demi chemin dans le tracé de Mr. Damase Lamontagne d'ici au quinzième jour du mois de septembre mil huit cent quatre vingt seize avec les ponts nécessaires pour cette année.

4me Que le conseil aura le droit de faire parchever ce chemin dans l'année mil huit cent quatre vingt dix huit s'il le juge à propos.

.....

6me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
que ceux qui travailleront aux côtés des ponts sur les rivières
seront payés en temps.

.....

Adopté

(signé) Eucher Boutin Secrétaire-trésorier
J.B. Carbonneau Maire

21 juillet 1896

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

1er Un règlement pour emprunter la somme de deux cents piastres est soumis aux électeurs de la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

2me Le Secrétaire-trésorier a pris l'enregistrement des voix

Pour le règlement ont votés

1	Gustave Laliberté	oui
2	Julien Gauthier	oui
3	Florent Laliberté	oui
4	Léger Carbonneau	oui
5	Wilbrod Chalifour	oui

1	Pierre Boulet	non
2	Séraphin Villeneuve	non
3	Aphée Frigon	non
4	Ernest Frigon	non
5	Jean Villeneuve	non
6	Narcisse Piquet	non
7	Arthur Trudelle	non
8	Trefflé Fortin	non
9	Rubert Trottier	non

3me Les votes pris le règlement se trouve desapprouvé et Mr. le Maire J.B. Carbonneau croyant l'approbation du dit règlement nécessaire pour la bonne administration de la municipalité demande au conseil-

iers de bien vouloir accepter sa résignation comme maire et conseiller qui a été accepté par Mr. Auguste Genest Théophile Ménard Joseph Hébert et Damase Paquin.

- 4me Mr. Théophile Ménard demande d'accepter sa résignation comme conseiller qui a été accepté par Mr. Auguste Genest Joseph Hébert et Damase Paquin Mr les conseillers restant en charge ont décidé d'attendre au premier lundi du mois d'Août pour la nomination des nouveaux conseillers.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

3 Août 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr Joseph Hébert,
que Mr. Aubert Hamel soit nommé président de l'assemblée.
- 2me Mr. Joseph Hébert propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que M. Pierre Boulet soit élu conseiller en remplacement de Mr. J-Bte Carbonneau et que Mr. Jérémie Trottier conseiller en remplacement de Mr. Théophile Ménard

Adopté unanimement

- 3me Une session spéciale du conseil municipal des cantons unis de Normandin et d'Albanel est convoqué pour samedi le huitième jour du mois d'Août mil huit cent quatre vingt seize chez Mr. J.B. Carbonneau à sept heures du soir pour l'élection du Maire et tout ce qui est ressort du conseil.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé:) Aubert Hamel, président
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

3 Août 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Barthélémy Tremblay,
que Mr. Pierre Boulet soit élu maire de cette municipalité.
Adopté
- 2me Mr. Damase Paquin propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que le nouveau maire Mr. Pierre Boulet soit autorisé à signer
l'assemblée du 21 juillet
Adopté

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier
Pierre Boulet, Maire

17 Août 1896

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

- 6 Une demande est faite par Mr. Idace Boullane et Joseph Frigon pour
diviser le chemin de front entre les rangs 6-7 du Canton Normandin
sur les lots 19-20

Sur le lot 20 Mr. Cérénus Boullane voisin du lot No. 19 prend sa part de chemin et Mr. Philippe Frigon prend l'autre côté. Philippe Frigon prend sa part de chemin voisin de Pierre Boulet et Lucien Trottier. Mr. Idace Boullane prend sa part de chemin de l'autre côté voisin de Eucher Boutin et M. Joseph Frigon prend sa part de chemin voisin du lot No. 20 et chaque propriétaire est d'accord de prendre son fossé de son côté du chemin c'est-à-dire voisin de sa terre. Et le pont entre les lots No. 19-20 Le reste à l'entretien de Mr. Idace et Cérénus Boullane.

Et les parties ont signé lecture faite.

(signé) X Idace Boullane (sa marque)
Joseph Frigon

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

Roberval 25 Mars 1895

Mr Eucher Boutin - Sec. Trés. - Municipalité

Normandin -

Monsieur,-

Je vous envoie un duplicata de votre cautionnement avec certificat d'Enregistrement - - Le coût est de une piastre & cinquante centims dont Je vous prie de faire remise par le retour de la malle - Veuillez ajouter un timbre poste de 3 centims que J'ai mis sur l'enveloppe -

Votre dévoué -
J.C. Lindsay
Régistrateur

N.B. Le timbre de 30¢ a été apposé sur le duplicata qui demeure de record dans mon bureau. - J.C.L.

8 Septembre 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

.....

- 3me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Barthélémy Tremblay,
que Mr. L. et P. Martin soit nommé Inspecteur de voirie pour le
chemin de front entre les rang 6-7 du canton Normandin depuis les
lot No 50 jusqu'aux lots No. 61.
- 4me Une demande est faite par Mr. Israel Paradis pour ouvrir un chemin
dans le rang nord depuis le lot No. 43 jusqu'à la ligne qui sépare le
rang nord d'avec les rangs 9-11 Cette demande est pris en considé-
ration par le conseil avis public en sera donné pour convoquer les
intéressés au dit chemin.
- 5me Mr. Philémon Lemieux après avis spécial est venu au conseil pour
s'entendre avec Mr. Wilbrod Cahifour pour une voiture brisée
paraît-il sur un pont dans le chemin de front de Mr. Philémon
Lemieux ce dernier refuse de payer avant d'avoir le rapport de
l'inspecteur de voirie. Mr. Philémon Lemieux déclare être prêt à
payer si l'inspecteur de voirie déclare que le pont n'était pas
recevable.
- 6me Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que Mr. Narcisse Piquet soit autorisé à faire les travaux pour le
chemin de front du rang nord ou les faire faire et conduire l'ou-
vrage depuis la route jusqu'au lot No. 44
- 7me Mr. Auguste Genest propose,

secondé par Mr. Barthélemy Tremblay,
que la taxe soit imposé pour cette année à dix centims par cent
piastre pour le canton Albanel et que la taxe pour le canton
Normandin soit imposé à vingt centims par cent piastres pour cette
année et qu'un avis spécial soit donné à la Corporation de St-
Félicien lui demandant de faire entreprendre sa part de chemin
d'hiver pour passer par l'Afrique et qu'un autre avis soit donné à
la Corporation de St-Méthode leur demandant de fermer pour cet hiver
le chemin de front entre les rangs 6-7 depuis les lots No. 10
jusqu'à St-Méthode.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin Secrétaire - Trésorier

5 Octobre 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Considérant que par acte sous seing privé signé et daté en présence
de témoin à St-Cyrille de Normandin le neuvième jour de Mars de
l'année mil huit cent quatre vingt quinze et enregistré au bureau
d'enregistrement de la seconde division du Comté du Lac St-Jean le
treizième jour de Mars mil huit cent quatre vingt quinze le Sieur
Ulric Hébert du même lieu cultivateur s'est obligé conjointement et
solidairement avec Prudent Boutin du même lieu cultivateur et avec
Eucher Boutin le secrétaire-trésorier de ce conseil envers la
corporation des cantons unis de Normandin et d'Albanel à l'accom-
plissement fidèle des fonctions du dit secrétaire-trésorier et au
paiement de tous le deniers dont il peut être redevable dans
l'exercice de sa charge en capital intérêt frais amendes ou dommages
et intérêts considérant qu'à la sûreté du cautionnement ci-dessus
ledit Ulric Hébert a affecté et hypothéqué en faveur de la dite
corporation le lot No. 36 dans le septième rang de Normandin jusqu'à
concurrence de la somme de deux cents piastres

Considérant que le dit Ulric Hébert a vendu le susdit lot de terre et qu'il lui est nécessaire d'avoir une décharge mainlevé du dit cautionnement

Et considérant enfin que ce conseil se trouve avoir une garantie suffisante par le cautionnement du dit Prudent Boutin

En conséquence

Il est proposé par Mr. Aubert Hamel,

secondé par Mr. Jérémie Trottier,

Et unanimement résolu,

que Mr. Ladislas E. Otis Marchand du Village de Roberval soit et est par les présentes autorisé à donner pour et au nom de la dite corporation décharge et main levé pure et simple au dit S. Ulric Hébert du cautionnement ci-dessus mentionné et à signer tout acte nécessaire à cet effet.

2me A une assemblée de tous les contribuables du canton Albanel tenue à la résidence de Mr. Lous Trudelle le vingt quatrième jour du mois de Septembre mil huit cent quatre vingt quinze Il est proposé par Mr. Johnny Leclerc,
secondé par Mr. Louis Trudelle,
que Mr. Louis Ouellet soit nommé président pour l'assemblée et que Raymond Trudelle soit nommé Secrétaire.

Mr. Barthélemi Tremblay propose,

secondé par Mr. Simon Martel,

que l'inspecteur de voirie soit autorisé à faire le chemin de front sur les lots No. 48 sur le rang 7 et les lots No. 49 et 51 sur le rang 6 au frais de contribuables du canton Albanel en attendant la vente des lots

Adopté unanimement

(signé) Raymond Trudelle secrétaire
Louis Ouellet président

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

9 Novembre 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Jérémie Trottier,
de faire une demande au gouvernement par l'entremise de Mr. Joseph Gérard
Député pour avoir une aide pour la continuation de la route des rangs 7-
8-9-10 ainsi que pour le pont sur la rivière Attiquapé parce qu'il y a un
bon nombre de colons qui son rendu sur leurs lots et qui vont faire un
défriché assez considérable cette année et qui n'ont pas de chemin pour
se rendre sur leus lots ce chemin projeté serait d'une grande utilité
pour l'avancement de cette partie de notre paroisse de Normandin.

Le compte de S & P. Martin a été accepté par le conseil pour ouvrage
fait sur le lot No. 52 rang 6 appartenant à Mr. Bouchard

Le conseil a demandé à fermer le chemin de front entre les rangs 6-7
pour aller à St-Métode mais après avoir examiné le pour et le contre il a
été unanimement résolu de ne pas le fermer pour cette année.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

7 Décembre 1896

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
de suspendre la clôture de la route du rang 7 D'Albanel et la clôture du
rang 7 du canton de Normandin chez Mr. Narcisse Nadeau à une autre séance
du conseil.

Mr. Joseph Hébert propose,
secondé par M. Auguste Genest,
que Mr. Idace Bouliane soit nommé Surintendant spécial pour visiter les
lieux pour le chemin de front entre les rangs 8-9 du canton Normandin
depuis la ligne du rang nord jusqu'à la clôture et tracer la route pour
se rendre au dit chemin

Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à poursuivre par mandat de
saisie pour les arrérages de taxes municipales et scolaires. Avis
spécial en sera donné aux intéressés

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Aubert Hamel, président
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

4 Janvier 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Jérémie Trottier demande sa démission comme conseiller pour la
raison qu'il n'est pas propriétaire et par conséquent qu'il n'a pas le
droit d'être conseiller sa démission a été unanimement acceptée par les
conseillers

Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Auguste Genest,
de présenter des remerciements au Secrétaire Provincial pour avoir bien

voulu nous envoyer par l'entremise de Mr. Joseph Gérard Député les status refondus de 1888 et les amendements jusqu'à aujourd'hui.

Mr. Auguste Genest propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
que Mr. Alexandre Nadeau soit élu conseiller en remplacement de Mr. Jérémie Trottier qui est tombé dans l'incapacité.
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté
excepté depuis 3^èment à 5^èment

(signé) Pierre Boulet maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

11 Janvier 1897

- 1^{er} Sur proposition de Mr. Barthélemi Tremblay,
secondé par Mr. Pierre Duchaine,
que Mr. Marcel Ménard soit élu conseiller en remplacement de Mr. Barthélemi Tremblay sortant de charge.
- 2^{me} Sur proposition de Mr. Marcel Ménard,
secondé par Mr. Pierre Duchaine,
que Mr. Michel Cantin soit élu conseiller en remplacement de Mr. Auguste Genest sortant de charge.
- 3^{me} Mr. Aubert Hamel président de l'assemblée une heure après la nomination des conseillers déclare Mr. Marcel Ménard et Mr. Michel Cantin élu conseiller.
- 4^{me} Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
pour convoquer une séance spéciale du conseil pour le dix huitième jour de Janvier à sept heures de l'après midi pour l'élection du maire et tout ce qui est du ressort du conseil.

Adopté unanimement.

(signé) Aubert Hamel Président
Eucher Boutin Secrétaire trésorier

18 Janvier 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Joseph Hébert propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que Mr. Pierre Boulet soit élu de nouveau Maire de cette municipalité.
Adopté unanimement.
- 2me Les comptes du Secrétaire-trésorier après avoir été accrédité par Mr. le Curé ont été accepté unanimement par les conseillers.
- 3me Eucher Boutin Secrétaire-trésorier a été de nouveau rengagé au prix de quarante cinq piastres pour la présente année.
- 4me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Joseph Hébert,
de donner à Monsieur le Curé ses taxes municipal pour cette année et l'année dernière en reconnaissance des services qu'il a rendu à notre municipalité.
Adopté unanimement.
- 5me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
de donner de nouvelles instructions à Mr. Idace Boullane Surintendant spécial de faire la visite du chemin de front entre les rants 8-9 depuis la ligne du rang nord jusqu'au cinturon et la route depuis la rivière pour se rendre au dit chemin et de dresser un procès verbal.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet -Maire
Eucher Boutin Secrétaire trésorier

1er Février 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Le procès verbal fait par Mr. Narcisse Piquet pour le chemin de front du rang nord depuis le lot No. 54 jusqu'à la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 a été accepté et homologué unanimement par les conseillers.

Je soussigné Narcisse Piquet Surintendant spécial nommé pour faire un tracé de chemin de front dans le rang nord de Normandin déclare que suivant l'avis public que j'ai donné je me suis rendu sur les lieux lundi le cinquième jour du mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt seize à dix heures de l'avant midi pour entendre les intéressés et faire un tracé pour le chemin de front dans le rang nord de Normandin de puis le lot No. 43 jusqu'à la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 et je suis d'avis que le chemin de front peut se faire dans ou à peu près dans le tracé que j'ai fait.

1er Un chemin de front doit être ouvert dans le rang nord de Normandin depuis le lot No. 43 jusqu'à la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 dans le tracé que j'ai fait ou à peu près dans le même tracé.

2me Que chaque propriétaire ou occupant devra égoûter et essoucher un bon demi chemin avec les ponts nécessaires pour passer en voiture d'ici au premier jour du mois de juillet mil huit cent quatre vingt dix sept.

3me ...

4^{me} Que ces travaux devront être exécuté sous la surveillance de l'Inspecteur de voirie du rang nord.

(signé) X Narcisse Piquet (sa marque)
Surintendant spécial

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet - Maire
Eucher Boutin - Secrétaire-trésorier

15 février 1897

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

1^{er} Le procès verbal fait par Mr. Idace Bouliane a été modifié et accepté par le conseil.

2^{me} Qu'un chemin soit verbalisé entre le rangs 8-9 depuis la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 jusqu'à la cinture au lot No. 61 et la route doit passer entre les lots No. 42-43 et en partant de la rivière il faudra faire à peu près trois arpents pour prendre la route et détourner le chemin en arrivant à la ligne entre les lots No. 42-43 pour éviter le rocher.

3^{me} Une chemin de front doit être ouvert entre les rangs 8-9 du Canton Normandin depuis la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 jusqu'à la cinture au lot No. 61 dans le tracé que j'ai fait ou à peu près dans le même tracé.

(signé) Idace X Bouliane (sa marque)
Surintendant spécial

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet - Maire
Eucher Boutin - secrétaire-trésorier

5 Avril 1897

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

1er Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard,
qu'il y ait deux arrondissement de votation dans notre municipalité
une dans Normandin No. 32 et une dans Albanel No. 32.
Adopté unanimement.

.....

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

7 Juin 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

.....

Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Alexandre Nadeau,
que Mr. Jean Vallé soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de Mr.
Thomas Laflamme.

Une demande est faite par Mr. Noel Villeneuve pour verbaliser le
chemin du rang nord depuis la grande ligne entre le canton Normandin et
Parent jusqu'au lot No 29. Avis public devra en être donné pour convoquer
les intéressés d'assister à la réunion du conseil qui aura lieu le
premier lundi de juillet. Avis public en a été donné

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

5 Juillet 1897

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

Sur proposition de Mr. Aubert Kamel,
secondé par Mr. Damase Paquin sur la demande de Mr. Neil Villeneuve et
par règlement du conseil,
qu'un chemin de front soit verbalisé dans le rang nord de Normandin
depuis la ligne entre le canton Normandin et parent jusqu'au lot No. 29
et qu'un débarassé soit fait d'ici au quinze de Septembre mil huit cent
quatre vint dix sept dans ou à peu près.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin Secrétaire-trésorier

2 Août 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Sur proposition de Mr. Joseph Hébert,
secondé par Mr. Marcel Ménard,
qu'une demande soit faite au gouvernement pour avoir une aide pour faire
la route dans le rang sept de Normandin entre les lots No. 41-42 car
cette route serait d'une grande utilité pour l'avancement de la colonisa-
tion dans cette partie de notre paroisse car il y a un bon nombre de

colons qui ont fait du défriché l'hiver dernier dans les rang huit et neuf et qui ont fait passer un bon feu dernièrement qui leur permettra de faire une bonne semence au printemps maintenant qu'un bon pont est bâti sur la rivière. Nous espérons que vous voudrez bien accéder à notre demande et continuer à venir en aide à nos colons qui ont bien besoin de chemin.

Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Michel Cantin,
que Mr. François Pronovost Inspecteur de voirie fasse faire le pont dans la part de route de Olivier Frigon rang cinq de Normandin d'ici à Jeudi soir le cinq du courant

Mr. Joseph Hébert propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
qu'un avis spécial soit donné à Philippe Frigon, Inspecteur de voirie pour faire vider des fossés dans le chemin de front de Normandin pour aller à Attiquapé chaque côté des lots qui sont près d'ici à la fin d'Août pour permettre à ces derniers d'égoûter leur lot.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Aubert Hamel, président
Eucher Boutin, Secrétaire-Trésorier

7 Septembre 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1^{re} Le rôle de cotisation a été révisé en présence des estimateurs après avoir entendu les intéressés
- 2^{me} Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que Mr. François Cosset soit nommé Inspecteur de voirie en remplace-

ment de Mr. Théodore Veillette qui refuse d'agir comme inspecteur de voirie.

Adopté unanimement.

3me Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que le conseil soit responsable des dommages causés à Mr. Jérôme Gingras dans son grain s'il y en a par les animaux qui peuvent passer par les barrières qui son laissé ouvertes par la négligence des gens qui passent dans la vieille route.
Adopté unanimement

Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que la taxe soit imposé cette année à vingt centims par cent piastres pour Normandin et dix centims par cent piastres pour Albanel.
Adopté unanimement.

Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que le conseil autorise le Secrétaire trésorier à faire vendre par saisie les lots de ceux qui refuseront de payer leurs taxes municipal et scolaire
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

4 Octobre 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard,

qu'une demande soit faite à l'Honorable Adélarde Turgeon, Commissaire de colonisation appuyant la demande déjà faite par Mr. B.A. Scott lors de son voyage avec les Honorables Ministres à Mistassini lui demandant une aide pour continuer l'ouverture d'un chemin depuis Albanel jusqu'à Mistassini de plus il est résolu de renouveler à l'Honorable Ministre de colonisation la demande déjà faite en date du deuxième jour du mois d'Août mil huit cent quatre vingt dix sept pour faire une route dans le rang sept du Canton Normandin entre les lots No. 47 et 42 voyant que la saison est déjà bien avancé et que les colons ont bien besoin de ce chemin pour se rendre sur leurs nouveaux lots qui seront prêt à recevoir une bonne semence le printemps prochain.

Nous espérons que vous voudrez bien accéder à notre demande et nous accorder tout l'appui possible.

2me Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard,
que le procès verbal fait par Mr. Philémon Lemieux surintendant spécial et l'acte de répartition soit accepté par le conseil et qui a été accepté par Mr. Eugène Trottier qui s'est déclaré satisfait du procès verbal et de l'acte de répartition et il est prêt à faire les travaux nécessaire pour aider à Mr. Auguste Genest à clairer le bois pour conduire son eau et il ne prétend pas se faire aider par les propriétaires des parts de route voyant que sa ne vaut pas la peine et il est prêt à payer la moitié du coût du procès verbal fait par Mr. Philémon Lemieux

3me Une demande est faite par Mr. J. Bte Jean pour que la taxe municipale imposé pour cette année pour le rang neuf soit employé pour aider à faire le défriché dans la route du rang huit.
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté unanimement

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin - secrétaire-Trésorier

Province de Québec
Municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel

Aux habitants de la municipalité des cantons unis de Normandin et d'Albanel.

Avis public est par le présentes donné par Philémon Lemieux Surintendant spécial nommé pour visiter le lot No. 24 du rang 5 où l'eau qui s'égoute sur le lot No. 25 déclare que suivant l'avis public que j'ai donné je me suis rendu sur les lieux mardi le dix septième jour d'Août mil huit cent quatre vingt dix sept pour entendre les intéressés et visiter le lot No. 24 rang 5 de Normandin pour voir l'eau qui égoute sur le lot No. 25 et donne mon rapport au meilleur de ma connaissance

Mr. Auguste Genest occupant le lot No. 25 était seul présent le jour que j'ai fait la visite lere coulée qui se trouve à huit arpents du rang 5 traverse la terre du No. 25 et s'étant à la ligne de Mr. Picard en fond marécageux de quatre arpents et demie de large ce qui forme seize à dix sept arpents s'égoutant sur le lot No. 25 Les parts de route sont Mr. P. Boulet de C. Boulet qui y mettent de l'eau. 2ème coulée qui sort à la route par deux saignées se trouve à douze et treize arpents du rang 4 prend à la ligne de Mr. Picard et égoute au moins un arpent de chaque côté qui forme en tout neuf arpents qui égoute sur le No. 25 Les parts de route sont Mr. N. Picard la moitié de sa part de route Mr. E. Trottier E. Frigon et A. Trudel qui s'égoute sur le No. 25

3ème coulée qui se trouve à vingt arpents du rang 4 prend à la ligne de Mr. Picard égoute un arpent de chaque côté qui forme neuf arpents de terre qui égoute sur le No. 25 Les parts de route son J. Bte Jean O. Palin G. Laliberté et N. Saulnier

4ème coulée je n'ai pu constater la grandeur de l'étendu terrain du No. 24 qui égoute sur le No. 25 mais il y met assez d'eau pour aider au No. 25 à faire les travaux. Les parts de route sont Mr. E Dufour J. Gingras et E. Matte égoutant les 2/3 de sa part dans la coulée qui se trouve à vingt trois arpents et demi du rang 5

Remarque Les travaux à faire sont des fossés sur le No. 25 et les gens qui ont des parts de route y travailleront suivant la répartition Mr. A. Genest doit débarasser les coulées des aunes et M. E. Trottier sera obligé de lui aider à ôter le bois qui osbtrve le passage de l'eau et creuser les fossés à la profondeur voulu.

Mr. A. Genest devra avertir les intéressés vingt d'avance et devant un inspecteur agraire les traveaux seront fait à sa demande

Les intéressés païront deux piastres et cinquante centims au conseil pour ma visite

Donné ce neuvième jour du mois de Septembre mil huit cent quatre vingt dix sept

(signé) Philémon Lemieux Surintendant spécial

6 Décembre 1897

Il est ordonné et statué par résolution du conseil come suit:

Mr. Damase Paquin propose,
secondé par Mr. Alexandre Nadeau,
que les perches dans la route des rangs six et sept du canton Albanel soient payées quatre vint centims le cent aux propriétaires de la clôture déjà faite dans les parts des dites routes des rangs six et sept du Canton Albanel pour être payé par les contribuables intéressés.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

10 Janvier 1898

- 1er Sur proposition de Mr. Alexandre Nadeau,
secondé par Mr. Alphonse Lévesque,
que Mr. Pierre Boulet soit élu Président de l'assemblée.
Adopté unanimement.
- 2me Mr. Alexandre Nadeau propose,
secondé par Mr. Alexis Fortin,
que Mr. Jérôme Gingras soit élu conseiller en remplacement de Mr.
Alexandre Nadeau sortant de charge.
- 3me Mr. J.E. Trottier propose,
secondé par Mr. François Pronovost,
que Mr. Joseph Villeneuve fils de Séraphin soit élu conseiller en
remplacement de Mr. Joseph Hébert sortant de charge.
- 4me Mr. Pierre Boulet Président de l'assemblée une heure après la
nomination des conseillers comme il n'y avais pas eu d'objection
déclare élu conseiller Mr. Jérôme Gingras et Mr. Joseph Villeneuve
conseillers

L'assemblée est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, président
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

17 Janvier 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que Mr. Joseph Villeneuve soit nommé président de l'assemblée pour
l'élection du Maire.
- 2me Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard,

que Mr. Pierre Boulet soit élu Maire de la municipalité.
Adopté unanimement.

Mr. Pierre Boulet prête serment comme Maire et prend son siège.

- 3me Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que les sessions du conseil se tiendront à l'avenir dans la salle
publique
Adopté unanimement
Avis public en a été donné

.....

- 5me Mr. Marcel Ménard propose,
secondé par Mr. Michel Cantin,
que le Secrétaire trésorier soit rengagé au même prix de l'année
dernière c'est-à-dire à quarante cinq piastres
(\$45-00)
Adopté unanimement

- 6me Le Secrétaire trésorier a rendu ses comptes de l'année dernière qui
ont été acceptés unanimement par les conseillers.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 février 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1. Une demande est faite par le conseil sur proposition de Mr. Aubert
Hamel,
secondé par Mr. Michel Cantin,

que le Secrétaire-trésorier donne un avis spécial à Mr. Téléphone Bélanger pour mettre des gardes au pont du petit lac suivant la promesse qu'il en a faite.

2. Sur proposition de Mr. Damase Paquin, secondé par Mr. Michel Cantin, que Mr. Eugène Perron soit nommé pour visiter le pont sur la rivière près de son moulin pour voir l'aide qui serait nécessaire pour conserver le pont et faire un rapport au conseil le premier lundi de Mars 1898

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 mars 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1. Mr. Aubert Hamel propose, secondé par Mr. Jérôme Gingras et unanimement résolu par les autres conseillers, qu'une demande soit faite au gouvernement pour faire un aile au pont sur la rivière Attiquapée le finir ce pont relie la route du rang sept de Normandin qui passe entre les lots No 41-42 à la route qui doit être faite dans le rang huit pour se rendre au chemin de front entre les rangs 8-9. La résolution du conseil est aussi pour demander à l'Honorable A. Turgeon Ministre de la colonisation et des mines s'il veut bien faire terminer la dite route du rang sept de Normandin et faire un bon demi chemin dans la route du rang huit pour donner un chemin aux colons des rangs huit et neuf du canton Normandin qui se préparent à faire une bonne semence au printemps.
2. Mr. Eugène Perron a fit son rapport au conseil pour la visite du pont qu'il devra faire il dit qu'il faut un aile de trente pieds le

long et environ six pieds de haut et quatre toise de pierre pour mettre dans l'aile.

3. Une demande est faite par Mr. Joseph Rompré et Mr. Thomas Laflamme pour répartir la route du rang nord de Normandin
Avis public en sera donné pour convoquer les intéressés.

.....

5. Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que Mr. Fortunat Roy soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front rang cinq Albanel, Mr. Louis Ouellet, Inspecteur de voirie pour la route rang six Albanel, Mr Jacques Rochette Inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs six et sept, ... etc

...

6. Mr. Damase Paquin propose,
secondé par Mr. Michel Cantin,
que Messieurs Romuald Dumais, Zoel Turgeon, et Chrysologue Fournier soient nommés inspecteurs agraires pour la municipalité.

.....

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

2 mai 1898

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

1. Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard et adopté unanimement par les conseillers qui ont pris part aux délibérations,

que la route du rang sept entre les lots No. 41-42 soit verbalisé par règlement du conseil Mrs Damase Paquin et Jérôme Gingras étant intéressé dans cette route n'ont point pris part aux délibérations de la verbalisation de la dite route, et que les travaux de la dite route soient fait par les intéressés du rang sept depuis chez Mr Joseph Poirier jusqu'à la ligne entre le canton Normandin et le canton Gérard.

.....

Zer Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que la route du rang huit entre les lots No. 42-43 soit verbalisé par règlement du conseil et que les travaux de la dite route soient fait par les intéressés du rang huit de Normandin et que en partant du pont la route devra suivre le tracé actuel jusqu'à la ligne entre les lots No. 42-43 et continuer dans la ligne jusqu'à dans les environs de quinze à dix huit arpents du pont en continuant jusque sur les cotes et laisser la ligne pour éviter les coulées et ensuite si les intéressés trouvent plus avantageux de continuer la route droite jusqu'au chemin de front entre les rangs huit et neuf où si c'est plus avantageux de reprendre la ligne entre les lot No. 42-43 jusqu'au chemin de front entre les rangs 8-9.
Adopté unanimement.

.....

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

4 juillet 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr Joseph Villeneuve,
que le Maire Mr. Pierre Boulet et le Secrétaire-trésorier Eucher
Boutin soient autorisés à emprunter de la Banque de Roberval au nom
de la municipalité la somme de soixante dix piastres pour payer
l'ouverture du chemin de front dans le rang nord de Normandin sur
les lots No. 17-18-26-27-28. Cet emprunt est demandé pour payer les
hommes qui ont travaillé au chemin quatre vingt centims par jour au
lieu de une piastres en retardant à les payer après une répartition
faite.
Adopté unanimement.

2e Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que Mr. Philippe Dion soit nommé Inspecteur de voirie en remplace-
ment de Mr. George Nadeau pendant son absence pour la route du rang
sept.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

1er Août 1898

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Marcel Ménard,
que Mr. Alfred Fortin soit nommé Inspecteur de voirie pour la route du
rang huit en remplacement de Mr. Eugène Perron qui comme étant seul à son
moulin comme meunier.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

6 Septembre 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Damase Paquin propose,
secondé par Mr. Aubert Hamel,
que le pont connu sous le nom du pont sur la coulée chez François
Allard soit reconstruit en neuf soit en bois où en croute avis
public pour convoquer les intéressés pour voir de quel manière on
devra le faire.
- 2e Une demande est faite par Mr. Romuald Dumais pour faire verbaliser
le cour d'eau qui passe dans le chemin de front entre les rangs 6-7
du canton Albanel sur le lot No. 27 Avis public en sera donné pour
convoquer les intéressés pour le premier lundi d'Octobre.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

3 Octobre 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Une demande verbal est faite par Mrs Joseph Martel et Fortunat Roy
pour verbaliser le chemin de front dans le rang 5 du canton Albanel
depuis le lot No. 37 jusqu'à la grande ligne au lot No. 61 et depuis
le lot No. 22 jusqu'au lot No. 12 Avis public en sera donné pour
convoquer les intéressés pour le premier lundi de Novembre.

2e Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Joseph Villeneuve,
que la taxe ordinaire soit imposé pour cette année à vingt centims
par cent piastres pour le Canton Normandin et dix centims par cent
piastres por le canton Albanel
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

6 Novembre 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Joseph Villeneuve propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,
que Mr. Gustave Laliberté soit nommé Inspecteur de voirie pour le
chemin de front entre les rangs 6-7 en remplacement de Mr. Gonsague
Mercier pour finir son temps.

2me Mr. Idace Boulianne propose,
secondé par Mr. François Cossette,
que Mr. Lucien Robert soit élu conseiller en remplacement de Mr.
Marcel Ménard pour finir son temps.
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 Novembre 1898

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

2eme Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Joseph Villeneuve,
que Mr. Siméon Thérberge soit nommé Inspecteur de voirie en remplacement de Mr. Claire Trottier et Mr. John Mc Donald Inspecteur de voirie en remplacement de M Henri Bronsard pendant son absence.

.....

7eme Après avis public donné le vingt Novembre mil huit cent quatre vingt dix huit le pont sur le ruisseau dans le chemin de front entre les rangs 6-7 connu sous le nom de pont chez Narcisse Piquet a été donné à l'entreprise sur les lieux par l'Inspecteur de voirie de l'arrondissement avec les conditions suivante Hauteur du pont sept pieds du fond de l'eau à venir sur la par Largeur douze pieds entre les cages largeur des quais coté sud vingt pieds en partant du fossé de Alfred Massicot côté nord seize pieds une aile de trente pieds du côté nord d'une hauteur pour garder la terre le premier rang devra être passé au niveau du fond du ruisseau quatre lambourdes de huit pouce sur dix pavé de seize pieds de longueur et scie de deux pouce et demie d'épaisseur des gardes de corps à tenon avec des guettes et des limendes sur le pavé en dessous des gardes de corps Le bois des quais devra être construit avant le quinze juillet mil huit cent quatre vingt dix neuf et reçu par l'Inspecteur de voirie de l'arrondissement.

Le dit pont a été adjudgé à Narcisse Piquet à raison de vingt piastres.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Pierre Boulet, maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

5 Décembre 1898

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr. Damase Paquin propose,
secondé par Mr. Joseph Villeneuve,
que Mr. Philémon Lemieux soit nommé Auditeur des comptes du conseil.
Adopté unanimement.
- 2eme Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Damase Paquin,
que Mr. Jérôme Gingras soit nommé Président de l'assemblée pour
l'élection des conseillers.
Adopté unanimement.
- 3eme Une demande par Mr. Xavier Langevin et secondé par Mr. Alfred Fortin
pour amendes le procès verbal du chemin de front du rang huit du
canton Normandin sur les lots NO. 39-40-41 en date du deuxième jour
du mois de Mai mil huit cent quatre vingt dix huit Avis public en
sera donné pour convoquer les intéressés pour le premier lundi de
Février mil huit cent quatre vingt dix neuf
- 4eme Mr. Aubert Hamel propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras et adopté unanimement par les autres
conseillers,
que le lot No. 16 dans le cinquième rang du canton Normandin soit
vendu au Conseil de Comté pour taxe municipal et scolaire apparten-
nant à Mr. Olivier Frigon parcequ'il refuse de payer pour un pont
qui a été fait sans sa part de route le cinq Août mil huit cent
quatre vingt dix sept par l'inspecteur de voirie

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

9 Janvier 1899

Le président ayant donné lecture des avis publics et certificat de publication ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1er Mr. Idace Bouliane cultivateur de Normandin propose par écrit, secondé par Mr. Onésime Larouche, forgeron de Normandin, que Mr. Jean Bte Carbonneau soit élu conseiller en remplacement de Mr. Pierre Boulet sortant de charge

2r Mr. Prudent Boutin cultivateur de Normandin propose par écrit, secondé par Mr. Onésime Larouche forgeron de Normandin, que Mr. Idace Bouliane soit élu conseiller en remplacement de Mr. Aubert Hamel sortant de charge.

3e M Philémon Lemieux Marchand de Normandin propose verbalement, secondé par Mr. Onésime Larouche forgeron de Normandin, que Mr. François Cosset soit élu conseillers en remplacement de Mr. Damase Paquin sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers de la dite municipalité de Normandin et d'Albane) le candidats sus-dénomés mis en nomination.

(signé) Jérôme Gingras
Président de la dite élection
Eucher Boutin Sec.-Trés.

16 Janvier 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. Jérôme Gingras propose,

secondé par Mr. François Cossette,
que Mr. Idace Bouliane soit nommé président de la dite assemblée
pour l'élection du Maire.

2^{me} Mr. Michel Cantin propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que Mr. J.B. Carbonneau soit nommé Maire de cette corporation.

Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le Maire prête serment et
prend son
siège.

3^{me} Le secrétaire trésorier a rendu les comptes du conseil qui ont été
acceptés unanimement par les conseillers.

4^{me} Mr. Idace Bouliane propose,
secondé par Mr. Michel Cantin,
que le secrétaire-trésorier soit rengagé de nouveau au même prix de
l'année dernière c'est-à-dire à quarante-cinq piastres.
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Euchel Boutin, Secrétaire-trésorier
J.B. Carbonneau, Maire

6 Février 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. François Cossette propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que Mr. J.B. Carbonneau, Maire de la dite municipalité soit autorisé à
faire un emprunt de deux cents piastres (\$200,00) à un intérêt au taux le
plus bas possible pour payer la dette flottante de ladite municipalité.

Cette motion est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

Note de l'auteur: Le 21 juillet 1896, le Maire J.B. Carbonneau, croyant l'approbation d'un emprunt de 200,00\$ afin de consolider les dettes du temps, nécessaire à la bonne administration de la municipalité et constatant, après vote des conseillers, que cet emprunt n'était pas approuvé, il démissionna. Déjà à cette époque J.B. Carbonneau avait des idées progressistes, et le 6 février 1899, lors de sa réélection comme maire, il imposa son point de vue en faisant autoriser cet emprunt avant toute autre chose. On voit que la démocratie existait déjà en ces temps là à Normandin. Sa décision était sage et juste, d'ailleurs c'est grâce à son bon jugement qu'il fut, de 1908 à 1916, député provincial, et c'est avec autant de discernement et de bon sens qu'il s'acquittait à bien de cette fonction. Comme en politique celui qui a bien servi ses électeurs, sa province et son parti, reçoit souvent une récompense, pour J.B. Carbonneau ce fut la prison. Ajoutons que ce fut comme "GOUVERNEUR DE LA PRISON DE QUEBEC".

6 mars 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr. Michel Cantin propose,
secondé par Mr. François Cossette,
pour autoriser le Maire J.B. Carbonneau et le secrétaire-trésorier Eucher Boutin à signer un billet en faveur de Marie Mathilde Delisle pour la somme de deux cent piastres à sept pour cent pour la dite municipalité.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire

Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

1 Mai 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. François Cossette propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que les sessions du conseil se tiendront à l'avenir pour l'été
jusque y compris le premier lundi de Novembre à sept heures du soir
au lieu d'être à dix heures du matin.
Adopté unanimement.

2me Mr. Michel Cantin propose,
secondé par Mr. Idace Bouliane,
qu'une demande soit faite au gouvernement pour venir en aide à la
municipalité pour construire un pont sur un ruisseau sur les bords
de la rivière Attiquapé qui est une cause que le passage est
interrompu pendant l'inondation de plus la municipalité sera obligée
de faire une terrasse pour passer durant l'inondation entre le dit
pont sur le ruisseau et le pont sur la rivière. Le dit pont devrait
coûter au moins deux cent piastres.
Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité des Cantons unis de Normandin et d'Albanel

A une session spéciale du conseil municipal des cantons unis de Normandin et d'Albanel convoqué par le Maire Mr. J.B. Carbonneau et tenue à la salle publique mercredi le dix septième jour du mois de Mai mil huit cent quatre vingt dix neuf conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Monsieur le Maire J.B. Carbonneau et Messieurs les conseillers Michel Cantin Jérôme Gingras Idace Boulianne et François Cossette formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les autres conseillers Messieurs Marcel Ménard et Joseph Villeneuve ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr Michel Cantin,
que le billet signé par Mr Antoine Laprise et endossé par Mrs Louis Ouellet Alp Lévesque Simon Martel Zéphirin Lavoie et Ferdinand Fortin soit accepté par le conseil en règlement du paiement des taxes municipal dues par les propriétaires du canton Albanel afin de leur permettre voyant qu'ils sont assez nombreux de s'ériger en municipalité
Adopté unanimement

De plus tout les comptes d'inspecteurs accepté par le conseil jusqu'à ce jour et ceux qui pourrait être accepté jusqu'à l'élection de la municipalité d'Albanel devront être payé par la municipalité d'Albanel.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, maire
Eucher Boutin, secrétaire-trésorier

5 Juin 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr. François Cossette,
que Mr. Ernest Frigon soit nommé Estimateur en remplacement de Mr.
Antoine Laprise qui doit sortir de notre municipalité.

2me Voyant qu'il est absolument nécessaire de faire un bout de clôture
d'un côté de la route dans le rang huit sur le lot No. 25 il a été
décidé de voir quelle clôture serait la moins coûteuse en perches où
en broche et faire faire la moins coûteuse.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 Août 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

.....

5me Une demande est faite par Mr. Auguste Marceau pour avoir un délai de
deux ans pour finir le chemin de front entre les rangs 4-5 du canton
Normandin depuis le lot No. 30 jusqu'au lot No. 37 ce délai est
accepté unanimement par les conseillers à condition qu'il y ait un
bon passage pour les voitures.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

5 Septembre 1899

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

5me Une demande est faite par Mr. Florent Paradis pour faire un tracé de chemin de front dans le rang 10 depuis la ligne entre le rang nord et le rang 10 jusqu'au lot No. 42 Mr. Jean Baptiste Paradis est nommé Surintendant spécial pour visiter les lieux et faire un tracé de chemin de front dans le rang 10 du canton Normandin depuis la ligne entre le rang nord et le rang 10 jusqu'au lot No. 42.

6me Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par tout les autres conseillers,
qu'une demande soit faite à la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean la priant de nous accorder un train quotidien cet hiver voyant l'augmentation postale et autre trafic occasionné par le grand nombre de colons qui sont venus pour défricher la forêt depuis quelques années ce qui serait un grand avantage pour tout le Comté du Lac St-Jean et en particulier pour nous qui sommes des plus reculé dans la forêt.

7me Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr. François Cossette,
que Mr. Israel Paradis et Charles et Oscar Dechêne soit exempté des taxes municipal due jusqu'à ce jour sur les lots No. 49-50-51-52 rang nord vu les incon vénients qui se rencontre dans cette partie du rang nord pour le chemin qu'ils ont été obligé de faire à leur frais et de l'entretenir seuls.

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

2 Octobre 1899

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

Qu'un chemin de front soit ouvert dans le rang six du canton Normandin depuis la grande ligne jusqu'au lot no. 42 dans le tracé fait par Mr. Jean Bte Paradis surintendant spécial et que ce chemin soit verbalisé par règlement du conseil et que ces travaux soit fait par les intéressés aux lots No. 39-40-41 du rang dix du Canton Normandin.

.....

Que ces travaux devront être exécuté sous la surveillance de l'inspecteur de voirie du rang dix du canton Normandin M Jean Bte Paradis Surintendant spécial demande deux piastres et cinquante centims pour sa visite et son procès verbal qui a été accepté par le conseil pour être payé par les intéressés

Mr. Michel Cantin propose,
secondé par Mr. Idace Boulianne,
qu'un avis public soit donné aux inspecteurs de voirie pour que chaque inspecteur dans son arrondissement respectif inspecte les chemins et ouvrages public faits et à faire et faire rapport par écrit au conseil de leur inspection.

M. Idace Bouliane propose,
secondé par M. François Cossette,
que M. Léon Rémillard soit autorisé à faire baisser le pont sur le ruisseau chez Mr Hamel et voir à faire réparer le pont chez Ms Hubert Trottier et François Pronovost et tout les autres ponts dans son arrondissement qui auront besoin d'être réparé et quant l'eau sera baissé de réparer le chemin pour aller à Attiquapé.

Le pont chez M. Narcisse Piquet est accepté par le conseil à la condition que si le pont souffre des dommages par l'eau au printemps les entrepreneurs devront le réparer à leurs frais.

.....

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J. B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

30 Octobre 1899

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Mr Michel Cantin propose,
secondé par Mr. Idace Boulianne,
que le chemin de front entre les rangs 6-7 du canton Normandin sur les
lots No. 61 soit verbalisé par règlement du conseil en partant du lot No.
60 dans le cordon jusqu'à la moitié environ du lot No. 61 et ensuite le
chemin de front devra passer sur le rang six pour éviter la coulée et
arriver à la grande ligne à environ deux arpents et demie du cordon et
qu'un bon passage soit fait avec un fossé pour arrêter l'eau dans les
trois jours qui suivront l'entrée en vigueur du dit procès verbal sans
qu'il soit nécessaire de faire un acte de répartition au cas où il n'en
est pas besoin.

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

Province de Québec

Municipalité du Canton Albanel

A une assemblée des électeurs de la municipalité du Canton Albanel tenue le trente et un d'octobre mil huit cent quatre vingt dix neuf à dix heures de l'avant midi en la maison de M. Louis Quellet en la dite Municipalité conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par J.E. Lindsay, Secrétaire-trésorier de la 2^{ème} Division du Lac St-Jean le vingt troisième jour du mois d'octobre mil huit cent quatre vingt dix neuf dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette Municipalité et demeurant aux archives du dit conseil sous la présidence de Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier de Normandin nommé à cette fonction par Mr. le préfet du Comté du Lac St-Jean par un avis en date du vingt trois octobre 1899.

Le président ayant donné lecture de l'avis le nommant à la présidence de l'assemblée publique des habitants de la municipalité du Canton Albanel ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1^{er} M. Antoine Laprise cultivateur Albanel propose,
secondé par M. Auguste Néron cultivateur Albanel,
que M. George Quellet cultivateur Albanel soit élu conseillers.

2^{ème} Mr. Louis Quellet cultivateur Albanel propose,
secondé par Mr. Thomas Quellet cultivateur Albanel,
que Mr. Fortuna Roy cultivateur Albanel soit élu conseillers.

3^{ème} Mr. Alp. Lévesque cultivateur Albanel propose,
secondé par Mr. Barthelémy Tremblay cultivateur Albanel,
que Mr. Antoine Laprise et Mr. Louis Quellet cultivateurs Albanel
soient élus conseillers.

4^{ème} Mr. Antoine Laprise propose,
secondé par Mr. Louis Quellet cultivateur Albanel,
que Mr. Romuald Dumais et M. Auguste Néron cultivateurs Albanel
soient élus conseillers.

5ème Mr. Louis Ouellet cultivateur Albanel propose,
secondé par Mr. Auguste Néron cultivateur Albanel,
que Mr. Barthelemy Tremblay, cultivateur, Albanel soit élu conseil-
lers.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et
ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats
qu'il y a de conseillers à élire l'élection est déclaré close et le
président proclame élus conseillers de la dite municipalité du Canton
Albanel les candidats eux dénommés mis en nomination

Vraie copie (Signé) Eucher Boutin
Secrétaire-trésorier

Province de Québec

Municipalité du Canton Albanel

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Albanel
convoqué par Mons. le préfet du Comté et tenue à la résidence de Mr.
Louis Ouellet Jeudi le neuvième jours du mois de novembre mil huit cent
quatre vingt dix neuf conformément aux dispositions du Code Municipal de
la province de Québec à laquelle sont présents M.M. Antoine Laprise,
Louis Ouellet, Auguste Néron, George Ouellet, Barthelemy Tremblay,
Fortuna Roy, formant le quorum du conseil sous la présidence de M.
Antoine Laprise après avoir été nommé président temporaire pour l'assem-
blée. Mr. Romulad Dumais, ayant après vérification, reçu avis de la
convocation de cette session.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit;

Mr. Louis Ouellet propose,
secondé par Mr. Auguste Néron et résolu,
que M. A. Laprise soit élu Maire de la municipalité.
Mr. A. Laprise après avoir été assermenté par un Juge de Paix prend son
siège.

Mr. Ouellet propose,
secondé par G. Ouellet,
que Alp. Lévesque soit engagé comme secrétaire-trésorier de la municipalité après avoir été assermenté par Mr. le maire, le secrétaire prend note des délibérations du conseil.

M.B. Tremblay propose,
secondé par Mr. A. Néron et résolu,
qu'à l'avenir les séances du conseil se tiennent à l'avenir chez M. B. Tremblay.

M. L. Ouellet propose,
secondé par M. A. Néron,
que le bout de route du rang 6 qui appartient à la municipalité soit réparée.

Une demande est faite au conseil par M. L. Ouellet que tous les propriétaires de parts dans la route du rang 6 soit clos et les fossés fait au printemps.

Avis public en a été donné à la dernière mission pour avertir le propriétaire à faire leurs perches cette hiver pour clore au printemps.

Une demande est faite au conseil par M. D. Turgeon et M. Z. Lavoie pour que leurs terres soit évalué de nouveau. Les évaluateurs ont prélevées leurs terres de nouveau. Le conseil accepte cette évaluation pour M. D. Turgeon \$900 pour M. Z. Lavoie \$1800.
Adopté unanimement

(signé) Antoine Laprise
Alph Lévesque sec. trés.

4 Décembre 1899

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr Joseph Villeneuve,
que Mr le Maire J.B. Carbonneau et le Secrétaire-trésorier Eucher
Boutin soient autorisés à signer un billet au nom du conseil à la
Banque de Roberval au montant de soixante quinze piastres pour payer
les travaux de l'année courante
Adopté unanimement
- 2me D'après la demande de Mrs Louis Fournier et Alexandre Nadeau Mr
François Cossette propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
que le nom de Louis Fournier soit substitué à celui de Alexandre
Nadeau sur le lot numéro quarante deux dans le rang sept du canton
Normandin comme étant sa propriété personnelle
Adopté unanimement
- 3me Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr Joseph Villeneuve,
que Mr François Cossette soit élu président pour l'élection des
conseillers en janvier prochain.
Adopté unanimement.
- 4me Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr. Lucien Robert,
que Mr Alfred Cossette soit élu auditeur des comptes du conseil.
Adopté
- 5me Mr Joseph Villeneuve propose,
secondé par Mr François Cossette,
que les lots de tous ceux qui ont reçu des avis pour leurs taxes
municipales et scolaires et qui n'auront pas réglé d'ici au quinze
de Décembre seront mis au conseil de comté pour être vendus pour les
arrérages et l'année courante.
Adopté unanimement

Province de Québec
Municipalité de Normandin

Attendu que l'élevage du bétail destiné à l'exportation n'est pas n'est pas ce qu'il devrait être dans la Province de Québec à cause de l'absence d'un marché suffisamment rémunérateur et qu'il en est de même en ce qui concerne le lard et le mouton.

Attendu qu'il est d'une importance capitale pour les cultivateurs et la Province en général que cette importante industrie soit encouragée et développée le plus possible dans le but d'augmenter la fertilité du sol et d'améliorer la condition de la classe agricole en augmentant par là la prospérité de la Province.

Attendu que ce résultat ne peut être atteint que par l'établissement d'abattoirs d'après le système moderne et capables de recevoir tout le bétail tous les porcs et moutons que cette province est capable de produire;

Attendu que de tels abattoirs ne peuvent être établis sans une aide financière raisonnable de la part du gouvernement provincial;

Attendu que la condition actuelle des cultivateurs de cette province requiert l'adoption immédiate de cette mesure pour leur permettre de vivre sur leurs terres et aussi pour mettre un terme à l'émigration désastreuse qui existe.

Il est résolu:

Que le conseil de Normandin dans le comté du Lac St-Jean représente au gouvernement provincial l'importance vitale qu'il y a d'accorder une aide raisonnable destinée à assurer l'établissement d'abattoirs capables de prendre tout le surplus des bestiaux en cette province et d'engager les cultivateurs à élever du bétail dans toute la mesure que leur permettra l'étendue de leurs fermes.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

31 décembre 1899

A dix heures, le Président ouvre l'assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les deux conseillers qu'ils veulent élire en remplacement de A. Laprise et B. Dumais sortant de charge.

M. L. Quillet propose,
secondé par A. Laprise,
que M. Z. Lavoie soit nommé conseillers

M. Z. Lavoie propose,
secondé par R. Dumais,
que A. Laprise soit nommé conseillers.

M. F. Allard propose,
secondé par M. E. Vincent,
que D. Lamontagne soit nommé conseillers.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée et ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y a de conseillers à élire. Le Président proclame élu conseillers M. A. Laprise et le vote est pris pour les deux autres.

Pour D. Lamontagne

Pour Z. Lavoie

MM. B. Tremblay
L. Allard
F. Allard
A. Simard
E. Labonté
G. Lamontagne
M. Tremblay

MM. L. Quillet
A. Laprise
S.H. Brière
R. Dumais

E. Vincent

Deux heures s'étant écoulé depuis l'ouverture de l'assemblée, le président proclame élu conseillers M. D. Lamontagne qui a le plus de voix et l'élection est déclarée close.

Adopté unanimement.

(signé) Antoine Laprise
Mr. Lévesque Sec Trés.

8 Janvier 1900

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents à proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1er Monsieur Prosper Lafontaine cultivateur résidant à Normandin propose verbalement,
secondé par Joseph Villeneuve cultivateur résidant à Normandin,
que Mr. Joseph Gérard cultivateur résidant à Normandin soit nommé conseiller en remplacement de Mr Michel Cantin sortant de charge et Mr Lucien Robert cultivateur résidant à Normandin en remplacement de lui-même sortant de charge

2me Le président met en nomination les personnes ainsi présentes à la dite élection

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclaré close et le président proclame élus conseillers de la dite municipalité de Normandin les candidats sus-déterminés mis en nomination.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Frs Cossette, Président

Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

15 janvier 1900

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

M. G. Ouellet propose,
secondé par F. Roy et D. Lamontagne,
que M. A. Laprise soit élu Maire.
Mr. A. Laprise après avoir été assermenté prend son siège.

M. G. Ouellet propose,
secondé par D. Lamontagne,
que Alp. Lévesque soit engagé secrétaire-trésorier de la municipalité à
\$16 piastres pour l'année.
Adopté unanimement.

Antoine Laprise
Alp. Lévesque, Sec.-Trés.

16 Janvier 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er M. Lucien Robert propose,
secondé par Mr François Cossette,
que Mr J.B. Carboneau soit nommé Maire de notre municipalité.
Adopté

2me Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,

que le secrétaire trésorier soit autorisé à accepter les bons du pont rang huit de Normandin sur les travaux du gouvernement pour les taxes municipal.

Adopté.

- 3me Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr François Cossette,
que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire la répartition des deux routes du rang huit de Normandin en commençant la première par Mr Siméon Théberge la première part partant du rang sept et la dernière part à Mr Auguste Poirier finissant à la rivière et la deuxième route la première part à Mr Joseph Hébert en partant du rang sept et en continuant pour que le lot No. 61 ait la dernière part arrivant au chemin de front entre les rangs 8-9.

Adopté.

- 4me Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
que le secrétaire-trésorier Eucher Boutin soit rengagé de nouveau au prix de quarante piastres pour l'année.

Adopté

- 5me Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,
que la somme de quarante piastres soit accordé à Mr J-B. Carbonneau Maire de notre municipalité et Préfet du Comté pour lui permettre d'aller en délégation à Québec et à Ottawa pour les intérêts de notre municipalité.

Adopté.

- 6me Mr. François Cossette propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
qu'une demande soit faite à Mr Adélard Turgeon Ministre de la colonisation et des mines le priant de nous accorder une aide pour continuer la route jusqu'au rang dix de Normandin pour permettre aux colons qui ont des lots dans le rang dix de se rendre plus facilement sur leurs lots et la terminaison du chemin Villeneuve dans le rang sud qui est commencé depuis plusieurs années et aussi une aide

pour un pont dans le chemin de front du rang nord de Normandin sur un lot appartenant à Mr Noel Villeneuve ce pont est absolument nécessaire pour une partie du rang nord et notre municipalité n'a pas les ressources suffisante pour le construire à ses frais.

Adopté

7^{me} Mr. François Cossette propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
que le Maire J.B. Carbonneau et le secrétaire-trésorier Eucher Boutin soit autorisés à signer un billet à la Banque de Roberval au nom de la municipalité au montant de quarante piastres.

Adopté

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

5 février 1900

Il est ordonné et satué par règlement du conseil comme suit:

- 1^{er} Une demande est faite par Mr Prosper Lafontaine pour transférer son nom à celui de Mr Narcisse Madaeu sur le lot numéro 61 rang huit
- 2^{me} Une demande est faite par Mr Noel Villeneuve pour avoir une aide pour abattre plusieurs petites côtes dans le chemin de front du rang nord il est décidé de faire une corvée pour venir en aide au rang.
- 3^{me} Une demande est faite par Mr Lucien Trottier pour ouvrir un chemin d'hiver dans le rang neuf de Normandin pour se rendre au rang dix pour lui permettre de charoyer des billots
- 4^{me} Mr François Cossette à la demande de Mr Lucien Trottier propose,
secondé par Mr. Idace Bouliane,

qu'un règlement soit passé pour permettre d'ouvrir un chemin d'hiver dans le rang neuf de Normandin sur le lot No 55 appartenant à Mr Paul Lévesque pour lui permettre de charoyer des billots le dit chemin devra être fermé au printemps le dit Lucien Trottier se déclare responsable des dommages occasionnés par l'ouverture du dit chemin sur le lot No 55 rang neuf après lecture faite les intéressés ont signés

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

19 mars 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr. Idace Boulianne,
que Mr Damase Paquin soit déchargé comme caution de Mr Florent Laliberté qui est sorti de Secrétaire-trésorier au mois d'Octobre de l'année mil huit cent quatre vingt treize
Adopté unanimement
- 2me Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr François Cossette,
que Mr Israel Paradis soit nommé Inspecteur de voirie pour le rang nord depuis la ligne entre le rang nord et les rangs 9-10 jusqu'à la route et la partie de route qui appartient à cette partie du rang nord que Mr Welly Painchaud soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang nord depuis le Canton Parent jusqu'à la route et la partie de la route qui appartient à cette partie du rang que Mr Louis Boulianne soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front depuis la route entre les lots No. 24-25 jusqu'à la ligne entre le canton Normandin et le canton Parent et la route des rangs 7-8 entre les lots No 24-25 que Mr Louis Fournier père soit

nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 6-7 depuis la grande ligne entre No 61 et le Canton Gérard jusqu'à la route entre les lots No 41-42 et la dite route entre les lot No 41-42 rang sept que Mr Florent Laliberté soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 6-7 depuis la route entre les lots No. 41-42 jusqu'à la route entre les lots No. 24-25 et la dite route entre les lots No. 24-25 rangs 5-6 que Mr Célestin BÉlanger soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 4-5 et la route du rang quatre et l'Affrique que Mr Ernest La Durantaye soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang huit depuis le moulin jusqu'au rang Sud et aussi pour le chemin de front du rang Sud et la route rang Sud que Mr Joseph Harvey soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front des rangs huit et neuf et la route du rang huit et que Mrs Joseph Frigon, Joseph Hébert et Théophile Ménard soient nommés Estimateurs et que Mr Louis Fournier fils et Gaudiose BÉlanger soient nommés Inspecteur agraire et M. Eleusippe Cantin soit nommé gardien d'enclos public.

- 3^{me} Mr le Maire J.B. Carboneau donne le résultat de la demande faite au gouvernement pour le pont du rang Nord sur le lot No. 8 le gouvernement est prêt à fournir l'argent pour le coût du pont à la condition que les intéressés au rang nord fournissent le bois nécessaire à la construction du pont après avoir demandé aux intéressés présent à la session spéciale du conseil qui ont consenti à fournir leur part pour profiter de l'offre fait par le gouvernement Mr Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
qu'une répartition du bois soit faite pour donner à chaque propriétaire intéressé le montant du bois qu'il aura à fournir chacun suivant l'étendue de son terrain.
- 4^{me} Mr. Jérôme Gingras propose,
secondé par M. Lucien Robert,
que le conseil de Normandin présente à J.G. Scott Ecr gérant de la Cie du chemin de fer du Lac St-Jean ses plus sincères félicitations à l'occasion de son retour d'Europe.

5me Que le conseil comprend et le remercie des grands services qu'il a rendu à la région du Lac St-Jean en se dévouant au chemin de fer et lui souhaitant de longs et heureux jours pour continuer son oeuvre dans la construction du chemin de fer de la Baie James

Le procès-verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

2 Avril 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er La liste des électeurs a été examinée et corrigée par le conseil de cette municipalité.

2me Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Jérôme Gingras,
que Mr Israel Dufour soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front des rang huit et neuf et pour la route rang huit

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 Mai 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er Mr Lucien Robert propose,
secondé par M. Idace Boulianne et unanimement adopté par les autres conseillers,
que le Conseil de Comté peut compter sur l'assentiment du conseil local de Normandin pour annexer le canton Gérard au canton Normandin pour les fins municipal

2me Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,
que les Inspecteurs de voiries soient autorisés à faire la division
des chemins de front sur le travers chacun son bout de chemin et que
les fossés soit fait par les propriétaires chacun dans son rang à la
discrétion de l'inspecteur de voirie.

Un arrangement a été pris au conseil par les intéressés au cour
d'eau chez Mr Alphonse Bélanger et M. Narcisse Picard Mr Narcisse
Picard abandonne pour sa part les travaux qu'il a fait au pont et
au cour d'eau Mr Philémon Lemieux donne une piastre pour sa part Mr
Narcisse Tremblay a donné deux piastres pour sa part Mr François
Cossette abandonne une piastre sur les travaux fait par son fils
Elmène la municipalité fournira une piastre et Mr Alphonse Bélanger
devra fournir une piastre en sus des travaux qu'il a fait

Mr J.B. Carbonneau Ecr Maire de notre municipalité a reçu une lettre
en date du 14 Avril dont voici le contenu

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien cordialement pour les bien-
veillante résolutions à mon adresse adoptées par le conseil de votre
municipalité à l'occasion de mon retour d'Europe qui a donné naissance à
la démonstration qui a eu lieu à Chicoutimi dimanche de 8 de ce mois.

Veillez croire que j'apprécie hautement ces marques
d'estime et de considération à mon égard et je vous prie d'être auprès
des membres de votre conseil l'interprète de ma sincère reconnaissance.

Votre dévoué

J.G. Scott

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

4 Juin 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Une demande est faite par Mr Charles Paradis pour verbaliser le chemin de front dans le rang 10 de Normandin.
Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,
que Mr Jean Bte Paradis soit nommé Surintendant spécial pour visiter les lieux et faire un tracé de chemin de front dans le rang 10 de Normandin depuis le lot No. 41 jusqu'à la grande ligne.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Sec. Trés.

3 Juillet 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1er Mr Jean Pierre GrandAdam demande la permission au conseil de faire son demie chemin de son côté la largeur de son lot laquelle permission lui a été accordé
- 2me Une demande faite par les Intéressés du canton Gérard pour qu'un chemin de front soit verbalisé en partant de la grande ligne entre le canton Normandin et le canton Gérard sur le lot numéro un - No 1 - le chemin doit partir à environ un arpent et demie du cordon et traverse la rivière sur le lot Numéro un et arrive au lot numéro deux à un demie arpent de la rivière et entre les lots numéros deux et trois le chemin devra passer à environ un demie arpent de la rivière et ensuite le chemin prend le cordon sur le milieu du lot

numéro trois et continue dans le cordon jusqu'au lot numéro neuf et devra suivre la rivière jusqu'au lot numéro onze

Noms des intéressés qui ont signé cette demande:

Louis Fournier	George Morin
Ernest Gauthier	Hennénéglide Trottier
George Gauthier	Ernest Dufour

3^{me} Une demande est faite par M. Florent Laliberté.

Attendu qu'il y a deux cour d'eau naturel sur le lot No 31 Rang 6-7 (Canton Normandin) et qui est ma propriété et que je met de l'eau dans les deux dits cours d'eau, je demande au conseil de me décharger de venir en aide à la construction et l'entretien du pont côté Sud-Est vu que j'ai construit et entretenue le pont côté Nord Ouest seul depuis que je suis à Normandin et que je m'engage tant que le lot sera à mon nom de faire comme par le passé c'est-à-dire de prendre soin du pont seul sans l'aide de ceux qui y mettent de l'eau.

Espérant que vous prendrez ma cause en considération je demeure votre tout dévoué Florent Laliberté

Cette demande a été accepté par deux Intéressés présent et M. Arthur Trudelle accepte le pont demandé avec l'aide de ceux qui y mettent de l'eau excepté M. Florent Laliberté qui s'est obligé à faire un pont seul.

4^{me} M. Lucien Robert propose,
secondé par Mr. Jérôme Gingras,
que M. Auguste Marceau soit nommé Inspecteur de voirie en remplacement de Mr. Célestin Bélanger pendant son absence.
Adopté

5^{me} Une demande est faite par Mr Wilbrod Chalifour pour la division dans les chemins fini entre les rangs 4-5

6^{me} Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr Joseph Gérard,

- 2- Mr Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
que la taxe ordinaire soit imposé cette année à vingt centims par
cent piastres
Adopté unanimement
- 3- Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Joseph Gérard,
que le Maire J.B. Carbonneau et le Secrétaire Trésorier Eucher
Boutin soit autorisés à signer un billet au montant de deux cent
cinquante piastres (\$250) à la banque de Roberval pour payer les
travaux de chemins et de front dans la municipalité
Adopté unanimement
- 4- Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
que Mr Florent Paradis soit nommé Inspecteur de voirie pour le rang
dix de Normandin
Le procès verbal est lu et dopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

12 Octobre 1900

REGLEMENT No 3

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

- 2- Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr François Cossette,
qu'un règlement soit fait pour verbaliser le chemin de front du rang
dix qui sera connu sous le nom de règlement No 3 suivant le rapport
des délégués en amendement au tracé fait par Mr Jean Bte Paradis

- 3- Qu'un débaras soit fait dans le dit chemin de front du rang dix depuis le lot No 41 jusqu'à la grande ligne et la route pour relier le dit chemin pour passer en salé au printemps et qu'un débaras de demie chemins soit fait pour l'automne 1901.

.....

- 8- Cinq plastres sont accordés à Jean Pierre Grand-Adam pour extra dans la construction du pont dans le chemin de front entre les rangs 8-9

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

REGLEMENT pour les routes d'hiver qui a été lu à la porte de l'Eglise avant de donner l'entreprise des routes d'hiver

Les entrepreneurs des routes devront baliser les routes en voie simple à une distance raisonnable et pas moins de sept pieds de largeur entre les deux rangs de balise et une voie double tout les quatre arpents où le chemin est droit et dans les détours les voies double devront être plus rapproché pour voir d'une voie double à l'autre les voies doubles devront avoir vingt-cinq pieds de longueur et assez large entre les balises pour passer des charges de foin où de paille les entrepreneurs devront ôter trois perches à la clôture de chaque côté des routes et les remettre au printemps. les entrepreneurs devront aussi gratter les routes quand il y en aura besoin et gratter la voie double à chaque fois qu'ils gratteront la route et l'Afrique la voie double devra être sur les petits côteaux autant que possible pour voir plus facilement d'une voie double à l'autre
Adopté unanimement

Province de Québec

Municipalité de Normandin

A une session générale du conseil municipal de Normandin tenue à la salle publique lundi le cinquième jour du mois de novembre mil neuf cent conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J.B. Carbonneau et les conseillers Messieurs Jérôme Gingras François Cossette Joseph Villeneuve Lucien Robert et Joseph Gérard formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

Mr Jérôme Gingras propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
qu'une taxe spéciale soit imposé pour payer les routes d'hivers ainsi que les routes et les chemins d'été et le ponts
Adopté unanimement

Le procès verbal et lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

3 Décembre 1900

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

- 2- La demande faite par Mr Philippe Dion a été pris en considération par le conseil et Mr J.B. Carbonneau Maire a fait la remarque aux conseillers qu'il est souvent regrettable pour l'avenir d'un rang double d'en avoir un bout à rang simple et Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr François Cossette,
que le chemin de front sur les lots No 47-48 soit verbalisé par règlement du conseil entre les rangs 7-8 et les intéressés aux lots

47-48 rang huit s'obligent à faire le chemin de front entre les rangs huit et neuf et faire un arpent de terre de profondeur sur les lots No 47-48 dans les trois ans à dater du jour où le dit chemin de front entre les rangs 8-9 restera à la charge de l'arbutant des lots 47-48 - excepté pour l'entretien de la calvette qui restera à la charge de propriétaires des Lots No 47-48 rang huit comme les intéressés au rang neuf.

Adopté unanimement.

- 3- Le conseiller Mr Idace Boulianne propose, secondé par le conseiller Mr Lucien Robert, que Mr. François Cossette membre de ce conseil soit nommé président de l'élection des conseillers municipaux de cette dite municipalité qui doit avoir lieu le quatorzième jour de janvier prochain. Cette motion est adoptée à l'unanimité.
- 4- Mr Lucien Robert propose, secondé par Mr Idace Boulianne, que Mr Avilla Bellemare soit nommé auditeur de comptes pour la municipalité. Adopté unanimement.
- 5- Mr François Cossette propose, secondé par Mr Idace Boulianne, que ceux qui ont des arriérages de taxes municipales pour la troisième année et qui ne payeront avant le vingt de décembre courant leur terre sera mis au conseil de comté pour être vendus pour les taxes. Adopté unanimement.
- 6- La clôture demandé par Mr Alphonse Vaillancourt le conseil a accepté l'offre fait par M Alp Vaillancourt c'est-à-dire à trois piastres de l'arpent pour la faire et l'entretenir d'ici à cinq ans. Adopté unanimement.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carbonneau, Maire

Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

31 Décembre 1900

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

.....

- 2- Le but de la dite session est pour donner des renseignements pour les deux cent piastre que le conseil a emprunté à la banque pour payer des travaux faits par le gouvernement sur des ponts et pour ouvrir une route dans le rang neuf du canton Normandin. Mr le Maire J.B. Carbonneau a rendu compte de l'argent qu'il a employé pour réparation aux ponts et travaux fait dans la route rang neuf et voyant qu'il n'a pas eu le temps de faire dépenser la balance des deux cent piastres après les ponts réparé avant l'hiver il a cru devoir garder la balance pour payer une partie des travaux du pont dans le canton Gérard dont il attend les instructions en janvier prochain. Mr J.B. Carbonneau après avoir compté l'argent qu'il avait encore en main sur les \$200. a demandé à l'assemblée s'il devait déposer cet argent à la banque ou la garder pour payer une partie des travaux du pont dans le canton Gérard. l'assemblée lui a dit de garder l'argent pour payer les travaux du pont qui doit être construit dans le canton Gérard.
- Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

13 Janvier 1901

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat

de publication ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux

- 1er Mr Joseph Mercier cultivateur de Normandin propose par écrit, secondé par Mr Julien Gauthier cultivateur de Normandin, que Mr Alexandre Nadeau cultivateur de Normandin soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de Mr Jérôme Gingras sortant de charge.
- 2me M Jean Bte Jean cultivateur de Normandin propose par écrit, secondé par M. Lucien Robert cultivateur de Normandin, que M. Joseph Villeneuve soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de lui-même.
- 3me Mr J.E. Trottier Marchand de Normandin propose verbalement, secondé par M. Ernest Frigon cultivateur de Normandin, Siméon Thérberge cultivateur de Normandin en amendement à Joseph Villeneuve soit nommé conseiller de cette municipalité
Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée une des propositions principales ci-dessus étant suivie d'une autre proposition en amendement.

Le président après avoir proclamé Mr Alexandre Nadeau contre lequel il n'y a pas d'opposant conseiller élu en remplacement de M. Jérôme Gingras sortant de charge et sur la demande qui lui en est faite par cinq électeurs présents, savoir

Jean Bte Carbonneau Charpentier résidant à Normandin

Théophile Ménard cultivateur résident à Normandin

Jean Bte Jean cultivateur résident à Normandin

Joseph Hébert cultivateur résident à Normandin

Joseph Mercier cultivateur résidant à Normandin

procède lui-même sans délai à la tenue du poie et à l'enregistrement des voix des électeurs présents

en faveur de

et de

Mr Joseph Villeneuve

Mr Siméon Thérberge

Joseph Hébert

Louis Fournier

J.E. Trottier

Julien Gauthier
Jean-Pierre Grand-Adam
Séraphin Villeneuve
Théophile Ménard
Alexandre Nadeau
Albert Ménard
Lucien Robert
Edouard Carbonneau
Adélarde Gauthier

Léon Rémillard

Et à midi et trois quart une heure s'étant écoulée depuis que le dernier électeur avait voté l'élection est déclarée close et le président proclame élu conseiller Joseph Villeneuve qui a le plus grand nombre de votes en remplacement de lui-même.

(signé) Frs Cossette, Président

8 Janvier 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er M. Idace Boullanne propose,
secondé par M. Lucien Robert,
que J.B. Carbonneau soit réélu Maire de cette municipalité.
Adopté unanimement
Mr. J.B. Carbonneau prête serment et reprend son siège

2me Mr. François Cossette propose,
secondé par M. Lucien Robert,
de ne pas changer d'intérêt pour les taxes ordinaires avant le mois de Mai et que pour les comptes d'inspecteurs l'intérêt devra être chargé du moment que les comptes seront acceptés par le conseil et ceux qui doivent des arrérages devront payer l'intérêt jusqu'au jour où ils régleront leurs taxes
Adopté unanimement

3me Le secrétaire-trésorier a rendu ses comptes qui ont été accepté par le conseil

4me M. Joseph Villeneuve propose,
secondé par Mr Alexandre Nadeau,
que le conseil ajourne au premier lundi de Mars.
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et approuvé

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

4 Mars 1901

Il est ordonné et statué par règlement du conseil come suit:

1er Mr. Alexandre Nadeau propose,
secondé par Mr François Cossette,
qu'un règlement soit fait pour faire faire des trottoirs en bois de
trois pieds de largeur le long du chemin de front dans le village du
côté de l'Eglise depuis la ligne entre Mr Hubert Trottier et M.
Arthur Trottier c'est-à-dire au deux tiers du lot numéro vingt huit
jusqu'à la ligne entre les lots numéro trente et un de l'autre côté
Les propriétaires des rangs six et sept sont tenus à la confection
du dit trottoir du côté de l'Eglise au cas où il n'y aurais pas
d'entente entre les deux rangs les propriétaires du rang six devront
faire un trottoir depuis chez Mr J.E. Trottier jusque chez Mr.
Arthur Trudelle à leur frais et où il y aura un trottoir que d'un
côté du chemin les propriétaires du rang sept devront aider les
propriétaires du rang six à faire un deuxième trottoir quand il y en
aura besoin. ce règlement sera intitulé règlement Numéro 5.

2- Mr. Alexandre Nadeau propose,
secondé par Mr. François Cossette,

que le chemin de front entre les rangs 10 et 11 du canton Gérard soit verbalisé par règlement du conseil règlement intitulé No. 6 suivant la demande qui en a été faite par les intéressés à la session qui a été tenue le troisième jour du mois de juillet mil neuf cent et qu'il soit verbalisé depuis la ligne entre le canton Normandin et le canton Gérard jusqu'au lot No 11 et le chemin doit partir de la grande ligne sur le lot No 1 à environ un arpent et demie du cordon et traverser la rivière sur le lot No 1 et arriver au lot No 2 à un demie arpent de la rivière et entre les lots No 2 et trois le chemin devra passer à environ un demie arpent de la rivière et ensuite le chemin prend le cordon sur le milieu du lot No 3 et devra continuer dans le cordon jusqu'au lot numéro neuf et ensuite suivre la rivière jusqu'au lot numéro onze.

- 1r Qu'un débaras soit fait dans le chemin de front entre les rangs 10-11 du canton Gérard au printemps et qu'un bon passage soit fait pour passer en voiture depuis la grande ligne jusqu'au lot No 11 pour le dernier jour du mois d'Août mil neuf cent un et qu'un bon demie chemin soit fait pour le dernier jour du mois d'Août mil neuf cent deux avec un fossé et les ponts nécessaires pour passer en voiture sans qu'il soit nécessaire de faire un acte de répartition au cas ou il n'en est pas besoin.
- 2e Que ce chemin devra avoir trente six pieds entre les clôtures M A et qu'il devra être terminé et arrondi à la discrétion du conseil
- 3e Que ces travaux devront être exécutés sous la surveillance de l'Inspecteur de voirie du canton Gérard
- 3r Mr François Boulianne propose,
secondé par M. Idace Boulianne,
que M. Samuel Guimond soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang huit en remplacement de M. Ernest de Ladurantay et M. Louis Fournier fils soit nommé Inspecteur de voirie pour le chemin de front entre les rangs 10-11 du canton Gérard
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

1er Avril 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1er M. François Cossette propose,
secondé par M. Lucien Robert,
que le Maire M. J.B. Carbonneau et le secrétaire-trésorier Eucher
Boutin soient autorisés à signer un billet au nom de la municipalité
au montant de deux cent piastres pour remettre à Madame Marie
Mathilde Delisle qui lui est due au 14 Avril courant
Adopté unanimement

2me Mrs Idace Boulianne François Cossette et Lucien Robert propose,
secondé par Mrs Joseph Gérard et Alexandre Nadeau,
qu'une demande soit faite au Gouvernement pour travaux à faire dans
les routes rangs neuf et dix quatre cent piastres \$400. et deux cent
piastres \$200- pour répartition et décharge pour le chemin rang six
et sept qui conduit à Attiquapé deux cent piastres \$200- pour la
route rang Nord quatre cent piastres \$400- pour le pont dans le
canton Gérard et mille piastres pour la route à partir du pont
Gérard allant au rang huit du même canton laquelle route conduit à
l'Eglise projetée laquelle somme ayant déjà été demandée l'an
dernier cette route étant la première dans le canton Gérard serait
d'une grande utilité dont le besoin est des plus urgents pour les
colons déjà établis et à établir les lots du dit canton étant tous
vendus et n'attendent que le chemins pour se rendre sur leurs lots

3me Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr Idace Boulianne,
que la clôture soit reculée à cinq pieds du fossé dans la partie où
il doit y avoir un trottoir, c'est-à-dire jusqu'à la barrière de Mr
Florent Laliberté

Adopté unanimement

.....

5me Mr Idace Boulianne propose,
secondé par Mr Lucien Robert et unanimement résolu par les autres
conseillers,
que le chemin de front entre les rangs six et sept du canton
Normandin qui conduit à St-Méthode qu'on a fermé pour l'hiver à la
session du conseil qui a été tenue le sixième jour du mois d'Août
mil neuf cent soit rouvert pour l'hiver et que à partir du premier
jour du moi de Mai mil neuf cent un devra rester sous le contrôle du
conseil l'hiver comme l'été et d'après les plaintes que nous avons
eu d'une grande partie des francs tenanciers de Normandin ce chemin
nous est indispensable c'est le chemin le plus court pour aller à
St-Prime et à Robertval en hiver et en été c'est le chemin le plus
court et par conséquent le plus avantageux pour aller au bateau à
St-Méthode quand la rivière est trop basse pour nous permettre
d'avoir le bateau à St-Félicien ce qui arrive tout les ans pour un
temps assez long et que copie de cette résolution du dit conseil de
la municipalité des cantons unis de Normandin et Gérard soit
transmise au conseil de la municipalité de St-Méthode

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

6 Mai 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

.....

4me Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Joseph Gérard,

que les propriétaires du rang nord soient tenus de faire un bon denle chemin et baisser les côté et qu'un aide soit donné par le rang pour baisser les côtés sur les Lots No 30-31 et la côte sur le lot No 15 après que le propriétaire du lot No 15 aura fait le pont qui devra avoir trois pied de haut et six plds de large
Adopté unanimement

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Sec-Trés

10 Juin 1901

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

- 3- M. Alexandre Nadeau propose,
secondé par M. François Cossette,
vu le changement de la construction du pont dans le canton Gérard fait par l'ingénieur du gouvernement avec l'assentiment des intéressés il est résolu qu'un chemin de front soit verbalisé dans le canton Gérard en partant de la grande ligne et passant sur les lots de Mrs Pamphile Dufour et Stanislas Simard dans le onzième rang du canton Gérard lequel chemin est tracé par ordre de l'ingénieur du gouvernement et approuvé par le conseil de la dite municipalité
Adopté unanimement
- 4- Mr François Cossette propose,
secondé par M. Joseph Gérard,
que les avis publics soient affichés à l'avenir sur la salle publique au lieu d'être affiché à la porte de l'Eglise.
Adopté unanimement

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Sec.-Trés.

2 Juillet 1901

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1er Mr François Cossette propose,
secondé par Mr Joseph Gérard,
qu'un avis public soit donné pour rappeler aux habitants de la dite
municipalité que les chemins de front et les routes ne sont pas des
ronds pour exercer les cheveaux qu'ils ne doivent pas aller plus
vite qu'au trot ordinaire.

.....

- 5- M. Lucien Robert propose,
secondé par M. Idace Boulianne,
que Mr Georges Morin soit nommé estimateur en remplacement de Mr
Joseph Hébert qui est tombé dans l'incapacité.

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

8 Juillet 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1- Mr. Lucien Robert propose,
secondé par M. Idace Boulianne,
que M. Joseph Villeneuve soit nommé promoteur en remplacement du
Maire ordinaire M. J.B. Carboneau.

.....

Le procès verbal est lu et adopté
(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

5 Août 1901

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

.....

- 2- Mr Jean Pierre Grandadam depuis un certain temps occupe le lot No 59
- rang huit qui était à la charge de la municipalité et depuis qu'il
l'occupe a fait toute les servitudes du lot à l'égard du chemin de
front et des voisins avec l'entente que s'il ne peut avoir le lot le
gouvernement le conseil fera son possible pour le faire rembourser
des travaux qu'il aura fait sur le dit lot

.....

- 6- Mr Lucien Robert propose,
secondé par M. Alexandre Nadeau,
que Mr François Cossette soit nommé Promoteur en remplacement de Mr.
Joseph Villeneuve
Adopté unanimement
- 7- L'évaluation du canton Gérard a été examinée et amendée par le conseil
avec un Estimateur présent Monsieur Joseph Frigon

.....

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

3 Septembre 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1- Une demande est faite par Mr Narcisse Côté pour verbaliser un chemin de front entre les rangs 5-6- du Canton Gérard depuis la grande ligne jusqu'au lot numéro seize pour le printemps prochain.

.....

- 3- M. J.B. Carbonneau fait la demande pour mettre sa terre au nom de Thomas Larouche sur le rôle d'évaluation et que la maison qui est au nom de son père Edouard Carbonneau soit mis au nom de J.B. Carbonneau sur le rôle

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Frs Cossette, Promaire
Eucher Boutin, Secrétaire-trés.

25 Septembre 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

1. Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr. Alexandre Nadeau,
que les conseillers s'occupent à préparer et faire préparer ce qu'il
faut pour recevoir les Ministres et ceux qui les accompagnent ainsi
que Mr. le Curé et les plus anciens de la paroisse avec les Marguill-
lers et les Conseillers et ces dépenses devront être payé par la
dite municipalité et répartis d'après le rôle d'évaluation
Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Frs Cossette, Pro Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

7 Octobre 1901

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1er Le rôle d'évaluation a été révisé et amendé par le conseil un
estimateur présent M. Joseph Frigon
- 2me Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr. Joseph Villeneuve,
que la taxe ordinaire soit imposé pour cette année à vingt centims
par cent piastres pour le canton Normandin et seize centims par cent
piastres pour le canton Gérard.
Adopté unanimement
- 3me Mr. Lucien Robert propose,
secondé par Mr. Joseph Villeneuve,
qu'un avis spécial soit donné à Gaudiose Bélanger Inspecteur Agraire
pour avertir les intéressés au cour d'eau de faire leur travaux en
commencant chez le Forgeron Mr. Joseph Charbonneau en continuant
jusqu'à l'autre extrémité et ceux qui ne feront pas leur ouvrage
l'Inspecteur Agraire devra mettre des hommes à leur place après les
en avoir averti

Adopté unanimement

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Frs Cossette, Pro Maire
Eucher Boutin, Sec.-Trésorier

4 Novembre 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1- Vu l'état du pont sur la rivière Attiquapé pour aller à Albanel et un autre pont sur la rivière Attiquapé entre les rangs 6-7 pour se rendre dans le haut du rang et le pont du petit Lac dans le rang quatre Mrs François Cossette et Joseph Gérard propose, secondé par Mrs Lucien Robert Joseph Villeneuve et Alexandre Nadeau, qu'une demande soit faite au gouvernement par l'entremise de Monsieur George Tanguay notre Député le priant de bien vouloir nous accorder un octroie de deux cent cinquante piastres pour la réparation de ces ponts qui ont besoin de réparation avant l'inondation du printemps
 - 2- Le conseil a accepté le rapport de Mr Alfred Dumas pour le tracé de la route entre les lots No 2-3 dans le Canton Gérard
 - 3- Le secrétaire trésorier a donné lecture d'une lettre du conseil d'hygiène
 - 4- Mr Lucien Robert propose, secondé par Mr Joseph Gérard, qu'un rôle spécial de perception soit fait par le secrétaire-trésorier pour les routes d'hiver et les comptes et Inspecteur pour les routes d'été les chemins de fronts et les cours d'eaux
- Adopté unanimement

-
- 6- Mr. J.B. Carbonneau a donné lecture d'une lettre de Mr George Tanguay qui disait que le Ministre partait dans huit jours qu'il ne savait pas s'il pourrait obtenir l'argent pour la route des rangs 5-6 avant son départ mais qu'il espérait l'obtenir d'ici au printemps
 - 7- Mr J.B. Carbonneau a dit aux conseillers que s'ils voulaient accepter sa démission qu'il la donnait pour la raison qu'il avait bien d'autres occupations et qu'il n'y aurait peut être pas de bons chemins pour venir siéger au mois de Décembre les conseillers lui ont fait réponse que s'il n'y avait pas de chemins au mois de décembre qu'il l'exemptait que pour un mois sa ne valait pas la peine qu'ils aiment mieux qu'il finisse l'année avec eux.

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) J.B. Carbonneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

2 Décembre 1901

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1- Mr Pierre Boulet a fait une rétractation dans la salle du conseil envers M. J.B. Carbonneau pour ce qu'il a dit de ce Monsieur à la séance du conseil qui a eu lieu le sept septembre mil neuf cent un
- 2- Le conseil a décidé d'avertir par le Secrétaire-trésorier l'entrepreneur de la route rang six qu'il est exposé à payer des dommages réclamés par Mr. Narcisse Picard pour passer la route d'hiver sur sa terre s'il y en a et que la réclamation sera retenu sur son entreprise
- 3- Le conseiller Mr. Alexandre Nadeau propose, secondé par le conseiller Mr Lucien Robert,

que Mr Joseph Villeneuve membre de ce conseil soit nommé président de l'élection des conseillers municipaux de cette dite municipalité qui doit avoir lieu le treizième jour de janvier prochain
Adopté unanimement

- 4- M. Joseph Villeneuve propose,
secondé par M. Idace Boulianne,
que M. Philémon Lemieux soit nommé Auditeurs des comptes de la municipalité
Adopté unanimement
- 5- M. J.B. Carboneau donne lecture d'une lettre de Mr Dufault sous-ministre qui accorde un octroie de cent piastres payable au mois de juillet prochain pour venir en aide pour les travaux qui ont été fait dans les chemins de la municipalité
- 6- Mr. J.B. Carboneau donne un état des comptes de la municipalité pour donner une idée ou en sont les affaires de la municipalité Et Messieurs Joseph Villeneuve Lucien Robert et Idace Boulianne propose,
secondé par Mr François Cossette Joseph Gérard et Alexandre Nadeau,
que des remerciements soient faits à M. J.B. Carboneau voyant que c'est peut-être la dernière séance qu'il préside pour les services qu'il a rendu à la municipalité en se donnant avec charité à tous les besoins qui se sont présentés pendant le temps de son administration

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) J.B. Carboneau, Maire
Eucher Boutin, Secrétaire-trésorier

REGLEMENT No 7

Province de Québec

Municipalité des cantons unis de Normandin et Gérard

A une session spéciale du conseil municipal des cantons unis de Normandin et Gérard convoquée par le Promaire François Cossette et tenue à la salle publique jeudi le deuxième jour du mois de janvier mil neuf cent deux conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Mr le Maire J.B. Carbonneau et Messieurs les conseillers François Cossette Lucien Robert et Joseph Gérard formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les autres conseillers Messieurs Idace Boulianne Joseph Villeneuve et Alexandre Nadeau ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

- 1- Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr Joseph Gérard,
que Mrs François Cossette Ernest Frigon Damase Paquin Auguste Marceau Joseph Drapeau Joseph Trottier fils et Eucher Boutin soient nommés pour former un bureau d'hygiène municipal et que avis spécial leur en soit donné afin de prendre les mesures nécessaires pour former le bureau d'hygiène municipal le plutôt possible.
- 2- Le conseil municipal des cantons unis de Normandin et Gérard par son règlement No 7 décrète ce qui suit
 - 1er A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement la vaccination et la revaccination seront obligatoire dans les limites de cette municipalité pour tous les enfants qui vont à l'école qui s'y trouveront
 - 2e En conséquence après 48 heures de l'entrée en vigueur du dit règlement tout enfant allant à l'école se trouvant dans la municipalité qui ne pourra pas établir qu'il a été vacciné avec succès dans les sept ans précédents ou qui ne pourra pas établir par un certificat de médecin qu'il a été vacciné sans succès dans les six mois précédents sera passible d'une amende de cinq piastres et aussi d'une amende additionnelle de une piastre pour chaque jour qu'il aura omis et omettra de se

faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement

- 3e Après 48 heures de l'entrée en vigueur du dit règlement tout enfant se trouvant dans la municipalité et allant à l'école devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipal ou à lorsqu'il en sera requis verbalement ou autrement un certificat de médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette Province établissant qu'il a été vacciné avec succès ou que la vaccination a été tentée sur lui sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent et chaque refus ou omission de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'il en sera ainsi requis le rendra passible d'une amende de cinq piastres
- 4e Un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province à l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée et établissant la raison de telle impossibilité s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipal ou à par telle personne lorsque la réquisition aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précédents
- 5e Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats en vertu des articles précédents sera passible d'une amende de vingt piastres.
- 6e Tout enfant qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra en s'adressant à cet effet à ... et en satisfaisant telle personne de son incapacité de payer se faire vacciner aux dépens de la municipalité
- 7e Les amendes ci-dessus seront recouvrable de la manière prescrite par le code Municipal
- 8e Sont exemptés de la vaccination telle qu'exigée par le présent règlement les enfants allant à l'école qui pourront établir à

la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire
municipal qu'ils ont eu la variole

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Eucher Boutin, Sec. Trés.

13 Janvier 1902

Municipalité des cantons unis de Normandin et Gérard

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat
de publication ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents
de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux

- 1^{er} Mr. Damase Paquin cultivateur de Normandin propose par écrit,
secondé par Mr. François Pronovost cultivateur de Normandin, que
Mr. Narcisse Piquet Cultivateur de Normandin soit nommé conseiller
de cette municipalité en remplacement de Mr. Idas Boulianne sortant
de charge
- 2^{me} Mr. Elusippe Cantin cultivateur de Normandin propose par écrit,
secondé par Mr. Alfred Trottier cultivateur de Normandin,
que Mr. Alfred Villeneuve cultivateur de Normandin soit nommé
conseiller de cette municipalité en remplacement de Mr. François
Cossette sortant de charge
- 3^e Mr. Pierre Morin cultivateur de Normandin propose par écrit,
secondé par Mr. Joseph Trottier Marchand de Normandin,
que Mr. Alphonse Poirier soit nommé conseiller de cette municipalité
en remplacement de Mr. J.B. Carbonneau sortant de charge
- 4^e Mr. Lucien Robert cultivateur de Normandin propose par écrit en
amendement à Mr. Narcisse Piquet,
secondé par Mr. Joseph Hébert cultivateur de Normandin,
que Mr. Idas Boulianne soit nommé conseiller de cette municipalité
en remplacement de lui-même

- 5e Mr. Alexandre Nadeau cultivateur de Normandin propose par écrit en amendement à M. Alfred Villeneuve,
secondé par Mr. Louis Boulianne cultivateur de Normandin,
que Mr François Cossette cultivateur de Normandin soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de lui-même
- 6e Mr Prosper Lafontaine cultivateur de Normandin propose par écrit en amendement à Mr. Alphonse Poirier,
secondé par Mr Joseph Hébert cultivateur de Normandin,
que Mr Néré Cloutier cultivateur de Normandin soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de Mr J.B. Carbonneau sortant de charge
- 7e Avant une heure écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y a de conseillers à élire les deux parties sont venues à une entente d'accepter comme conseiller deux des propositions principales Mr. Narcisse Piquet et Mr Alfred Villeneuve et Mr Néré Cloutier qui a été proposé en amendement à Mr Alphonse Poirier
- 8e Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers de la dite municipalité de Normandin et Gérard les candidats mis en nomination et accepte unanimement par la dite assemblée Mrs Narcisse Piquet, Alfred Villeneuve et Néré Cloutier.

Le procès verbal est lu et adopté.

(signé) Joseph Villeneuve, Président de l'Élection
Eucher Boutin, Sec. trés.

Province de Québec

Municipalité des cantons unis de Normandin et Gérard

A une session générale du conseil municipal des cantons unis de Normandin et Gérard qui devait avoir lieu à la salle publique lundi le troisième jour du mois de Février mil neuf cent deux conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Mrs Alexandre Nadeau Néré Cloutier et Alfred Villeneuve et une heure après avoir constaté le défaut de quorum à midi et vingt cinq minutes Mr Alexandre Nadeau propose,
secondé par Mr Néré Cloutier,
d'ajourner la session du conseil à lundi le dixième jour du mois de Février mil neuf cent deux à la salle publique à dix heures du matin

A laquelle session sont présents Mr le Promaire François Cossette et les conseillers Mrs Joseph Villeneuve Alexandre Nadeau Lucien Robert Narcisse Piquet Alfred Villeneuve et Néré Cloutier formant un quorum sous la présidence de Mr le Promaire en l'absence du maire l'autre conseiller Mr Joseph Gérard est dans les chantiers pour quelques semaines

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

- 1e Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr Alexandre Nadeau,
que Mr Néré Cloutier soit nommé Maire de cette municipalité
Adopté unanimement
Mr le Maire prête serment et prend son siège
D'après la demande de Eric Savageau entrepreneur de l'Afrique de fermer le chemin pour quelque temps Mr Lucien Robert propose,
secondé par Mr Alfred Villeneuve,
de fermer le chemin d'hiver par l'Afrique si la municipalité de St-Félicien est disposé à le fermer de son côté d'ici que le besoin se fera sentir pour l'ouvrir au printemps au temps de l'inondation
- 2e Mr Narcisse Piquet propose,
secondé par Mr Alfred Villeneuve,
que les avis publics soient changées de place pour être affichées à l'avenir une copie soit affichée sur le magasin de Mr J.F. Cloutier et l'autre copie dans la salle publique
Adopté unanimement

Mr Le Dr H. Doyon s'adresse au conseil pour demander son intervention auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir l'argent nécessaire pour faire un cour d'eau ou décharge dans l'endroit connue sous le nom de savane et ouvrir une route dans le canton Gérard Il est alors proposé par Mr Lucien Robert,
secondé par Mr Alfred Villeneuve et résolu unanimement,
qu'une demande d'argent soit faite au gouvernement pour aider la colonisation dans les cantons de Normandin et Gérard respectivement

2me Proposé par Mr Alexandre Nadeau,
secondé par Mr Joseph Villeneuve et résolu unanimement,
qu'un mémoire à cette fin soit adressé à l'Hon. Commissaire de la Colonisation et des travaux publics pour la province de Québec

3me Proposé par Mr Joseph Villeneuve,
secondé par Mr Narcisse Piquet et résolu unanimement,
que le conseil demande à Mr Géo Tanguay M.P.P. pour le Lac St-Jean de bien vouloir se charger de présenter le dit mémoire à l'Hon. Ministre et d'user comme par le passé de son influence pour défendre nos intérêts auprès de notre gouvernement et pour obtenir justice.

4me Proposé par Mr Lucien Robert,
secondé par Mr Alexandre Nadeau et résolu unanimement,
que copie des présentes soit adressée à Monsieur Tanguay avec le mémoire suivant:

A l'Hon. Lomer Gouin Ministre de la Colonisation et des travaux publics pour la province de Québec.

Monsieur le Ministre

Veillez, s'il vous plaît recevoir par l'entremise de notre dévoué représentant à l'Assemblée Législative le présent mémoire à vous adressé par le conseil municipal de la paroisse de St-Cyrille de Normandin Comté du Lac St-Jean

Le 10 février 1902 le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Néré Cloutier, Maire, a résolu à l'unanimité

de s'adresser à l'Hon. Ministre de la Colonisation et des Travaux publics à l'effet de demander l'aide et l'assistance du gouvernement:

1er Pour renouveler la demande pour la réparation des deux ponts sur la rivière Attiquapé et le pont du petit lac au rang quatre de Normandin que nous avons faite en Novembre dernier lesquels ponts sont devenus dangereux par suite de la détérioration qu'ils ont subis par les grosses eaux et le glaces et dont nous espérons avoir les instructions pour faire la réparation de ces ponts avant l'inondation du printemps

2me Pour le creusage d'une décharge dans cette partie de la paroisse connue sous le nom impropre de savanne Cette savanne contient plusieurs centaines d'acres de terre de première qualité dont une bonne partie appartient encore à la couronne et dont le défrichement a du être négligé jusqu'à présent vu la pauvreté tant de notre conseil que des hardis et dévoués colons et vu les frais relativement considérables que nécessiteraient les travaux d'égout de ce terrain. Nous soumettons respectueusement que toute cette partie de Normandin dite de savane peut être très avantageusement colonisée en y faisant un cour d'eau convenable et que le gouvernement, en nous accordant l'argent nécessaire à ces travaux créerait un revenu considérable à notre jeune corporation tout en y trouvant son bénéfice dans un avenir très rapproché

3me Pour terminer un chemin qui n'a jamais été ouvert dans toute sa longueur dans le rang neuf Canton Normandin ce qui tient dans l'isolement les colons établis dans cette partie de notre localité sans qu'il nous soit possible d'y remédier.

Nous soumettons bien respectueusement Mons. le Ministre que dans l'opinion de notre conseil le coût minimum de ces travaux serait de \$100 et qu'en nous accordant ce montant vous feriez justice à la population entière de notre canton

4me Pour ouvrir une route dans le canton Gérard où la colonisation est paralysé pour le moment, vu les difficultés de communications et l'absence de moyens chez les colons pour remédier à l'état de chose actuel.

Nous soumettons, bien respectueusement, que dans l'opinion de notre conseil le coût de tels travaux serait de \$800. et qu'en accordant ce montant pour le Canton Gérard vous jetteriez la base d'une nouvelle paroisse et feriez justice à l'oeuvre de colonisation que nous poursuivons avec ardeur.

Le tout humblement soumis à votre bienveillante considération.

3e Mr. Jean Bte Jean fait une demande par écrit au conseil pour mettre le lot No 51 rang huit au nom de son fils Alfred Jean car le lot lui appartient Cette demande a été accepté unanimement par le conseil

4e Mr Alexandre Nadeau propose,
secondé par Mr Lucien Robert,
d'accepter Mr Prosper Lafontaine pour l'entretien de la route du rang sud en remplacement de Mr Joseph Villeneuve pour le prix de l'adjudication pour cette année
Adopté unanimement

5e Une plainte a été faite au conseil par écrit par Mr Joseph Rompré pour le mauvais état de la route du rang sept entre les lots No 24-25 cette demande sera pris en considération par le conseil

6e Mr Joseph Villeneuve propose,
secondé par Mr Alfred Villeneuve et résolu unanimement par les autres conseillers,
vu le mauvais état du chemin de front du rang huit de donner un avis spécial à M. Samuel Guimond Inspecteur de voirie du dit chemin de front pour qu'il voit à baliser où faire baliser le chemin de front du rang huit et à l'ouvrir ou le faire ouvrir quand il y en aura besoin
Avis spécial lui en a été donné

- 7e Le secrétaire-trésorier a rendu ses comptes qui ont été accepté unanimement par le conseil
- 8e Mr Narcisse Piquet propose,
secondé par Mr Alfred Villeneuve et unanimement résolu par les autres conseillers,
de rengager le secrétaire-trésorier pour le prix de quarante pour le canton Normandin et sept piastres et cinquante centims pour le Canton Gérard
- 10e Des plaintes ont été faite au conseil par Jean Pierre Grandadam pour le mauvais état du chemin de front entre les rangs huit et neuf il est résolu unanimement par les conseillers qu'un avis spécial soit donné par le secrétaire à Mr Israel Dufour Inspecteur de voirie des rangs huit et neuf pour s'entendre avec Mr Jean Pierre Grandadam pour lui ouvrir un chemin pour sortir soit par le chemin de bois ou par le chemin de front
Avis spécial lui en a été donné

Le procès verbal est lu et adopté

(signé) Néré Cloutier, Maire
Eucher Boutin, Sec. trés.

NOTE: Vous remarquerez que tous les extraits et reproductions intégraux relatés ci-avant n'ont pas été corrigés ni modifiés, le tout ayant été reproduit tel quel afin d'y conserver son attrait historique.

Proclamation

Canada

Province de Québec

C. FITZPATRICK

(L.S.)

11 mai 1923

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes. A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles peuvent concerner- Salut:

PROCLAMATION

J.A. Hudon, Assistant-Procureur-Général-Suppléant.

ATTENDU qu' une requête nous a été présentée demandant d'ériger en municipalité, sous le nom de "La municipalité de Saint-Thomas-Didyme", le territoire ci-après décrit, situé dans le comté municipal du Lac-Saint-Jean-Ouest et qui ne fait partie d'aucune municipalité locale;

ATTENDU QUE toutes les prescriptions du Code municipal à cet égard ont été remplies; et que le dit territoire est dans les conditions voulues pour former une municipalité;

A CES CAUSES du consentement et de l'avis de Notre conseil exécutif, exprimé dans un décret en date du 25 avril 1923, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, nous déclarons par les présentes que le territoire suivant, savoir:-

Le territoire à être érigé en "La municipalité de Saint-Thomas-Didyme", dans le comté municipal du Lac-Saint-Jean-Ouest, est formé des six derniers rangs du canton de Girard, et du premier rang du canton de Dumais, le seul qui soit subdivisé dans ce dernier canton; ces bornes sont les suivantes, à savoir:

Vers le nord-est: le septième rang du canton de Girard, ou la municipalité de Girardville;

Vers le sud-ouest: le deuxième rang projeté du canton de Dumais;

Vers le sud-est: la municipalité du canton de Normandin;
Vers le nord-ouest: le canton projeté de Ramesay; ledit territoire ainsi borné provenant de territoires non encore organisés en municipalité, est érigé en municipalité sous le nom de "La municipalité de Saint-Thomas-Didyme".

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. Témoin: Notre très fidèle et bien aimé le très honorable sir CHARLES FIRZPATRICK membre de Notre très honorable Conseil privé, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de notre province de Québec.

En l'Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, en Notre province de QUEBEC, ce ONZIEME jour de MAI, en l'année mil neuf cent vingt-trois, de l'ère chrétienne et de Notre règle la quatorzième année.

Par ordre,

le sous-secrétaire de la province,

C.-J. SIMARD.

Province de Québec Septembre 10, 1923

Municipalité de St-Thomas Didyme Lac St-Jean à une session du conseil de la susdite municipalité tenu lundi le dixième jour de septembre 1923 à dix heures de l'avant midi aulieuordinaire des sessions sont présent MM. Alfred Potvin, maire, et messieurs Gérôme Gravel, Joseph Gravel, Adéland Perreault, Eugène Dallaire, Prudent Marceau, George Tremblay, formant quorum sous la présidance du maire

proposé par Mr Joseph Gravel,
secondé par Mr Prudent Marceau résolu unanimement,
que monsieur Gérôme Gravel sois nommé inspecteur agraire pour la municipalité de St-Thomas Didyme

proposé par Mr. Adéland Perreault,
secondé par Mr. Gérôme Gravel résolu unanimement,
que Mr Pierre Dufrain sois nommé gardien d'enclos pour la municipalité de St-Thomas Didyme

proposé par Mr. Joseph Gravel,
secondé par Mr. Adéland Perreault résolu unanimement,
que Mr Adéoda Fortin sois nommé inspecteur de voirie pour la rondissement du No 7 au N.11 avec la route rand 11 rand 10 & 11 et Mr. George Bluteau sois aussi nommé inspecteur de voirie à partir du lo No 11 rand 10 X 11 allez jusquo lo No 24 avec la route du rand 11 et que Mr Eugène Bouchard sois nommé inspecteur de voirie pour le rand 8 X 9 avec la route du rand 8 X 9 et Mr Alphonse Caouette sois nommé inspecteur de voirie pour le rand 12 X 13 avec la route du rand 12

proposé par Mr Prudent Marceau,
secondé par Mr George Tremblay résolu unanimement,
que messieurs Gérôme Gravel Alfred Dallaire Joseph Mattiux sois nommé Evalueur de la municipalité St-Thomas Didyme Lac St-Jean et qu'il ont été assermenté

proposé par Mr George Tremblay,
secondé par Mr Joseph Gravel résolu unanimement,
que la séance sois suspendu pour une heure pour allez prendre le dîné la séance est reprise et monsieur le maire et messieurs les conseillers prene leur siège et la séance continue

il est résolu unanimement qu'il hi au ra séance septiabile de se conseil le
13 Septembre 1923 à sep heur de la prais midi pour angagé un secrétaire
et la semblez est terminé

Adopter

mair
Joseph Simard secrétaire

Province de Québec

Municipalité de St-Thomas Dydine

Il est ordonné et statué ce qui suit:

- 1o Proposé par M. Joseph Gravel,
secondé par M. Adélard Perreault et résolu unanimement:
Que M. J.A.Potvin, Inst. de Normandin, soit engagé secrétaire-
trésorier de la sus-dite municipalité avec un salaire de \$100. par
année.

Que le dit M. Potvin devra fournir un cautionnement de \$500. par
police de garantie ou autrement.

IL Ledit M. Potvin présent prête serment et entre en fonction séance
tenante.

Règlement no 1

Attendu qu' il est devenu nécessaire d'imposer une somme de \$883.54
pour rencontrer les estimés d'une pareille pour l'année
finissant le 1 oct. 1924.

Il est statué et ordonné par règlement du conseil come suit:

- 1o Qu'une cotisation de \$1.40 par cent piastres soit par le présent
règlement imposée pour rencontrer les dépenses de la Corporation

pour l'année finissant le 1er oct 1824 sur la valeur réelle des propriétés imposables de la sus-dite municipalité d'après le rôle d'évaluation actuellement en force.

2 Que le secrétaire soit prié de préparer le rôle de perception qui deviendra en force vingt jours après sa publication.

III Proposé par M. Georges Tremblay,
secondé par M. Joseph Gravel et résolu unanimement:
Que le Bureau de Poste de St-Thomas Dydime et la salle du conseil au no 11 rang X soient à l'avenir les endroits pour l'affichage des avis publics.

IV Sur même proposition que MM. les inspecteurs de voirie soient autorisés à donner les routes pour entretien d'hiver à l'entreprise au plus bas enchérisseur après avoir au préalable avisé leurs gens de la date de telle enchère.

V Proposé par M. Georges Tremblay, fils,
secondé par M. Jérôme Gravel et résolu unanimement,
que les comptes suivants soient acceptés et payés. Savoir:

Jos Gravel	52.85
Jos. Simard	10.00
J.A. Langlais et fils	18.41
Wilson & Lafleur	10.25
Joseph Caouette	1.50

VI Proposé par M. Adéland Perreault,
secondé par M. Jos Gravel et résolu unanimement:
Que demande soit faite son Excellence le Lieutenant Gouverneur

Que le Secrétaire soit prié de donner un avis public aux habitants de la sus-dite Municipalité les avertissant qu'à la prochaine session du conseil une requête sera présentée à Son Excellence Le Lieutenant Gouverneur pour obtenir qu'à l'avenir seule la langue française soit officielle ans la sus-dite municipalité.

Et la séance est levée.

Je dois ici préciser que la résolution du 10 septembre 1923 reproduite dans ce livre fut écrite par Joseph Simard qui avait été engagé comme secrétaire temporaire et remplacé, comme le mentionne la résolution ci-avant, par J.A. Potvin, le 8 octobre 1923.

Province de Québec

Municipalité du Village D'Albanel

Je soussigné, Raymond Trudel président d'élection, résidant dans la paroisse de Ste-Lucie D'Albanel, certifie sous mon serment spécial que j'ai publié l'avis public d'autre part en en affichant une copie à la porte de l'église et en le lisant à voix haute et intelligible à Ste-Lucie D'Albanel à onze heures a.m. à l'issue du service divin, le premier jour du mois de juin étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de Juin mil neuf cent trente.

(signé) Raym. Trudel
Président de l'élection

11 juin 1930

Province de Québec

Municipalité du Village d'Albanel

Assemblée des électeurs municipaux de la nouvelle municipalité du Village D'Albanel, dûment convoquée par avis public le 1er Juin courant

pour l'élection du Maire et des conseillers devant former le conseil de la nouvelle municipalité tenue à la salle paroissiale mercredi le onzième jour de Juin 1930, à dix heures de l'avant midi, à laquelle assemblé sont présents plusieurs contribuables électeurs de la dite municipalité.

Proposé par M. Ovilla Marcil,
secondé par M. J.E. Langevin,
que Mr. Laurent Roy soit nommé maire de la nouvelle municipalité.

Proposé par M. Aristide Proulx,
secondé par M. Wilfrid Tremblay,
que Mr. Nazaire Tremblay soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

Proposé par M. Elzéar Therrien,
secondé par M. Emile Gaudreau,
que M. Rosaire Parent soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

Proposé par M. Euclide Parent,
secondé par M. Ovilla Marcil,
que M. Alfred Gagnon soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

Proposé par Nazaire Tremblay,
secondé par M. Louis Pelchat,
que M. Azarias Lavoie soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

Proposé par M. Alfred Gagnon,
secondé par M. Delphis Pelchat,
que M. Honoré Genest soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

Proposé par Azarias Lavoie,
secondé par M. Philippe Gaudreau,
que M. Louis Pelchat soit nommé conseiller pour la nouvelle municipalité.

A midi, comme il n'y a pas plus de candidats mis en nomination qu'il y a de conseillers à élire, je proclame élus Monsieur Laurent Roy, Maire,

et Messieurs Nazaire Tremblay, Rosaire Parent, Alfred Gagnon, Azarias Lavoie, Honoré Genest et Louis Pelchat conseillers pour la nouvelle Municipalité du Village d'Albanel.

(signé) Raymond Trudel
Président de l'élection

Province de Québec
Municipalité de St-Edmond;
Comté Lac St-Jean Ouest,
1re Election municipale.

Le 28 septembre 1938 conformément à l'ordonnance du Ministère des affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, datée du 16 courant; et à l'avis public donné par le soussigné suivant les prescriptions du C.M., se tenait à l'école du Village, une assemblée de la grande majorité des contribuables-électeurs de la dite municipalité; sous la présidence de sieur Georges Boulet, secrétaire du conseil de la paroisse de Normandin, assisté de M. François Fortin, formager, comme secrétaire de l'élection.

- 1re. A dix heure précise de l'avant-midi, la prière d'ouverture est récitée.
- 2ie. Lecture de la proclamation parue dans la Gazette Officielle du 3 septembre 1938, Vol. 70, no 35, érigeant St-Edmond, dans le Comté Lac St-Jean Ouest en municipalité.
- 3ie. Lecture de la lettre du sous-ministre des affaires municipales, nommant le président de l'élection.
- 4ie. Lecture de l'avis d'élection et du certificat de publication.
- 5ie. Les électeurs sont invités à présenter les candidats pour la présente élection.

6ie. Lecture du bulletin de présentation mettant en nomination comme
mair de cette municipalité:

Mons. Luthrop Bernard, cult. ce bulletin et approuvé et initialé.

7ie. Lecture des bulletins de présentation mettant en nomination comme
conseiller de cette municipalité:

M.M. Zéphir Lavoie, cult.

Amédée Gauthier, cult.

Stanislas Tremblay, cult.

Méthode Guillemette, cult.

J. Baptiste Cantin, cult.

Rosario Marceau, cult.

Tous ces bulletins sont acceptés et initialés par le président.

8ie. Midi étant sonné, et le nombre des candidats étant égal à celui des
sièges vacants,

Je soussigné président de l'élection déclare par les présentes,

Monsieur Luthrop Bernard, cult. élu maire de cette municipalité.

M.M. Jean Bte. Cantin,

Méthode Guillemette,

Amédée Gauthier,

Zéphir Lavoie,

Rosario Marceau,

Stanislas Tremblay

élus, par acclamation, conseiller de cette municipalité.

Signé à St-Edmond, le 28 Sept. 1938

(signé) Georges Boulet Président

François Fortin Sec. d'élection

4 octobre 1938

Sont présent M. Le Maire et tous les conseillers.

Lecture et faite d'une lettre signé par François Fortin demandant la position de secrétaire du conseil. Après discussion entre Messieurs les conseillers d'une part et François Fortin de l'autre, le salaire du secrétaire est fixé à \$150.00 par année, les deux parties étant d'accord, le conseiller Rosario Marceau propose, que le dit François Fortin soit nommé secrétaire au salaire mentionné plus haut.
Adopté à l'unanimité.

Sur proposition du conseiller Méthode Guillemette, secondé par le conseiller Amédée Gauthier, les nominations suivantes sont faites des officiers de la municipalité de St-Edmond.

Evaluateurs: Messieurs Léopold Nadeau
Xavier Deschesne
Alfred Bouchard

Insp. de Voirie: Mrs. Méride Doré
Antime Boisvert
Wilbrod Paradis
Jos. Meunier
Jos. Gagné
Rodolphe Laliberté

Insp. Agraire: M. Origène Cantin
Omer Vézina

Gardien d'Enclos: M. Washington Bernard
Arthur Maillot

Ces nominations sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire propose que les remerciements soient votés à l'adresse de M. George Boulet pour les services rendus lors de la formation de notre conseil de Normandin et que des remerciements soient adressé aussi au conseil de Normandin pour le cadeau offert gracieusement et qui est le présent livre des délibérations.

Adopté unanimement.

La séance est ajournée au vendredi 14 octobre au soir à 7 heures.

(signé) Luthrope Bernard maire
François Fortin, Sec. Trés.



En 1917, la première église étant devenue trop petite
pour les besoins de la population, la construction
de la seconde fut entreprise.



Le village de Normandin [axe sud-nord]
tel qu'il était en 1935.

Index des citations et références

- # Page
- (1) 8 Price, J.-H. (Commissaire des Terres)
L'auteur ne mentionne pas l'existence de plusieurs événements qui ont permis d'ouvrir la voie à la colonisation tels la pétition des habitants de la Malbaie (4 avril 1829) ainsi que l'expiration du Bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1842)
- (2) 10 Tremblay, Victor, Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870, pp. 233-250
La Librairie Régionale, Chicoutimi, 1984
- (3) 11 Archives de la Marine française, copie effectuée par P.-L. Morin
- (4) 12 Au Ministère des Terres et Forêts à Québec, se trouve la carte et le rapport rédigé par J.-L. Normandin (1733)
- (5) 13 Extrait du rapport d'ordonnance, Intendant Hockart; Archives de l'Arpentage, Québec (1733)
- (6) 15 Archives de l'Arpentage, Québec (1872), Rapport d'exploration P.-H. Dumais, arpenteur-géomètre
- (7) 16 Cordon: Côteau qui longe un cours d'eau
- (8) 17 Pinières: Forêts de pins
- (9) 17-60 La Frique ou L'Afrique: Etendue sablonneuse longeant les rivières Ashuapmouchouan et à l'Ours, Township de Normandin
Saint-Cyrille-de-Normandin, 1878-1949, p. 11, 4e par.

- (10) 17 Rapport d'arpentage Dumais, Pierre-Horace (2 mai 1872)
- (11) 18 Tikouapé: La signification donnée par P.-H. Dumais diffère de celle des autres historiens et la version intégrale comporte un (e) muet
- (12) 21 Buies, Arthur, La région du Lac-Saint-Jean, Grenier de la Province de Québec, [Guide des Colons] 1890
- (13) 21 Township:désignation de canton
- (14) 24 Op. cit. 12
- (15) 25 Note de l'auteur: Il n'y avait pas vraiment de mauvaise volonté dans le rapport ici mentionné car les données météorologiques ne tenaient pas compte des nuits fraîches et des gelées hâtives. Les inspecteurs se sont basés sur la température du jour qui était, vraisemblablement comparable à celle de Montréal.
- (16) 26. Op. cit. 12
- (17) 26 Simard, Prévost, Lapointe, Economie régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean, Editions Gaëtan Morin, 1981, p. 32-33
- (18) 30 Dumais, P.-H., 2 mai 1872
 "... Avec le chemin de fer reliant Québec au lac Saint-Jean, le Saguenay n'aurait rien à désirer de plus et serait prêt à rivaliser, sous tous les rapports, avec n'importe quelle autre partie de la province pour le succès et la prospérité de ses habitants."
- (19) 30 Du Tremblay, Geo. B., 26 juin 1886
 "Les squatters, qui ont fait des ébauches de défrichement en profondeur du quinzième rang, ainsi que les colons qui habitent sur les rives du lac Bouchette,

parlent avantageusement du climat.

Ce domaine, actuellement le plus important de toute la vallée du lac Saint-Jean, par sa position sur le parcours immédiat du chemin de fer, sera avant peu un foyer convergent de colonisation, la présence du chemin de fer devant amener ce résultat."

- (20) 30 Op. cit. 12
- (21) 32 Plan Nixon, Saquenayensia, Juillet-Août 1959, p.p. 87-90, Mgr. Victor Tremblay
- (22) 33 Létourneau, Firmin
- (23) 37 (sic) ... Il y a dix ans ...
- (24) 37 Op. cit. 12
- (25) 37 - 38 Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1949,
Notes historiques, rédigé en collaboration,
p. 7
- (26) 40 Op. cit. - Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1949
p.p. 19-20
- (27) 42 Op. cit. - Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1949
p. 27
- (28) 43 Op. cit. 12
- (29) 51 Archives de l'Arpentage, Québec A.N.Q. (1880-84)
- (30) 58 Centenaire de Normandin, 1878-1978, p. 90
- (31) 58 Bufes, Arthur, Le Saguenay et le bassin du Lac-
Saint-Jean, p.p. 236-238
- (32) 64 Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1978, p. 91-92

- (33) 67 Embarras: Accumulation d'arbres morts dont l'enchevêtrement formait une sorte de clôture
- (34) 67 Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1978, p. 99-100
- (35) 68 NESS, Robert; IRVING, Thomas; BUCHANAN, Georges;
 "Le rapport d'une visite d'inspection des
 comtés du Lac-Saint-Jean et de Chicoutimi",
 Québec 1894, Langlois, p. 8
- (36) 72 Les archives de la paroisse St-Roch nous permettent d'identifier quatre Vallée dont l'un pourrait avoir été le partenaire des Picard. Ce sont:
 - Olivier Vallée, marié le 7/02/1832 à Angèle Fournier.
 - Philippe Vallée, marié le 8/10/1833 à Adélaïde Plante.
 - Prudent Vallée, marié le 8/11/1836 à Henriette Cazeau.
 - Pierre Vallée, marié le 24/11/1846 à Françoise Paulin.
 Il pourrait également s'agir d'Etienne, en vertu de la citation (41) rapportée en p. 90
- (37) 73 Bules, Arthur, "Le Saquenay et le bassin du Lac Saint-Jean", 1896, Brousseau
- (38) 73 Bules, Arthur, "Le Saquenay et la vallée du Lac Saint-Jean" [Emparons-nous du sol], Québec, A. Côté & Cie, 1880, p.p. 282-287
- (39) 78 Le Canadien, 13 janvier 1883
- (40) 79 Dunais, P.-H., Rapport d'arpentage, A.N.Q.
- (41) 80 A.N.Q.
- (42) 92 ROY, P.; "Au pays de Tadoussac", p.p. 142-143

- (43) 95-107 Portes de l'Enfer: Canyon impressionnant localisé au confluent de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière Chicoutimi, situé à 74 kilomètres de Québec, traversé par la rivière Pikauba
- (44) 97 Buies, Arthur, Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean,
Québec, Brousseau, 1895
- (45) 98 Op. cit. (37)
- (46) 102 Saint-Cyrille de Normandin, 1878-1978, p. 57
- (47) 104-106 Op. cit. (44)
- (48) 105 Op. cit. (37)
- (49) 129 Hamel, Patrick, Les Hamel au pays des défricheurs,
Editions Marie-M., 1984

*Achevé d'imprimer ce
14 octobre 1988*